

Évaluation indépendante de l'African Risk Capacity (ARC)

**Étude pilote de l'impact sur le pays :
Sénégal**

27 août 2021

À propos d'Oxford Policy Management

Oxford Policy Management s'engage à aider les pays à revenus faibles et moyens à obtenir la croissance et à réduire la pauvreté et les inégalités au moyen de réformes des politiques publiques.

Nous cherchons à inciter un changement positif durable à l'aide d'une expertise analytique et pratique des politiques. Via notre réseau international de bureaux, nous travaillons en partenariat avec les décideurs politiques nationaux pour rechercher, concevoir, mettre en œuvre et évaluer les politiques publiques ayant un grand impact.

Nous travaillons dans tous les domaines de la gouvernance et de la politique économique et sociale, y compris la santé, la finance, l'éducation, le changement climatique et la gestion du secteur public. Nous faisons appel à nos experts du secteur aux niveaux local et international pour fournir la meilleure solution fondée sur des preuves.

Oxford Policy Management Limited
Immatriculée en Angleterre : 3122495

Level 3, Clarendon House
52 Cornmarket Street
Oxford, OX1 3HJ
Royaume-Uni

Tél. : +44 (0) 1865 207 300
Fax : +44 (0) 1865 207 301
Adresse électronique : admin@opml.co.uk
Site Internet : www.opml.co.uk
Twitter : [@OPMglobal](https://twitter.com/OPMglobal)
Facebook : [@OPMglobal](https://www.facebook.com/OPMglobal)
YouTube : [@OPMglobal](https://www.youtube.com/OPMglobal)
LinkedIn : [@OPMglobal](https://www.linkedin.com/company/opml)

Préface du rapport

Ce rapport a été élaboré dans le cadre de l'Évaluation indépendante de l'African Risk Capacity (ARC), commandée par le bureau des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement¹ (Foreign, Commonwealth and Development Office, FCDO) du Royaume-Uni et réalisé par Oxford Policy Management (OPM).

Le principal auteur de ce rapport est Stephen Jones (directeur de l'étude). La collecte des informations pour les études sur le financement et le développement de la capacité a été effectuée par Andy Cook, Amacodou Ndiaye et Cheikh Seck. L'analyse quantitative de l'impact sur les ménages a été réalisée par Donna Harris, en collaboration avec Yoro Diaw et Papa Faye de Dadch & Co. Patrick Ward a donné des conseils et a pris en charge l'évaluation de la qualité pour l'étude. Jesse McConnell a contribué au plan de l'étude et Jenny Congrave a participé à la gestion de l'étude. Debbie Hillier est la chef de projet pour l'Évaluation indépendante de l'ARC et la personne de contact principale pour cette étude (Debbie.hillier@opml.co.uk). La personne de contact du client au FCDO est Lloyd Cameron (Lloyd.cameron@fcdo.gov.uk).

Remerciements

Nous tenons à remercier l'équipe d'ARC, le Gouvernement du Sénégal et les autres informateurs clés qui ont fourni des informations, des suggestions et des commentaires sur les premières versions de ce rapport, ainsi qu'Amber Moffatt, Claire Simon et Yahaye Tahirou de Kimetrica, Helen Guyatt et Emily Grant du Start Network, pour le partage des données et des analyses, et Lloyd Cameron, Gareth Moore, Temi Akinrinade et Cormac Quinn du FCDO pour leurs commentaires sur une ébauche initiale. Cette version définitive tire parti aussi de la discussion sur une ébauche antérieure au sein du Groupe de direction de l'évaluation (GDE).

Clause de confidentialité

Ce rapport a été élaboré par OPM pour le client nommé, pour les services indiqués dans le mandat et le contrat d'engagement. Les informations contenues dans le présent rapport ne doivent être divulguées à aucune autre partie, ni utilisées ni divulguées totalement ou partiellement sans l'accord d'OPM. Pour les rapports qui sont officiellement tombés dans le domaine public, l'utilisation des informations contenues dans ce rapport doit inclure une citation qui reconnaît que le consortium e-Pact est l'auteur de ce rapport. Cette clause de confidentialité s'applique à toutes les pages et toutes les informations incluses dans le présent rapport. Ce rapport a été financé par l'aide du Gouvernement du Royaume-Uni ; toutefois, les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement les politiques officielles du Gouvernement du Royaume-Uni.

¹ Le FCDO a été formé en septembre 2020 suite à une fusion du Département pour le développement international (Department for International Development, DFID) avec le bureau des Affaires étrangères et du Commonwealth.

Les droits de propriété intellectuelle de toutes les informations produites par OPM en tant que fournisseur, comme le rapport d'évaluation, sont la propriété d'OPM. Conformément aux modalités du contrat, OPM a accordé à FCDO une licence sans redevance, irrévocable, non exclusive et internationale d'utilisation de toutes les informations. OPM conservera toutes les informations liées à l'évaluation sur un compte Dropbox qui n'est accessible que par les membres de l'Équipe d'évaluation.

Sommaire

Préface du rapport.....	ii
Remerciements	ii
Clause de confidentialité.....	ii
Sommaire.....	iv
Liste des tableaux et des illustrations	vii
Synthèse	ix
Objectifs de l'étude	ix
ARC et Sénégal.....	ix
Réaction à la sécheresse de 2019.....	x
L'impact de la COVID-19	x
Méthodologie	xi
Résumé des conclusions	xi
Résumé des conclusions	xv
Leçons.....	xix
Recommandations.....	xx
Liste des abréviations.....	xxiv
1 Introduction.....	1
1.1 Aperçu de l'évaluation de l'African Risk Capacity (ARC)	1
1.2 L'évaluation pilote au Sénégal.....	2
1.3 Impact de la COVID-19 sur l'étude et changements par rapport au plan d'évaluation	3
1.4 Structure du rapport	4
2 Aperçu : ARC, Sénégal et la crise de 2019/20	5
2.1 Le contexte national : la pauvreté et la sécheresse au Sénégal	5
2.2 ARC et Sénégal.....	6
2.3 Survenance de la sécheresse en 2019.....	8
2.4 L'impact de la COVID-19 et le PNR révisé	10
3 Approche et méthodologie pour l'étude.....	12
3.1 Aperçu.....	12
3.2 Objectifs, cadre et public	12
3.3 Théorie du changement.....	13
3.4 Questions d'évaluation	16
3.5 Méthodologie pour l'étude	18
3.6 Éthique, précaution et engagement des parties prenantes	21
3.7 Qualité des preuves et limites.....	22
4 Conclusions : le financement de la réponse au risque de catastrophe	24

4.1	Quel a été le niveau de financement total disponible pour répondre à la sécheresse de 2019 et la crise de la COVID-19 consécutive ? Comment est-ce que l'ARC y a contribué ?	24
4.2	Quelles ressources ont été budgétisées et utilisées pour la GRC au Sénégal, et comment cela a-t-il évolué au fil du temps ?	27
5	Conclusions : capacité de la gestion des risques de catastrophes	31
5.1	Dans quelle mesure et comment la capacité du Sénégal (institutionnelle, organisationnelle et individuelle) pour anticiper, planifier, financer et répondre aux catastrophes liées au climat a-t-elle changé depuis que le Sénégal a rejoint l'ARC ? Comment est-ce que l'ARC y a contribué ?	31
5.2	Dans quelle mesure et comment est-ce que l'ARC a contribué à créer l'engagement des parties prenantes et une coopération efficace dans la GRC ?	39
5.3	Dans quelle mesure et comment est-ce que les améliorations de la capacité ont contribué à une réponse plus efficace à la sécheresse ?	41
6	Conclusions : Preuves des effets sur les ménages	54
6.1	Résumé des preuves utilisées	54
6.2	Preuves de l'impact sur les ménages	58
7	Conclusions, leçons et recommandations	69
7.1	Conclusions	69
7.2	Leçons	80
7.3	Recommandations	81
	Bibliographie	85
	Annex A Liste des informateurs clés	88
	Annex B Questions d'évaluation et cadre d'évaluation de l'ARC	90
	Annex C Mesures de la pauvreté au Sénégal	95
	Annex D Participation sénégalaise aux événements de renforcement des capacités de l'ARC	97
	Annex E Recommandations issues de l'Évaluation des processus Kimetrica	100
	Annex F Évaluation des besoins (à partir du FIP)	103
Annex G	Registre National Unique (RNU)	108
G.1	Aperçu du RNU	108
G.2	Enregistrement et ciblage des ménages dans le RNU	109
G.3	Limites de la base de données RNU	110
Annex H	Sources de données pour l'analyse des effets sur les ménages	112
H.1	Données Kimetrica	112
H.2	Données du Start Network	115
Annex I	Analyse quantitative des effets sur les ménages	118
I.1	Introduction	118
I.2	Statistiques descriptives	118

I.3 Aborder les questions de recherche 121

Liste des tableaux et des illustrations

Tableau 1 :	Organisations du Gouvernement du Sénégal impliquées dans les activités financées par l'ARC.....	7
Tableau 2 :	Allocation au Gouvernement du Sénégal des fonds de l'ARC par activité ...	24
Tableau 3 :	Soutien direct au Sénégal pour contrer la crise de la COVID-19, avril-septembre 2020	26
Tableau 4 :	Détails budgétaires pour le PNR du Sénégal, 2020.....	26
Tableau 6 :	Contribution de l'ARC à l'engagement des parties prenantes et à la coopération dans la GRC	40
Tableau 5 :	Budgets proposés pour les indemnités ARC et PNR, 2014 et 2019/20.....	51
Tableau 7 :	Caractéristiques des ménages ayant reçu l'aide de l'ARC et d'ARC Replica par région (évaluation Kimetrica, N=401)	59
Tableau 8 :	Caractéristiques des ménages ayant reçu l'aide du Start Network (évaluation de l'indemnité du Start Network, N=2555)	60
Tableau 9 :	Résultats par types d'aide (N = 382*), proportion de ménages ayant reçu de l'aide et qui ont répondu « Oui » au fait d'avoir obtenu des résultats positifs	63
Tableau 10 :	Somme d'argent reçue par taille du ménage, enquête Start Network	67
Tableau 11 :	Matrice d'analyse des contributions pour le Sénégal	73
Tableau 12 :	Estimation des populations actuellement affectées par la sécheresse et l'insécurité alimentaire	103
Tableau 13 :	Estimation des enfants âgés de 0 à 59 mois touchés par la malnutrition aiguë	105
Tableau 14 :	Estimation des animaux actuellement touchés par l'insécurité alimentaire	107
Tableau 15 :	Variables sélectionnées pour le ciblage des bénéficiaires sur la base de données du RNU.....	109
Tableau 16 :	Échantillon de l'enquête sur les ménages de Kimetrica, par département et par sexe du chef de ménage	114
Tableau 17 :	Échantillon de suivi indépendant du Start Network.....	116
Tableau 18 :	Caractéristiques des ménages qui ont reçu l'aide de l'ARC et d'ARC Replica par région et par département (données Kimetrica).....	120
Tableau 19 :	Sources d'aide par région/département (N total = 401)	121
Tableau 20 :	Résultats par taille de ménage - alimentation	122
Tableau 21 :	Résultats par taille de ménage - argent liquide	122
Tableau 22 :	Résultats par taille de ménage - farine	123
Tableau 23 :	Tableau de fréquence des principales variables de résultats.....	125
Tableau 24 :	Résultats de la régression logistique (chances qu'un enfant reste à l'école)	126

Tableau 25 :	Rapports des chances du modèle 9 (chances d'un enfant de rester à l'école)	128
Tableau 26 :	Résultats de la régression logistique (var. dépendante = les chances de ne pas avoir à migrer vers une autre ville pour chercher un emploi).....	130
Tableau 27 :	Rapports des chances du modèle 9 (var. dépendante = les probabilités de ne pas avoir à migrer vers une autre ville pour chercher un emploi)	131
Tableau 28 :	Résultats de la régression logistique (var. dépendante = la probabilité d'avoir suffisamment de nourriture pour les besoins du ménage), rapports des chances repris dans ce tableau	132
Tableau 29 :	Résultats par types d'aide (N = 382), proportion de ménages qui ont répondu « oui » au fait d'avoir obtenu des résultats positifs.....	136
Tableau 30 :	Résultats par région : pourcentage de ménages ayant déclaré que l'aide a contribué à améliorer certains résultats par région (N = 222) - alimentation	136
Tableau 31 :	Résultats par région : pourcentage de ménages ayant déclaré que l'aide a contribué à améliorer certains résultats par région (N = 121) - argent liquide	136
Tableau 32 :	Résultats par région et par département (données Kimetrica).....	137
Tableau 33 :	Répartition des ménages par cycle de collecte de données, région et département	138
Tableau 34 :	Taille moyenne des ménages par région (N = 2555)	139
Tableau 35 :	Somme d'argent liquide déclarée comme reçue (en CFA).....	139
Tableau 36 :	Somme d'argent reçue par taille de ménage (cycles d'enquête de juillet et août, lorsque les personnes interrogées avaient reçu le paiement complet)	140
Tableau 37 :	Analyse croisée de la variation de revenus ("stables", "augmentation", "diminution") et du fait que les ménages aient reçu ou pas une autre aide ("oui", "non")	141
Figure 1 :	Carte de la pauvreté au Sénégal : les taux de pauvreté au niveau départemental	5
Figure 2:	Évaluation de l'impact de la sécurité alimentaire prévue de la sécheresse de 2019	9
Figure 3 :	Chronologie du processus de l'indemnité au Sénégal de l'ARC	11
Figure 4 :	Théorie du changement de l'ARC.....	16
Figure 5 :	Postes de la ligne budgétaire de la GRC du ministère de l'Intérieur	28
Figure 6 :	Dépenses et budget de la GRC du ministère de l'Intérieur	29
Figure 7 :	Quels changements votre ménage a-t-il pu mettre en place depuis la distribution d'argent liquide ?.....	64

Synthèse

Objectifs de l'étude

L'African Risk Capacity (ARC) a été établi pour aider les gouvernements africains à améliorer leurs capacités à planifier, préparer et répondre aux événements climatiques extrêmes et aux catastrophes naturelles, en laissant l'accès à l'assurance, la collaboration et le soutien technique, afin de protéger la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des personnes vulnérables.

Ce rapport fait partie de l'Évaluation indépendante de l'ARC entreprise par Oxford Policy Management (OPM) sur la période de 2015 à 2024, commandée par le Bureau des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement (FCDO) du Royaume-Uni. Cette étude est un pilote pour les études de cas de pays à réaliser dans la phase d'impact de l'évaluation.

Le Sénégal a été sélectionné comme pays pilote suite à la sécheresse en 2019 ayant déclenché les paiements d'assurance de l'ARC à la fois au Gouvernement du Sénégal et au Start Network. Les objectifs de l'étude sont les suivants :

1. évaluer jusqu'à quel point la fourniture des paiements par l'intermédiaire de l'ARC a contribué à réduire la perte des biens et des moyens de subsistance et à protéger la sécurité alimentaire, pour les ménages au Sénégal qui sont vulnérables en raison du déficit pluviométrique ;
2. évaluer jusqu'à quel point l'ARC a contribué à renforcer la capacité du Gouvernement du Sénégal à gérer les chocs liés aux conditions météorologiques et à améliorer la disponibilité des finances ;
3. identifier des leçons pour les futures opérations de l'ARC ; et
4. développer et tester des approches pour l'évaluation future des opérations de l'ARC.

ARC et Sénégal

En dépit de solides antécédents de stabilité politique et de croissance économique, plus de la moitié de la population du Sénégal reste dépendante de l'agriculture pour ses moyens de subsistance ; les éleveurs et les ménages dépendant de la production de l'agriculture pluviale sont vulnérables aux effets de la sécheresse. Le Sénégal a été impliqué dans l'ARC depuis le premier pool de risques en 2014/15, en versant une prime d'assurance annuelle de 1,8 milliard de francs CFA (environ 3,1 millions de dollars américains) depuis 2014, les frais étant couverts par le budget national. Un premier paiement d'assurance de 16,5 millions de dollars américains a été effectué en direction du Gouvernement du Sénégal en 2015 en ce qui concerne la sécheresse de 2014. Un Groupe de travail technique (TWG) a été établi au Sénégal pour personnaliser le modèle d'Africa RiskView (ARV) et développer la planification de la contingence et l'ARC a apporté un soutien technique et un développement de la capacité pour la GRC.

L'ARC a conclu un accord avec le Gouvernement du Sénégal pour participer à l'initiative d'ARC Replica 2018, le Sénégal figurant parmi les premiers pays à y adhérer. Cette initiative permet aux organisations humanitaires de recevoir l'aide des polices d'assurance répliquées qui sont achetées par les États membres de l'ARC en tant que partenaire Replica. Au Sénégal, le partenaire Replica est le Start Network, qui comprend six ONG internationales opérant dans le pays. Les donateurs des ONG ont financé le premier paiement de prime dans le cadre de cet accord en 2019.

Réaction à la sécheresse de 2019

L'hivernage 2019/20 a été caractérisé par des précipitations très tardives dans les zones de production de l'agriculture et de l'élevage au Nord et au Centre du Sénégal, avec plus de la moitié des personnes interrogées² décrivant la sécheresse de 2019 soit comme « sévère » soit comme « la pire dont on se souvient ». Sur la base des plans opérationnels développés avec le soutien de l'ARC et des informations d'alerte précoce, les plans de mise en œuvre finals (FIP) ont été préparés pour apporter de l'aide aux ménages les plus touchés, avec à la fois les indemnités escomptées d'ARC et d'ARC Replica. En décembre 2019, le versement des indemnités a été déclenché dans le cadre des polices d'assurance détenues à la fois par le Gouvernement du Sénégal (12,5 millions de dollars américains) et le Start Network (10,6 millions de dollars américains).

Le FIP du Gouvernement du Sénégal a prévu la distribution de riz à près de 150 000 personnes dans plus de 18 600 ménages, ainsi que l'alimentation supplémentaire des enfants et des femmes enceintes ou allaitantes, et la fourniture d'aliments pour le bétail aux propriétaires de troupeaux sur les sites des zones de transhumance. Le Start Network a prévu des activités qui incluaient un transfert de fonds, une alimentation supplémentaire pour les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes ou allaitantes, et un programme de sensibilisation nutritionnelle. Le FIP du Start Network visait à atteindre 25 000 ménages (environ 203 000 personnes).

L'impact de la COVID-19

Lorsque la menace pesant sur les moyens de subsistance et la perturbation économique causée par la réaction à la pandémie de la COVID-19 sont devenues claires, le Gouvernement du Sénégal a décidé d'intégrer le soutien de l'ARC dans un Plan National de Réaction (PNR) bien plus large. En avril 2020, le Gouvernement du Sénégal a lancé une opération pour soutenir 1 million de ménages vulnérables (auxquels s'ajoutent 100 000 ménages déplacés), soit près de 8 à 11 millions de personnes sur une population de 16 millions d'habitants, avec un kit alimentaire constitué de cinq produits pour chacun des ménages ciblés. Le soutien supplémentaire inclus dans le FIP a aussi été mis en œuvre dans le cadre du PNR, tandis que le Start Network a mis en œuvre son FIP en coordination avec l'aide du Gouvernement du Sénégal. Les aides ont été distribuées sur la période d'avril à août 2020, à l'exception de la réalisation des interventions nutritionnelles de la part du Gouvernement du Sénégal, qui ont été retardées jusqu'en 2021.

² À partir de l'évaluation des processus Kimetrica.

Méthodologie

En accord avec le projet d'évaluation globale de l'ARC, l'approche de l'étude est basée sur la théorie, puisqu'elle se concentre sur le test de la Théorie du Changement sous-jacente au modèle de l'ARC, tel qu'il a été mis en œuvre au Sénégal. L'approche de l'évaluation de l'impact est basée sur une analyse des contributions qui sera développée à partir des preuves collectées dans les cycles d'activités de recherche d'évaluation. L'étude s'est concentrée sur deux des questions d'évaluation (QE) définies dans le projet d'évaluation de l'ARC, chacune étant liée à une des voies d'impact définies dans la Théorie du changement de l'ARC :

- Dans quelle mesure l'ARC a-t-elle contribué à fournir au Sénégal des réponses efficaces et ponctuelles, qui protègent les moyens de subsistance des ménages affectés et évitent la perte de leurs biens et l'insécurité alimentaire ?
- Dans quelle mesure est-ce que l'ARC a influé sur la capacité du Sénégal à anticiper, prévoir, financer et répondre aux catastrophes liées au climat de manière générale et, plus spécifiquement, à faire un meilleur usage de l'ARC ?

Il était prévu à l'origine dans le projet de l'Évaluation de l'ARC que la collecte des données primaires avec un axe qualitatif serait entreprise auprès des ménages dans le cadre d'une « évaluation de l'impact participative », et que les outils à cette fin seraient développés dans l'évaluation pilote. Toutefois, puisque les données primaires issues des ménages étaient prévues dans le cadre de l'évaluation des processus Kimetrica commandée par l'ARC et de l'évaluation du Start Network, il a été décidé de ne pas entreprendre la collecte de données primaires supplémentaires issues des ménages pour cette étude. Il a été convenu avec l'Agence ARC et Kimetrica que certaines questions supplémentaires seraient incluses dans l'Évaluation des Processus pour collecter des informations pertinentes pour une plus large Évaluation de l'ARC. Les ressources originellement destinées à l'évaluation de l'impact participative ont plutôt été utilisées pour entreprendre une modélisation économétrique exploratoire de l'effet de l'aide sur les ménages.

La méthodologie de l'étude était basée sur trois flux de travail, étudiant respectivement les finances pour la GRC, la capacité de la GRC et l'impact sur les ménages de l'aide reçue. Les données pour les deux premiers flux de travail ont été fournies par les examens des documents, les entretiens des informateurs clés (KIs) et l'évaluation des processus Kimetrica et elles se basaient sur une comparaison entre l'expérience de gestion de la crise de la sécheresse en 2014/15 et celle qui incluait à la fois la sécheresse et la crise COVID-19 en 2019/20. L'analyse des effets sur les ménages s'est fondée principalement sur les données des enquêtes qui ont été collectées à travers l'évaluation des processus Kimetrica et l'évaluation du Start Network.

Résumé des conclusions

Conclusions sur la contribution de l'ARC au financement de la GRC au Sénégal

L'ARC a fourni un montant total net de 20 millions de dollars américains au titre de paiements d'assurance en décembre 2019. Ce montant équivalait à la totalité des aides externes reçues pour faire face à la sécheresse (à l'exception d'une aide supplémentaire pour les activités nutritionnelles) et représentait 28,9 % des besoins de réponse estimés pour

une sécheresse sévère. Toutefois, les financements visant à gérer les conséquences économiques consécutives à la pandémie de COVID-19 (auxquels on a intégré les financements de l'aide en lien avec la sécheresse) se situaient sur une bien plus vaste échelle. Les financements de l'ARC représentaient environ 4 % des subventions totales reçues par le Gouvernement du Sénégal pour financer l'aide d'urgence directe en faveur des ménages vulnérables en réponse aux conséquences économiques de la COVID-19, l'ARC Replica ayant apporté 4,3 % supplémentaires.

La budgétisation pour la prime d'assurance de l'ARC a largement remplacé un budget annuel précédemment plus élevé, mais fluctuant, pour « la prévention et le contrôle des catastrophes », et elle a été intégrée au processus de budget, tout comme les indemnités dans le cadre des polices d'assurance de l'ARC. L'ARC a par conséquent contribué à une meilleure prédictibilité dans la budgétisation, tout en permettant que des ressources supplémentaires soient mises à disposition pour la gestion de la sécheresse. Toutefois, le Gouvernement du Sénégal a pris du retard dans le paiement de la prime à l'ARC en 2018 (finalement déduite du paiement de 2019) et, suite à une augmentation imprévue du montant dû, il n'a pas procédé au paiement de la prime en 2020. Le Gouvernement a versé sa prime pour la saison 2021/22.

Conclusions sur la contribution de l'ARC au renforcement de la capacité pour la GRC au Sénégal

Les principaux développements de la capacité de la GRC au Sénégal depuis 2014 portent sur : (i) l'intention de développer un cadre politique plus solide pour la GRC dans le Cadre de Sendai, bien que le processus de développement d'une stratégie nationale n'ait démarré qu'en novembre 2020 ; (ii) la réorganisation des responsabilités entre les organismes gouvernementaux, notamment suite à la suppression de la Primature, bien que cela ait laissé le statut du Comité de pilotage de l'ARC et le financement des accords de financement pour le TWG non résolus ; (iii) les améliorations dans le système de protection sociale (avec l'aide de la Banque Mondiale), qui ont renforcé l'identification des ménages vulnérables et développé des modèles pour le transfert des fonds pour les subventions des aides sociales du Gouvernement, bien que ces dernières n'aient pas été utilisées par le Gouvernement du Sénégal pour la réaction à la catastrophe, et qu'il y ait des faiblesses dans la qualité du RNU utilisé pour identifier les ménages vulnérables ; (iv) l'établissement du Start Network comme partenaire d'ARC Replica ; (v) le renforcement de la capacité de modélisation des risques, de l'alerte précoce, du transfert du risque et de la planification opérationnelle ; (vi) le renforcement des approches S&E présentées par le Start Network, bien que le suivi de la réaction à la catastrophe par le Gouvernement du Sénégal ne se soit pas améliorée de manière significative.

L'ARC a contribué au renforcement de la capacité de la GRC au Sénégal principalement via les actions suivantes : (i) l'incitation à des mises à jour régulières des plans opérationnels et la fourniture d'un soutien technique au processus ; (ii) le soutien d'ARC Replica aux initiatives des ONG via le Start Network ; et (iii) la fourniture du système ARV, et l'aide à la formation s'y rattachant, qui a contribué à renforcer la capacité analytique, bien que l'ARV ne soit pas utilisé pour l'estimation des besoins de support, avec la prise en compte dans l'analyse des résultats du Cadre Harmonisé (CH) développé par CILSS. L'efficacité de l'aide au renforcement des capacités assuré par l'ARC a été dans une certaine mesure réduite en raison des départs de certains membres qualifiés du Gouvernement, appelés à occuper

d'autres fonctions, même si dans certains cas ils restent travailler sur la GRC au sein des ONG.

Conclusions sur la contribution de l'ARC envers la coopération et l'engagement des parties prenantes

L'ARC a contribué positivement à établir l'engagement et la coopération des parties prenantes, plus particulièrement en fournissant un processus structuré autour du produit d'assurance (notamment en élaborant le FIP), qui a besoin de la coopération des acteurs de la GRC, et en soutenant l'établissement de l'accord d'ARC Replica, qui encourage une coopération structurée entre le Gouvernement du Sénégal et les ONG.

Conclusions sur la manière dont les améliorations liées à la capacité ont contribué à une réponse plus efficace à la sécheresse de 2019 et la crise de la COVID-19 de 2020

La différence d'échelle et de nature des crises de 2014/15 et 2019/20 rend plus difficile une comparaison directe, mais l'étude a relevé ce qui suit :

1. Des améliorations significatives dans le processus de planification qui ont contribué aux FIP combinés représentant une approche renforcée pour la gestion de la sécheresse en 2019 par rapport à des périodes antérieures. Suite à l'apparition ultérieure de la COVID-19, et le développement du PNR bien plus large, le FIP du Gouvernement du Sénégal n'a pas été mis en œuvre comme prévu, bien qu'il ait permis d'élaborer le PNR consécutif.
2. Comme en 2015, il y a eu des retards significatifs dans le déblocage des fonds de l'indemnité de l'ARC au Gouvernement du Sénégal par le Trésor public en raison des retards dans l'obtention des autorisations et des approbations appropriées de la part des fonctionnaires du niveau supérieur.
3. Il y a eu des améliorations significatives dans l'approche pour le ciblage, comme exposé dans les FIP. Toutefois, à cause de la forte augmentation du nombre de bénéficiaires dans le PRN, cette approche n'a pas été mise en œuvre par le Gouvernement du Sénégal. Le Start Network a mis en œuvre l'approche de ciblage prévue, qui a révélé des faiblesses dans les données du RNU.
4. Un examen plus rigoureux des problèmes de genre en 2019/20 a identifié des faiblesses, y compris un manque d'implication des femmes dans la planification de la GRC, tandis que la collecte des données du Gouvernement du Sénégal ne suivait toujours pas les distributions aux ménages dirigés par des femmes. Le système S&E du Start Network a toutefois permis de collecter plus d'informations globales liées au genre.
5. Il n'y a eu aucune amélioration significative dans l'approche S&E utilisée par le Gouvernement du Sénégal. Cependant, le système S&E utilisé par le Start Network a donné bien plus d'informations concernant l'efficacité de l'assistance fournie par rapport à celles disponibles pour l'expérience 2014/15.
6. Les restrictions à la fois en matière de voyages et de contacts qui ont été imposées en réponse à la COVID-19 et le retard dans le déblocage des fonds de l'ARC ont eu une

incidence défavorable sur la mise en œuvre. La principale innovation par rapport à la réponse à la sécheresse précédente a été l'emploi de transferts de fonds par le Start Network. Cela semble avoir bien fonctionné, mais les informations S&E disponibles limitées (et l'absence d'un groupe de contrôle qui n'a pas reçu d'aide) limitent la portée de l'évaluation de l'efficacité de la mise en œuvre globale et le degré avec lequel les comparaisons de l'efficacité des modalités alternatives peuvent valablement être faites.

Conclusions sur les bénéficiaires de l'aide fournie

L'étude a démontré que le nombre moyen dans les ménages bénéficiaires comme signalé à la fois dans les enquêtes de Kimetrica et du Start Network était d'environ douze membres (par rapport à l'hypothèse prévue de huit) avec plus de deux enfants de moins de cinq ans. Il y avait des différences entre les deux enquêtes en termes de pourcentages de ménages dirigés par des hommes ou par des femmes et les ménages du Start Network comportaient davantage de femmes enceintes et qui allaitaient, en reflétant probablement différents processus de ciblage pour la farine enrichie. L'enquête de Kimetrica a relevé un nombre substantiel de ménages qui recevaient plus qu'un seul type d'aide, tandis que d'autres n'en recevaient aucune, ce qui indique les défis en matière de ciblage et de distribution.

Il y a très peu d'informations systématiques sur ceux qui ne bénéficiaient pas d'une aide. Cela représente un sérieux vide dans le suivi de l'efficacité du ciblage de l'aide et la compréhension du véritable impact des interventions, ainsi que pour savoir à quoi ressemblent les résultats dans les ménages qui ne recevaient pas d'aide tout au long de cette période.

Conclusions sur la portée avec laquelle la réponse a soutenu efficacement les moyens de subsistance des ménages

Quasiment tous les bénéficiaires ont indiqué que l'aide leur a permis d'éviter des conséquences négatives, de répondre à leurs besoins en termes de consommation alimentaire et d'améliorer la qualité de la nourriture. L'argent restant a été utilisé pour rembourser les dettes et pour éviter d'autres stratégies d'adaptation négatives. Il y a de fortes chances que les distributions aient permis d'éviter à de nombreux ménages d'avoir recours à des stratégies d'adaptation encore plus extrêmement négatives, y compris le fait d'acheter de la nourriture à crédit ou d'emprunter de l'argent pour acheter de la nourriture, le travail des enfants et le fait que des hommes s'engagent dans des emplois à haut risque et socialement dégradants ou relevant de l'exploitation. L'enquête sur l'évaluation des processus Kimetrica a relevé qu'une forte proportion des ménages (90 %) a indiqué que les principales distributions (argent ou nourriture) ont permis d'éviter la vente de biens saisis dans le bétail et d'autres biens.

L'argent reçu dans le cadre de l'aide du Start Network a également permis à de nombreux ménages d'éviter d'avoir recours à des stratégies d'adaptation encore plus extrêmement négatives. Toutefois, l'effet de l'aide s'est avéré limité et à court terme. Une majorité des ménages ont indiqué devoir utiliser une ou plusieurs des stratégies d'adaptation, y compris l'emprunt pour acheter de la nourriture et le fait de sauter des repas. La plupart des personnes interrogées ont indiqué que le montant de l'argent reçu était insuffisant pour répondre aux besoins basiques de leur ménage, même pour quelques semaines seulement. Bien que le transfert de fonds total était plafonné à un maximum de huit membres par ménage, la plupart des ménages étaient bien supérieurs en nombre (avec une taille de

ménage moyenne de douze personnes). Ceci ne semble pas avoir résulté en leurs pires résultats généralement reportés, bien que les ménages avec sept enfants ou plus étaient déclarés comme étant moins susceptibles d'indiquer avoir suffisamment de nourriture dans le ménage.

Les ménages avaient significativement plus de chances d'indiquer qu'ils avaient assez de nourriture si : ils avaient reçu des transferts de fonds plus importants ; ils avaient reçu une aide supplémentaire d'une autre source ; et ils avaient reçu de la farine enrichie.

La quantité de riz fournie indiquait qu'il aurait pu durer uniquement un mois ou à peu près pour la taille moyenne des ménages indiquée dans les enquêtes (douze membres). Les distributions de farine étaient limitées par les restrictions liées à la COVID-19, ce qui a fait de l'approvisionnement en farine de qualité un vrai défi. La plupart des distributions de farine par le Start Network ont été remplacées par des distributions d'argent.

Il y a un compromis entre les montants transférés aux ménages bénéficiaires et le nombre total de ménages qui peuvent recevoir l'aide. Puisque nous en savons très peu concernant les ménages qui ne recevaient pas d'aide, il est difficile de savoir si le bon équilibre a été trouvé, et/ou si la couverture et les ressources totales auraient dû être plus élevées.

L'évaluation du Start Network a indiqué que le créneau d'aide choisi s'alignait généralement avec le moment où les ménages se préparaient pour la saison difficile, même si un créneau plus tôt aurait pu être préférable. Les bénéficiaires ont généralement indiqué qu'ils recevaient l'argent suffisamment tôt, bien que certains ménages ont aussi indiqué qu'ils avaient eu recours à plusieurs stratégies d'adaptation. Les distributions du Gouvernement du Sénégal, à une bien plus grande échelle, ont été réalisées un peu plus tard que les distributions du Start Network, à compter d'août 2020, ce qui suggère qu'elles seraient arrivées trop tard pour certains ménages. Toutefois, les informations disponibles sont insuffisantes pour le confirmer.

Résumé des conclusions

Conclusions de l'impact sur les ménages

L'étude a conclu que l'engagement du Sénégal avec l'ARC a contribué au meilleur positionnement du pays afin d'identifier et de répondre à la menace émergente de sécheresse en 2019 par rapport à la situation pendant les chocs négatifs antérieurs. C'était le résultat du renforcement de la capacité de planification opérationnelle et de l'alerte précoce, ainsi que de l'engagement auprès du Start Network et du financement prévisible des indemnités d'assurance en décembre 2019. Les retards dans le déblocage des fonds de l'ARC par le Trésor du Gouvernement du Sénégal, comme ce qui s'était déjà passé en 2015, ont été un facteur de mise en œuvre retardée de la réponse à la sécheresse.

Les FIP développés pour utiliser les indemnités d'assurance de l'ARC pour gérer l'insécurité alimentaire en lien avec la sécheresse localisée ont été intégrés dans (pour le Gouvernement du Sénégal) ou coordonnés avec (Start Network) le PNR dont le Gouvernement du Sénégal, avec un financement externe supplémentaire substantiel, a fourni une aide pour gérer les chocs aux moyens de subsistance résultant des restrictions de déplacements et de contacts pour contenir la diffusion de la COVID-19.

Il a été prouvé que le transfert de fonds a aidé les ménages les plus pauvres à éviter des stratégies d'adaptation drastiques qui pourraient avoir un impact durable sur leurs moyens de subsistance, tandis que dans les zones les moins touchées, les ménages ont pu accroître leurs actifs et leurs sources de nourriture. Tandis que le niveau d'aide reçue était relativement limité et à court terme, les preuves sont qu'elle a atteint ses objectifs de réduire la mesure dans laquelle les ménages ont dû recourir à des stratégies d'adaptation négatives qui étaient susceptibles d'avoir des effets à long terme sur leurs moyens de subsistance et leurs actifs, bien que les preuves soient insuffisantes pour tirer des conclusions plus détaillées et désagrégées.

Conclusions sur l'efficacité de la réponse et la contribution de l'ARC

Outre la fourniture de ressources à partir des indemnités d'assurance, l'engagement de l'ARC au Sénégal a contribué à renforcer la capacité du Gouvernement dans l'alerte précoce et la planification, tandis que l'initiative d'ARC Replica a amélioré la coordination de la planification et de la fourniture de l'aide parmi les principales ONG et entre le Gouvernement du Sénégal et les ONG dans leur ensemble. Le financement du Start Network par l'intermédiaire d'ARC Replica a également soutenu l'utilisation des transferts de fonds et une approche forte du S&E, en permettant de tirer des leçons qui pourront être appliquées à l'avenir par le Gouvernement du Sénégal. Les évaluations des processus commandées par l'ARC ont également été des sources précieuses de preuves et de leçons concernant l'efficacité de la fourniture de l'aide. L'expérience positive avec ARC Replica suggère que cet accord peut produire des bénéfices substantiels.

Cependant, il existe plusieurs aspects où des faiblesses demeurent ou qui peuvent poser des problèmes pour le modèle de l'ARC. Ces derniers incluent : le fait que les objectifs temporels pour l'utilisation des ressources fournies par le biais des indemnités de l'ARC au Gouvernement du Sénégal n'ont pas été réalisés ; la durabilité de la capacité de la GRC sans la poursuite de l'aide de l'agence de l'ARC reste à établir ; l'absence d'accords organisationnels définis pour le Comité de direction de l'ARC ou d'un budget pour le TWG ; des communications et un engagement peu clair ou tardif entre ARC Ltd. et le Gouvernement du Sénégal résultant en l'absence de paiement de la prime en 2020 ; et la faiblesse des données S&E.

Conclusions sur la validité de la Théorie du changement de l'ARC

Cette étude a démontré que des changements positifs ont eu lieu au Sénégal à la fois dans le Parcours 1 (qui soutient une réponse efficace et dans les délais) et le Parcours 2 (qui influence la politique et la pratique des états membres). Les preuves sont résumées (avec les notations) dans la Matrice de l'Analyse de Contribution présentée dans Tableau 11.

En général, les notes sont positives, avec des preuves que des progrès ont été accomplis le long de chaque lien TdC au niveau d'efficacité. Il est clairement démontré que la capacité du Gouvernement du Sénégal pour une réponse efficace aux chocs climatiques s'est améliorée (bien que certains éléments du plan opérationnel n'étaient pas pleinement reflétés dans le FIP), bien que l'impact de la COVID-19 ait changé radicalement le contexte de la mise en œuvre et était bien plus important que l'impact initial de la sécheresse. Les limitations se rapportent plus particulièrement au manque de progrès dans le renforcement des systèmes S&E nationaux pour le soutien de la GRC (notamment en lien avec un ciblage efficace), l'échec de prévenir une répétition de retards dans l'approbation du déblocage des fonds de

l'indemnité de l'ARC, et les preuves de certaines limites dans les délais et la composition de l'aide fournie aux ménages.

Il existe certains défis plus significatifs en lien avec la durabilité de la capacité développée, y compris le rôle de la poursuite de l'aide de l'Agence de l'ARC, les problèmes organisationnels et financiers non résolus concernant le TWG et l'incertitude sur le fait que le Gouvernement du Sénégal continuera à prendre en compte l'achat de l'assurance via l'accord de l'ARC comme étant rentable à l'avenir.

Implications pour le suivi et l'évaluation de la réponse à la catastrophe

De petits progrès ont été réalisés entre 2014/15 et 2019/20 dans le renforcement du système S&E national pour la GRC, avec l'importante exception de l'approche du S&E présentée par le Start Network. Les seules données disponibles pour faire même des jugements quantitatifs limités concernant les effets sur les ménages sont venus du système S&E du Start Network et de l'Évaluation des processus Kimetrica. Aucune donnée n'était disponible provenant des sources nationales (Gouvernement du Sénégal). Tandis que le rapport de mise en œuvre sur le PNR donne des détails sur le nombre de bénéficiaires, et réexamine les leçons sur l'efficacité opérationnelle et les défis rencontrés, il n'est pas possible d'évaluer l'efficacité du ciblage, et par exemple si oui ou non il y a des groupes qui n'étaient pas efficacement atteints par l'aide fournie.

L'étude souligne le besoin de renforcer le système S&E du Gouvernement du Sénégal, et suggère d'apporter la plus grande attention à l'Agence de l'ARC et aux donateurs et à d'autres organismes régionaux et internationaux pour encourager le renforcement de systèmes S&E nationaux pour la GRC. Ceux-ci devraient être à travers la collecte systématique d'informations sur l'efficacité du ciblage et sur les changements de la protection sociale des bénéficiaires dans le temps (avant et après l'assistance). Lorsque cela est considéré opportun et faisable pour effectuer une évaluation quantitative solide de l'impact, des enquêtes doivent être menées auprès à la fois les bénéficiaires et des non-bénéficiaires, de sorte qu'il soit possible de comparer les bénéficiaires de l'intervention par rapport à un groupe de référence qui partage des caractéristiques similaires à celles des personnes qui ont bénéficié de l'intervention.

Tandis que la disponibilité des ressources et d'autres facteurs peuvent limiter ce qu'il est possible de réaliser dans une circonstance donnée, une réponse nationale stratégique et coordonnée pour évaluer l'impact sur les ménages doit être prise en compte dans le cadre de la plus vaste stratégie S&E pour la GRC.

Implications pour l'évaluation de l'ARC

Les leçons suivantes peuvent être tirées de l'étude de cas du pays pilote :

1. L'intention générale, telle qu'exposée dans le Rapport initial, a été de développer une méthodologie d'évaluation participative de l'impact (PIA) en tant que noyau de l'approche de l'étude de cas pour la phase d'impact. Cependant, il est clair que dans les pays qui ont reçu les indemnités de l'ARC, les Évaluations des processus que l'ARC commande se chevauchent substantiellement avec l'approche de PIA prise en compte.

2. L'approche et les instruments développés pour l'évaluation du développement de la capacité de la GRC et de la contribution de l'ARC se sont avérés efficaces, bien qu'une approche plus formellement structurée de la définition et de la mesure de la capacité de la GRC doit être développée.
3. Obtenir une compréhension plus claire des conditions dans lesquelles la TdC agit, et quelles hypothèses sous-jacentes peuvent échouer à être réalisée dans des circonstances particulières, demandera un examen d'une plage plus large d'expériences nationales (et pas seulement de cas où les indemnités de l'assurance ont été effectuées)
4. L'approche de l'évaluation de la contribution pour le financement ne doit pas tenter d'évaluer l'impact macroéconomique puisque ce n'est pas un objectif de l'aide de l'ARC mais doit se concentrer sur l'examen (a) des besoins financiers et la mesure dans laquelle ils ont été atteints par (b) les indemnités de l'ARC, et (c) d'autres sources de financement incluant celles potentiellement accélérées par l'ARC.
5. Il est important de faire la distinction entre l'évaluation de l'ARC sur la réaction du Gouvernement à la sécheresse et l'évaluation de l'impact de la réaction du Gouvernement à la sécheresse sur la protection sociale des ménages. L'évaluation est focalisée sur le premier aspect, même si les résultats du second peuvent fournir des informations utiles. Alors que les informations quantitatives sur les effets au niveau des ménages et sur d'autres aspects de la performance de la réaction à la catastrophe nationale à laquelle l'ARC a contribué (par exemple, l'efficacité du ciblage) sont potentiellement très précieuses pour la compréhension des résultats obtenus et les défis rencontrés, il est en général au-delà des ressources et du cadre de l'Évaluation de l'ARC de collecter des données primaires au niveau des ménages. La mise en service des Évaluations des Processus de l'ARC joue par conséquent un rôle important dans la fourniture de ces informations à ce sujet ainsi que dans les systèmes de suivi du Gouvernement.
6. L'approche exploratoire adoptée dans cette évaluation pour tenter d'acquérir une meilleure connaissance de l'impact de la réaction à la sécheresse sur les ménages bénéficiaires, en utilisant la modélisation sur des ensembles réduits de données, non conçus pour fournir des mesures quantitatives de l'impact, a fourni des preuves limitées et relativement faibles. Elle a été en mesure de fournir des informations sur les caractéristiques des bénéficiaires et sur la manière dont les résultats auto-déclarés variaient en fonction du type d'aide reçu et d'autres caractéristiques des ménages. Elle n'a pas été en mesure de fournir une estimation rigoureuse de l'impact au niveau des ménages, à partir de la comparaison des résultats entre les bénéficiaires et des groupes de non-bénéficiaires comparables. Cela est dû au fait que les ensembles de données étaient limitées (par leur propre conception) : elles n'incluaient que les bénéficiaires et utilisaient uniquement des mesures post-distribution et auto-déclarées de la protection sociale. Il s'est avéré impossible d'obtenir d'autres données susceptibles de fournir des comparaisons externes pour mesurer l'efficacité du ciblage. Compte tenu de ces contraintes, l'approche adoptée n'a pas apporté (et n'était pas conçue pour apporter) une méthode générale appropriée pour estimer l'impact sur les ménages dans le futur travail d'évaluation de l'ARC.

7. La prise en compte des conclusions de l'évaluation de l'impact au Sénégal souligne aussi plusieurs problèmes importants que l'étude n'a pas été explicitement conçue pour gérer, ou sur lesquels elle n'a pas réussi à trouver des preuves, qui pourraient potentiellement être gérés dans le reste de l'évaluation de l'ARC :
 - a. la durabilité du modèle de développement de la capacité, y compris au moyen de l'aide fournie par l'organisme de l'ARC ;
 - b. si les ressources et la capacité disponibles suffisent pour gérer les besoins des situations d'urgence liées au climat (y compris les sécheresses mineures ou localisées) au cours des années pendant lesquelles les indemnités d'assurance de l'ARC ne sont pas payées ;
 - c. la manière appropriée par laquelle les systèmes et la réponse à la sécheresse financés par l'ARC doivent être intégrés avec le système de protection sociale plus large ;
 - d. la stratégie nationale appropriée relative à la part du total des coûts des aides que les indemnités d'assurance de l'ARC devraient couvrir par rapport au budget total pour la préparation aux catastrophes ;
 - e. les facteurs susceptibles d'influencer la répétabilité du succès remporté par ARC Replica au Sénégal dans d'autres pays.

Pour le reste de l'évaluation de l'ARC, il est important de noter un compromis entre la profondeur des enquêtes de chaque pays et le nombre de pays pour lequel les informations peuvent être collectées. Une meilleure compréhension des conditions dans lesquelles la TdC a sa place, et les risques potentiels, pourra exiger la prise en considération d'un large panel d'expériences nationales reflétant différentes conditions, plutôt qu'une enquête plus détaillée d'un plus petit nombre d'expériences. Il peut y avoir également la possibilité de l'utilisation des ressources de l'évaluation pour enquêter sur d'autres problèmes spécifiques ou thèmes dans des groupes de pays, plutôt que de se concentrer sur des études de cas de pays individuelles.

Certains des problèmes émergents, identifiés ci-dessus, ne sont pas non plus complètement couverts par les questions d'évaluation identifiées dans le Rapport initial. Ces considérations suggèrent le besoin d'une certaine révision des questions d'évaluation pour l'Évaluation de l'ARC afin de s'assurer que les principaux problèmes émergents soient correctement gérés, et potentiellement pour une approche révisée d'études de cas de pays futures.

Leçons

Les leçons suivantes issues de cette étude peuvent être identifiées :

1. Le modèle de l'ARC peut parvenir à bâtir la capacité de la GRC nationale et l'amélioration de la réponse, bien que la mesure dans laquelle cette capacité peut être durable sans une aide constante par l'intermédiaire de l'Agence de l'ARC reste à établir.
2. Le modèle d'ARC Replica peut améliorer l'efficacité de la coordination entre les ONG, et entre les ONG et le Gouvernement, et peut offrir une opportunité pour des approches plus innovantes de la fourniture de l'aide à mettre en œuvre, en apportant

potentiellement des leçons qui peuvent également être appliquées par les systèmes gouvernementaux.

3. Réaliser des estimations empiriques fiables de l'impact sur les ménages de l'aide en lien avec la sécheresse et de l'aide liée exigerait une stratégie bien conçue et intégrée pour la collecte et l'analyse des données, planifiée avant l'apparition de l'urgence, et pouvant même être difficile à mettre en pratique. Les gouvernements nationaux devront prendre des décisions sur la faisabilité et l'importance de ces aspects pour toute réaction spécifique aux catastrophes.

Recommandations

Recommandations issues de l'Évaluation des Processus

L'Évaluation des Processus de l'ARC a produit des recommandations qui sont intégralement exposées dans Annex E et résumées ci-dessous.

1. L'ARC devrait envisager un ajustement de l'ARC afin que les données puissent être ventilées selon des unités administratives inférieures.
2. L'ARC et le Gouvernement du Sénégal devraient s'efforcer d'aligner la préparation du FIP sur le Cadre Harmonisé.
3. L'ARC et les exécutants financés par l'ARC devraient détailler davantage les Procédures Opératoires Standard (POS) définies dans le FIP, notamment par rapport à la création et à la gestion des comptes bancaires, à la communication et à la coordination, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation ainsi qu'à l'inclusion des groupes de genre et vulnérables.
4. Le Gouvernement du Sénégal devrait envisager la mise à jour de la base de données des bénéficiaires RNU.
5. Le Gouvernement du Sénégal et l'ARC devraient explorer une solution plus robuste pour la réception et le décaissement des financements ARC.
6. Le Gouvernement du Sénégal devrait envisager l'expansion de la sélection des produits alimentaires dans les distributions, afin de favoriser une plus grande variété alimentaire.
7. En ce qui concerne le suivi, nous recommandons vivement au Start Network d'organiser un atelier et de partager ses processus de suivi et ses expériences avec le Gouvernement du Sénégal et l'ARC.
8. L'ARC devrait commencer à développer des lignes de conduite sur la gestion des multiples événements en cascade.
9. Pour les futures indemnités, le Gouvernement du Sénégal devrait canaliser davantage de fonds vers un compte de fonds de roulement, à utiliser pour les actions précoces.
10. L'ARC, son pays et les partenaires de Replica devraient continuer d'explorer les manières de prendre en compte différents groupes marginalisés (les personnes âgées, les malades ou les porteurs de handicaps).

Cette étude souscrit à ces recommandations tout en suggérant les recommandations supplémentaires exposées ci-dessous.

Recommandations pour l'ARC

L'agence ARC devrait :

1. Utiliser les leçons issues de l'expérience positive avec ARC Replica au Sénégal pour façonner et encourager l'utilisation de ce modèle dans d'autres pays.
2. Se concentrer davantage sur l'amélioration du système S&E gouvernemental dans le cadre de l'aide de l'agence de l'ARC. Un panel plus large de preuves (incluant l'expérience dans d'autres pays) devra en être tiré pour développer une approche appropriée mais les éléments en découlant à prendre en compte incluent les actions suivantes :
 - a. établir un sous-groupe TWG sur le système S&E dans le cadre du modèle de l'ARC standard ;
 - b. définir des normes pour le système S&E de la GRC, et fournir des orientations à ce sujet ;
 - c. garantir que les ressources appropriées pour le système S&E sont budgétisées dans le cadre des FIP ;
 - d. fournir des conseils, le partage d'expérience et l'assistance technique pour renforcer le système S&E de la GRC ; et
 - e. examiner les accords de S&E dans le cadre de l'examen de l'ARC des FIP (par exemple, par rapport aux normes et aux orientations).
3. Examiner les lignes directrices de l'audit des processus et le mandat général pour les évaluations des processus des indemnités de l'ARC et les problèmes spécifiques à gérer dans chaque cas, en se concentrant plus particulièrement sur ce qui suit :
 - a. le cadre, les priorités et le niveau d'affectation de ressources approprié pour les évaluations des processus ;
 - b. l'efficacité du ciblage ;
 - c. l'obtention d'informations de la part des non-bénéficiaires ainsi que des bénéficiaires ;
 - d. l'amélioration de la documentation de l'approche de l'évaluation des processus, surtout autour de l'échantillonnage ;
 - e. le renforcement de l'analyse des coûts et la réalisation de l'analyse coût/efficacité ; et
 - f. la garantie d'une coordination efficace avec d'autres processus de collecte des données et S&E.

Recommandations au Gouvernement du Sénégal

Le Gouvernement du Sénégal devrait :

1. Établir des orientations claires et basées sur des preuves sur les mesures de soutien appropriées requises pour différents profils de ménages (incluant les ménages de tailles différentes), y compris une politique sur les conditions pour la fourniture de nourriture, d'argent ou d'autres types d'aide.
2. Spécifiquement renforcer le système S&E pour la réponse aux catastrophes, afin de s'assurer : (a) la possibilité de déterminer si l'aide atteint réellement ou non les bénéficiaires prévus ; (b) des estimations fiables des résultats obtenus ; (c) la possibilité d'identifier toute différence dans les résultats et l'accès à l'aide en lien

avec le genre ou pour des groupes socialement désavantagés ; et (d) l'apprentissage de leçons pour l'avenir.

3. Clarifier la relation, et renforcer l'intégration et la coordination, entre la réponse aux catastrophes et les systèmes de protection sociale en développement, y compris le renforcement de la fiabilité et des processus de mise à jour pour la base de données du RNU, dans le cadre d'une approche plus globale pour le ciblage efficace de l'aide.

Recommandations pour le reste de l'Évaluation de l'ARC

1. OPM examinera les questions de l'évaluation pour le reste de l'évaluation en consultation avec le FCDO, le Groupe ARC et le Groupe de référence de l'évaluation de l'ARC et, le cas échéant, révisera ces dernières pour garantir que l'évaluation produise les preuves les plus pertinentes, en prenant en compte les problèmes identifiés dans la section 7.1.5 et d'autres questions identifiées par les parties prenantes.
2. OPM travaillera avec le Groupe de l'ARC pour examiner la Théorie du changement de l'ARC, plus spécifiquement pour intégrer ARC Replica, mais aussi pour s'assurer de la propriété pleinement partagée et de la compréhension de la Théorie du changement.
3. OPM examinera le projet d'évaluation exposé dans le rapport initial en réponse à ce qui est exposé ci-dessus. Un aperçu des questions d'évaluation prioritaires pour la seconde évaluation formatrice et l'approche pour les gérer sera développée en premier. Le travail entrepris pendant la seconde évaluation formatrice, y compris en revisitant la TdC, sera ensuite utilisée pour revisiter le projet des évaluations restantes de l'ARC. Ceci tiendra compte des changements suggérés à la structure des études de cas de pays et d'autres activités de recherche de l'évaluation (par exemple, des études thématiques sur des problèmes particuliers). Ce sera discuté et approuvé par le FCDO, le Groupe de l'ARC et le Groupe de direction de l'évaluation, comme une base pour le reste de l'évaluation.
4. Des accords de gouvernance appropriés sur l'évaluation au niveau national doivent être mis en place pour chaque étude de cas de pays dès que possible afin de garantir un engagement gouvernemental national efficace.
5. Étant donné le profil des pays dans lesquels l'ARC opère, OPM renforcera sa capacité d'équipe d'évaluation centrale pour travailler efficacement dans des contextes francophones.
6. L'approche et les outils utilisés pour évaluer le développement de la capacité de la GRC et la contribution de l'Agence de l'ARC dans l'étude pilote au Sénégal doivent être utilisés comme base pour un flux de travail des études de cas de pays futurs, bien qu'une classification plus formalisée des éléments de la capacité de la GRC doivent être développés conformément aux preuves de la recherche.
7. L'approche de l'évaluation de la contribution de l'ARC au financement doit être révisée pour se concentrer plus explicitement sur l'évaluation des besoins financiers et dans quelle mesure l'ARC a contribué à y répondre.

8. Lorsque les études de cas de pays prennent place au moment d'une indemnité, il doit y avoir une coordination étroite entre le projet de l'Évaluation des processus et l'étude de cas de pays pour assurer la complémentarité et éviter la duplication ou le chevauchement.
9. Pour chaque étude de cas de pays, une évaluation détaillée doit être réalisée dans le cadre du processus de conception des données et de l'analyse qui sont disponibles pour évaluer les effets au niveau des ménages, pour déterminer dans le cadre du processus de conception quelles sont les preuves pertinentes de l'évaluation de l'ARC qui peuvent être disponibles et quel niveau de ressource doivent être allouées à ce flux de travail. Lorsque c'est possible, l'Équipe d'évaluation doit chercher à influencer (en coordination avec l'Agence de l'ARC) les processus en cours ou prévus de collecte des données pour améliorer les preuves au niveau des ménages et garantir qu'on puisse avoir accès aux données disponibles aux fins de l'évaluation. Ces preuves apporteront une contribution utile à la compréhension de l'efficacité des réactions du Gouvernement à la sécheresse mais, comme cela a été remarqué plus haut, elles ne fourniront pas d'éléments probants sur l'impact de l'ARC.

Liste des abréviations

ACF	Action Contre la Faim
ACTED	Agence d'Aide à la Coopération Technique et au Développement
AFD	Agence Française de Développement (French Development Agency)
AGRHYMET	Centre agrométéorologique et hydrologique au CILSS
ARC	African Risk Capacity
ARV	Africa RiskView
AfDB	Banque africaine de développement
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (National Statistical and Demographic Agency)
BOAD	La Banque ouest-africaine de développement
FCIU	Fonds central d'intervention d'urgence des Nations Unies
CFA	Franc CFA
CH	Cadre Harmonisé
CILSS	Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CLM	Cellule de Lutte contre la Malnutrition
PC	Plan de contingence
CNAAS	Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal (National Agricultural Insurance Company of Senegal)
CSA	Commissariat à la sécurité alimentaire
DAN	Division de l'Alimentation et de la Nutrition
DFID	Département pour le développement international du Royaume-Uni
DIREL	Direction de l'Élevage
DGPSN	Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale (General Delegation for Social Protection and National Solidarity)
DPC	Direction de la Protection Civile (Civil Protection Directorate)
GRC	Gestion des risques de catastrophes

GDE	Groupe de direction de l'évaluation
ECHO	Bureau de l'aide humanitaire de la Communauté européenne
BEI	Banque européenne d'investissement
ENF	Nouveaux fonds attendus
QE	Question d'évaluation
ESPS	Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (Senegal Poverty Monitoring Survey)
UE	Union européenne
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCDO	Bureau des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement du Royaume-Uni
FIP	Plan de mise en œuvre final
Gavi	Alliance internationale pour les vaccins et la vaccination
GFATM	Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme
GIS	Système d'information géographique
GdS	Gouvernement du Sénégal
HDDS	Score de diversité alimentaire au niveau des ménages
HF	Cadre Harmonisé
HH	Ménage
TIC	Technologies de l'information et de la communication
IDA	Association internationale de développement
ITFC	Société Internationale Islamique de Financement du Commerce
IM	Contrôle indépendant
FMI	Fond monétaire international
INT	Changement intermédiaire
IsDB	Banque islamique de développement
KII	Entretien de l'informateur clé
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau

MCF	Fondation MasterCard
MDCEST	Ministère du Développement Communautaire, de l'Équité Sociale et Territoriale (Ministry of Community Development, Social and Territorial Equity)
MEPA/DIREL	Ministère de l'Élevage et des Productions Animales
MFB	Ministre des Finances et du Budget (Ministry of Finance and Budget)
MSAS	Ministère de la Santé et de l'Action Sociale
S&E	Suivi et évaluation
ONG	Organisation non gouvernementale
OP	Plan opérationnel
OPM	Oxford Policy Management
OSB	Opération Sauvetage du Bétail (Operation Livestock Rescue)
PNBSF	Programme National de Bourses de Sécurité Familiale
PNR	Plan National de Riposte
RNU	Registre National Unique
SECNSA	Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (Executive Secretariat of the National Council of Food Security)
STC	Changement à court terme
TdC	Théorie du changement
ToR	Mandat
TSD	Département de l'assistance technique
TWG	Groupe de travail technique
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
USDoS	Département d'État des États-Unis
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
PAM	Programme alimentaire mondial

1 Introduction

1.1 Aperçu de l'évaluation de l'African Risk Capacity (ARC)

L'African Risk Capacity (ARC) a été « établie pour aider les gouvernements africains à améliorer leurs capacités à mieux planifier, préparer et répondre à des événements climatiques extrêmes et des catastrophes naturelles. Par la collaboration et une finance innovante, l'ARC permet aux pays de renforcer leurs systèmes de gestion des risques de catastrophes et d'avoir accès à un financement rapide et prévisible lorsqu'une catastrophe survient pour protéger la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance de leurs populations vulnérables » (ARC, sans date). L'ARC se compose de l'agence de l'ARC, une agence spécialisée de l'Union africaine et l'ARC Insurance Company Limited (ARC Ltd), une société affiliée financière qui propose des services de transfert de risques.

En mars 2014, le Ministère britannique du Développement international (DFID), devenu le Foreign, Commonwealth and Development Office (FCDO), a approuvé des aides pouvant atteindre 100 millions de livres sterling sur 20 ans pour lancer un pool africain d'assurance contre les risques et un mécanisme de réaction, dénommé African Risk Capacity (ARC). L'aide du FCDO comprend jusqu'à 90 millions de livres de capital de développement (DevCap), à investir en fonction des besoins et des performances pour capitaliser ARC Ltd, et jusqu'à 10 millions de livres de subventions pour l'assistance technique par l'intermédiaire de l'Agence ARC, les révisions de performance et l'évaluation indépendante.

Le Foreign, Commonwealth and Development Office (FCDO) du Royaume-Uni a chargé Oxford Policy Management (OPM) de réaliser une évaluation indépendante de l'ARC sur la période 2015-2024, en mettant l'accent sur *le rôle de l'ARC dans la mise en place d'une réaction rapide après une catastrophe climatique extrême, telle qu'une sécheresse ou des inondations, avant que la situation des moyens de subsistance des ménages touchés ne devienne critique.*³

Le projet d'évaluation, tel qu'exposé dans le Rapport initial d'évaluation de l'ARC (OPM, 2017a), a prévu de réaliser deux évaluations formatrices et deux cycles d'études d'impact. L'approche globale de l'évaluation de l'impact est basée sur l'Analyse de la Contribution (AC), à travers la collecte d'une variété d'informations pour vérifier la validité de la Théorie du Changement (TdC) et pour développer et tester des histoires de contribution afin de fournir une évaluation qualitative rigoureuse de l'apport de l'ARC. La méthodologie exposée dans le rapport initial comprenait une "évaluation d'impact", définie comme un processus participatif de collecte de preuves sur la tenue de la CdR au niveau national.

OPM a réalisé une première évaluation formatrice de l'ARC en 2017 (OPM, 2017b). Ceci a permis de souligner un certain nombre de contributions positives que l'ARC est en train d'apporter pour sensibiliser et renforcer la capacité en lien avec la gestion des risques de catastrophes (GRC) et le financement du risque dans les pays à l'étude. Un certain nombre de domaines problématiques pour l'ARC ont également été identifiés, plus particulièrement

³ Un objectif clé de l'évaluation est « de tester si la mutualisation des risques et le transfert est une manière rentable d'encourager la planification de la contingence et de permettre des réponses rapides à la sécheresse et à d'autres événements climatiques extrêmes » (ToR, p. 2).

dans son approche organisationnelle, pour s'assurer de sa durabilité en encourageant la demande de son produit d'assurance et en créant un pool de risques robuste.

OPM devait réaliser une seconde évaluation formatrice en 2019 pour poursuivre ce travail et mieux évaluer l'efficacité organisationnelle de l'ARC. Cependant, ce projet a été suspendu puisque le pool de risques avait diminué et que l'ARC subissait des changements d'organisation significatifs. Il devrait voir le jour en 2021/22. Au lieu de cela, il a été convenu de procéder à la réalisation d'un pilote de l'approche des études de cas par pays pour la phase d'impact de l'évaluation.

1.2 L'évaluation pilote au Sénégal

Le Sénégal a été sélectionné pour l'évaluation pilote de l'impact car la sécheresse de 2019 a déclenché les paiements d'assurance de l'ARC à la fois au Gouvernement du Sénégal (GdS) et au Start Network⁴ des organisations non gouvernementales (ONG) (dans le cadre d'ARC Replica). Ces paiements ont été effectués en décembre 2019 « pour couvrir les pertes dues aux mauvaises récoltes causées par les déficits pluviométriques sévères dans la saison agricole de 2019 » (ARC, 2019). L'indemnisation a donné une occasion d'évaluer les effets de l'ARC car elle concerne la réduction de la perte des biens et des moyens de subsistance pour les ménages vulnérables dans le cas d'une catastrophe naturelle au Sénégal ainsi que l'aide plus large pour le renforcement des capacités que l'ARC a fournie au Gouvernement du Sénégal pour gérer le risque et ses chocs liés au climat.

Le fait que le Sénégal avait précédemment reçu une indemnité de l'ARC en réponse à la sécheresse en 2014 a également permis de faire une comparaison entre l'utilisation faite de l'aide de l'ARC et la mesure dans laquelle la capacité de la GRC nationale s'était développée entre les deux sécheresses, ainsi qu'une évaluation de la mesure dans laquelle l'aide de l'ARC peut avoir contribué à des améliorations.

L'étude cas pour le Sénégal a été conçue comme une évaluation *pilote* car elle impliquait de tester une approche et une série d'outils pour mesurer les effets pour un pays de l'engagement avec l'ARC, en vue d'enrichir l'approche pour d'autres études nationales dans le cadre de l'évaluation de l'ARC.

Une ébauche initiale d'un plan d'évaluation pour l'étude nationale du Sénégal a été préparée en janvier 2020. Cette dernière, basée sur le cadre d'évaluation développé dans le Rapport initial d'évaluation, a proposé trois flux de travail : les deux premiers examinant le rôle de l'ARC en tant que source de financements et le développement de la capacité de la GRC, respectivement ; et le troisième (le noyau de l'évaluation participative d'impact) étant une évaluation du processus de réaction à la sécheresse. Comme indiqué dans la section 3.5, l'approche a été modifiée pour tenir compte du fait que l'Agence ARC commanditait un exercice d'évaluation de processus distinct et le troisième flux de travail a été révisé pour inclure une analyse quantitative exploratoire (utilisant des sources de données secondaires) de l'impact de l'assistance fournie aux ménages. La conception finale pour l'étude de cas national pilote a été exposée dans l'OPM (2020).

⁴ Le réseau comprend six ONG (Catholic Relief Services, Action Contre la Faim [ACF], Oxfam, Plan International, World Vision et Save the Children).

1.3 Impact de la COVID-19 sur l'étude et changements par rapport au plan d'évaluation

Il avait été prévu de démarrer l'étude par une mission de cadrage, devant avoir lieu en mars 2020. Toutefois, la pandémie de COVID-19 émergente a profondément impacté à la fois sur l'assistance prévue contre la sécheresse, comme exposé dans les Plans de mise en œuvre finals (FIP) établis par le Gouvernement du Sénégal et le Start Network. Comme décrit dans le chapitre 2, le Gouvernement du Sénégal a préparé un *Plan National de Riposte* (PNR) révisé en février 2020, qui intégrait le financement de l'aide en lien avec la sécheresse de l'ARC dans un programme bien plus large pour gérer les conséquences économiques de la COVID-19. Le Start Network a continué à mettre en œuvre ses FIP, mais les restrictions en matière de déplacements et de contacts ont conduit à des retards et ont posé des défis pour la collecte de données prévue, ainsi que la fourniture de l'aide aux ménages.

L'impact de la COVID-19 n'a pas empêché la mise en œuvre de l'essentiel de la méthodologie proposée comme prévu ni la collecte de preuves pour répondre aux questions de l'évaluation. Les principaux changements par rapport à l'approche envisagée dans le Plan d'évaluation (OPM, 2020) ont été les suivants :

- Le fait que la sécheresse ait été reléguée au second plan par un choc indésirable dont on pensait qu'il aurait de bien plus grandes conséquences économiques défavorables, et que le FIP du Gouvernement du Sénégal n'ait pas été mis en œuvre comme prévu, a nui à certains égards à la portée de l'évaluation de l'impact de l'aide de l'ARC sur la réaction à la sécheresse au Sénégal au cours de cette étude. En particulier, l'analyse quantitative menée a concerné à la fois la réaction combinée à la sécheresse et l'impact de la Covid-19, et il n'a pas été possible de tirer des conclusions sur la seule réaction à la sécheresse. Toutefois, cela a également permis de réaliser une évaluation des contributions potentielles de l'ARC à la capacité du Sénégal de gérer un choc adverse plus étendu et plus complexe.
- L'étude a été menée sans déplacements internationaux, avec les membres de l'équipe basés au Royaume-Uni travaillant avec leurs homologues au Sénégal, lesquels ont réalisé les entretiens avec les informateurs clés (KII) et obtenu l'accès aux données et à la documentation.
- Il avait été prévu à l'origine que trois rapports distincts couvrant chacun un des trois flux de travail (finances, capacité, impact sur les ménages) seraient préparés avec un rapport de synthèse distinct. Il est devenu clair que la quantité de preuves ne justifiait pas de produire des rapports distincts pour les flux de travail un et deux, et l'équipe d'évaluation a décidé d'intégrer les preuves dans un seul rapport de synthèse, avec les informations techniques supplémentaires issues du flux de travail trois incluses en annexe.
- Comme nous l'avons vu dans la section 3.5.3, les problèmes liés à la disponibilité des données ont nécessité des changements dans l'approche proposée pour évaluer l'impact sur les ménages.
- La formulation d'origine de certaines des questions d'évaluation (QE) a été redéfinie et consolidée pour refléter la nature des preuves disponibles (voir Section 3.4).

1.4 Structure du rapport

Le reste de ce rapport est structuré comme suit. Le chapitre 2 décrit le contexte de la pauvreté et de la vulnérabilité aux sécheresses au Sénégal, et le rôle de l'ARC depuis 2014, et il donne un aperçu sommaire de la sécheresse de 2019 et de la crise de la COVID-19 de 2020 au Sénégal, ainsi que les principales caractéristiques de la réponse. Le chapitre 3 décrit la méthodologie de l'étude. Les conclusions de l'étude (sous la forme de réponses aux QE) sont présentées dans les chapitres suivants. Le chapitre 4 contient les conclusions sur le financement de la réponse à la sécheresse et le chapitre 5 contient les conclusions sur la capacité de la GRC (incluant une comparaison de la réponse à la sécheresse de 2014 et aux crises de 2019/20). Le chapitre 6 donne un résumé des conclusions de l'analyse quantitative des effets sur les ménages. Le chapitre 7 présente les conclusions, les leçons et les recommandations issues de l'étude, incluant les implications pour les études pays à effectuer dans le reste de l'évaluation de l'ARC.

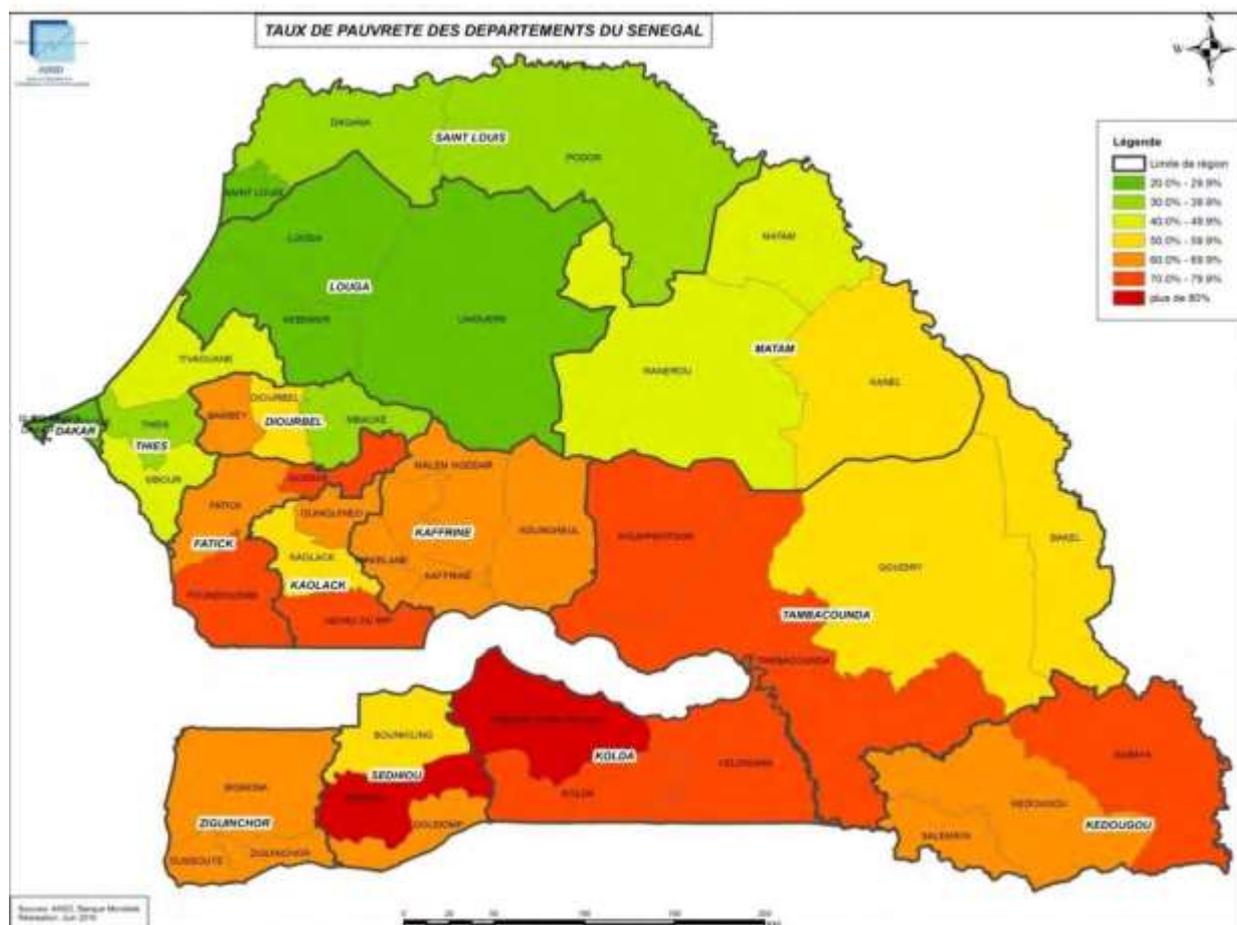
Des informations supplémentaires sont données dans les annexes suivantes. L'Annex A donne une liste des informateurs clés interrogés pour l'étude. L'Annex B indique les QE pour l'étude et leur lien avec le cadre d'évaluation de l'ARC plus large. L'Annex C résume les informations concernant la pauvreté au Sénégal. L'Annex D fournit les informations sur la participation sénégalaise aux activités de renforcement des capacités de l'ARC. L'Annex E reproduit les recommandations de l'Évaluation des processus Kimetrica. L'Annex F présente l'évaluation des besoins issue du FIP du Gouvernement du Sénégal. L'Annex G examine le RNU. L'Annex H décrit et évalue les sources de données (provenant de Kimetrica et du Start Network) qui ont été utilisées pour estimer les effets sur les ménages de l'aide fournie. L'Annex I contient l'évaluation quantitative complète des effets sur les ménages.

2 Aperçu : ARC, Sénégal et la crise de 2019/20

2.1 Le contexte national : la pauvreté et la sécheresse au Sénégal

Le Sénégal fait partie des pays les plus stables politiquement en Afrique, avec trois transitions pacifiques majeures depuis l'indépendance en 1960, et la croissance économique du Sénégal était parmi les plus élevées en Afrique entre 2014 et 2018, figurant à 5,3 % en 2019 (baisse de 6,3 % en 2017) (Banque mondiale, sans date). Cependant, selon une évaluation de la pauvreté par la Banque mondiale en 2015, le taux de pauvreté national au Sénégal est resté élevé (voir l'Annex C pour de plus amples informations sur les calculs de la pauvreté), en ne montrant qu'un taux de baisse modéré de 55,2 % en 2001 à 46,7 % en 2011 (Banque mondiale et *Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie [ANSD]*, 2016). De grandes disparités régionales existent, avec des taux de pauvreté qui augmentent du Nord au Sud (à l'exception notable de Dakar).

Figure 1 : Carte de la pauvreté au Sénégal : les taux de pauvreté au niveau départemental



Source : Banque mondiale et ANSD (2016)

Le schéma spatial de la pauvreté au Sénégal (Figure 1) peut s'expliquer par des facteurs comme l'absence d'accès au marché et à la connectivité dans les régions les plus isolées de l'Est et du Sud. En tant que pays du Sahel, le Sénégal fait face à une contrainte critique, des précipitations non adéquates et non fiables, qui limite les opportunités dans l'économie rurale, dans laquelle la majorité de la population est active (Banque mondiale et ANSD, 2016). L'agriculture sénégalaise est principalement une agriculture pluviale et l'agriculture est le secteur qui est le plus vulnérable à la sécheresse. Il n'y a qu'une saison pour les récoltes (de mai à octobre) pour cette agriculture pluviale.

Le Sénégal est divisé en 14 régions, dont chacune est ensuite divisée en un à quatre département(s). Les seconds départements du plus haut niveau sont ensuite séparés en soit une commune (zone rurale ou urbaine), soit un arrondissement (zone rurale) soit une ville (zone urbaine). La toute dernière enquête sur les dépenses liées à la consommation des ménages a été mise en œuvre en 2011 (*Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal* (ESPS-II) (ANSD, 2019) et donne des informations sur le bien-être des ménages, les dépenses liées à la consommation, l'emploi, le logement, l'éducation, la santé et d'autres indicateurs socio-économiques. Les indicateurs sur la pauvreté sont produits aux niveaux national et régional et ils ne peuvent pas appréhender les différences importantes entre les différents espaces géographiques, comme les départements ou les communes. Les régions varient largement en incidence de la pauvreté. L'incidence de la pauvreté est plus élevée au Sud, surtout à Casamance, qui intègre les régions de Ziguinchor, Kolda, Sedhiou et Kedougou. Il existe également une hétérogénéité considérable en termes de taux de pauvreté par habitant même au sein des régions et des départements (Banque mondiale et ANSD, 2016).

Néanmoins, en se basant sur le dernier briefing sur la pauvreté et l'équité par la Banque mondiale (Banque mondiale, 2020), la proportion de personnes vivant en-dessous du seuil de parité de pouvoir d'achat (PPP) de 1,9 \$ américains en 2011 a graduellement baissé, de 38 % en 2011 à 32,9 % en 2019. Les taux de pauvreté devraient augmenter en 2020 en raison de l'impact économique de la COVID-19, avec une baisse qui ne devrait reprendre qu'en 2021. Malgré cette tendance favorable globale dans les taux de pauvreté, on peut calculer qu'en 2019, 460 000 personnes pauvres ont été ajoutées à la population de personnes pauvres estimée à 5 millions en 2011, en raison de la croissance rapide de la population, qui a été plus rapide que la croissance du revenu par habitant.

2.2 ARC et Sénégal

Le Sénégal a été l'un des premiers des membres de l'Union africaine à prendre une assurance via l'ARC. Le Sénégal a payé une prime d'assurance annuelle de 1,8 milliard de francs CFA (CFA) (soit environ 3,1 millions \$ américains) depuis 2014, avec le coût couvert par le budget gouvernemental, bien que la prime n'ait pas été payée en 2018 (finalement déduite du paiement de 2019), et aucune prime n'a été payée pour 2020. L'ARC a conclu un accord avec le Gouvernement du Sénégal pour participer à l'initiative ARC Replica 2018, ce pays figurant dans le premier groupe d'adhérents avec le Mali et la Mauritanie (où le PAM est le partenaire Replica). Cette initiative permet aux ONG et aux organisations internationales de recevoir l'aide des polices d'assurance répliquées qui sont achetées par les États membres de l'ARC en tant que partenaire Replica. Au Sénégal, le partenaire Replica est le Start Network, qui comprend six ONG internationales opérant dans le pays.

Les donateurs des ONG ont financé le premier paiement de prime dans le cadre de cet accord en 2019.

Les paiements d'assurance au Sénégal dans le cadre de l'ARC ont été déclenchés deux fois, en ce qui concerne les sécheresses pendant les saisons des récoltes en 2014 et 2019. En 2015, un paiement d'assurance de 16,5 millions de dollars américains a été effectué en faveur du Gouvernement du Sénégal. En décembre 2019, les indemnités ont été déclenchées dans le cadre des polices d'assurance détenues à la fois par le Gouvernement du Sénégal et le partenaire Replica (le Start Network), soit 12,5 millions de dollars américains⁵ en faveur du Gouvernement du Sénégal et 10,6 millions de dollars américains en faveur du Start Network, pour une indemnité totale de 23,1 millions de dollars américains.

En plus de la prime et des paiements d'assurance, l'engagement de l'ARC avec le Sénégal a impliqué l'établissement d'un Groupe de travail technique (TWG) permanent au sein du Gouvernement du Sénégal. Ce dernier travaille avec des sous-groupes (auxquels l'agence de l'ARC a fourni une assistance technique), qui sont responsables des aspects suivants : (i) la planification opérationnelle, incluant la préparation et la mise à jour biennale d'un plan opérationnel, qui est conçu pour former les bases du FIP dans le cas où un paiement d'assurance en lien avec la sécheresse est déclenché ; (ii) la modélisation du risque et l'avertissement précoce ; et (iii) le transfert du risque, couvrant le paiement budgétaire de la prime d'assurance de l'ARC, concluant la couverture de l'assurance et rendant les fonds de l'ARC disponibles pour les organismes de mise en œuvre une fois qu'ARC Ltd verse l'indemnité d'assurance. Grâce à l'établissement d'ARC Replica, les représentants du Start Network ont également participé au TWG, avec des plans opérationnels coordonnés développés à la fois pour le Gouvernement du Sénégal (dans le cadre de l'ARC) et le Start Network (dans le cadre d'ARC Replica).

Les principales organisations du Gouvernement du Sénégal impliquées dans la gestion et la mise en œuvre des activités financées par l'ARC sont présentées dans le Tableau 1.

Tableau 1 : Organisations du Gouvernement du Sénégal impliquées dans les activités financées par l'ARC

Agence	Rôle
Secrétariat exécutif du Conseil National de la Sécurité Alimentaire (SECNSA)	<ul style="list-style-type: none"> Opérations de ciblage Vérification de la liste des bénéficiaires Suivi des distributions d'argent et de nourriture Communications S&E
Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA)	<ul style="list-style-type: none"> Approvisionnement et livraison de nourriture
Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale (DGPSN)	<ul style="list-style-type: none"> Fourniture de listes de bénéficiaires pour le ciblage de l'intervention
Conseil d'administration de la protection civile (Directorate of Civil Protection, DPC)	<ul style="list-style-type: none"> Coordination des aspects de politique de protection sociale des interventions Assistance au ciblage

⁵ 3 millions de dollars américains ont été retenus en ce qui concerne la prime d'assurance due pour 2018.

Agence	Rôle
Cellule de lutte contre la malnutrition (Unit to Combat Malnutrition, CLM)	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination des interventions nutritionnelles • Suivi des activités nutritionnelles par l'intermédiaire des Bureaux régionaux du CLM (BER)
Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS)	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination des interventions nutritionnelles par l'intermédiaire de la Division de l'Alimentation et de la Nutrition (DAN) • Suivi des activités nutritionnelles par l'intermédiaire des établissements de santé locaux
Ministère de l'Élevage et des Productions Animales (MEPA)	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi et coordination de l'approvisionnement et de la vente CDSA et CRSA d'aliments pour animaux subventionnée via la Direction de l'Élevage (DIREL).
Ministère de l'économie, des finances et de la planification (Ministry of Economy, Finance and Planning, MEFP)	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture du compte bancaire spécial destiné à accueillir les financements de l'ARC • Nomination d'un gestionnaire des fonds pour surveiller et gérer le compte bancaire
Commission rurale (Rural Commission, CRSA)	<ul style="list-style-type: none"> • Approvisionnement et vente de l'alimentation pour animaux subventionnée (en collaboration avec MEPA et CDSA)
Commission départementale (Departmental Commission, CDSA)	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des flux financiers et de l'efficacité des ventes en lien avec les usines d'aliments pour animaux et la banque CNCAS • Approvisionnement et vente de l'alimentation pour animaux subventionnée (en collaboration avec MEPA et CRSA)

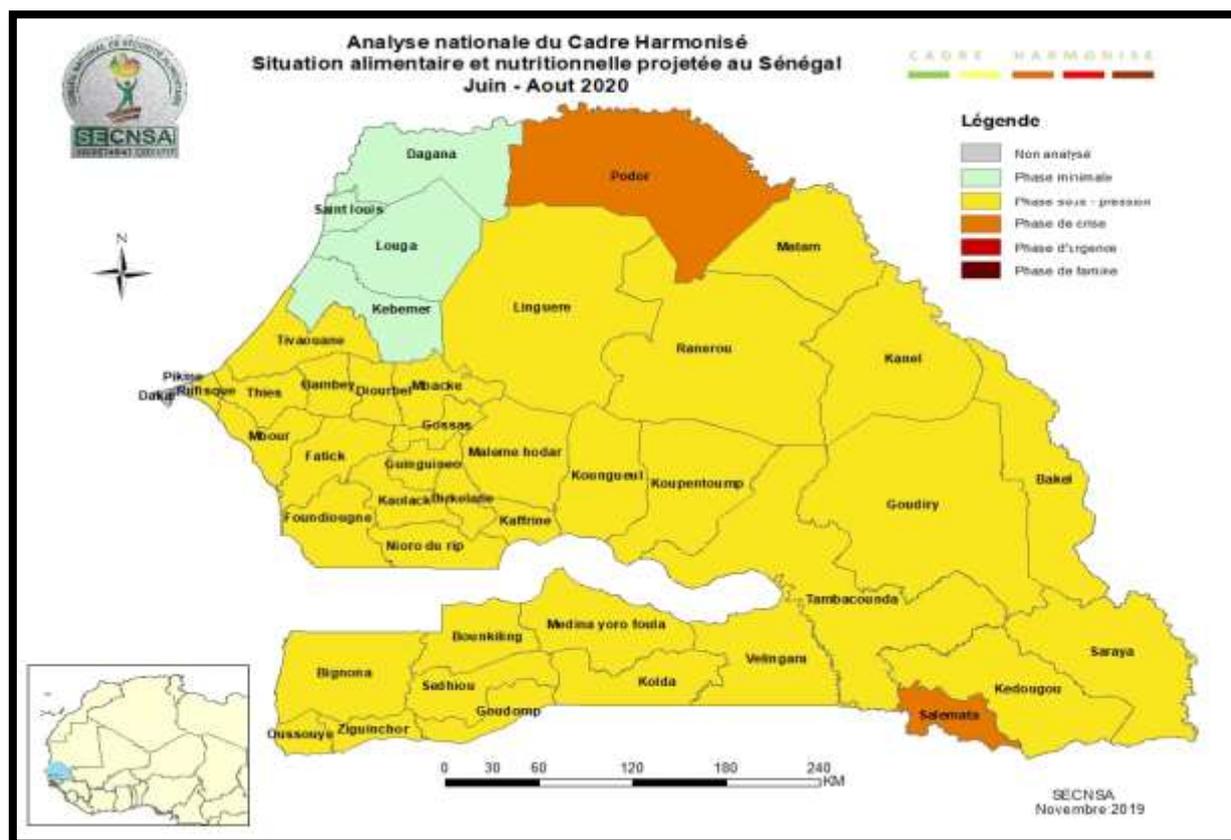
Source : Évaluation des processus Kimetrica, p. 14.

2.3 Survenance de la sécheresse en 2019

2.3.1 Prévisions en matière de sécheresse

L'année de récolte 2019/20 a donné lieu à de graves problèmes en raison des précipitations très tardives dans les zones de production de l'agriculture et de l'élevage dans le Nord et le centre du pays. Le système d'avertissement précoce de l'ARC et les exercices d'évaluation des besoins ont prévu que les régions suivantes seraient les plus sévèrement touchées : Diourbel, Kaffrine, Kaolack, Dakar, Thies, Fatick, St. Louis, Louga, Matam, Tambacounda, Sedhiou, Ziguinchor et Bignona. La situation était composée de la situation alimentaire précaire et d'une détérioration du statut nutritionnel des enfants. La Figure 2 montre la situation en termes de sécurité alimentaire et de nutrition prévue en novembre 2019 pour juin à août 2020.

Figure 2: Évaluation de l'impact de la sécurité alimentaire prévue de la sécheresse de



2019

Source : SECNSA (2019) reproduit dans Kimetrica (2020)

Tandis que les données globales sur les conséquences de la sécheresse de 2019 sur la production agricole et les moyens de subsistance ne sont pas disponibles, l'enquête sur les ménages effectuée pour l'évaluation des processus Kimetrica a conclu (p. 12) que :

« La sécheresse de 2019 a eu pour conséquences des réductions significatives dans la production agricole des ménages, en limitant l'accès à la nourriture pendant la saison difficile et en rendant les ménages dépendants des marchés pour l'achat de la nourriture plus tôt que d'habitude. Dans les zones agropastorales, où l'élevage de bétail est une source majeure de revenus et de nourriture, les déficits de fourrage se sont amplifiés et les conditions corporelles et la valeur du bétail se sont détériorées en raison de la difficulté d'accès aux pâturages, en sapant la base de revenus des ménages pastoraux. Lorsqu'ils ont été interrogés sur la sévérité de la sécheresse, plus de la moitié des personnes interrogées dans l'enquête ont décrit la sécheresse de 2019 comme « sévère » ou « la pire dont ils se rappelaient ».

2.3.2 Plans de mise en œuvre finals

Les FIP établis par le Gouvernement du Sénégal et le Start Network ont décliné la manière dont l'indemnité d'assurance serait distribuée pour soutenir l'effort de la réponse. Les activités programmées dans le cadre du FIP du Gouvernement du Sénégal incluaient la distribution de riz (chaque ménage devant recevoir 45 kg de riz sur une période de trois mois, soit au total 7 000 tonnes de riz) ; l'alimentation supplémentaire pour plus de deux

millions d'enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes/allaitantes (fourniture de farine enrichie) ; et la fourniture subventionnée de 10 810 tonnes d'aliments pour le bétail (en faveur de 370 567 têtes de bétail tropicales) aux propriétaires de troupeaux sur les sites des zones de transhumance.⁶

Les activités programmées du Start Network incluaient un transfert de fonds (les ménages sélectionnés recevraient 5 000 CFA par membre du ménage, jusqu'à un montant maximal de 40 000 CFA pour un ménage de huit personnes) ; l'alimentation supplémentaire pour les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes/allaitantes (farine enrichie) ; et un programme de sensibilisation nutritionnelle (avec des sessions à tenir pour contribuer à éduquer les personnes sur les thèmes de la nutrition et de l'hygiène, visant à inciter des changements de comportements).⁷ Le FIP du Start Network visait à atteindre 25 000 ménages (environ 203 000 personnes).

2.4 L'impact de la COVID-19 et le PNR révisé

Pendant la période de ciblage et de mise en œuvre des interventions prévues, le pays a fait face à une menace supplémentaire issue de la pandémie de COVID-19. Le premier cas de COVID-19 a été confirmé au Sénégal le 2 mars 2020, ce qui a conduit à la déclaration d'un état d'urgence par le Gouvernement du Sénégal le 23 mars et à la mise en place de mesures sociales et sanitaires restrictives (Kimetrica, 2020). Les restrictions de déplacements et les fermetures des marchés, les pertes d'emploi et les pertes de revenus résultant de la pandémie ont exacerbé le problème de l'insécurité alimentaire, en plus des conséquences attendues de la sécheresse de 2019. L'impact combiné de la sécheresse et de la pandémie a donné lieu à des réductions significatives dans les revenus, des difficultés à obtenir de la nourriture et la perte d'opportunités d'emploi.

Par conséquent, le Gouvernement du Sénégal a décidé de fusionner l'indemnité de l'ARC avec le plan de réaction à la COVID-19 du Gouvernement du Sénégal en un seul PNR, tandis que le Start Network a mis en œuvre son propre FIP (en atteignant finalement plus de 220 000 personnes car les taux de change favorables ont permis de fournir davantage d'assistance que prévu au départ), en coordination avec le soutien du Gouvernement du Sénégal. Le SECNSA était en charge de la coordination des plans de réaction liés à la fois aux interventions financées par l'ARC et aux mesures de réponse à la COVID-19 (Coordinateur national de l'ARC, 2020).

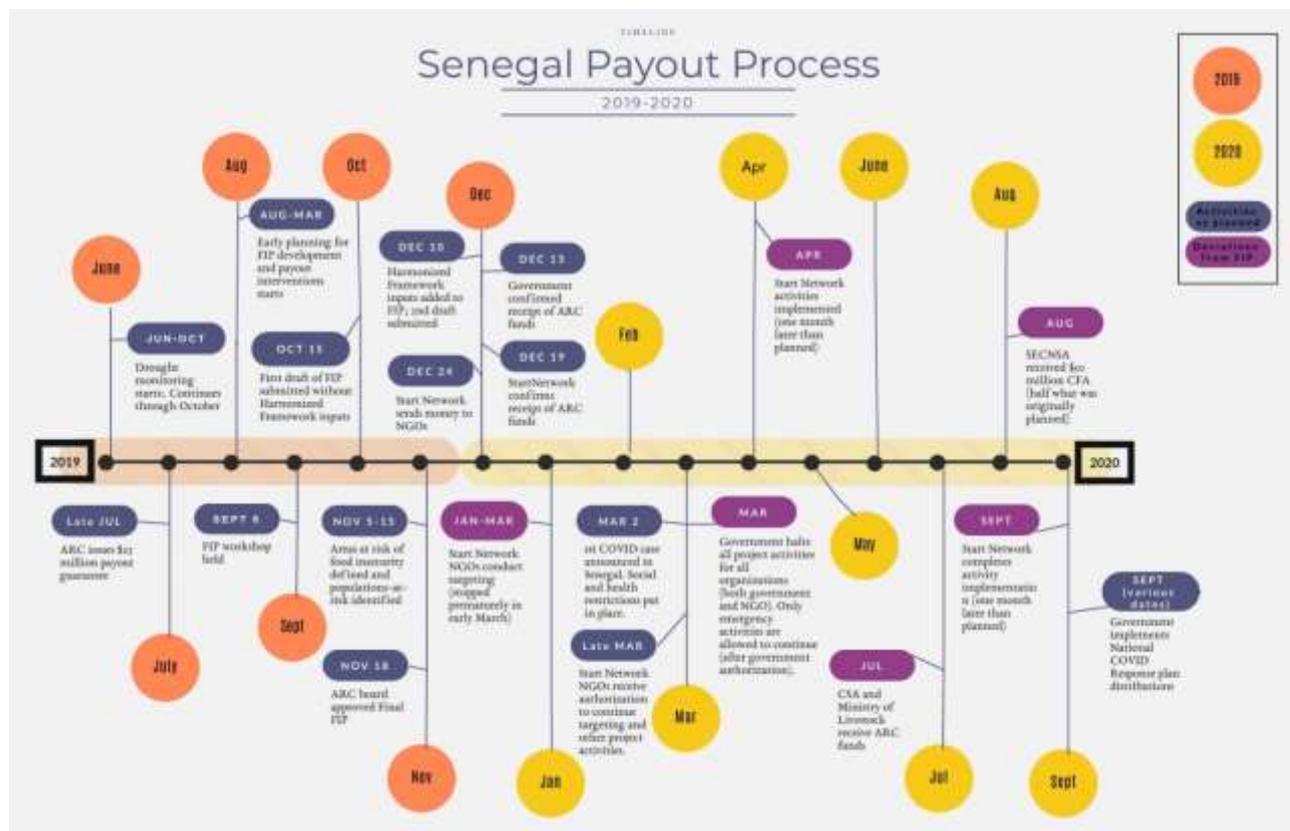
Fin avril 2020, le Gouvernement du Sénégal a lancé une opération à grande échelle pour soutenir 1 million de ménages vulnérables, soit près de 8 à 10 millions de personnes sur une population de 16 millions d'habitants (environ trente fois le nombre d'habitants identifiés comme ayant besoin d'assistance à cause de la sécheresse), avec un kit alimentaire composé de cinq produits pour chacun des ménages ciblés. 100 000 ménages supplémentaires ont été ajoutés pour inclure les réfugiés et les personnes en situation de handicap. 110 000 tonnes de riz au total ont été approvisionnées et expédiées aux 552 municipalités des 45 départements du pays. Les détails de la mise en œuvre par le

⁶ En ce qui concerne la distribution d'aliments pour le bétail, aucun ménage n'a été ciblé ; le Gouvernement du Sénégal a distribué les produits à l'association des éleveurs et seuls les adhérents avec une carte de membre à jour en ont bénéficié.

⁷ Kimetrica (2020) « Draft Final Report: ARC Senegal Payout Process Audit ».

Gouvernement du Sénégal et le Start Network sont repris dans la section 5.3, et une chronologie du processus est présentée dans Figure 3.

Figure 3 : Chronologie du processus de l'indemnité au Sénégal de l'ARC



Source : Évaluation des processus Kimetrica, p. 19.

Le rapport du GdS sur la mise en œuvre du FIP (GdS et ARC 2020) indique que les fonds ont été débloqués en faveur de la Direction de l'Élevage (DIREL) en février 2020, au SECNSA en juillet 2020, et au CLM/DAN pour les activités nutritionnelles en novembre 2020. Le rapport signale également que l'ampleur de la distribution alimentaire entreprise conformément au PMO (avec 964 476 ménages recevant le colis alimentaire) était sans précédent au Sénégal et qu'elle a été mise en œuvre avec succès, malgré quelques problèmes organisationnels et logistiques. La distribution aux ménages identifiés selon le FIP a été achevée en juillet 2020. La sélection des ménages supplémentaires a été basée initialement sur le RNU, mais elle a été étendue à d'autres ménages identifiés par les assemblées villageoises et locales, sous la supervision des autorités administratives. La distribution d'aliments pour le bétail a été réalisée entre juin et août 2020. Cependant, le déblocage tardif des fonds pour les activités nutritionnelles a fait que celles-ci devaient se dérouler jusqu'à la fin du premier trimestre 2021.

3 Approche et méthodologie pour l'étude

3.1 Aperçu

Ce chapitre décrit l'approche et la méthodologie utilisées pour l'évaluation pilote de l'impact. La section 3.2 décrit les objectifs, le cadre et le public pour l'étude, et le processus d'engagement avec les parties prenantes, y compris les accords gouvernementaux. La section 3.3 résume la théorie du changement (TdC) de l'ARC comme elle a été développée pour l'évaluation de l'ARC, et les éléments (liens de causalité et hypothèses) pour lesquels cette étude cherche à fournir des preuves. La section 3.4 expose les QE et la manière dont elles découlent du cadre d'évaluation global de l'ARC. La section 3.5 présente la méthodologie de l'étude pour chacun des trois composants (finances, capacité et impact sur les ménages). La section 3.6 décrit l'éthique et l'approche de précaution. La section 3.7 traite de la qualité et des limites des preuves obtenues.

3.2 Objectifs, cadre et public

3.2.1 Objectifs

Dans le cadre de l'évaluation sur le long terme de l'ARC par OPM, les objectifs de l'évaluation pilote de l'impact au Sénégal sont les suivants :

1. évaluer jusqu'à quel point la fourniture des paiements par l'intermédiaire de l'ARC a contribué à réduire la perte des biens et des moyens de subsistance et à protéger la sécurité alimentaire, pour les ménages au Sénégal qui sont vulnérables en raison du déficit pluviométrique ;
2. évaluer dans quelle mesure l'ARC a-t-elle contribué à renforcer la capacité du Gouvernement du Sénégal à gérer les chocs liés aux conditions météorologiques et à améliorer la disponibilité des financements ;
3. identifier des leçons pour les futures opérations de l'ARC ; et
4. développer et tester des approches pour l'évaluation future des opérations de l'ARC.

Les données recueillies ont été utilisées pour étayer l'analyse de contribution à l'évaluation (résumée sur Tableau 11).

3.2.2 Cadre et délais

Le cadre de l'étude intègre l'évaluation des résultats à la fois des paiements de l'ARC et d'ARC Replica⁸ (au Gouvernement du Sénégal et au Start Network, respectivement)

⁸ Le projet original prévoyait de se concentrer principalement sur les paiements de l'ARC en faveur du Gouvernement du Sénégal. Cependant, étant donné que les informations disponibles sur les résultats de l'utilisation des ressources par le Start Network sont considérablement plus approfondies que celles relatives au Gouvernement du Sénégal, le cadre de l'étude a été étendu pour inclure les deux paiements.

effectués en décembre 2019, ainsi que la totalité de l'engagement de l'ARC au Sénégal, en comparant plus particulièrement l'expérience des paiements de l'ARC en 2014/15 avec ceux de 2019/20. Certaines comparaisons ont également été faites entre la performance du GdS et du Start Network dans la gestion et l'utilisation des paiements, où des leçons utiles peuvent être tirées, bien qu'il soit noté que les activités du GdS et du Start Network sont destinées à être complémentaires. Comme indiqué, dans l'analyse au niveau des ménages, il n'est pas possible d'isoler l'impact du déficit pluviométrique sur la sécurité alimentaire ou la contribution du financement de l'ARC à la réduction de cet impact, des conséquences de la COVID-19 et de la réponse à celles-ci.

Premièrement, l'étude a cherché à être complémentaire par rapport à d'autres collectes des données : plus spécifiquement, le suivi et l'évaluation (S&E) du Start Network et l'évaluation des processus réalisés par Kimetrica pour le compte de l'ARC, en notant que les complémentarités ont également été limitées par différents objectifs organisationnels, mandats contractuels et cadres budgétaires.

Puisqu'on s'est concentrés principalement sur l'utilisation des preuves secondaires pour évaluer l'impact de la réussite de l'aide financée par l'ARC, et comparer l'expérience de la réponse à la sécheresse de 2019/20 par rapport à celle de 2014/15 (incluant l'utilisation des preuves primaires issues principalement des KII), le moment approprié pour l'étude s'est situé au terme de la réponse, ce qui a permis de réfléchir sur les leçons tirées de l'expérience et d'avoir recours à un panel complet de sources de données secondaires.

3.2.3 Public et parties prenantes

Dans le cadre de l'évaluation de l'ARC, cette étude s'adresse aux parties prenantes de l'ARC. En ce qui concerne le Sénégal, le public inclut le Gouvernement du Sénégal (plus particulièrement les organismes responsables de la GRC), le Start Network et ses organisations membres, la société civile, les agences internationales et les organisations donatrices ayant un intérêt pour la GRC au Sénégal. Les conclusions de l'étude permettront d'élaborer à la fois le reste de l'évaluation de l'ARC et de tirer des leçons pour l'ARC et les autres parties prenantes dans la prochaine phase des opérations de l'ARC.

Une version antérieure de ce rapport a été partagée aux fins de commentaires (y compris dans une traduction française) avec FCDO, ARC Agency, le GdS, Kimetrica et le Start Network. Ce projet tient compte des commentaires reçus et il sera soumis à l'examen du Groupe de direction de l'évaluation (GDE). Il sera finalisé en fonction des commentaires reçus. Des approches appropriées pour la diffusion des conclusions seront convenues avec l'ARC et le FCDO. Il est prévu que les conclusions de ce rapport seront utilisées par l'ARC et le Gouvernement du Sénégal pour apprendre les leçons nécessaires pour élaborer les opérations continues de l'ARC, et la réponse future à la sécheresse au Sénégal et ailleurs dans la région. S'agissant d'une étude nationale pilote de la phase d'impact de l'évaluation, les leçons tirées de l'étude permettront d'élaborer le reste de l'évaluation indépendante de l'ARC, comme discuté dans la section 7.1.4.

3.3 Théorie du changement

La TdC générale de l'ARC a été élaborée dans le rapport initial de l'évaluation de l'ARC et elle est résumée dans Figure 4 (OPM, 2017a). La TdC identifie trois « voies d'impact » :

1. le soutien d'une réponse efficace et dans les délais (pour les ménages vulnérables) :
2. l'influence sur la politique et la pratique des états membres ; et
3. la création de la valeur ajoutée/demande pour les produits et les services de l'ARC.

Cette étude se concentre principalement sur les deux premières de ces voies : la mesure dans laquelle l'engagement de l'ARC a contribué tout d'abord à une réponse efficace et dans les délais pour les ménages vulnérables, et dans un second temps à l'amélioration de la politique et de la pratique pour la GRC au Sénégal. L'étude ne se concentre pas directement sur la troisième voie d'impact, bien qu'il soit supposé que cette voie puisse être influencée par les résultats de la réponse du Gouvernement du Sénégal à la sécheresse, et à sa gestion de l'indemnité de l'ARC.

Plus spécifiquement, dans la **Voie 1**, cette étude donne des preuves des changements à court terme, intermédiaires et à long terme suivants (selon les acronymes STC, INT et LTC, respectivement) :

- **STC1** : amélioration de la compréhension du Gouvernement et de la capacité technique ;
- **STC2** : plans de contingence (PC) et contrats d'assurance en place ;
- **INT1** : mise en œuvre efficace et dans les délais des PC ;
- **INT2** : réduction pour les ménages vulnérables couverts par l'assurance de l'ARC de la perte de leurs biens et de leurs moyens de subsistance dans le cas d'une catastrophe naturelle ; et
- **LTC1** : les pays membres de l'Union africaine [Sénégal] sont mieux capables d'anticiper, de planifier, de financer et de répondre à des catastrophes liées au climat d'une manière efficace et dans les délais.

Dans la **Voie 2**, l'étude fournit des preuves sur les aspects suivants :

- **STC3** : amélioration du dialogue et de l'apprentissage entre pairs ; et
- **INT3** : accroissement de l'appropriation du processus par le Gouvernement : l'ARC est intégré dans les budgets et les plans nationaux, avec une stratégie de financement des primes.

Cette étude ne collecte pas de preuves au niveau de l'« impact » de la TdC de l'ARC, puisque cette dernière survient dans un délai bien plus à long terme de la résilience au niveau étatique soutenue aux chocs à grande échelle. À la place, le changement au niveau de la communauté et du ménage dont traite l'étude (Objectif 3, pour identifier les leçons pour les opérations futures de l'ARC) est identifié comme un « changement intermédiaire » (INT2), dans lequel *les ménages vulnérables couverts par l'assurance de l'ARC réduisent la perte de leurs biens et de leurs moyens de subsistance dans le cas d'une catastrophe naturelle*.

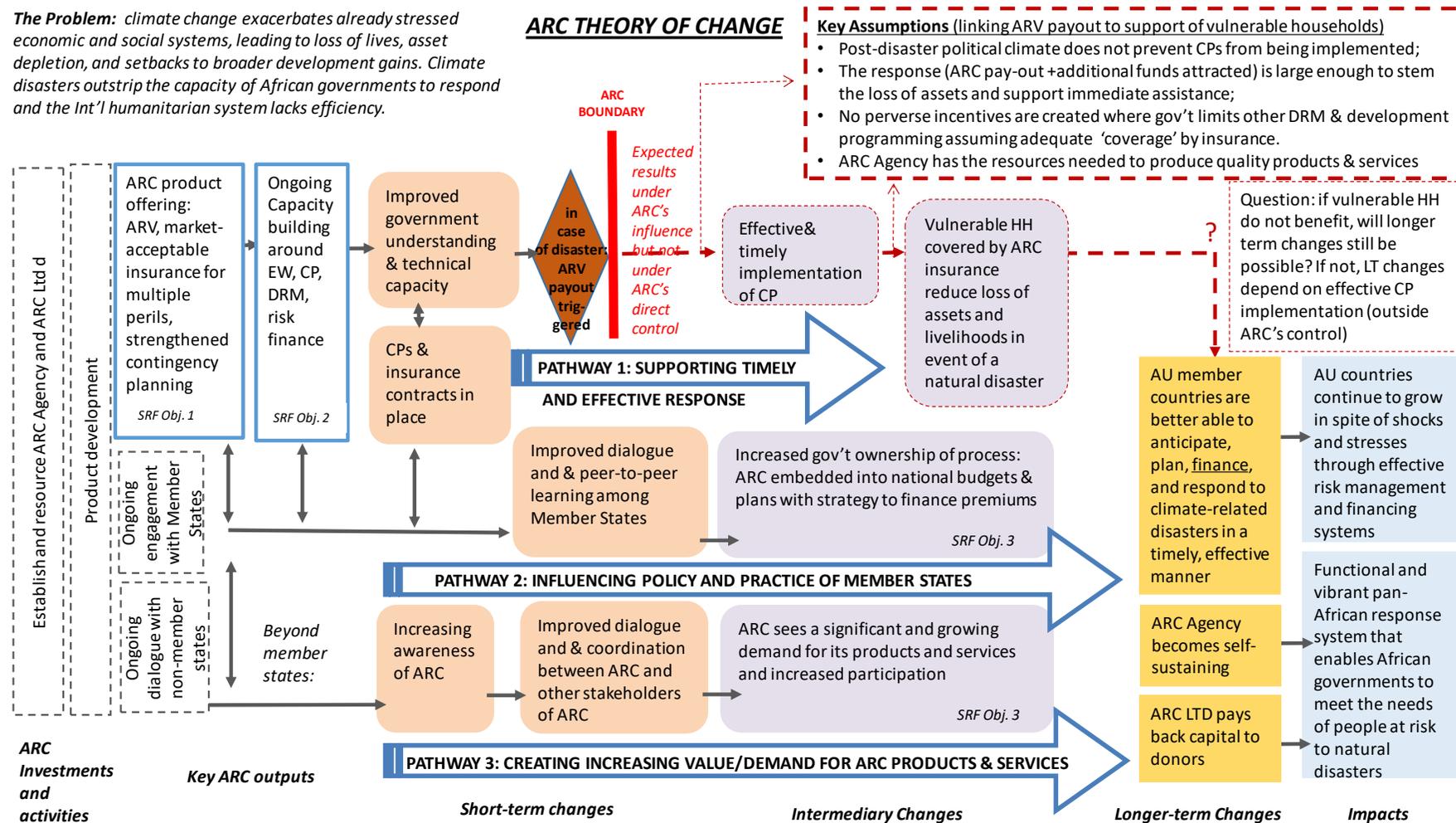
De la même manière, les deux premiers objectifs de l'étude coïncident avec le deuxième parcours et le changement à court terme (STC3) de *l'amélioration du dialogue et de l'apprentissage entre pairs au Sénégal*, et le changement intermédiaire (INT3) de

l'accroissement de l'appropriation du processus par le Gouvernement : l'ARC est intégré dans les budgets et les plans nationaux, avec une stratégie de financement des primes.

Les preuves qui ressortent de l'étude concernant la validité de la TdC de l'ARC sont présentées dans la section 7.1.3.

Figure 4 : Théorie du changement de l'ARC

The Problem: climate change exacerbates already stressed economic and social systems, leading to loss of lives, asset depletion, and setbacks to broader development gains. Climate disasters outstrip the capacity of African governments to respond and the Int'l humanitarian system lacks efficiency.



3.4 Questions d'évaluation

Un total de quatre QE englobantes ont été identifiées pour l'évaluation sur le long terme de l'ARC. Cette étude fournit des preuves liées à deux de ces QE englobantes, une pour chacune des deux voies d'impact dans la zone d'attribution de l'évaluation, avec la formulation adaptée pour être spécifique au Sénégal.⁹

- **QE2 Voie 1** : Dans quelle mesure l'ARC a-t-elle contribué à fournir au Sénégal des réponses efficaces et ponctuelles, qui protègent les moyens de subsistance des ménages affectés et évitent la perte de leurs biens et l'insécurité alimentaire ?
- **QE3 Voie 2** : Dans quelle mesure est-ce que l'ARC a influé sur la capacité du Sénégal à anticiper, prévoir, financer et répondre aux catastrophes liées au climat de manière générale, et plus spécifiquement à faire un meilleur usage de l'ARC ?

Comme montré dans l'Annex B, pour chacune de ces QE, des « questions de résumé générales » plus détaillées ont été préparées dans le Rapport initial d'évaluation de l'ARC. Ces dernières ont été adaptées pour fournir les « questions pour l'évaluation de l'impact au Sénégal ». Les « QE détaillées » ont ensuite été formulées comme une base pour obtenir des preuves pour répondre aux « questions pour l'évaluation de l'impact au Sénégal ». L'Annex B montre également les sources d'informations utilisées pour répondre aux QE, y compris l'évaluation des processus de l'ARC¹⁰, ainsi que les trois composants de cette étude (les examens des finances et de la capacité, et l'estimation économétrique de l'impact sur les ménages). Une caractéristique de l'approche de l'évaluation qui se reflète dans les QE est de faire une comparaison explicite entre la réponse à la sécheresse de 2014 et la réponse à la sécheresse de 2019, dans l'optique de déterminer dans quelle mesure la capacité de la GRC peut s'être renforcée au cours de cette période, et d'évaluer dans quelle mesure l'ARC peut avoir contribué à d'éventuelles améliorations.

Pour la Voie 1, les QE prévues au début pour l'étude étaient les suivantes :¹¹

- Quel a été le niveau de financement total disponible pour répondre à la sécheresse de 2019 ? Comment l'implication de l'ARC y a-t-elle contribué, directement et indirectement ? [F]
- Dans quelle mesure est-ce que les PC du Sénégal ont été mis en œuvre efficacement ? Quels facteurs ont influencé l'efficacité de la mise en œuvre du PC ? [EP]
- Quelles leçons sont à tirer de l'expérience du Sénégal à la fois en 2014 et en 2019 pour l'ARC et le Gouvernement du Sénégal ? [F, C, EP]
- Dans quelle mesure et comment est-ce que les indemnités au Gouvernement et la mise en œuvre des PC de l'ARC ont contribué à la protection des moyens de subsistance et de la sécurité alimentaire, et ont permis d'éviter la perte des biens au Sénégal ? [EIM]

⁹ La Q1 se rapporte au contexte organisationnel de l'ARC, tandis que la Q4 se rapporte à la troisième voie, aucune n'est directement en rapport avec cette évaluation de l'impact.

¹⁰ Ce cadre d'évaluation a été partagé avec l'équipe de Kimetrica pour s'assurer que ces questions étaient incluses dans la conception de l'évaluation des processus de l'ARC.

¹¹ Le composant de l'étude contribuant aux preuves pour répondre à la QE est indiqué entre crochets : F pour finances, C pour développement de la capacité, EIM pour analyse économétrique de l'impact sur les ménages et EP pour évaluation des processus Kimetrica.

- Dans quelle mesure et comment est-ce que l'aide de l'ARC a contribué à protéger les performances macroéconomiques au Sénégal ?¹² [F]

Pour la Voie 2, les QE d'origine étaient les suivantes :

- Dans quelle mesure et comment est-ce que la capacité du Sénégal (institutionnelle, organisationnelle et individuelle) pour anticiper, planifier, financer et répondre aux catastrophes liées au climat a-t-elle changé depuis la sécheresse de 2014 ? [C, EP]
- Quels facteurs ont influencé ces changements de capacité ? [C]
- Comment est-ce que l'ARC a contribué aux changements de capacité ? [C]
- Dans quelle mesure et comment est-ce que les améliorations liées à la capacité ont contribué à une réponse plus efficace à la sécheresse de 2019 ? [C]
- Quel a été le degré d'efficacité avec lequel les parties prenantes au Sénégal ont travaillé ensemble pour la GRC, et comment cela a-t-il évolué depuis 2014 ? [C, EP]
- Dans quelle mesure et comment est-ce que l'ARC a contribué à créer l'engagement des parties prenantes et une coopération efficace dans la GRC ? [C]
- Dans quelle mesure et comment est-ce que l'engagement de l'ARC avec le Sénégal a contribué aux engagements de l'équipe et d'autres ressources, et de temps, à la GRC ? [F]

Certaines de ces QE ont été fusionnées pour la clarté de la présentation, ainsi l'ensemble final de QE pour lequel des preuves sont présentées est le suivant :

En ce qui concerne le flux de travail de financement de l'évaluation :

- Quel a été le niveau de financement total disponible pour répondre à la sécheresse de 2019 et la crise de la COVID-19 consécutive ? Comment est-ce que l'ARC y a contribué ?
- Quelles ressources ont été budgétisées et utilisées pour la GRC au Sénégal, et comment cela a-t-il évolué au fil du temps ?
- Dans quelle mesure et comment est-ce que l'aide de l'ARC a contribué à protéger les performances macroéconomiques au Sénégal ?

En ce qui concerne le flux de travail de développement de la capacité :

- Dans quelle mesure et comment est-ce que la capacité du Sénégal (institutionnelle, organisationnelle et individuelle) pour anticiper, planifier, financer et répondre aux catastrophes liées au climat a-t-elle changé depuis que le Sénégal a rejoint l'ARC ? Comment est-ce que l'ARC y a contribué ?
- Dans quelle mesure et comment est-ce que les améliorations liées à la capacité ont contribué à une réponse plus efficace à la sécheresse ?
- Dans quelle mesure et comment est-ce que l'ARC a contribué à créer l'engagement des parties prenantes et une coopération efficace dans la GRC ?

¹² Des analyses ont été entreprises sur cette question, montrant que le niveau de soutien de l'ARC était trop faible pour avoir un impact macroéconomique. Puisque les paiements de l'ARC n'ont pas pour but de fournir un soutien macroéconomique, ce QE devrait être supprimé du cadre d'évaluation.

En ce qui concerne le flux de travail de l'impact sur les ménages, la question englobante de « Dans quelle mesure et comment est-ce que les indemnités au Gouvernement et la mise en œuvre des PC de l'ARC ont contribué à la protection des moyens de subsistance et de la sécurité alimentaire, et ont permis d'éviter la perte des biens au Sénégal ? » a été traitée pour obtenir des preuves sur trois questions de recherche :

1. Qui a bénéficié des distributions et quelle est la variation entre différents types de ménages ?
2. Dans quelle mesure est-ce que les distributions ont soutenu les moyens de subsistance des ménages ? À quel point l'aide a-t-elle répondu aux besoins ?
3. Est-ce que les ménages ont pu lisser leur consommation grâce à l'aide reçue ? Dans quelle mesure est-ce que les distributions aident suffisamment à soutenir les moyens de subsistance des personnes interrogées ?

3.5 Méthodologie pour l'étude

En accord avec le projet d'évaluation de l'ARC (comme exposé dans le Rapport initial d'évaluation de l'ARC), l'approche pour l'étude est **basée sur la théorie**, puisqu'elle se concentre sur le test de la TdC sous-jacente au modèle de l'ARC, dans ce cas, selon sa mise en œuvre au Sénégal. L'approche de l'évaluation d'impact pour l'évaluation de l'ARC est basée sur une analyse de la contribution¹³, qui sera développée à partir des preuves collectées à travers les activités de recherche menées pour l'évaluation de l'ARC dans son ensemble. Un résumé des preuves de l'étude de cas qui seront utilisées pour informer l'analyse globale de la contribution est présenté dans Tableau 11.

Comme souligné plus haut, il était prévu à l'origine dans le Rapport initial d'évaluation de l'ARC que la collecte des données primaires avec un axe qualitatif serait entreprise auprès des ménages dans le cadre de l'évaluation pilote de l'impact, et que des outils seraient développés à cette fin dans l'évaluation pilote. Toutefois, il est devenu clair pendant la conception de l'évaluation pilote que la collecte des données primaires significatives de ce type (incluant la collecte des données quantitatives des ménages) était prévue pour être entreprise dans le cadre de l'Évaluation des processus Kimetrica et de l'évaluation du Start Network, commanditées par l'ARC. Il a donc été décidé de ne pas entreprendre une collecte de données primaires supplémentaires, en convenant en revanche avec l'ARC et Kimetrica que certaines questions additionnelles seraient incluses dans l'Évaluation des processus pour collecter des informations pertinentes pour la plus vaste Évaluation de l'ARC. Les ressources destinées à l'origine à l'évaluation participative de l'impact ont plutôt été utilisées pour entreprendre une modélisation économétrique exploratoire des effets des aides sur les ménages.

Le plan de l'étude est structuré autour de trois composants : les finances, le développement de la capacité et la modélisation économétrique de l'impact sur les ménages.

¹³ L'Analyse de contribution (AC) est une approche qui va bien avec les évaluations basées sur la théorie, car elle implique une analyse approfondie d'une théorie du changement des idées aux résultats pour établir une contribution plausible. La nature structurée mais flexible de ce type d'analyse se prête aux complexités et aux incertitudes inhérentes au programme de l'ARC. Typiquement, l'« étude d'impact » d'une approche d'analyse de contribution ressort de la création d'une « histoire de contribution » plutôt que d'être le résultat d'un « impact » mesuré. (Rapport initial de l'ARC, p. v).

3.5.1 Composante de financement

Cette composante de l'étude a examiné la mise à disposition de financement par l'intermédiaire des indemnités d'assurance d'ARC et d'ARC Replica déclenchées par la sécheresse de 2019, dans le cadre du financement global, provenant de sources aussi bien nationales qu'internationales, de la réponse à la sécheresse (et le programme d'aide élargi consécutif pour gérer les conséquences économiques de la COVID-19). Cette composante s'est concentrée sur :

- l'analyse des mesures budgétaires et des dépenses pour la GRC au Sénégal ;
- l'analyse du processus par lequel le financement de l'ARC et le PC et le FIP ont été convenus avec l'ARC ;
- l'analyse d'autres sources de financement international pour aider dans la réponse à la sécheresse ;
- l'évaluation des implications de la COVID-19 pour le financement.

Les sources de données utilisées ont inclus le budget national et les données des dépenses, la documentation sur les négociations ARC-Gouvernement du Sénégal et le soutien d'un autre donateur, ainsi que la documentation et les données sur le contexte macroéconomique. Les KII ont été réalisés avec l'équipe du Gouvernement du Sénégal (au Ministère des Finances et du Budget [MFB] et dans les principales organisations de la GRC), l'ARC, les donateurs et les agences internationales.

3.5.2 Composant du développement de la capacité

Ce composant de l'étude a évalué dans quelle mesure la capacité (institutionnelles, organisationnelle et individuelle) pour la GRC s'est développée au Sénégal ; dans quelle mesure ce développement de la capacité a contribué à une réponse plus efficace à la catastrophe ; et la contribution apportée par l'ARC à d'éventuelles améliorations de la capacité. Cette évaluation a été basée sur une comparaison de la capacité de la GRC en place en 2014 et pendant et après la sécheresse de 2019 et la pandémie de COVID-19, et une évaluation du degré d'efficacité avec lequel cette capacité a été utilisée.

La méthodologie pour ce composant a impliqué l'analyse suivante :

- la comparaison de la capacité institutionnelle, organisationnelle et individuelle pour la GRC en 2014 et en 2019 en se basant sur les informations obtenues à partir de l'examen de la documentation et des KII ;
- l'évaluation de l'influence directe et indirecte de l'ARC sur les éventuels changements liés à la capacité, y compris un examen de l'aide de l'ARC (et autre) fourni pour la GRC ; et
- l'analyse des parties prenantes dans la capacité de la GRC, et le rôle des parties prenantes dans les processus et les décisions clés affectant cette capacité et la manière dont elle a été utilisée.

Les sources de données ont inclus un examen de la documentation sur le cadre légal et réglementaire pour la réponse à la catastrophe, les organisations clés impliquées dans la GRC, et le soutien au développement de la capacité de l'ARC pour la GRC. Des KII ont été effectués avec les principaux groupes de parties prenantes, y compris les Ministères du Gouvernement du Sénégal et les agences impliquées dans la GRC, l'ARC, les agences donatrices et les

organisations internationales, les organisations de la société civile et les personnes qui ont reçu une formation ou un autre soutien au développement de la capacité. Ce composant a également puisé dans les conclusions sur l'évaluation du processus ARC.

3.5.3 Méthodologie pour l'étude de l'impact sur les ménages

L'objectif initial de cette composante de l'étude, tel qu'indiqué dans le plan d'évaluation, était de mesurer les effets dus indemnités reçues par les ménages bénéficiaires, en les comparant aux ménages non bénéficiaires de la même zone géographique. Il était prévu d'utiliser les données collectées par Kimetrica pour l'évaluation du processus et l'évaluation du Start Network, ainsi que d'autres sources de données secondaires disponibles, y compris la base de données RNU (mentionnée dans les FIP du GdS et du Start Network comme étant la liste initiale à partir de laquelle les bénéficiaires ont été sélectionnés). La principale hypothèse était qu'en recevant ponctuellement une assistance suffisante (en numéraire et en nature), les ménages bénéficiaires seraient capables d'échapper aux impacts négatifs sur leurs moyens de subsistance et leurs ressources.

L'équipe d'évaluation n'a cependant pas pu avoir accès à la base de données du RNU suite aux restrictions du Gouvernement du Sénégal sur le partage des données en dehors du pays, et après avoir examiné un certain nombre de rapports d'analyse du RNU, y compris le propre examen de Kimetrica sur le RNU dans le cadre de son échantillonnage, il est clairement apparu qu'il y avait également de nombreuses divergences et erreurs dans cette base de données.¹⁴. Ni Kimetrica ni le Start Network n'avaient prévu de collecter des données auprès des ménages non bénéficiaires et aucune donnée de base n'a été collectée pour les ménages bénéficiaires avant la distribution. Pour l'intervention du GdS, les seules données disponibles sur les ménages étaient constituées par le petit échantillon collecté par Kimetrica.

Ainsi, en raison de ces limitations des données, nous avons dû ajuster significativement notre analyse et notre méthodologie par rapport à nos ambitions d'origine. Au lieu de comparer les ménages bénéficiaires et non bénéficiaires, nous n'avons pu qu'utiliser les données sur les ménages bénéficiaires, et nos ensembles de données sont basés sur les enquêtes auprès des ménages réalisés par Kimetrica (401 ménages qui ont reçu à la fois les distributions de l'ARC et d'ARC Replica) et par le Start Network (2 555 ménages).

Nous avons opté pour une approche exploratoire de nos analyses quantitatives, basée sur les conclusions reprises dans l'évaluation des processus de Kimetrica et l'évaluation des indemnités du Start Network, pour aborder trois axes de recherche principaux :

1. Qui a bénéficié des distributions et quelle est la variation entre différents types de ménages (ex. ménage dirigé par des hommes/des femmes, taille du ménage, sources de soutien, etc.) ?
2. Dans quelle mesure est-ce que les distributions ont amélioré les moyens de subsistance des ménages ?

¹⁴ Un examen de la base de données du RNU est fourni dans Annex G.

3. Est-ce que les ménages ont pu lisser leur consommation grâce à l'aide reçue ? En d'autres termes, dans quelle mesure est-ce que les distributions aident suffisamment à soutenir les moyens de subsistance des personnes interrogées ?¹⁵

Nous avons réalisé cette analyse avec les données de Kimetrica et les données du Start Network séparément puisqu'il n'est pas possible de fusionner ces deux ensembles de données (les deux enquêtes ont des objectifs différents, différentes couvertures géographiques et différentes bases de sondage). Nous avons produit des statistiques descriptives sur les caractéristiques des ménages et nous avons effectué l'analyse croisée¹⁶ de ces caractéristiques et des variables de résultats auto-reportés. Nous avons également effectué une régression logistique pour explorer les effets des différentes typologies et fréquences des distributions sur les variables des résultats auto-déclarés sélectionnés, que nous utilisons comme des variables pour les moyens de subsistance des ménages, après contrôle des autres caractéristiques des ménages.¹⁷

3.6 Éthique, précaution et engagement des parties prenantes

Cette évaluation a respecté les meilleures pratiques internationales en matière de conduite éthique (incluant le principe de « ne pas causer de tort ») et a été façonnée par le Guide éthique pour les activités de recherche, d'évaluation et de suivi du DFID/FCDO. La plus grande partie de la collecte de données par l'intermédiaire de KII a été avec des fonctionnaires gouvernementaux et des parties prenantes liées, et n'a pas requis d'approbation officielle de la part d'une commission d'examen éthique. Aucune collecte de données primaires de membres de la communauté vulnérables ou d'enfants n'a été entreprise, et aucune structure de récompense ou de compensation n'a été donnée pour les participants.

Une approche en deux étapes a été adoptée pour réaliser les KII, avec la première étape servant de moyen pour piloter les outils de l'entretien utilisés, ainsi que pour déterminer que la charge de la collecte de données n'était pas excessive. Des protocoles pour garantir le respect de la vie privée et la confidentialité pour les personnes interrogées (et s'assurer du consentement éclairé par oral) ont été élaborés et suivis. Les données collectées (incluant les transcriptions d'entretiens) sont conservées sur un serveur sécurisé. Toute citation issue des KII utilisée dans le rapport a été rendue anonyme.

L'équipe de l'étude a été en mesure de travailler librement et sans interférence, sous réserve des restrictions en matière de déplacement dus à la crise de la COVID-19. L'indépendance et l'objectivité ont été assurées par la triangulation des différentes sources de données, y compris pour refléter un équilibre entre les intérêts des parties prenantes et pour prendre en compte les biais.

L'étude a été mise en œuvre conformément aux principes de la Déclaration de Paris des manières suivantes. L'appropriation nationale de l'évaluation a été promue par l'établissement d'un GDE

¹⁵ Dans ce cas, les données disponibles n'étaient pas suffisantes pour répondre à cette question, comme décrit dans l'annexe section I.3.3.

¹⁶ L'analyse croisée est une méthode de recherche quantitative qui est appropriée pour l'analyse de la relation entre deux ou plusieurs variables. Les analyses croisées offrent une manière d'analyser et de comparer les résultats pour une ou plusieurs variables avec les résultats d'une autre (ou d'autres).

¹⁷ Nous avons choisi la méthode de la régression logistique car elle est bien adaptée à la description et au test des hypothèses sur la relation entre une variable de résultat catégorique (qui est la nature de nos variables de résultats auto-reportés) et d'un(e) ou de plusieurs variables indépendantes/indicateurs catégoriques, qui est la structure de nos deux ensembles de données. Pour de plus amples détails sur la régression logistique et les sélections de modèles, voir l'Annexe I.3.1.

pour l'évaluation des indemnités de l'ARC (et d'ARC Replica) au Sénégal en lien avec la sécheresse de 2019. L'objectif du GDE a été défini comme suit :

1. Garantir l'engagement effectif des parties prenantes clés dans l'évaluation pour optimiser la valeur de l'évaluation pour les parties prenantes, s'assurer que les perspectives des parties prenantes sont représentées dans les études de l'évaluation et faciliter l'accès aux informations des parties prenantes.
2. Renforcer la coordination entre les différents composants de l'évaluation (incluant les études de l'évaluation entreprises par Kimetrica, OPM et le Start Network), y compris pour partager des informations et pour éviter la duplication ou le chevauchement dans la collecte des données.
3. Permettre un débat pour examiner et discuter le plan d'évaluation et les résultats de l'évaluation.
4. Donner des conseils d'expert et une contestation critique pour les conclusions de l'évaluation pour en garantir la qualité et la pertinence.

Le GDE s'est réuni pour examiner le plan d'évaluation de l'OPM (qui a été traduit en français), le rapport initial Kimetrica et les informations sur les activités de l'évaluation du Start Network. Il examinera également le présent projet de rapport. Le GDE incluait des membres du Gouvernement du Sénégal, de l'ARC, de DFID/FCDO, d'autres agences donatrices, de Kimetrica, d'OPM et du Start Network.

3.7 Qualité des preuves et limites

3.7.1 Preuves sur les finances et le développement de la capacité

Des informateurs clés ont été sélectionnés pour des entretiens, en se basant principalement sur les suggestions de l'ARC et des consultants locaux, et en prenant en compte les entretiens qui avaient été effectués pour l'évaluation des processus Kimetrica.¹⁸ La principale limitation liée aux informateurs clés sélectionnés a concerné la restriction au Gouvernement central et à d'autres informateurs clés basés à Dakar. Cela signifie qu'il n'a pas été possible d'obtenir des points de vue provenant (plus particulièrement) des gouvernements locaux sur l'efficacité du développement de la capacité. Cependant, l'évaluation des processus Kimetrica et les évaluations du Start Network ont permis de collecter des informations provenant d'informateurs clés basés dans différentes zones géographiques, sur les aspects de l'efficacité de la distribution des aides.

Outre les faiblesses dans la disponibilité des données au niveau du ménage, comme évoqué dans la prochaine section, l'équipe de l'évaluation n'a pas été en mesure d'obtenir des informations sur l'incidence réelle de la sécheresse et sur la manière dont elle a touché des domaines particuliers (au-delà des informations de l'avertissement précoce), ni sur toute évaluation globale de l'impact des restrictions en matière de déplacements et de contacts de la COVID-19 et d'autres formes de

¹⁸ Cela signifie que les représentants de certains ministères de tutelle et agences du GdS n'ont pas été interviewés séparément pour cette étude, puisque des informations pertinentes avaient été fournies par l'évaluation des processus, y compris sur des questions spécifiques pour cette évaluation qui ont été convenues avec Kimetrica et l'Agence ARC et qui devraient être incluses dans les entretiens avec les informateurs clés de l'évaluation des processus.

perturbation économique. Cela signifie qu'il a été difficile d'évaluer le caractère adéquat des réponses prévues en lien avec l'échelle et la nature des chocs expérimentés.

3.7.2 Preuves pour l'évaluation de l'impact sur les ménages

L'évaluation des processus Kimetrica et l'évaluation des indemnités des distributions de Start Network fournissent des données précieuses qui aident à combler les lacunes dans le système S&E actuel du Gouvernement du Sénégal et offrent des modèles pour élaborer des solutions susceptibles de le renforcer. Ce sont les seules sources qui permettent d'évaluer l'impact au niveau des ménages. Cependant, n'ayant pas été conçues en vue de réaliser une évaluation d'impact exhaustive, elles présentent des limites importantes. En détail :

- Les évaluations ne fournissent pas une comparaison avant et après du bien-être et des moyens de subsistance des ménages bénéficiaires. Elles dépendent plutôt du compte-rendu rétrospectif des résultats par les ménages des résultats négatifs évités (l'évaluation des processus) ou bien de l'utilisation de l'aide reçue (les évaluations du Start Network). Les comparaisons avant et après sont généralement plus solides et peuvent mesurer les changements dans un panel d'indicateurs, y compris des mesures moins subjectives, comme le statut anthropométrique. Dans le cas du Start Network, des données de pré-intervention ont été collectées pour un grand nombre de ménages (28 797), ce qui était susceptible de fournir une telle base, mais ces données ont été signalées comme étant de la qualité la plus basse et présentaient des problèmes de comparabilité avec les enquêtes ultérieures. Il existe clairement une opportunité pour mieux exploiter des enquêtes de ce type à l'avenir.
- Les évaluations ont effectué des enquêtes auprès des bénéficiaires uniquement, et ainsi elles ne fournissent pas d'informations sur la couverture globale, ou sur la manière dont les caractéristiques des ménages bénéficiaires peuvent être comparées avec ceux qui n'ont pas été sélectionnés pour l'aide, ce qui serait nécessaire pour évaluer le caractère adéquat du ciblage. On ignore tous les résultats chez les ménages non bénéficiaires, et ainsi les tendances concernant leur bien-être ne sont pas connues, et l'impact réel de l'intervention ne peut pas être mesurée (il n'y a aucun raisonnement contre-factuel) Élargir l'échantillon pour inclure certains ménages non bénéficiaires (pré et post-distribution) aurait permis de fournir ces informations.
- Les informations n'ont pas été systématiquement collectées pour aider à mieux comprendre comment les ménages avec différentes stratégies en termes de moyens de subsistance ont été touchés par la sécheresse, par les conséquences économiques de la COVID-19 et par l'aide fournie.
- Aucune variable de résultats objective n'est disponible et, à ce titre, nous ne pouvons nous fier qu'à des résultats auto-déclarés, qui risquent fortement de souffrir de biais en termes de désirabilité sociale et de souvenirs, entre autres.
- Il existe très peu d'informations sur qui a bénéficié, et de quelle manière, de l'aide concernant l'alimentation pour les animaux. Il semble n'y avoir aucune information sur qui a bénéficié, et dans quelle proportion, de l'abandon de la dette dans le cadre du Fonds de calamités.
- Il n'y a aucune information non plus sur le nombre de ménages qui ont reçu de l'argent plutôt que de la farine, et du montant reçu.

4 Conclusions : le financement de la réponse au risque de catastrophe

4.1 Quel a été le niveau de financement total disponible pour répondre à la sécheresse de 2019 et la crise de la COVID-19 consécutive ? Comment est-ce que l'ARC y a contribué ?

L'ARC a fourni un montant total net de 20 millions de dollars américains en réponse à la sécheresse sous forme de paiements d'assurance en décembre 2019. Ce montant équivalait à la totalité des aides externes reçues pour faire face à la sécheresse (à l'exception d'une aide supplémentaire pour les activités nutritionnelles) et représentait 28,9 % des besoins de réaction estimés pour une sécheresse sévère. Toutefois, les financements visant à gérer les conséquences économiques consécutives à la pandémie de COVID-19 (auxquels on a intégré les financements de l'aide en lien avec la sécheresse) couvraient une bien plus grande échelle. Les financements de l'ARC représentaient environ 4 % des subventions totales reçues par le Gouvernement du Sénégal pour financer l'aide d'urgence directe en faveur des ménages vulnérables en réponse aux conséquences économiques de la COVID-19, l'ARC Replica ayant fourni 4,3 % supplémentaires.

Le niveau de l'aide externe disponible pour répondre aux effets de la sécheresse de 2019 se composait d'un financement total de l'ARC de 23,0 millions de dollars américains, comprenant 9,3 millions de dollars américains pour le Gouvernement du Sénégal et 10,7 millions de dollars américains pour le Start Network (dans le cadre d'ARC Replica), ainsi que 3,0 millions de dollars américains pour le Gouvernement du Sénégal qui ont été gardés par l'ARC pour couvrir une facture pour un paiement de prime en souffrance dû pour 2018. L'indemnité de l'ARC pour le Gouvernement du Sénégal est datée du 13 décembre 2019, d'un montant de 5,91 milliards de CFA. Sur la base d'un décret présidentiel promulgué le 3 février 2020, cette dernière a été allouée aux activités indiquées dans le Tableau 2 Tableau 1. Le paiement au Start Network est daté du 19 décembre 2019.

Tableau 2 : Allocation au Gouvernement du Sénégal des fonds de l'ARC par activité

Activité	Montant (milliards de CFA)	Pourcentage du total	Organismes impliqués
Achat de riz	2,75	47	CSA ¹⁹
Achat d'alimentation pour le bétail	1,00	17	MEPA/DIREL ²⁰
Fonds de calamités ²¹	1,00	17	MFB ²²

¹⁹ Commissariat à la sécurité alimentaire

²⁰ Ministère de l'Élevage et des Productions Animales

²¹ Le Fonds de calamités fournit une aide en cas de catastrophe aux fermiers emprunteurs principalement en abandonnant les prêts effectués par la Compagnie nationale d'assurance agricole du Sénégal (CNAAS). Cette ligne budgétaire n'apparaît pas dans le FIP de l'ARC, et la ligne budgétaire pour l'achat d'alimentation pour le bétail indique 2,00 milliards de CFA. Banque mondiale (2013) « Initial Market Assessment – Country Scoping Note: Senegal », Banque mondiale.

²² Ministre des Finances et du Budget.

Activité	Montant (milliards de CFA)	Pourcentage du total	Organismes impliqués
Malnutrition	0,45	8	MSAS/DAN ²³ et CLM ²⁴
Ciblage	0,05	1	SECNSA
Mise en œuvre et supervision	0,66	11	DPC ²⁵
Total	5,91	100	

Il n'y avait aucune autre aide de donateur à grande échelle pour l'aide en lien avec la sécheresse. Cependant, les informateurs clés ont reporté que le fait que les ressources de l'indemnité de l'ARC aient été utilisées pour un dépistage actif de la malnutrition chez les enfants de moins de cinq ans et pour apporter un soutien financier pour la prise en charge des enfants hospitalisés avec une malnutrition aiguë sévère dans certaines régions du pays a contribué à un montant modeste de financement supplémentaire du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), du Programme alimentaire mondial (PAM) et de l'ACF, pour élargir la couverture fournie par la Division de l'Alimentation et de la Nutrition (DAN) à tout le pays, y compris les zones qui n'étaient pas des priorités dans le FIP, et élargir le panel des interventions.²⁶

Le Gouvernement du Sénégal réorientait son propre budget et envisageait de solliciter des fonds supplémentaires pour l'aide en lien avec la sécheresse lorsque la menace de COVID-19 est apparue. Depuis mars 2020, tous les efforts visaient à collecter des fonds pour gérer les conséquences économiques du confinement imposé en réponse à la COVID-19. Ces efforts ont rencontré un succès considérable. Le Tableau 2 montre les promesses de fonds que le Gouvernement du Sénégal a reçues des donateurs internationaux pour la crise de la COVID-19 entre avril et septembre 2020. Jusqu'en décembre 2020, le Sénégal avait reçu un montant total d'environ 1,4 milliard de dollars américains.²⁷

97 % de l'aide directe promise se composait de « nouveaux fonds attendus » (NFA), avec le reste composé de fonds réalloués. 95 % des fonds promis provenaient de cinq organismes : le Fonds monétaire international (FMI), (442 millions de dollars américains) ; l'Association internationale de développement (IDA) de la Banque mondiale (270 millions de dollars américains) ; la Société Internationale Islamique de Financement du Commerce/Banque islamique de développement (ITFC/IsDB) (162 millions de dollars américains) ; la Banque africaine de développement (AfDB) (101 millions de dollars américains) ; et la Banque européenne d'investissement (BEI) (100 millions de dollars américains). Chakamba (2020) suggère que le Gouvernement du Sénégal peut avoir reçu plus que les sommes indiquées de ces organismes lorsque les ressources des mesures de soutien régionales sont incluses.

²³ Ministère de la Santé et de l'Action Sociale, Division de l'Alimentation et de la Nutrition.

²⁴ Cellule de Lutte Contre la Malnutrition.

²⁵ Direction de la Protection Civile.

²⁶ Le financement du PAM était de 15,4 millions de CFA. Les informations n'étaient pas disponibles sur la hauteur de l'aide provenant de l'UNICEF et de l'ACF.

²⁷ Source : French.China.org.cn (2020) « (COVID-19) Le Sénégal a déjà mobilisé plus de 774 milliards de Francs CFA pour lutter contre le COVID-19 (ministre) », 30 décembre 2020 [Accès le 16 mars 2021].

Tableau 3 : Soutien direct au Sénégal pour contrer la crise de la COVID-19, avril-septembre 2020

Donor of covid-19 support to Senegal	\$ million equivalent	Date publicised	Source
AfDB / ENF	101.20	30/05/2020	https://www.devex.com/funding/r?report=funding_info-110659
EIB / ENF	100.05	23/07/2020	https://www.devex.com/funding/r?report=funding_info-117094
EU / ENF	6.90	23/07/2020	https://www.devex.com/funding/r?report=funding_info-117094
GAVI / Old funds (RAF)	0.05	19/05/2020	https://www.devex.com/funding/r?report=funding_info-112196
GFATM / Old funds (RAF)	2.07	08/05/2020	https://www.devex.com/funding/r?report=funding_info-109975&filter
GPE / ENF	7.00	08/07/2020	https://www.devex.com/funding/r?report=funding_info-116138
WB/IDA / ENF	20.00	06/04/2020	https://www.devex.com/funding/r?report=funding_info-105995
WB/IDA / ENF	150.00	12/05/2020	https://www.devex.com/funding/r?report=funding_info-110093
WB/IDA / ENF	50.00	19/06/2020	https://www.devex.com/funding/r?report=funding_info-112666
WB/IDA / ENF	50.00	19/06/2020	https://www.devex.com/funding/r?report=funding_info-112666
(IsDB) / ENF	9.20	10/06/2020	https://www.devex.com/funding/r?report=funding_info-112353
IMF / ENF	442.00	14/04/2020	https://www.devex.com/funding/r?report=funding_info-106269
IITFC/sDB / ENF	162.00	15/04/2020	https://www.devex.com/funding/r?report=funding_info-106329
MCF / ENF	3.39	02/07/2020	https://www.devex.com/funding/r?report=funding_info-115997
United States Department of State (DOS) / ENF	3.90	16/04/2020	https://www.devex.com/funding/r?report=funding_info-106663
United States Department of State (DOS) / ENF	1.90	27/03/2020	https://www.devex.com/funding/r?report=funding_info-104431
BOAD / Old funds (RAF)	13.79	25/09/2020	https://www.devex.com/funding/r?report=funding_info-121318
BOAD / Old funds (RAF)	13.79	25/09/2020	https://www.devex.com/funding/r?report=funding_info-121319
TOTAL	1137.25		

Source : Chakamba (2020)

Sur l'aide directe totale estimée de 1 137,25 millions de dollars américains (658 milliards de CFA)²⁸, reçue avant octobre 2020, le Gouvernement du Sénégal a utilisé 123,6 milliards de CFA (19 %) pour sa réponse à la COVID-19 en 2020.²⁹ Tableau 4 montre la composition des dépenses budgétisées du Gouvernement et la contribution de l'ARC à ces montants budgétisés. Pour chaque ligne budgétaire, il montre également la contribution de l'ARC sous forme de pourcentage du montant budgétisé total pour cette ligne. Intégrée aux postes budgétaires, la contribution de l'ARC à la réponse nationale était de 4,0 % du total.

Tableau 4 : Détails budgétaires pour le PNR du Sénégal, 2020

Poste budgétaire	Montant budgétisé		Contribution de l'ARC	
	milliards de CFA	% du total	milliards de CFA	% du total
Aide alimentaire d'urgence	69,0	55,8	2,75	4,0
Transferts de fonds et bons alimentaires	46,7	37,8	0,0	0,0
Protection du bétail principal	4,9	4,0	1,00	20,4
Actions contre la malnutrition	1,8	1,5	0,45	25,0
Coordination et S&E	0,1	0,0	0,05	83,3

²⁸ Dans la source, la plupart des fonds étaient cités en dollars américains ; les autres devises étaient converties en dollars aux taux de juillet 2020 : 1,00 dollar américain = 580 CFA = 0,87 €.

²⁹ Le reste de l'aide directe pour l'économie provenant des donateurs a été à plusieurs objectifs, séparément de l'aide d'urgence directe aux ménages vulnérables. Par exemple, le Gouvernement du Sénégal a réalloué 115 millions de dollars américains pour aider le secteur de la santé et « bien plus pour les mesures d'incitation économique et aider les ménages les plus pauvres, en payant la nourriture, l'eau et l'électricité » (Chakamba, 2020). Chakamba cite un rapport KPMG pour le chiffre de 115 millions de dollars américains pour l'aide au secteur de la santé.

Poste budgétaire	Montant budgétisé		Contribution de l'ARC	
	milliards de CFA	% du total	milliards de CFA	% du total
Autre	1,2	1,0	0,66	55,0
Total	123,6	100	4,91	4,0

Sources : Plan d'urgence pour la sécurité alimentaire (PUSA, 2020) national du Sénégal, avril 2020, reproduit dans SWAC (2020)

Séparément, l'indemnité de l'ARC de 10 millions de dollars américains au Start Network a été datée du 19 décembre 2019 au siège social du Start Network, qui l'a ensuite allouée à ses six ONG constituantes conformément au FIP de l'ARC Replica. Cela n'est pas inclus dans les « montants budgétés » dans le Tableau 4Tableau 3 car le Start Network a mis en œuvre son FIP de 2019 largement comme développé avec le Gouvernement du Sénégal et approuvé par l'ARC, et par conséquent en dehors du PNR du Gouvernement du Sénégal. Néanmoins, l'indemnité d'ARC Replica doit être prise en compte dans n'importe quelle évaluation de l'impact du montant budgétisé total pour la réponse à l'urgence au Sénégal en 2020, en augmentant la part de l'ARC du budget de réponse national de 5,8 milliards de CFA à 10,7 milliards de CFA, soit 8,3 % du total de 129,4 milliards de CFA.

En comparaison, l'indemnité de l'ARC représentait 61 % du budget du PNR de 2015 mobilisé total, avec le Fonds central d'intervention d'urgence des Nations Unies fournissant 14 %, et les autres partenaires de développement 19 %. Le budget mobilisé total était de 44 % du budget « initial ». Faye and Watt (2017: 21) note que « Les résultats encourageants du PNR ont été facilités par un certain nombre de facteurs [incluant] la disponibilité des fonds de l'ARC, qui ont donné une opportunité pour la mobilisation de ressources substantielles pour soutenir le Plan. »

L'Évaluation des processus Kimetrica (p. 26) note que le Document de stratégie pays du Sénégal de l'ARC avait estimé que des sécheresses sévères ont un coût de réponse d'au moins 80 millions de dollars américains et que l'indemnité de l'ARC totale reçue en 2019 s'élevait à 28,9 % de ce montant. Cependant, surtout à la lumière du changement de contexte suite à la COVID-19, il n'est pas possible d'évaluer le caractère approprié des fonds reçus relatifs aux besoins.

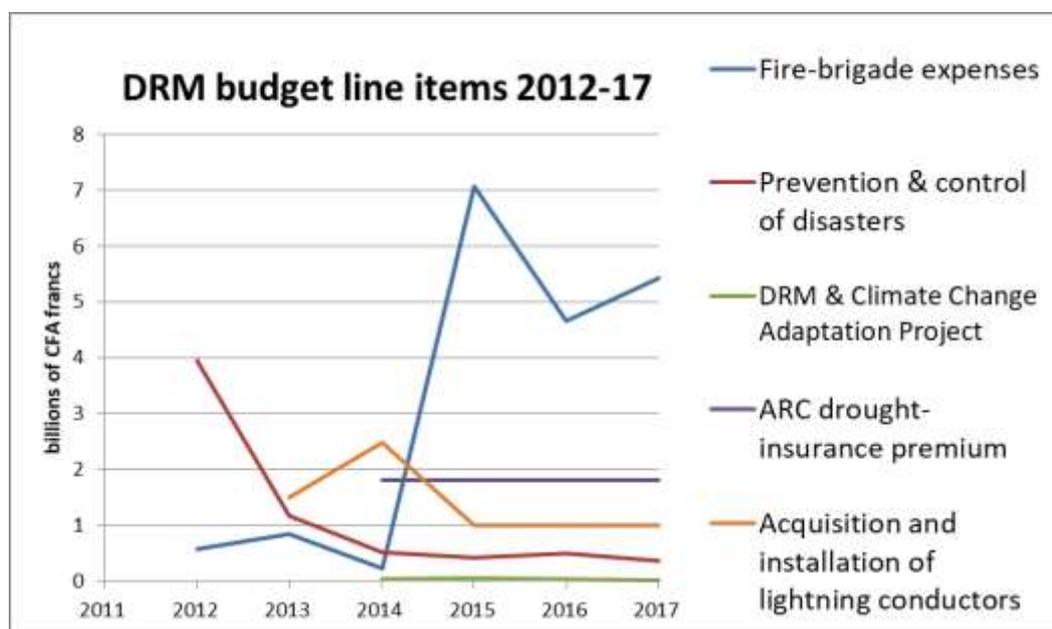
4.2 Quelles ressources ont été budgétisées et utilisées pour la GRC au Sénégal, et comment cela a-t-il évolué au fil du temps ?

La budgétisation pour la prime d'assurance de l'ARC a largement remplacé un budget annuel précédemment plus élevé mais fluctuant pour « la prévention et le contrôle des catastrophes », et elle a été intégrée au processus de budget, ainsi que les indemnités dans le cadre des polices d'assurance de l'ARC. L'ARC a par conséquent contribué à une meilleure prédictibilité dans la budgétisation, tout en permettant que des ressources supplémentaires soient mises à disposition pour la gestion de la sécheresse. Toutefois, le Gouvernement du Sénégal a pris du retard dans le paiement de la prime à l'ARC en 2018 et, suite à une augmentation de la prime due, n'a pas procédé au paiement de la prime en 2020. Il a maintenant réintégré le pool et payé pour 2021/2022.

Les postes de la GRC apparaissent dans le budget national sous le ministère de l'Intérieur car sa DPC a la responsabilité légale de superviser les activités de la GRC. La DPC inclut la prime d'assurance de l'ARC parmi ses postes GRC à inclure dans la ligne budgétaire « GRC ».

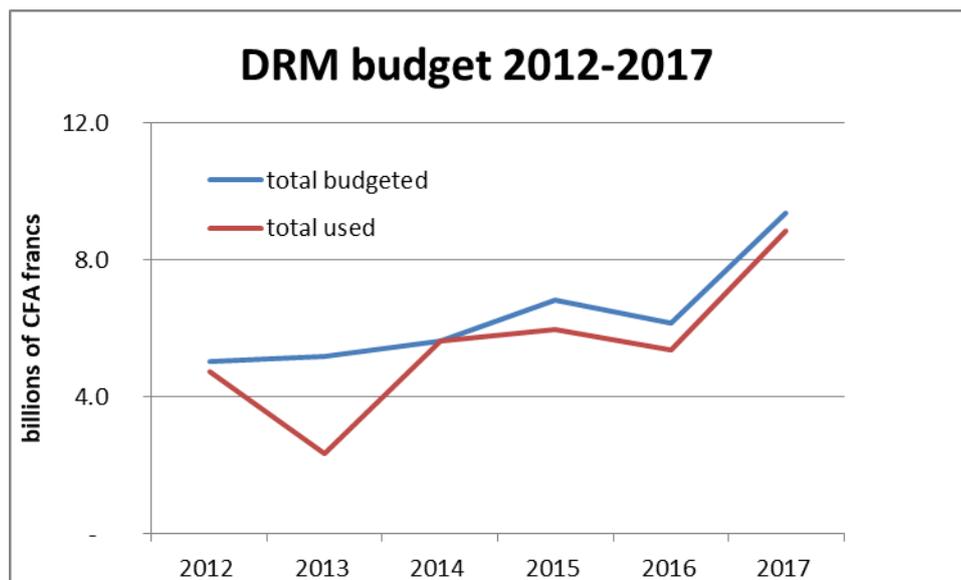
La Figure 5 montre les postes de la ligne budgétaire du ministère de l'Intérieur pour la GRC de 2012 à 2017. Le poste de la ligne qui domine le début de cette période a l'intitulé général de « la prévention et le contrôle des catastrophes », ce qui recouvrait un panel de dépenses pour la GRC que l'assurance de l'ARC en lien avec la sécheresse allait ensuite remplacer. En 2014, quand le Gouvernement du Sénégal payait sa première prime de l'ARC, ce poste avait chuté d'environ un dixième de sa valeur de 2012. Il a continué à un niveau bas similaire au moins jusqu'en 2017. En 2014, un projet de la Banque mondiale pour soutenir la planification de la GRC et l'adaptation au changement climatique au sein de la DPC apparaît comme une ligne budgétaire mineure. En 2014, les primes d'assurance en lien avec la sécheresse de l'ARC commencent avec un coût annuel de 1,8 milliards de CFA (environ 3,1 millions de dollars américains). La ligne horizontale du paiement de la prime constant jusqu'en 2017 contraste avec la variation interannuelle dans les autres postes budgétaires, et souligne l'avantage de l'assurance dans l'étalement des coûts de la GRC au fil du temps.

Figure 5 : Postes de la ligne budgétaire de la GRC du ministère de l'Intérieur



Source: données fournies par MFB, *Ministère de l'Intérieur, Budget dédié aux risques de catastrophes*

La Figure 6 montre le budget total de la GRC et l'utilisation du budget de 2012 à 2017. En 2013, le MFB a déboursé uniquement 2,31 milliards de CFA : 45 % d'un total budgétisé de 5,18 milliards de CFA. L'année suivante, en 2014, l'année du premier pool d'assurance lié à la sécheresse d'ARC Ltd, les déboursements atteignaient essentiellement 100 % et ils sont restés au-dessus de 85 % jusqu'en 2017, la dernière année pour laquelle des données sont disponibles. Il faut aussi prendre note du fait que les dépenses du Gouvernement du Sénégal sur la GRC ont augmenté du début à la fin de cette période, de 4,7 milliards de CFA à 8,9 milliards de CFA, soit une augmentation moyenne annuelle de 13 % ou à peu près deux fois le taux de croissance du PIB sur la période. La Figure 6 omet la réception de 9,6 milliards de CFA, représentant l'indemnité de l'ARC en ce qui concerne la sécheresse de 2014.

Figure 6 : Dépenses et budget de la GRC du ministère de l'Intérieur

Source: données fournies par MFB, *Ministère de l'Intérieur, Budget dédié aux risques de catastrophes*

Chaque année de 2014 à 2017, le MFB a budgétisé et payé sa prime d'assurance en lien avec la sécheresse de l'ARC constante. Le Gouvernement du Sénégal a versé à ARC Ltd l'intégralité des primes d'assurance annuelles liées à la sécheresse, sans l'aide de donateurs. Pour la période de 2018 à 2020 inclus, le MFB a budgétisé la même prime. Cependant, en 2018, le MFB n'a pas déboursé ce poste de ligne et la prime du Gouvernement du Sénégal pour le cinquième pool d'assurance lié à la sécheresse de l'ARC n'a pas été versée au cours de cette année. Le paiement a finalement été effectué dans la mesure où l'ARC l'a déduit du versement effectué en faveur du Gouvernement du Sénégal en 2019. En 2019, une seule prime a été payée pour le sixième pool.

En 2020, ARC Ltd. a apporté les modifications suivantes à la personnalisation d'Africa RiskView (ARV) :

- Le niveau d'affectation minimum³⁰ a été fixé à un sur quatre ans dans tous les pays, au lieu d'un sur cinq, comme c'était le cas auparavant pour le Sénégal.
- La durée minimale de référence à utiliser est passée à cinq ans.
- Il s'agissait d'utiliser les données pluviométriques de 2001 à aujourd'hui (pour les pools précédents, c'était à partir de 1983).

Ces modifications ont pénalisé le Sénégal dans la mesure où l'incidence de la sécheresse y a été relativement élevée depuis 2000, ce qui en a fait une option plus risquée pour ARC Ltd, en faisant ainsi augmenter ses primes (ou en réduisant ses indemnités pour la même prime). En revanche, d'autres pays avec différents profils en lien avec la sécheresse avant et après 2000 ont vu leurs primes se maintenir ou baisser.

³⁰ La gravité minimale d'un événement de perte qui donne lieu à un paiement. Il s'agit de la valeur de la perte à partir de laquelle un contrat d'assurance est déclenché.

Par conséquent, alors que sept autres pays ont approuvé ces changements et renouvelé leurs polices pour 2020, le Gouvernement du Sénégal a envisagé de se retirer du septième pool et a retardé le paiement de sa prime, ce qui signifie qu'aucune couverture n'était disponible pour le Sénégal en 2020, car ARC Ltd, FCDO et KfW avaient spécifiquement exclu d'offrir une assurance à crédit, afin de se conformer aux politiques des membres et aux pratiques commerciales saines des compagnies d'assurances. Conformément à l'accord tripartite conclu entre le GdS, Start Network et l'Agence ARC, le partenaire Replica n'a donc pas pu renouveler sa police d'assurance.

Le Gouvernement du Sénégal a depuis réintégré le pool, en versant la prime pour 2021/2022. Les informateurs clés se sont accordés à dire que la décision du Gouvernement du Sénégal de ne pas verser la prime d'assurance en 2020 reflète principalement le court préavis et la consultation insuffisante de l'ARC, dans la mesure où les changements ont été communiqués alors que la personnalisation était déjà terminée et que les discussions n'ont commencé que le 1er avril 2020 (alors que le Sénégal s'attendait à souscrire la police, et non à réinitialiser les paramètres)³¹

³¹ Voir aussi FCDO (2021).

5 Conclusions : capacité de la gestion des risques de catastrophes

5.1 Dans quelle mesure et comment la capacité du Sénégal (institutionnelle, organisationnelle et individuelle) pour anticiper, planifier, financer et répondre aux catastrophes liées au climat a-t-elle changé depuis que le Sénégal a rejoint l'ARC ? Comment est-ce que l'ARC y a contribué ?

Les principaux développements de la capacité de la GRC au Sénégal depuis 2014 portent sur : (i) l'intention de développer un cadre politique plus fort pour la GRC dans le Cadre de Sendai, à travers le processus de développement d'une stratégie nationale, qui n'a démarré qu'en novembre 2020 ; (ii) la réorganisation des responsabilités entre les agences gouvernementales, notamment suite à la suppression de la primature, bien que cela ait laissé le statut du Comité de pilotage de l'ARC et les accords de financement pour le TWG non résolus ; (iii) les améliorations dans le système de protection sociale (avec l'aide de la Banque Mondiale), qui ont amélioré l'identification des ménages vulnérables et qui ont développé des modèles de transfert des fonds pour les subventions des aides sociales du Gouvernement, bien que ces dernières n'aient pas été utilisées par le Gouvernement du Sénégal pour la réponse à la catastrophe, et qu'il y ait des faiblesses dans la qualité du RNU utilisé pour identifier les ménages vulnérables ; (iv) l'établissement du Start Network en tant que partenaire d'ARC Replica ; (v) le renforcement de la capacité de modélisation des risques, de l'alerte précoce, du transfert des risques et de la planification opérationnelle ; (vi) le renforcement des approches S&E présentées par Start Network, bien que le suivi de la réponse à la catastrophe du Gouvernement du Sénégal ne se soit pas améliorée significativement.

L'ARC a contribué au renforcement de la capacité de la GRC au Sénégal principalement via les actions suivantes : (i) l'incitation à des mises à jour régulières des plans opérationnels et la fourniture d'un support technique au processus ; (ii) le soutien d'ARC Replica aux initiatives des ONG via le Start Network ; et (iii) la fourniture du système ARV, et de l'aide à la formation s'y rattachant, qui a contribué à renforcer la capacité analytique, bien que l'ARV ne soit pas utilisé pour l'estimation des besoins d'aides, avec en revanche la prise en compte dans le Cadre Harmonisé développé par le CILSS. L'efficacité de l'aide au développement des capacités assurée par l'ARC a été dans une certaine mesure réduite à cause de la mutation de certains membres qualifiés du Gouvernement dans d'autres fonctions même si, dans certains ils restent travailler sur les questions de la GRC, par exemple pour les ONG.

5.1.1 Développements dans la politique de la GRC

Le Gouvernement du Sénégal s'est engagé à mettre en œuvre le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, qui souligne les problèmes touchant à la santé humaine et au bien-être qui ont un rapport avec la réduction des risques de catastrophe, les

changements climatiques et le développement durable. Le Cadre de Sendai a été adopté le 18 mars 2015.

Au niveau sectoriel, la « lettre de politique sectorielle » 2017-27 du Ministère de l'Intérieur accorde une place importante à la GRC. Pour que le Sénégal respecte les orientations de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la lettre de politique a envisagé la création d'une Agence de protection civile nationale pour finaliser la construction du système de protection civile nationale, mais cela est resté sans suite.

En novembre 2020, le Sénégal s'est embarqué dans le développement d'une stratégie nationale pour la réduction des risques de catastrophe, sous la direction du Ministère de l'Intérieur. Cela impliquera de développer un plan d'action pour 2021-30, en se basant sur le Cadre d'action de Sendai, sur la stratégie de développement national (le « Plan Sénégal Émergent ») et sur les Objectifs de développement durable. Cela supposera le développement d'une stratégie globale pour le financement du risque.

5.1.2 Réorganisation des responsabilités pour la GRC

Les responsabilités pour la GRC au Sénégal sont réparties entre plusieurs organismes gouvernementaux. Avant 2019, la prise des décisions clés reposait sur trois pôles, comme suit :

1. Le Cabinet du Président, qui accueillait la *Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale* (DGPSN), avec un rôle de coordination stratégique pour les interventions et les politiques de protection sociale, et qui, à son tour, supervisait le CSA, responsable des achats, du stockage et de la distribution de riz et d'autres denrées alimentaires.
2. La primature, qui faisait office d'arbitre entre les organismes en charge de la sécurité alimentaire et la GRC, et qui accueillait le SECNSA (responsable de la coordination des stratégies et de la politique de sécurité alimentaire).³²
3. Le Ministère de l'Intérieur, et plus spécifiquement la DPC, responsable de la GRC (à l'exception de la sécurité alimentaire - voir SE-SECNSA) et le point de contact pour l'ARC.

En 2019, deux changements majeurs ont eu lieu. Premièrement, le Cabinet du Président a placé la DGPSN (avec un mandat différent et limité) et le CSA dans le nouveau (2018) *Ministère du Développement Communautaire, de l'Équité Sociale et Territoriale* (MDCEST). Le déplacement de la DGPSN du Cabinet du Président au MDCEST a eu lieu alors que la Banque Mondiale établissait la capacité de la DGPSN à fournir un filet de protection sociale par l'intermédiaire des paiements des allocations familiales. Ensuite, la primature a été abolie. Depuis, le Ministère de l'Intérieur a eu davantage d'influence sur la GRC : il a assumé le rôle d'arbitre tout en gardant une influence directe sur la GRC via le DPC.³³ Dans le système actuel, le DPC délègue la coordination de la réponse aux crises de sécurité alimentaire au SE-SECNSA.

³² Au Sénégal, la DPC (au Ministère de l'Intérieur) a une responsabilité globale de gestion de la GRC, à l'exception des crises de sécurité alimentaire, dont la coordination est confiée par décret au SE-SECNSA. Le SE-SECNSA exerce cette responsabilité stratégique principalement par le biais de sa coordination des PNR du Gouvernement, ce qui inclut la planification, le ciblage et les activités S&E. Cet accord était déjà en place en 2014.

³³ Le SECNSA a été déplacé du Secrétariat général du Gouvernement lors de l'abolition de la primature. À part dans ce paysage institutionnel changeant, le MEPA/DIREL (Ministère de l'Élevage) et le MSAS/DAN (nutrition) demeurent relativement indépendants, tandis que la CLM (nutrition) reste sous le même Secrétariat général du Gouvernement.

Le coordinateur de l'ARC, actuellement un fonctionnaire avec une expérience dans le *Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SECNSA-CNSA)*, gère les affaires de l'ARC au Sénégal et coordonne le TWG. Les experts ne sont pas secondés par le TWG mais sont plutôt tenus d'y consacrer leur temps, le cas échéant. Ils restent principalement physiquement dans leurs bureaux d'agence. Ainsi, le TWG existe sous forme d'une série de réunions, d'échanges de documents et de conversations (physiques et virtuelles) entre le groupe complet ou ses sous-groupes, le cas échéant.

Sur la base d'un protocole d'accord entre le Gouvernement du Sénégal et l'ARC, la primature a créé un Comité de direction de l'ARC (ordonnance du Premier ministre n° 6966, datée du 17 mai 2013). L'article 2 du décret définit les responsabilités de ce Comité de direction. Cependant, les informateurs clés ont fait remarquer que cet accord était devenu obsolète avec l'abolition du poste de Premier Ministre (voir la Section 5.1) et que, par conséquent, les opérations de l'ARC au Sénégal n'ont pas de fondement légal spécifique. En outre, le TWG n'a aucune ressource financière dédiée issue du budget de l'État.³⁴

5.1.3 Améliorations dans le système de protection sociale : RNU et transferts de fonds

La capacité de réponse aux catastrophes s'est améliorée en raison du système de protection sociale renforcé que la DGPSN a créé pour l'identification de non-catastrophes des ménages vulnérables et des transferts de fonds correspondants.³⁵ Une étape importante a été l'établissement du RNU, qui contient des données sur plus d'un demi-million de ménages identifiés comme vulnérables. Une description plus complète se trouve dans l'Annex G.

Bien que l'utilisation du RNU par le Start Network pour le ciblage en 2020 ait montré qu'il contenait des erreurs et des omissions, et que les procédures de mise à jour doivent être améliorées,³⁶ le RNU représente un important pas en avant. En 2014, le RNU n'existait pas, même si le *Programme National de Bourses de Sécurité Familiale (PNBSF)* disposait déjà d'un prototype de RNU, avec des données sur environ 130 000 ménages pauvres et vulnérables. En mai 2019, le nombre de ménages identifiés dans le RNU atteignait 460 000 (Ndiaye *et al.*, 2019), passés à 580 000 début 2020.

Il y a eu également des avancées pour tester l'utilisation des transferts de fonds comme une forme de soutien de protection sociale. Un soutien a été apporté à ce sujet par l'opération Filet de Protection du Sénégal de 40,5 millions de dollars américains de la Banque Mondiale (2014-24), auxquels 57 millions de dollars américains supplémentaires ont été ajoutés en 2019. Grâce à ce financement, la DGPSN a orienté les ménages pauvres vers les prestations des programmes sociaux, sanitaires et nutritionnels auxquels ils avaient droit par l'intermédiaire de transferts de fonds accessibles et sûrs, avec le RNU faisant partie du système (Banque Mondiale, 2016). Les notes de la Banque Mondiale sur les progrès en direction des objectifs de développement de projet et sur l'état d'avancement de la mise en œuvre globale ont été « satisfaisantes ».

³⁴ Les informateurs clés ont considéré que cette situation laissait les accords pour l'ARC précaires et incomplets, mais jusqu'ici cela n'a pas nui au fonctionnement effectif des équipes techniques de l'ARC.

³⁵ La CLM est impliquée dans les transferts de fonds pour non-catastrophes.

³⁶ Les mises à jour du RNU ont lieu uniquement tous les quatre à cinq ans. Il ne peut donc pas en lui-même fournir une identification complète et à jour de tous les ménages vulnérables. Il existe un comité de gestion des réclamations qui peut intervenir lorsqu'un ménage a été retiré de la base de données de manière injustifiée.

En 2018, un résumé de la Banque Mondiale du contexte pour son financement supplémentaire du projet Filet de Protection sociale (Banque Mondiale, 2018) a remarqué que : « Le programme CEC (carte d'égalité des chances) cible 50 000 personnes en situation de handicap dans tout le pays, en leur donnant accès à différents services, comme l'assurance santé universelle (ASU) et les transferts de fonds. » C'était un test, mené à l'aide du RNU, après lequel le Gouvernement du Sénégal a adopté ces changements « et a décidé de promouvoir l'utilisation harmonisée des modalités de transferts monétaires et le RNU ». Par conséquent « le RNU et les fonds ont été utilisés pendant une opération spéciale pour répondre à l'insécurité alimentaire dans [la région de] Mattam en février 2018 et des instructions ont été imparties aux acteurs de la sécurité alimentaire pour utiliser le même cadre pour la réponse de la sécurité alimentaire en 2018. » Dans la planification opérationnelle pour l'utilisation potentielle des ressources de l'ARC, il a été envisagé d'utiliser ensuite les transferts de fonds comme un outil (contrairement à ce qui a été fait par le passé), en se basant sur cette expérience.

Le SE-SECNSA a établi un protocole d'accord avec RNU pour les échanges de données couvrant les transferts de fonds dans un contexte d'insécurité alimentaire (comme l'ont fait PAM, CLM et PNBSF), en anticipant des transferts de fonds efficaces dans le cadre des aides en lien avec la sécheresse (DGPSN, 2018).

5.1.4 ARC Replica et le Start Network

Le principal changement institutionnel apporté par l'ARC depuis 2015 a été l'établissement de l'accord d'ARC Replica avec le Start Network. Les informateurs clés ont considéré que le Gouvernement du Sénégal avait été prudent au départ à l'idée de travailler avec des ONG en tant que partenaires, puisqu'il se sentait incapable de superviser lui-même les distributions des aides en lien avec la sécheresse, ne voyait guère la nécessité d'un consortium d'ONG et pressentait que le rôle et le statut du Gouvernement risquaient d'être inutilement amoindris. Cependant, l'augmentation des ressources totales pour les aides en lien avec la sécheresse que l'accord impliquait, ainsi que l'engagement de travailler conjointement (y compris le fait que le Gouvernement du Sénégal devait approuver le FIP du Start Network, et que l'ARC devait approuver les deux FIP comme un plan intégré) ont persuadé le Gouvernement du Sénégal de soutenir l'initiative.

L'établissement d'ARC Replica a facilité la coopération entre six des plus grandes ONG, fourni une source garantie de financement pour leurs activités et institutionnalisé la coopération avec le Gouvernement du Sénégal par l'intermédiaire du SE-SECNSA et d'autres organismes. L'équipe technique des ONG du Start Network est également devenue membre du TWG et de ses sous-groupes, en apportant une source d'expertise supplémentaire.

Le processus conjoint de planification a conduit le Gouvernement du Sénégal et le Start Network à se répartir la responsabilité pour les aides en lien avec la catastrophe financées par l'ARC dans 14 régions du Sénégal. Le Start Network a été plus facilement en mesure d'innover ses approches que le GdS (par exemple, dans l'utilisation des transferts d'argent), et a été mieux doté en ressources pour effectuer le S&E, de sorte que ses opérations peuvent permettre de tirer des enseignements utiles pour les futures pratiques du GdS. Il y a également eu des progrès dans le rapprochement encore plus étroit des structures de coûts des FIP.³⁷

³⁷ Pour les FIP de 2019, le Gouvernement du Sénégal a enregistré 5 % de frais généraux, contre 7 % pour le Start Network.

5.1.5 Modélisation des risques et alerte précoce

Afin d'améliorer la capacité du Sénégal à anticiper et à planifier, l'ARC a présenté sa propre plateforme de modélisation des risques de sécheresse ARV au Sénégal en 2014, et a formé le sous-groupe TWG du Gouvernement du Sénégal à son utilisation, dans l'optique de fournir un outil d'alerte précoce pour la sécheresse qui en estime l'impact sur les populations vulnérables et calcule les coûts de réponse correspondants. Après la personnalisation, les paramètres de l'ARV forment la base des négociations entre le Sénégal et ARC Ltd pour une police d'assurance en lien avec la sécheresse. L'ARC a tenu des ateliers de formation régionaux et dans toute l'Afrique pour des analystes individuels travaillant avec l'ARV, et a activé un groupe d'utilisateurs ARC virtuel. Des spécialistes de l'alerte précoce sénégalais ont assisté aux deux activités et en ont tiré profit. En outre, le SE-SECNSA a reçu une formation au logiciel ARV de l'ARC en 2020.

Le modèle ARV peut être configuré pour n'importe quelle culture de l'agriculture pluviale. À l'origine, l'ARC soutenait la configuration et le calibrage pour les arachides, une culture marchande qui est importante dans les zones caractérisées par l'insécurité alimentaire. En réponse aux commentaires des spécialistes de l'alerte précoce sénégalais, l'ARC a ajouté une version millet, pour mieux représenter la réalité dans les zones où cette culture est importante. Pris ensemble, les arachides et le millet représentent plus de 80 % de la zone cultivée au Sénégal. Le fait de combiner les modèles offre une caractérisation plus complète des effets de la sécheresse. De la même manière, une initiative de 2021 pilotera un modèle de pâtures qui élargit l'ARV à la production de pâtures et d'herbages dans les zones pastorales.³⁸ Avec ces variantes, les informateurs clés ont considéré que l'ARV est un indicateur efficace de la sécheresse pour différentes parties du Sénégal.

Le sous-groupe d'ARV du Sénégal a maîtrisé le logiciel rapidement et l'a personnalisé pour une utilisation au Sénégal dans les délais pour la sécheresse de 2014. Le choix des membres du sous-groupe d'alerte précoce et la formation du Département de l'Assistance Technique (TSD) de l'ARC ont produit l'une des meilleures concentrations d'expertises liées à l'ARV en Afrique. Les informateurs clés ont noté que le sous-groupe entreprend ses propres analyses, réalise lui-même des mises à jour et prend l'initiative pour développer des idées. Les pairs du sous-groupe de Mauritanie, de Gambie et du Togo se sont chacun rendus au Sénégal pour travailler avec le sous-groupe local et apprendre ses techniques.

Ce succès pourrait avoir amélioré les capacités de planification des catastrophes, mais le Gouvernement du Sénégal n'utilise pas l'ARV pour cette fonction. En tant que coordinateur de la sécurité alimentaire au Sénégal, le SECNSA utilise le *Cadre Harmonisé* (CH), développé par le *Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel* (CILSS)/AGRHYMET³⁹, en tant qu'outil de planification du Gouvernement. Il a continué à utiliser le CH car il intègre des

³⁸ La région Nord-Est du Sénégal comprend une vaste zone pastorale. L'ARC/TSD a été lent à introduire au Sénégal une version de l'ARV pour la pâture (pâtures et herbages), mais cela est en cours. Le nouveau modèle sera basé sur l'indice de végétation par différence normalisé (NDVI), une mesure proche infrarouge de l'aspect écologique de la végétation, disponible directement sous forme d'images satellites ; il nécessitera moins de données et sera moins compliqué pour les analystes des risques.

³⁹ Le CILSS est le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, mis en place après la sécheresse catastrophique de 1968–1974 dans la région. En 2000, le Centre agrométéorologique et hydrologique du CILSS, AGRHYMET, a commencé à développer un cadre pour identifier et analyser les zones à risque et les groupes vulnérables dans le Sahel, en l'harmonisant pour assurer la cohérence méthodologique, et à rechercher le consensus parmi des experts de la sécurité alimentaire avec différentes compétences. Sur plusieurs itérations, il a intégré des modifications pour distinguer les crises alimentaires des crises nutritionnelles et pour faire le lien avec le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (FEWSNET *et al.*, 2010).

informations non seulement à propos de la sécheresse, mais également sur le climat et les inondations, entre autres facteurs, en fournissant un modèle qui est plus large et plus complet que celui de l'ARV. Le CH a aussi été un point central de l'alerte précoce régionale en Afrique de l'Ouest pendant deux décennies. Les ONG avec lesquelles le SECNSA travaille ont également opté pour l'utilisation du CH. L'ARV est cependant utilisé pour définir les paramètres de calcul des polices d'assurance paramétrées de l'ARC.

L'évaluation des processus Kimetrica a pris note qu'en 2019 l'achèvement du FIP a été retardé car les données du CH relatives au nombre de ménages touchés au niveau local n'étaient pas disponibles, puisque la réunion du CH n'avait eu lieu qu'après la date limite de présentation du FIP, fixée par les lignes directrices de l'ARC.

5.1.6 Transfert du risque

Le sous-groupe de transfert du risque inclut des fonctionnaires du MFB responsables de la budgétisation du paiement de la prime d'assurance de l'ARC, de la stipulation de la couverture d'assurance et la mise à disposition des fonds de l'ARC pour les organismes en charge de la mise en œuvre, une fois qu'ARC Ltd a effectué le versement des indemnités d'assurance. Ce sous-groupe est un des membres les plus expérimentés de l'ARC, ayant négocié sept contrats d'assurance consécutifs en lien avec la sécheresse. Chaque année, le sous-groupe d'alerte précoce redéfinit les paramètres des modèles ARV expliquant la production des cultures (arachides, millet) en termes de précipitations, en y ajoutant les nouvelles données issues de la récente saison des pluies (y compris l'humidité du sol) et tout coefficient technique agronomique modifié. Le modèle révisé, qui évalue le risque que l'agriculture sénégalaise souffre de la sécheresse, est envoyé à ARC Ltd. Sur la base du risque révisé, ARC Ltd peut estimer l'indemnité pour une prime donnée ou la prime nécessaire pour assurer une certaine indemnité. Il s'agit du point de départ des discussions avec le sous-groupe de transfert du risque.

Selon le niveau de la prime, un point d'attachement déclaré (le seuil de précipitations qui déclenche le versement d'une indemnité de l'ARC) et le profil de risque du Sénégal, si les précipitations de la prochaine saison des pluies déclenchent le versement d'une indemnité, l'ARC peut indiquer le montant de cette indemnité. Pour un ensemble de rations alimentaires donné, etc., ces informations permettent aux planificateurs opérationnels d'estimer le nombre de ménages auxquels ils peuvent distribuer des rations. Ceci leur permet aussi d'utiliser le CH pour établir la différence entre le nombre de ménages impactés par une sécheresse donnée et le nombre pour lequel l'indemnité de l'ARC permettra la distribution d'une ration standard.

Contrairement aux équipes de planification opérationnelle et de modélisation du risque/d'alerte précoce qui collaborent étroitement avec l'ARC, le sous-groupe de transfert du risque au Sénégal travaille indépendamment d'ARC Ltd, dans le sens où il n'a pas besoin de support dans la prise de décisions pour déterminer les paramètres de transfert du risque. En revanche, le sous-groupe le fait en toute indépendance, en utilisant un outil de feuille de calcul fourni par ARC Ltd.

5.1.7 Planification opérationnelle

Le **sous-groupe de planification opérationnelle** inclut des représentants des organismes en charge de la mise en œuvre de l'aide du secteur public, principalement CSA (distributions de nourriture), DIREL (ventes subventionnées d'aliments pour le bétail), DAN e CLM (organismes pour la nutrition), ainsi que les représentants des ONG. Ces organismes effectuent l'approvisionnement et la sous-traitance de la logistique de distribution (transport routier et

entreposage) au secteur privé. Le sous-groupe réalise une ébauche du FIP que le Conseil de l'Agence doit approuver avant d'envoyer une note à ARC Ltd détaillant cette approbation⁴⁰. Le FIP indique la combinaison d'activités d'aide à mettre en œuvre et, pour chacune d'entre elles, le nombre de bénéficiaires, le coût unitaire et les zones administratives dans lesquelles elles auront lieu. Le sous-groupe travaille avec le Start Network (qui doit aussi réaliser un FIP de l'ARC) pour s'assurer que les deux FIP sont mutuellement compatibles et avec le SECNSA pour vérifier que, pris ensemble, ces FIP sont cohérents avec les objectifs du Gouvernement du Sénégal. Le SECNSA joue un rôle de coordination pour l'ensemble de la planification de l'aide en lien avec la sécheresse, y compris celle qui utilise les fonds de l'ARC.

Tous les deux ans (depuis 2014), un comité TWG réunit tous les acteurs pour établir le plan opérationnel de l'ARC. C'est une exigence de l'ARC pour qu'un État membre soit en règle et ainsi admissible à l'assurance en lien avec la sécheresse d'ARC Ltd. Le SECNSA coordonne ce processus, bien que les informateurs clés aient noté que (sauf en 2020) le Gouvernement du Sénégal n'a pas financé le processus du plan opérationnel, et que les partenaires techniques et financiers, y compris l'ARC, l'ont soutenu. L'ARC a transmis des retours d'informations sur chaque plan opérationnel successif⁴¹ et le budget s'y rattachant, qui prend en compte le niveau d'indemnité convenu de l'ARC.

L'exercice de planification opérationnelle biennal réunit des techniciens, des technocrates, le personnel des ONG, l'équipe des organismes en charge de la mise en œuvre et les fonctionnaires du transfert du risque pour convertir les estimations du CH des nombres et de la distribution spatiale de la population vulnérable touchée (et les coûts des activités correctives) en un plan. Cette rencontre est en elle-même bénéfique pour la création d'une communauté GRC sénégalaise. Le fait d'avoir, par conséquent, un plan opérationnel valable avec un ensemble d'options pré-évaluées parmi lesquelles pouvoir choisir au dernier moment afin d'élaborer une ébauche de FIP, est bien mieux que l'époque pré-ARC, lorsque le point de départ pouvait être un document plus ancien et moins pertinent. Le personnel de l'ARC travaille avec les planificateurs opérationnels au Sénégal et il peut leur poser des défis sur des problèmes que les planificateurs n'ont pas pris en compte.

5.1.8 Systèmes et informations de contrôle

Il y a eu peu de progrès dans le renforcement des systèmes et des informations de contrôle au sein du Gouvernement du Sénégal. Le SECNSA, responsable de l'alerte précoce, de la coordination et de la politique en matière d'insécurité alimentaire, ne dispose pas d'équipements ou de personnel formé pour fournir des statistiques précises à brève échéance (Branders *et al.*, 2018). Cette absence rend la coordination de la communauté GRC plus difficile. À l'heure actuelle, le personnel du SECNSA compte parfois sur les ONG pour le déplacement sur place afin de rassembler des informations en personne. Aucun système de TIC n'existe pour entrer les données des membres du personnel sur le terrain dans une base de données, afin de produire automatiquement des rapports basés sur des données intégrées. Aucune amélioration dans les activités S&E du SECNSA pour la GRC n'a eu lieu depuis 2014, ainsi ses 100 membres dans tout le pays sont moins efficaces et ne disposent pas de flux d'informations à jour. De même, l'apprentissage à long terme du SECNSA à partir des tendances historiques est limité.

⁴⁰ À la réception de la note et du certificat de perte signé du pays/du partenaire Replica, le Conseil d'ARC Ltd approuve l'indemnité.

⁴¹ Les informateurs clés de l'ARC ont considéré que la qualité technique des plans opérationnels a augmenté dans chaque itération.

Dans l'établissement traditionnel des rapports au Sénégal, les informations sont transmises le long d'une chaîne hiérarchique (arrondissement → département → région → Dakar), en étant regroupées avec d'autres informations du même niveau lorsqu'elles atteignent le niveau suivant. Cette méthode lente peut impliquer la perte d'informations potentiellement utiles à chaque étape. En rupture avec cette méthode traditionnelle, le Gouvernement du Sénégal avait inclus dans son FIP ARC de 2019 un ensemble d'indicateurs qui lui auraient permis d'évaluer sa performance en matière de distribution des aides. Il ne l'a pas fait en 2020, surtout en raison des ressources déviées vers le PNR élargi.

Par contre, le Start Network a établi une capacité S&E plus efficace, qui a permis en 2020 de suivre ses activités. Plus particulièrement, il a collecté des données pour former les indicateurs de performance que son FIP et le FIP du Gouvernement du Sénégal ont en commun.

5.1.9 Soutien au développement de la capacité de l'ARC

À l'origine, la formation de l'ARC était dispensée pour inciter les sous-groupes du TWG à accélérer les protocoles et le logiciel. Au cours de ces dernières années, la formation a pris la forme d'ateliers annuels régionaux en Afrique de l'Ouest et dans tout le continent, dans lesquels les membres de l'équipe peuvent présenter leur travail et discuter des approches avec leurs pairs, échanger par courriel dans des groupes virtuels avec ces pairs et effectuer des visites d'échange inter-pays entre des spécialistes des sous-groupes. Les détails de la participation sénégalaise à ces événements sont fournis dans l'Annex D. Les membres de l'équipe restent en contact avec un point focal technique dans le TSD de l'ARC (un pour chaque sous-groupe), qui coordonne l'expertise technique nationale.

Comme c'est le cas pour d'autres efforts de développement de la capacité, une certaine partie se disperse alors que le personnel est affecté à de nouvelles fonctions, avec la perte de la mémoire institutionnelle. Cette étude a révélé que plusieurs personnes TWG interrogées pour cette étude étaient novices et avaient relativement peu de connaissances de certains des initiatives en matière d'aide qui ont suivi la sécheresse de 2014, ou du rôle de l'ARC dans le TWG dans les années intermédiaires. Cependant, certains membres formés du TWG sont passés dans des ONG et, étant donné la plus grande intégration des ONG dans le système actuel de la GRC, ils peuvent réapparaître dans de nouveaux rôles, sans perte de connaissances techniques du système dans son ensemble. L'ARC a pris la précaution de former des experts en renfort pour chaque poste afin que, lors des ateliers, au moins deux renforts y assistent, en plus de l'expert principal. Le personnel du Gouvernement du Sénégal/Start Network participe pleinement à la formation dispensée par l'ARC.

L'assistance technique de l'ARC a pris le relais de l'assistance précédemment dispensée par la Banque Mondiale. En 2012, la Banque Mondiale a financé le projet d'Adaptation au changement climatique et GRC de 1,1 million de dollars américains, focalisé sur les inondations et basé dans le DPC. Après une première phase de 2012 à 2014, la Banque Mondiale a anticipé une seconde phase destinée à consolider le système d'information géographique (GIS) national, la capacité de gestion du risque, un système d'alerte précoce, une campagne de sensibilisation au risque, le renforcement du financement de la GRC et le soutien à la Stratégie nationale pour la protection des zones côtières (Banque Mondiale, 2012). Nous avons cru comprendre que ce projet n'a pas eu de suite.

5.2 Dans quelle mesure et comment est-ce que l'ARC a contribué à créer l'engagement des parties prenantes et une coopération efficace dans la GRC ?

L'ARC a contribué à établir l'engagement et la coopération des parties prenantes, plus particulièrement en fournissant un processus structuré autour du produit d'assurance (notamment en élaborant le FIP), qui a besoin de la coopération des acteurs de la GRC, et en soutenant l'établissement de l'accord ARC Replica, qui encourage une coopération structurée entre le Gouvernement du Sénégal et les ONG.

Les informateurs clés ont considéré que la coordination des parties prenantes en général s'était améliorée entre 2014/15 et 2019/20 (même si elle était déjà assez solide) et que l'ARC y a apporté des contributions importantes. Dans l'établissement de sa relation avec le Gouvernement du Sénégal, l'ARC a pris l'engagement de fournir plusieurs éléments de nature financière (assurance), technique (formation du TWG) et organisationnelle (Replica), et il s'est avéré être un prestataire fiable de ces services. En travaillant dans un environnement complexe, avec de multiples parties prenantes, il a construit une relation de confiance en l'espace de sept ans, comme il l'a démontré dans cet engagement. Les informateurs clés ont remarqué que l'ARC utilise un personnel bien qualifié, diplomate, soigneux et assidu pour chaque tâche. L'ARC a contribué comme suit à la création de l'engagement des parties prenantes et à la coopération (voir Tableau 5) :

1. L'ARC a fourni un produit d'assurance à un bon prix, qui facilite le financement du risque pour le Sénégal. Le fait que le Gouvernement du Sénégal finance sa propre prime d'assurance, au lieu de faire appel au financement des donateurs, est un signe de la forte appropriation de la part du GdS.
2. La formation et la création de la capacité du TWG ont permis à l'ARC de montrer son professionnalisme patient dans le renforcement du noyau technique de la GRC au Sénégal, un noyau qui joue un rôle important non seulement dans l'assurance d'ARC Ltd, mais également dans le SECNSA, qui coordonne et supervise les aides en lien avec la sécheresse.
3. La discipline de préparation du FIP a réuni les acteurs de la GRC d'une manière régulière et structurée, qui donne à chacun d'entre eux la perception des plus vastes problèmes qui définissent le contexte dans lequel ils opèrent tous, et elle exige la coopération et le développement d'un engagement envers un objectif commun.
4. L'ARC, avec le PAM et les ONG, a développé une approche innovante qui achemine le financement pour les initiatives d'aide en lien avec la sécheresse conçues et mises en œuvre individuellement par six ONG internationales dans un financement commun pour une seconde prime d'assurance en lien avec la sécheresse « Replica » pour le Sénégal.
5. Les six ONG collaborent dans le cadre du consortium du Start Network, qui met en œuvre le FIP pour l'utilisation de la seconde indemnité d'assurance en lien avec la sécheresse de l'ARC. Ceci leur permet de désigner des activités d'aide en lien avec la sécheresse plus étendues que ce qui serait possible pour des ONG individuelles.
6. L'ARC a conçu un système d'incitation pour le fonctionnement du FIP pour la seconde indemnité, qui réserve au Gouvernement du Sénégal le dernier mot sur la manière dont le FIP est mis en œuvre. Mais, dans la pratique, cela est limité au FIP du Gouvernement du

Sénégal et au FIP Replica qui partagent des méthodologies S&E et de ciblage communes. Ceci offre au Start Network la liberté de concevoir et de mettre en œuvre de grands projets pour l'aide en lien avec la sécheresse et le pousse à collaborer pleinement au sein des sous-groupe du TWG, dans la préparation du FIP et dans la coordination de sa mise en œuvre.

7. L'allocation par le Gouvernement du Sénégal de certains financements de l'ARC de l'aide nutritionnelle par l'intermédiaire de DIAN et CLM en 2020 a été reportée par les informateurs clés comme ayant encouragé d'autres donateurs à élargir leur travail d'assistance nutritionnelle à partir des régions ciblées à l'origine pour couvrir tout le pays.

Tableau 5 : Contribution de l'ARC à l'engagement des parties prenantes et à la coopération dans la GRC

Action de l'ARC	Engagement/coopération	Résultat
1. Obtention d'un accord au sein du Gouvernement du Sénégal pour (a) financer la GRC via l'assurance en lien avec la sécheresse de l'ARC, et (b) verser annuellement la prime d'assurance	Le produit d'assurance de l'ARC nécessite l'engagement au sein du Gouvernement et le versement annuel de la prime d'assurance renforce cet engagement. Le sous-groupe de transfert du risque du TWG relie l'ARC au Gouvernement du Sénégal, ce qui rend ce processus plus efficace.	Sans le produit d'assurance de l'ARC, chaque sécheresse successive obligerait le Gouvernement du Sénégal de trouver de nouveaux financements, avec les complexités de rebudgétisation que cela comporterait.
2. Formation et développement de la capacité du TWG	L'ARC et le Gouvernement du Sénégal ont accepté de créer le TWG en 2014 et l'Agence de l'ARC forme depuis lors son personnel et développe ses capacités. La création des compétences et de l'esprit d'équipe du TWG est au cœur de l'engagement de l'ARC pour la GRC au Sénégal. Le personnel du TWG travaille également avec le SECNSA dans l'alerte précoce et la planification des contingences. Si sa connaissance est essentielle pour pouvoir remplir les conditions de l'indemnité d'assurance en lien avec la sécheresse de l'ARC, il est aussi un élément fondamental de la capacité de la GRC au Sénégal. Il inclut désormais les membres du Start Network (voir ci-dessous).	Sans un TWG bien formé, les indemnités d'assurance ne circuleraient pas vers les FIP du Gouvernement du Sénégal et du Start Network et la capacité de la GRC au Sénégal serait bien plus faible.
3. Exigence de la mise à jour biennale du plan de fonctionnement et, dans le cas d'une sécheresse, transformation du plan actuel en un FIP	Une coopération structurée a été nécessaire pour : (a) reparamétrer l'ARV (dernièrement deux ARV, arachides et millet) ; (b) réaliser des déplacements sur le terrain pour évaluer les conditions agricoles, pastorales et nutritionnelles ; (c) intégrer les conclusions du HF dans la préparation pour établir l'échelle et l'étendue spatiale de l'aide en lien avec la sécheresse nécessaire ; et (d) conclure un accord sur la répartition de l'indemnité entre les activités, avant d'intégrer les activités du FIP dans les plans des différents organismes, et, dernièrement, du Start Network.	Sans l'exigence de l'ARC que le FIP, avec les parties qui le composent, soit un prérequis pour l'indemnité d'assurance, seule une coopération <i>ad hoc</i> aurait lieu (au mieux).

Action de l'ARC	Engagement/coopération	Résultat
4. Doublement de la couverture de l'assurance en lien avec la sécheresse pour le Sénégal	Dans le cadre d'ARC Replica, six ONG combinent leurs ressources sous la forme d'un consortium. Plutôt que de rechercher indépendamment un financement pour les activités d'aide en lien avec la sécheresse, qui peuvent ne pas être bien coordonnées, ils recherchent collectivement les financements pour une seconde politique d'assurance en lien avec la sécheresse de l'ARC pour le Sénégal, avec l'approbation du Gouvernement local. Le Gouvernement du Sénégal a le contrôle ultime sur l'utilisation de la seconde indemnité et, au total, il obtient à peu près deux fois autant de couverture d'assurance. En outre, le Gouvernement du Sénégal traite désormais avec un seul acteur ONG plus professionnel, qui possède beaucoup d'expertise et de capacités.	Sans ARC Replica, le Sénégal recevrait la moitié de l'assurance en lien avec la sécheresse qu'il a reçue en 2019.
5. Collaboration entre six des plus importantes ONG internationales travaillant au Sénégal, qui œuvraient précédemment de manière indépendante, comme le Start Network	Les ONG ont travaillé ensemble sous la forme d'un collectif via le Start Network, plutôt qu'individuellement, pour s'engager avec le Gouvernement du Sénégal sur la réponse à la sécheresse. Leur financement garanti, leurs positions communes, leurs compétences techniques accrues (soutenues par le personnel du Start Network au Royaume-Uni) et leur capacité accrue au Sénégal, ont changé la relation avec le Gouvernement local.	Les ONG occupent une place plus influente à la table de discussion avec le Gouvernement du Sénégal, ce qui se traduit par une meilleure planification de la contingence et un examen technique plus approfondi sur l'ARV.
6. L'intégration du Start Network dans le système de la GRC au Sénégal	Le Start Network est devenu un acteur à part entière du système de la GRC au Sénégal, ce qui a conduit à une coopération plus efficace avec le SECNSA par rapport à 2015. En renforçant ce partenariat, les règles de Replica exigent l'élaboration conjointe des FIP du Gouvernement du Sénégal et de Replica, avec des cadres S&E et de ciblage communs, mais aussi la liberté pour le Start Network de concevoir ses propres activités d'aide en lien avec la sécheresse. Le Start Network est ainsi intégré dans ce qui est devenu une entreprise commune.	Amélioration de la collaboration et des relations de travail entre les ONG et le Gouvernement du Sénégal

5.3 Dans quelle mesure et comment est-ce que les améliorations de la capacité ont contribué à une réponse plus efficace à la sécheresse ?

La différence d'échelle et de nature des crises de 2014/15 et 2019/20 rend plus difficile une comparaison directe, mais l'étude a relevé ce qui suit :

1. Des améliorations significatives dans le processus de planification, qui ont contribué aux FIP combinés représentant une approche renforcée pour la gestion de la sécheresse en 2019 par rapport à des périodes antérieures. Suite à l'apparition ultérieure de la COVID-19 et au

développement bien plus large du PNR, le FIP du Gouvernement du Sénégal n'a pas été mis en œuvre comme prévu, bien qu'il ait permis d'élaborer le PNR ultérieur.

2. Comme en 2015, il y a eu des retards significatifs dans le déblocage des fonds de l'indemnité de l'ARC au Gouvernement du Sénégal par le Trésor public en raison des retards dans l'obtention des autorisations et des approbations appropriées de la part des fonctionnaires de niveau supérieur.
3. Il y a eu des améliorations significatives dans l'approche du ciblage, comme exposé dans les FIP. Toutefois, à cause de la forte augmentation du nombre de bénéficiaires dans le PRN, cette approche n'a pas été mise en œuvre par le Gouvernement du Sénégal. Le Start Network a mis en œuvre l'approche de ciblage prévue, qui a révélé des faiblesses dans les données RNU.
4. Un examen plus rigoureux des problèmes de genre en 2019/20 a identifié des faiblesses, y compris un manque d'implication des femmes dans la planification de la GRC, tandis que la collecte des données du Gouvernement du Sénégal ne suivait toujours pas les distributions aux ménages dirigés par des femmes. Le système S&E du Start Network a toutefois permis de collecter plus d'informations globales liées au genre.
5. Il n'y a eu aucune amélioration significative dans l'approche S&E utilisée par le Gouvernement du Sénégal. Cependant, le système S&E utilisé par le Start Network a donné bien plus d'informations concernant l'efficacité de l'assistance fournie par rapport à celles disponibles pour l'expérience 2014/15.
6. Les restrictions à la fois en matière de voyages et de contacts qui ont été imposées en réponse à la COVID-19 et le retard dans le déblocage des fonds de l'ARC ont eu un impact défavorable sur la mise en œuvre. La principale innovation par rapport à la réponse à la sécheresse précédente a été l'emploi de transferts de fonds par le Start Network. Cela semble avoir bien fonctionné, mais les informations S&E disponibles limitées (et l'absence d'un groupe de contrôle qui n'a pas reçu d'aide) limitent la portée de l'évaluation de l'efficacité de la mise en œuvre globale et le degré avec lequel les comparaisons de l'efficacité des modalités alternatives peuvent valablement être faites.

Sous réserve de noter les différences d'échelle et de nature dans les crises auxquelles une réponse a été apportée en 2014/15 et en 2019/20, cette section offre une comparaison⁴² dans les grandeurs suivantes :

1. planification et coordination ;
2. déblocage et dépenses des fonds de l'ARC ;
3. ciblage ;
4. genre ;
5. S&E ; et

⁴² Les principales sources pour l'expérience de 2014 dans le texte qui suit sont Faye and Watt (2017) et ARC (2016). Les sources pour l'expérience de 2019/20 se trouvent dans l'évaluation des processus Kimetrica et les KII.

6. mise en œuvre de la distribution des aides.

5.3.1 Planification et coordination

Les informateurs clés ont considéré que la coordination et la supervision par le SECNSA s'étaient améliorées en 2019/20 par rapport à l'expérience précédente, notamment grâce au Start Network et à son approche de coordination efficace pour le secteur des ONG. Les informateurs clés ont considéré que le Gouvernement du Sénégal avait joué un rôle plus affirmé dans la GRC en 2019, et plus particulièrement en réponse à la COVID-19 en 2020 (y compris l'organisation de la réponse autour du PNR révisé et en demandant que le FIP de l'ARC y soit inclus), par rapport à la sécheresse de 2014, lorsque le PAM et les ONG jouaient un rôle de leadership relativement plus important.

Les observateurs n'ont pas dû attendre jusqu'à la fin de la maigre saison des pluies de 2019 pour réaliser qu'il allait y avoir un effet négatif sur les récoltes et le bétail et, donc, sur la nutrition humaine. Les agents sur le terrain des différents ministères et ONG ont commencé à faire état de signes de sécheresse. Les équipes d'intervention précoce, y compris les agronomes, les spécialistes de l'aménagement des pâturages et les nutritionnistes, ont réalisé des enquêtes. L'ARC a prévenu que le seuil d'assurance paramétrique allait probablement être franchi. Après réception de la notification officielle d'une indemnité début septembre, les planificateurs opérationnels du Gouvernement du Sénégal et le Start Network ont travaillé avec le SE-CSNA pour rédiger les FIP, qui ont été finalisés à temps pour répondre aux besoins du Conseil de l'Agence, bien qu'il soit noté dans la section 5.1.5 qu'il a y eu des retards dans la finalisation du FIP suite à la nécessité d'obtenir des informations du CH sur le nombre de ménages touchés par la sécheresse. Cela a déclenché le versement des indemnités dans les délais en décembre 2019.

La réunion début décembre 2019 devait valider ces détails. Cependant, cette réunion devait avoir lieu après la réunion du Conseil de l'Agence de l'ARC pour approuver le FIP. Le Conseil de l'Agence de l'ARC a fait preuve de flexibilité, en laissant le temps d'intégrer les détails du CH dans les FIP rédigés, pour établir pour chacun d'entre eux le nombre de bénéficiaires qui pourraient être ciblés avec les fonds de l'indemnité, et envoyer les FIP définitifs pour une approbation imminente. Le Conseil de l'Agence a notifié son approbation à ARC Ltd, sur la base de laquelle l'indemnité a été versée. L'indemnité du Gouvernement du Sénégal est arrivée à Dakar le 13 décembre 2019 ; l'indemnité du Start Network est arrivée à Londres le 19 décembre 2019. Tout le personnel mentionné a coopéré avec succès pour atteindre ce stade.

Aucun équivalent du Start Network n'existait au Sénégal en décembre 2014, lorsqu'un retard est survenu dans la validation du document PNR. Les nombreux partenaires humanitaires qui ont ensuite opéré indépendamment (ACF, ACTED, la Croix-Rouge, etc.) ont attendu jusqu'à ce que le PRN soit validé avant de rédiger des propositions pour des subventions au Bureau de l'aide humanitaire de la Communauté européenne (ECHO) ou au Fonds central d'intervention d'urgence des Nations Unies pour financer les activités du PNR que chacun mettrait en œuvre. Ils ont dû écrire ces propositions pendant la courte période entre la validation du PNR et le début des activités du PNR, leur laissant peu de temps pour des retards de financement. En 2019, lorsque le Start Network faisait partie intégrante du processus du PNR et de la réception du financement de l'ARC, aucun problème de ce type n'existait : les FIP étaient préparés conformément à un calendrier destiné à obtenir une approbation du conseil d'ARC début décembre.

En 2014/15, la supervision de la préparation du PNR par le SECNSA se voulait consensuelle et participative. Pour une réponse efficace à la sécheresse au Sénégal, il est essentiel que le

SECNSA soit en étroite relation avec les différentes parties prenantes, par l'intermédiaire de réunions et la circulation de rapports. Cependant, à ce moment-là, l'organisation a été considérée par certains informateurs clés comme étant défaillante en termes de coordination et de suivi de la mise en œuvre du PNR, sans compter l'absence du partage des informations avec les parties prenantes. Les rapports sur les progrès pour la mise en œuvre n'apparaissaient pas, et le rapport d'évaluation a été tardif et n'a pas été partagé avec les autres acteurs. En outre, le SECNSA et les partenaires humanitaires ne se sont pas mis d'accord sur la méthodologie de ciblage pour l'aide alimentaire (avec ces derniers préférant une méthodologie plus rigoureuse).⁴³ En 2019/20, les informateurs clés n'ont exprimé aucune critique sur le rôle de coordination du SECNSA. Par exemple, les membres du TWG n'ont pas mentionné le fait que les rapports avaient été produits en retard ou qu'ils n'avaient pas été partagés, et le SECNSA entretenait de bonnes relations avec le Start Network, bien qu'il ait des liens moins développés avec les organismes en charge de la mise en œuvre du Gouvernement du Sénégal.

5.3.2 Déblocage et dépenses des fonds de l'ARC

Comme décrit ci-dessous, à cause de ces retards, le Gouvernement du Sénégal et le Start Network ont fourni au moins une partie de leurs aides sous forme de denrées alimentaires/argent liquide aux ménages après la date limite supérieure de 180 jours imposée par l'ARC.⁴⁴

Indemnité au Gouvernement du Sénégal

À la fois en 2014/15 et en 2019/20, il y a eu des retards significatifs entre la réception de l'indemnité d'ARC Ltd par le Trésor du Gouvernement du Sénégal (qui dans tous les cas est survenue dans le délai convenu de 30 jours à compter du point d'attachement atteint) et le déblocage des fonds pour les dépenses par le Gouvernement du Sénégal.

Suite à la sécheresse de 2014, l'indemnité de l'ARC au Gouvernement du Sénégal a été versée en janvier 2015, mais il est indiqué qu'il a fallu cinq mois⁴⁵ pour la mise à disposition des fonds à transférer aux organismes en charge de la mise en œuvre, et que seulement 82 % de l'indemnité ont été dépensés en 2015. Par conséquent, le MFB a écrit des « lettres d'intention » au nom des commerçants pour les aider à obtenir un crédit commercial pour importer du riz. Le résultat net s'est traduit par des retards dans la livraison de l'aide alimentaire, et des frais bancaires supplémentaires. De manière distincte, le Gouvernement du Sénégal n'est pas parvenu à prendre en compte des opérations de ciblage dans la distribution initiale des fonds destinés à financer son aide alimentaire. Il y a eu un retard supplémentaire pour la rebudgétisation nécessaire pour libérer ces fonds. Le résultat a été que le ciblage (à savoir l'établissement d'une liste de ménages vulnérables approuvés en tant que bénéficiaires pour les distributions de denrées alimentaires), initialement prévu pour février-mars 2015, a finalement eu lieu en mai-juin. Finalement, des denrées alimentaires ont été livrées à l'issue de la saison creuse.

⁴³ Un autre commentaire positif était que les missions habituelles de contrôle sur le terrain du SECNSA amoindrissaient l'influence des dirigeants politiques locaux sur le choix des secteurs bénéficiaires.

⁴⁴ L'ARC spécifie que les activités financées par ses indemnités doivent commencer dans les 120 jours et se terminer dans les 180 jours après réception de l'indemnité de l'ARC. Suite à la sécheresse de 2019, ARC Ltd a transféré l'indemnité au Gouvernement du Sénégal le 13 décembre 2019 et l'indemnité au Start Network le 19 décembre 2019. « Des retards significatifs dans la mise en œuvre du programme, plus particulièrement la distribution de riz, ont été observés. [Avant août 2015,] seule la première des trois phases de distribution de riz a été achevée, ce qui impliquait que les distributions de riz restantes coïncideraient avec la récolte. » (ARC, 2016: 8).
« Première tranche transférée aux ONG en juin 2015. » (ARC, 2016: 26).

L'audit sommaire de l'indemnité de l'ARC 2015 a recommandé qu'à l'avenir, les indemnités soient versées sur un compte spécial du Trésor, dédié aux fonds de l'ARC, dont l'absence a largement contribué aux retards dans les dépenses. En dépit de ceci, des retards similaires ont de nouveau été observés avec l'indemnité de 2019. Ceci reflète le fait que, conformément aux dispositions du Gouvernement du Sénégal, lorsque des fonds non budgétisés, comme l'indemnité de l'ARC, entrent dans le Trésor après le début de l'année fiscale, ils peuvent être admis (et ils sont ensuite accessibles), mais uniquement en suivant des procédures qui peuvent normalement prendre jusqu'à quatre mois, sauf si elles sont contournées par un décret présidentiel. L'évaluation des processus Kimetrica et les KII mis en œuvre pour cette étude ont indiqué qu'il y avait eu des retards dans l'obtention des autorisations et des approbations nécessaires des fonctionnaires de niveau supérieur.

Bien que l'indemnité ait été reçue le 13 décembre 2019, il apparaît que le compte spécial du Trésor n'a pas été créé avant le mois suivant. Le 3 février 2020, le Cabinet du Président a publié un ensemble de décrets allouant les fonds aux organismes en charge de la mise en œuvre, sous la direction du Ministère de l'Intérieur. Cependant, aucun déblocage de fonds à partir du compte spécial n'a eu lieu avant juin 2020. Pendant cette période, le Gouvernement du Sénégal a reformulé le PNR en réponse aux conséquences émergentes de la COVID-19 et aux effets économiques du confinement, et il a utilisé les fonds à la disposition du SECNSA, qui ont ensuite été remboursés à partir de l'indemnité de l'ARC, une fois que les décisions de ciblage ont été prises en mai 2020.

Ceci a eu des répercussions en termes de retard du ciblage et de la mise en œuvre des interventions. L'Évaluation des processus Kimetrica (pages 27-28), complétée par les KII réalisés pour cette étude, a constaté les résultats suivants du retard :

- Le CSA (en charge de la distribution de la nourriture) n'a pas reçu le financement avant juillet 2020, date à laquelle les fonds de l'indemnité de l'ARC avaient été entièrement intégrés dans les fonds du plus large Plan de réponse à la COVID-19 et utilisés pour la distribution de nourriture et d'éléments de base, en ciblant les ménages pauvres et vulnérables dans tout le pays. Après avoir reçu les financements, le CSA a agi rapidement et il a livré 110 000 tonnes de riz avant fin juillet 2020.
- Le financement a également été fourni au DIREL en juillet 2020.
- SENCSA n'a pas reçu de financements avant août 2020. En outre, sur les 100 millions de CFA alloués à l'origine, il n'a reçu que 50 millions de CFA. Jusqu'à la réception des fonds en août, le SENCSA a continué à coordonner ses activités globales à l'aide de ses propres financements.
- Le MEPA n'a pas reçu de financements avant juillet 2020. Cependant, cette part des fonds de l'ARC a été ajoutée à ceux du Plan de réponse à la COVID-19 pour le même objectif que celui prévu à l'origine dans le FIP de l'ARC : acheter des aliments pour le bétail, à vendre à des prix subventionnés. En raison de l'ajout des fonds du Plan de réponse à la COVID-19, davantage de denrées ont été achetées pour des secteurs ciblés, au profit d'un grand nombre de bénéficiaires.
- CLM et DAN : Ces organismes n'avaient pas reçu à l'origine de financements pour la mise en œuvre d'activités nutritionnelles, en raison de la suspension de tous les criblages, aussi bien du Gouvernement du Sénégal que des ONG, pour empêcher la diffusion du virus.

Cependant, en novembre 2020, les agences nutritionnelles ont chacune reçu un financement égal à celui qui avait été indiqué dans le FIP du Gouvernement du Sénégal.

Indemnité du Start Network

Avant fin janvier, le Start Network a versé des fonds à ses six ONG membres et les activités de ciblage ont pu démarrer, en suivant le FIP. Ceci impliquait des réunions participatives et inclusives avec les habitants, les administrateurs locaux, etc., pour parvenir à un consensus sur les ménages qui seraient les bénéficiaires des distributions. Le personnel sur le terrain a indiqué que la base de données RNU, qui servait de première liste des bénéficiaires, comportait des erreurs et des omissions, dont la rectification a ralenti le processus.

Pour le Start Network, il y a eu un retard d'avril à juin 2020 pour la première distribution d'aides, suite aux restrictions résultant de la Covid-19. Les sessions de sensibilisation en présentiel ont été remplacées par des campagnes de presse et radiophoniques, axées sur l'hygiène, la nutrition, la COVID-19 et les moyens appropriés d'utiliser l'argent distribué. En plus de l'argent liquide, le Start Network a distribué de la farine enrichie et des compléments alimentaires, tout en menant des activités de sensibilisation. En outre, en raison des défis en matière d'approvisionnement, certains organismes ont échangé de la farine enrichie contre une aide nutritionnelle en nature alternative ou de l'argent liquide supplémentaire. Les six agences du Start Network⁴⁶ ont combiné des tournées de distribution (deux tournées au lieu de trois) pour limiter les contacts interpersonnels et faire en sorte que les aides parviennent avant le pic de la saison creuse. En outre, certains organismes ont également distribué des kits d'hygiène et des messages sur la COVID-19 ont été inclus dans des campagnes de sensibilisation associées (Start Network, 2020).

Le Start Network a distribué une somme totale de 2 882 309 650 de CFA par l'intermédiaire de transferts de fonds. En raison des taux de change favorables, ils ont pu étendre le nombre de bénéficiaires directs d'environ 203 000 à plus de 220 000 (Start Network, 2020). Pendant les distributions d'argent liquide, des compléments alimentaires supplémentaires (3 kg) de millet, riz, maïs, sorgho, niébé et cacahuètes ont également été distribués aux femmes enceintes/allaitantes et à celles avec des enfants âgés de 6 à 59 mois. Tout ceci était suivi d'activités de sensibilisation nutritionnelle sur la manière d'utiliser les compléments et l'argent, ainsi que d'activités pour promouvoir les changements comportementaux en matière d'hygiène et de nutrition. Toutes ces activités ont été organisées en distanciel.

5.3.3 Ciblage

En 2015, le ciblage des bénéficiaires pour l'aide alimentaire a rencontré les problèmes suivants (Faye and Watt, 2017) :

1. Le Gouvernement du Sénégal avait adopté le CH comme base pour l'identification des régions nécessitant une aide humanitaire, mais certaines ONG ont utilisé l'approche de l'économie des ménages. En soi, cette différence d'approche méthodologique n'a peut-être pas été un problème, mais elle a créé des incompréhensions.
2. Les listes des ménages fournies par le SECNSA à certaines ONG contenaient des doublons, des erreurs d'inclusion et de la confusion sur les noms des villages et des bénéficiaires.

⁴⁶ ACF, Catholic Relief Services, Oxfam, Plan International, Save the Children et World Vision.

3. Les chefs de village ont participé à la sélection des ménages bénéficiaires, créant parfois un biais.
4. Les limitations budgétaires ont empêché la réalisation d'une enquête de vérification pour établir la fiabilité du ciblage et permettre la correction des erreurs dans les listes.
5. Il n'y avait pas de mécanismes pour les réclamations ou les recours de la part des bénéficiaires en cas de non-conformité des quantités de distribution du type annoncé.

Il y a eu des améliorations significatives dans l'approche du ciblage incorporé dans les FIP du Gouvernement du Sénégal et du Start Network pour 2019/20, grâce aux enseignements tirés de l'expérience 2014/15. Le Gouvernement du Sénégal a amélioré la méthodologie de ciblage et la plupart des problèmes antérieurs ont été résolus. Plus spécifiquement, le SECNSA a adopté une méthode de ciblage plus sophistiquée et plus satisfaisante, en utilisant le HF pour identifier la région nécessitant de l'aide, le RNU pour produire une première version d'une liste intra-régionale des ménages bénéficiaires, et un processus local participatif et transparent pour impliquer les comités locaux dans la finalisation de la sélection.⁴⁷ Le protocole de ciblage utilisé incluait une enquête de vérification pour établir sa fiabilité et permettre la correction des erreurs dans les listes. Les FIP développés par le Gouvernement du Sénégal et le Start Network ont adopté une approche de ciblage commune. En outre, les FIP de 2020 incluaient une ligne d'assistance téléphonique pour les réclamations.⁴⁸

L'approche mise en œuvre par le Start Network dans son FIP a par conséquent impliqué les étapes suivantes :

1. une analyse spatiale GIS initiale de l'impact de la sécheresse sous forme d'identification du CH des régions touchées du Sénégal et des estimations du nombre de ménages frappés par l'insécurité alimentaire par région ;
2. l'utilisation du RNU pour sélectionner, depuis chaque région impactée, les ménages susceptibles d'être vulnérables à la sécheresse ;
3. le test des listes RNU pour chaque région pour s'assurer que les données relatives aux ménages sélectionnés étaient précises ; et
4. un processus au niveau du village, sensible au genre, mené par la communauté, participatif et inclusif pour modifier, le cas échéant, les listes du RNU et pour créer une liste de distribution finale.

Cependant, l'augmentation par le Gouvernement du Sénégal du nombre de ménages à atteindre (de 160 000 dans le FIP à 1 million dans le PNR révisé) en réponse à l'impact du confinement dû à la COVID-19, a mené à des écarts par rapport à la méthodologie de ciblage convenue et définie dans le FIP du GdS. Au moment où cette décision a été annoncée, le Start Network ciblait

⁴⁷ Ce processus devait impliquer la création de comités locaux, comprenant des parties prenantes locales, y compris les associations de femmes, les ONG et les autorités locales. Ces comités devaient aider à sélectionner des communautés, villages et quartiers spécifiques au sein des départements ciblés par l'ARC. Une fois les communautés, les villages et les quartiers sélectionnés, les comités de village local, dont chacun était composé de six hommes et de six femmes, ont été consultés pour sélectionner les ménages qui bénéficieraient des interventions financées par l'ARC. Un recensement local, suivi par une enquête d'évaluation des besoins des ménages, comme recommandé par le règlement de l'ARC pour le ciblage, a été effectué dans le cadre du processus de ciblage. Les organisations confessionnelles et les leaders communautaires étaient aussi censés être pleinement consultés et invités à participer aux réunions.

⁴⁸ Le Gouvernement du Sénégal n'a pas inclus cela dans son PNR 2020 élargi. Cependant, le Start Network a rendu la hotline opérationnelle avec un certain succès.

200 000 ménages vulnérables dans la base de données RNU pour la distribution. La base de données contenait un total de 580 000 ménages de ce type, n'en laissant que 380 000 pour les distributions d'aliments du Gouvernement du Sénégal. Cela signifie qu'au moins 620 000 ménages non identifiés comme vulnérables dans la base de données du RNU devaient être inclus pour atteindre l'objectif du Gouvernement du Sénégal. Le profil de l'impact sur les ménages des perturbations économiques causées par le confinement dû à la COVID-19 est susceptible d'avoir été très différent de celui de la sécheresse, mais ni la logique derrière le niveau de l'objectif révisé ni les caractéristiques des ménages qu'on prévoyait d'atteindre n'avaient été documentés, d'après ce que l'équipe d'évaluation a été en mesure d'établir.

En outre, en raison du retard avec lequel les fonds FIP du Gouvernement du Sénégal ont quitté le Trésor public, le SECNSA, responsable de l'utilisation du RNU pour fournir une première version de liste des ménages vulnérables, n'a pas été en mesure (a) de travailler sur l'utilisation du RNU pour fournir cette première version, ou (b) d'aller sur le terrain pour effectuer la finalisation participative/inclusive de la liste de distribution en janvier/février 2020, comme cela était prévu. À la place, en puisant dans son propre budget ordinaire, il a effectué une analyse des données du RNU. Cependant, le processus participatif décrit dans le FIP n'a pas été mis en œuvre en raison des retards dans le transfert de fonds aux partenaires en charge de la mise en œuvre (Kimetrica, 2020).

5.3.4 Gestion des problèmes de genre

Tandis que le PNR de 2014/2015 a été considéré par les informateurs clés comme traitant de manière appropriée les problèmes de genre, une analyse plus rigoureuse de l'expérience 2019/2020 a identifié des faiblesses, y compris une absence de participation des femmes dans la prise de décisions. La collecte des données du Gouvernement du Sénégal n'a toujours pas retracé les distributions aux ménages dirigés par des femmes, tandis que le système S&E du Start Network a collecté des informations plus exhaustives liées au genre.

Les informateurs clés ont considéré qu'en 2014/15 le PNR a pris le genre en compte dans son analyse contextuelle ainsi que dans le ciblage, les modalités d'intervention et les rapports. Plus particulièrement, la composante de la nutrition a été considéré comme pleinement sensible au genre, en soutenant les femmes en âge de procréer (dans certains départements plus que dans d'autres), principalement des femmes enceintes/allaitantes souffrant de malnutrition. Le critère de ciblage pour la composante de l'aide alimentaire a favorisé les ménages dirigés par des femmes. Les femmes ont contribué au ciblage des assemblées au niveau du village et du quartier. Cependant, la composante de l'aide alimentaire du PNR n'a pas documenté le nombre de ménages dirigés par des femmes ayant été atteints.

La plupart des informations relatives au genre, issues de l'évaluation des processus de l'indemnité 2020 de l'ARC au Sénégal, suggèrent une inégalité, potentiellement en raison d'une appréciation renforcée de ce qui est requis pour promouvoir l'égalité de genre :⁴⁹

- Les femmes n'étaient généralement pas présentes en grand nombre dans les cercles de prise de décisions aux niveaux local, régional et national. C'est le cas à la fois pour les ONG du Start Network et le Gouvernement du Sénégal. (Kimetrica, 2020: 58).

⁴⁹ Les informations de 2020 viennent principalement de Kimetrica (2020).

- Le TWG du Gouvernement du Sénégal a un penchant masculin. Surtout, le sous-groupe de planification de la contingence ne semble pas être suffisamment motivé pour prendre en compte les besoins et les préférences des femmes dans les activités de planification.
- La mise en œuvre des distributions a un penchant masculin.
- Les rapports du Gouvernement du Sénégal n'ont pas été ventilés par genre du chef de famille, ce qui traduit l'absence de progrès dans la mise en œuvre d'un système S&E complet et efficace. Le système S&E du Start Network était conçu pour nécessiter une ventilation par genre au point d'entrée des données et il a permis une analyse complète par genre de toutes les données spécifiques des bénéficiaires.
- Il est possible que les femmes, lesquelles ont tendance à s'occuper de petits ruminants plutôt que du bétail, aient été pénalisées dans les ventes subventionnées d'aliments pour le bétail, pas forcément optimales pour les moutons et les chèvres. En outre, l'alimentation pour le bétail était disponible seulement en gros sacs (40 kg). Les femmes peuvent les avoir jugés lourds, et malgré les subventions, trop chers.

Cependant, il y a eu des exceptions à ces possibles situations d'inégalité :

- Certaines interventions ont ciblé les femmes bénéficiaires. Le Start Network a orienté ses distributions de farine enrichie et ses campagnes de sensibilisation vers les femmes, surtout celles enceintes/allaitantes. De la même manière, le Start Network a tiré profit des campagnes de sensibilisation du Start Network sur l'hygiène et les comportements nutritionnels sûrs, couvrant des sujets comme l'allaitement et les mesures de prévention de la COVID-19.
- Les comités locaux chargés de sélectionner les ménages éligibles pour bénéficier des distributions du Start Network semblent avoir été bien équilibrés au niveau du genre, avec le résultat que les ménages dirigés par des femmes n'ont pas été pénalisés dans le processus de distribution. Cependant, la proportion des ménages avec un chef de famille femme qui ont reçu des aides a varié significativement selon le département/la région.
- Les ONG du Start Network ont assuré la participation inclusive de genre dans toutes les étapes de mise en œuvre du programme (évaluation des besoins, ciblage et mise en œuvre).

5.3.5 Suivi et évaluation

Seules des informations S&E limitées étaient disponibles pour la distribution des aides de 2015. En 2014/15, il n'y avait ni transparence ni responsabilité des ressources mobilisées et de leur utilisation. En 2019/20, chaque FIP montrait la répartition des dépenses proposées entre les activités, et l'indemnité totale convenue était bien connue à l'avance. En 2015, il n'y a pas eu réunions régulières au niveau national avec toutes les parties prenantes pour contrôler la mise en œuvre du PNR, ni de déplacements sur le terrain avec les partenaires pour surveiller l'efficacité de l'assistance fournie. En 2020, des réunions mensuelles ont eu lieu avec les parties prenantes, mais le SECNSA n'a pas souvent eu les moyens nécessaires pour se rendre sur le terrain et évaluer directement les progrès, bien que les ONG aient parfois partagé leurs moyens de transport pour des déplacements sur les terrains. À la place, les rapports des parties prenantes étaient souvent les meilleures informations disponibles. Contrairement au Start Network (dont le système S&E impliquait : (i) des questionnaires S&E remplis régulièrement ; (ii) des réunions périodiques

du personnel en charge des activités S&E pour l'information et l'échange d'expériences sur le terrain ; (iii) des rapports de distribution et de post-distribution ; et (iv) un rapport mensuel global), le SECNSA ne dispose pas d'un système S&E dédié qui permettrait un suivi en temps réel des distributions ou des statistiques détaillées caractérisant les succès et les échecs à la fin des livraisons.

En 2015, il a été considéré comme un succès le fait que quelques enquêtes de contrôle post-distribution aient eu lieu dans deux régions pour la distribution alimentaire ciblée et dans trois départements pour la nutrition. En 2020, le Gouvernement du Sénégal a publié des rapports sur les distributions effectuées, tandis que le Start Network a entrepris une analyse S&E approfondie, afin d'établir quelles parties du processus de distribution fonctionnaient et les ressentis des bénéficiaires à propos du ciblage, des retards et de l'aide fournie. Ceci impliquait le suivi des variables dans la liste d'indicateurs que le Gouvernement du Sénégal et le Start Network avaient tous les deux inclus dans leurs FIP respectifs.

Les évaluations des processus commandées par l'ARC sont les principales sources d'informations sur l'efficacité de la réponse du Gouvernement du Sénégal à la fois en 2015 et en 2020.

Pour le Start Network, les problèmes liés à la qualité des données RNU sont devenus évidents sur le terrain, mais les enquêtes ont éliminé la plupart des ménages anormaux de l'échantillon ciblé issu du RNU. Autrement, le ciblage du réseau s'est passé conformément au plan, y compris l'ajustement participatif et inclusif des listes RNU.

5.3.6 Problèmes dans la mise en œuvre de la distribution de l'aide

Une comparaison complète des performances dans la mise en œuvre de la distribution de l'aide alimentaire n'est pas possible en raison de l'absence d'informations sur la distribution du Gouvernement du Sénégal en 2020. En 2020, le Gouvernement du Sénégal a fourni un colis de rations standard de riz, pâtes, sucre, huile de cuisson et savon, par rapport à du riz seulement en 2015. Le Start Network a introduit les transferts de fonds plutôt que l'aide alimentaire que les ONG avaient précédemment fournie. Le Gouvernement du Sénégal avait inclus à l'origine des transferts de fonds dans ses plans, mais au cas où cela ne ferait pas partie du FIP ou du PNR ultérieur.

Comparaison des budgets

Le Tableau 4 affiche le budget proposé pour l'indemnité ARC au Gouvernement du Sénégal en 2014, ainsi que les budgets proposés pour son indemnité ARC en 2019, son PNR augmenté en 2020 et l'indemnité ARC au Start Network en 2019. Ensemble, les quatre budgets présentent un large éventail d'approches de l'aide en lien avec la sécheresse. Le budget 2014 du Gouvernement du Sénégal est relativement simple, dans la mesure où il alloue presque tous les fonds à l'aide alimentaire et à l'alimentation subventionnée pour le bétail.⁵⁰ Le budget du Gouvernement du Sénégal comparable pour 2019 réduit les proportions de l'aide alimentaire et de l'alimentation pour le bétail, en introduisant des postes de ligne pour les services de lutte contre la malnutrition et une contribution au Fonds de calamités.⁵¹ Le budget du PNR augmenté pour 2020

⁵⁰ 6 % du budget a été remboursé à l'ARC pour régler le solde impayé de la prime d'assurance résiduelle en lien avec la sécheresse de 2015, en raison de l'appréciation du dollar américain par rapport au franc CFA.

⁵¹ S'élevant à 11 %, les coûts d'exploitation sont remarquablement élevés, plus particulièrement par rapport au coût correspondant de 1 % en 2014. De manière générale, les dépenses proposées de ces quatre budgets pour les coûts d'exploitation, le ciblage, les coûts indirects et les « Autres », ne sont pas claires. Certains de ces termes doivent se

(intégrant les fonds provenant de l'indemnité ARC 2019 du Gouvernement du Sénégal) inclut l'aide alimentaire, une combinaison de transferts de fonds et de bons alimentaires, et un modeste montant pour l'alimentation animale. Le budget 2019 du Start Network a alloué près de trois quarts de ses ressources aux transferts de fonds, avec 22 % pour les services de lutte contre la malnutrition et 5 % pour l'éducation et les programmes pour la nutrition et l'hygiène (dans le contexte de la COVID-19).

Tableau 6 : Budgets proposés pour les indemnités ARC et PNR, 2014 et 2019/20

Dépenses	Gouvernement du Sénégal : PNR, 2014		Gouvernement du Sénégal : ARC, 2019		Gouvernement du Sénégal : PNR, 2020		Start Network : ARC, 2019	
	m CFA	% du total	m CFA	% du total	m CFA	% du total	m CFA	% du total
Aide alimentaire	5750	60	2750	47	69000	56		
Transferts de fonds et bons alimentaires					46700	38	4195	68
Alimentation subventionnée pour le bétail	3200	33	1000	17	4900	4		
Services de lutte contre la malnutrition			450	8	1800	1	1264	21
Éducation pour la nutrition/l'hygiène							259	4
Fonds de calamités			1000	17				
Ciblage			50	1				
Coûts d'exploitation	76	1	660	11	100	0		
Solde de la prime 2015	530	6						
Coûts indirects							430	7
Autres					1200	1		
TOTAL	9556	100	5910	100	123 700	100	6148	100

Sources :

PNR Gouvernement du Sénégal 2014 : République du Sénégal et ARC (2016)

ARC Gouvernement du Sénégal 2019.

PNR Gouvernement du Sénégal 2020 : République du Sénégal et ARC (2019a)

ARC Start Network 2019 : République du Sénégal et ARC (2019b)

En 2014, il n'y avait aucun budget de l'ARC dédié pour la nutrition car une décision du Président de la République avait conduit au transfert des fonds de l'ARC pour le PNR de cette année-là de la nutrition à l'*Opération Sauvetage du Bétail (OSB)* pour l'alimentation subventionnée du bétail. Il y a un parallèle dans le FIP 2019. Le FIP 2019 d'origine, approuvé par le conseil de l'ARC en décembre 2019, n'incluait pas le 1,0 milliard de CFA pour le *Fonds de calamités*⁵² qui est apparu

chevaucher. Le Gouvernement du Sénégal a apparemment omis les coûts de ciblage dans son budget 2014, mais le ciblage a été effectué et ses fonds doivent avoir été puisés dans une ou plusieurs autres lignes budgétaires.

⁵² Les ménages vulnérables sont peu susceptibles de bénéficier du *Fonds de calamités*, qui fournit une aide en cas de catastrophe aux fermiers les plus riches, lesquels peuvent obtenir un crédit de la Banque du développement agricole (CNCAS), à travers l'annulation des prêts octroyés.

dans le décret présidentiel du 3 février 2020 Cette somme avait auparavant été allouée à l'OSB, ainsi que l'autre 1,0 milliard de CFA qui apparaît dans la version indiquée dans Tableau 6.

Le budget PNR augmenté du Gouvernement du Sénégal alloue 38 % du total aux « Transferts d'argent liquide et bons alimentaires », mais il n'y a en aucune trace dans les comptes des distributions d'aides en lien avec la sécheresse et l'équipe d'évaluation a cru comprendre que cela n'était pas mis en œuvre.⁵³

Le FIP 2019 du Gouvernement du Sénégal a fait état de la distribution de 45 kg de riz par ménage sur trois mois. Le FIP 2019 du Start Network a proposé des distributions de 5 000 CFA par membre du ménage, jusqu'à un maximum de 40 000 CFA. Cependant, la pandémie et le confinement ont fait une grande différence dans la planification du Gouvernement du Sénégal. Le PNR révisé⁵⁴ a indiqué 100 kg de riz, 10 kg de sucre et 10 litres d'huile, en triplant probablement les calories de la ration des ménages. La logique derrière une ration de cette taille n'est pas claire. Le Start Network a mis en œuvre les distributions d'argent liquide indiquées dans son FIP. Ces dernières ont donné aux bénéficiaires plus de choix dans la manière d'utiliser ces disponibilités, ce qui a conduit à une préférence majoritaire distincte pour cette forme de distribution, comme documenté dans une enquête post-distribution. Ils ont également eu moins de coûts de livraison et d'approvisionnement.

Après les deux mois de retard dus au confinement, la plupart des distributions d'argent liquide du Start Network ont eu lieu en juin et en juillet 2020.

Problèmes de distribution

Distribution alimentaire : En 2014/15, les quantités de nourriture (riz) distribuées n'étaient pas liées à la taille du ménage, mais elles avaient toutes le même poids, pensé pour un ménage de neuf membres. Même si cela aurait été avantageux pour les ménages plus petits, il a été vu comme un problème pour les ménages plus nombreux, qui risquaient de ne pas avoir suffisamment de nourriture par personne. En 2020, le MDCEST a effectué une seule livraison d'une ration standardisée par ménage : 100 kg de sacs de riz, 10 kg de boîtes de pâtes et de sucre, 10 bouteilles de 1 litre d'huile de cuisson et 18 savons. L'objectif d'atteindre 1 million de ménages n'a pas laissé beaucoup de temps pour varier la taille de la ration. Ainsi le problème qui s'était présenté en 2014 peut avoir réapparu dans ce contexte. Le Start Network a effectué des transferts de fonds et n'a pas livré d'aliments de base. Il a seulement livré de la farine enrichie, dans des quantités bien plus faibles que les distributions alimentaires du MDCEST.

En 2015, le Gouvernement du Sénégal a fortement voulu privilégier le riz sénégalais dans les distributions, mais il a été difficile d'obtenir des quantités suffisantes. Cette exigence, qui avait ralenti les distributions, a été assouplie. Aucune condition de ce type n'était attachée au riz utilisé pour les distributions du PNR 2020 du Gouvernement du Sénégal. Cela n'a donc pas entraîné de retards. En 2015, les bénéficiaires de certaines régions ont signalé préférer le millet ou le maïs au riz, mais les préférences de consommation n'ont pas été indiquées comme étant une contrainte sur l'acceptabilité de la nourriture fournie en 2020.

En 2014, certains fournisseurs ont livré du riz de mauvaise qualité, ce qui a cause des problèmes puisque le Gouvernement du Sénégal n'a pas mis en place un mécanisme pour les réclamations.

⁵³ Ce problème sera vérifié lors de discussions avec les parties prenantes au moment de l'examen de cette ébauche de rapport.

⁵⁴ L'équipe d'évaluation n'a pas vu le PNR révisé.

En outre, certains fournisseurs ont livré de petites quantités, qui peuvent être difficile à détecter et à vérifier. Un autre problème a été la livraison de riz dans des endroits situés loin des lieux d'habitation des ménages, ce qui a entraîné des dépenses supplémentaires pour les bénéficiaires. Nous ignorons dans quelle mesure ces problèmes logistiques ont-ils concerné la distribution de riz du PNR du Gouvernement du Sénégal en 2020, mais le Start Network a eu des problèmes pour obtenir suffisamment de farine auprès des meuniers locaux (et les règles du confinement ont empêché le transport routier de la farine depuis d'autres régions). Dans d'autres cas, la farine était de mauvaise qualité. Le Start Network a fait preuve de flexibilité, en passant à l'argent liquide. En 2014, il n'y avait aucune référence pour le suivi des prix du marché. En 2020, le Start Network a vérifié les prix du marché.

Suite à l'impact de la crise de la COVID-19, le MDCEST a essayé de distribuer trois fois la quantité de nourriture par ménage à six fois plus de ménages que ce qui était prévu par le FIP du Gouvernement du Sénégal. Ceci a été indiqué par les informateurs clés comme ayant nui à la qualité du ciblage et a constitué une entrave à la gestion efficace de la logistique. La nourriture a été distribuée aux ménages en une seule livraison, dans un souci d'efficacité. Certaines rations du Gouvernement du Sénégal ont été fournies aux ménages qui en avaient déjà reçu (du Gouvernement du Sénégal ou du Start Network), tandis que d'autres ménages n'en ont reçu aucune. Les informateurs clés ont cependant considéré que les performances du Gouvernement du Sénégal étaient bonnes, étant donné les circonstances, tandis que le Start Network était efficace dans la communication avec les organismes en charge de mise en œuvre du Gouvernement du Sénégal pour limiter les livraisons mal ciblées, en encourageant une collaboration fructueuse.

Aliments pour le bétail : L'OSB est une opération annuelle visant à aider les propriétaires de troupeaux pendant la saison difficile d'avril à juillet, par l'intermédiaire de ventes subventionnées d'aliments pour le bétail. En 2014/15, l'OSB a capté seulement 23 % des propriétaires de troupeaux éligibles, malgré une subvention de 41 %. Les produits des ventes ont été utilisés pour financer le développement du secteur du bétail. En 2014/15, la composante de l'OSB n'avait aucune méthodologie de ciblage prédéfinie et aucun processus pour l'identification des bénéficiaires finals. En 2019/20, les propriétaires de troupeaux avec une carte de membre d'une association de catégorie et/ou un certificat de vaccination, ont pu acheter des aliments pour animaux subventionnés. Les bénéficiaires n'avaient pas à être vulnérables, selon la définition du RNU. L'Évaluation des processus Kimetrica a indiqué que les fonds de l'indemnité ARC au Gouvernement du Sénégal ont été associés aux fonds du Plan de réponse à la COVID-19 du GdS, en permettant au Ministère d'acheter davantage d'aliments pour animaux bien à des prix inférieurs et d'atteindre un plus grand nombre de bénéficiaires. La distribution a été réalisée avant mi-août 2020. Un total de 4 706 tonnes d'aliments pour le bétail a été acheté et 3 411 tonnes ont été vendues à des prix qui étaient à 75 % en-dessous du prix du marché normal. Cependant, aucune information de l'enquête n'est disponible pour évaluer les caractéristiques des bénéficiaires ou l'impact de la distribution, qui a eu lieu dans des départements avec un déficit en fourrage et dans les zones de transhumance.

6 Conclusions : Preuves des effets sur les ménages

Ce chapitre résume les preuves pour répondre aux QE : « Dans quelle mesure et comment les indemnités versées au Gouvernement et la mise en œuvre des PC de l'ARC ont-elles contribué à la protection des moyens de subsistance et de la sécurité alimentaire, et ont-elles permis d'éviter la perte de ressources au Sénégal ? » Plus spécifiquement, nous tentons de répondre à trois questions de recherche pour savoir qui sont ceux qui bénéficient des distributions ; s'il y a des caractéristiques particulières qui influent sur la mesure dans laquelle les ménages peuvent tirer profit de l'aide qu'ils ont reçue ; et si l'aide est suffisante pour éviter aux ménages d'avoir recours à des mécanismes d'adaptation négatifs.

Comme décrit dans la section 3.5.3, notre analyse s'appuie sur les données collectées par Kimetrica dans le cadre de son processus d'évaluation, et sur les données de l'évaluation de l'indemnité du Start Network. Nous nous appuyons sur les conclusions de ces études et nous explorons l'utilisation ultérieure potentielle de ces ensembles de données pour examiner la portée des contributions de l'ARC au niveau des ménages. Nous examinons tout d'abord ses données et ses limites (dans la section 6.1). Dans la section 6.2, nous résumons les principales conclusions contenues dans ces deux études. Ces conclusions sont ensuite utilisées pour former la base de notre analyse quantitative, qui donne d'autres idées sur les impacts potentiels exercés par les caractéristiques des ménages et le type d'aide qu'ils ont reçu. Une analyse a été entreprise (comme indiqué dans l'Annexe section I.3.3) pour évaluer dans quelle mesure les ménages ont-ils pu lisser leur consommation, par rapport à des niveaux de consommation normaux, grâce à l'aide reçue, mais les données disponibles (particulièrement sur les prix) étaient insuffisantes pour tirer des conclusions.

6.1 Résumé des preuves utilisées

6.1.1 Preuves collectées par Kimetrica⁵⁵

Le rapport d'audit du processus de Kimetrica évalue « à quel degré et à quel point les Plans de mise en œuvre finals (FIP) du Gouvernement du Sénégal et du Start Network et leurs modifications ont été suivies, à l'aide de contrôles ponctuels (une évaluation de la qualité de l'intervention et de la conformité via le recours à des visites sur site), d'entretiens des informateurs clés avec les partenaires locaux en charge de la mise en œuvre et les bénéficiaires, des examens des dossiers de distribution et l'observation directe potentielle des activités du projet » (Kimetrica, 2016). Les audits de processus se concentrent sur les opérations, la mise en œuvre, la livraison des FIP approuvés, la portée du programme, la qualité de la mise en œuvre et la satisfaction des bénéficiaires. Dans le cadre de cet exercice, Kimetrica a collecté des données au niveau des ménages, qui incluent des informations sur leurs caractéristiques (par exemple la taille du ménage, le nombre de femmes enceintes/allaitantes, les enfants âgés entre 6 et -59 mois) ; si les membres du ménage ont reçu de l'aide du Gouvernement ou d'autres organisations au cours des six derniers mois ; le type d'aide reçue ; qui était le fournisseur de l'aide ; le mois/l'année de réception de la première aide/distribution ; la fréquence (le nombre de fois où la distribution a été reçue) de

⁵⁵ Des détails supplémentaires sont fournis dans l'Annexe section H.1.

l'aide ; le mois/l'année de la dernière aide ; le type d'aide que le ménage préférerait ; le mode de sélection du ménage pour le programme ; si le processus de sélection était perçu comme étant équitable (pourquoi/pourquoi pas) ; plusieurs questions sur le processus de distribution (par exemple, la distance à parcourir pour récupérer la nourriture, la manière dont la distribution reçue a été utilisée) ; et les variables de résultats auto-déclarés en termes d'effets de la distribution sur les moyens de subsistance des ménages ».

L'enquête auprès des ménages Kimetrica a étudié comment les bénéficiaires à la fois de l'intervention de l'ARC et d'ARC Replica ont-ils perçu le processus de mise en œuvre.⁵⁶ L'enquête était basée sur les lignes directrices d'audit du programme de l'ARC et a été modifiée pour être spécifique au contexte pour l'audit du Sénégal de 2019. Le format utilisait principalement des questions dichotomiques (oui/non), une notation simple et des valeurs numériques basiques (par exemple, la quantité des postes d'aide ou de l'argent reçu) pour évaluer l'efficacité des opérations et la satisfaction des bénéficiaires du programme. Les principales sections incluses dans l'enquête étaient les suivantes :

- **Détails des entretiens:** les noms, les numéros de téléphone, les zones géographiques (région/département) et la personne qui fait passer les entretiens et de la personne interrogée, si oui ou non la personne interrogée est le chef de famille et le genre de la personne interrogée.⁵⁷
- **Statistiques descriptives :** la taille du ménage, le nombre de femmes enceintes/allaitantes et le nombre d'enfants âgés entre 6 et 59 mois.
- **Aide reçue :** l'aide reçue (par exemple, de la nourriture, de l'argent, des graines, etc.) au cours des six derniers mois, le type d'aide reçue, le fournisseur de l'aide, la date/le mois/l'année où la personne interrogée a reçu les premières /dernières distributions, la fréquence de distribution et le type d'aide préféré.
- **Ciblage :** la compréhension du mode de sélection des ménages, et si la sélection a été perçue comme équitable (pourquoi/pourquoi pas).
- **Inscription :** la manière dont les ménages ont découvert qu'ils étaient sélectionnés en tant que bénéficiaires ; la documentation nécessaire pour s'inscrire au programme ; les connaissances sur (i) les objectifs du programme, (ii) l'organisme qui a fourni l'aide, (iii) ce à quoi les ménages ont eu droit, (iv) les critères de sélection des bénéficiaires, et (v) la manière de faire un commentaire/faire une réclamation.
- **Mise en œuvre et perceptions** (cela était demandé pour chaque type d'aide, par exemple la distribution de nourriture, la distribution d'argent, la subvention pour l'alimentation du bétail et la campagne d'éducation et de sensibilisation sur la nutrition et l'hygiène) : les questions incluaient le temps de déplacement jusqu'au site de collecte, le temps passé à récupérer la nourriture, le montant reçu, le montant attendu, si oui ou non l'aide était arrivée à temps et dans de bonnes conditions, ce qu'ils ont fait avec l'aide, et si oui ou non l'aide les a aidés avec les sept variables de résultats principaux. À savoir : éviter la détresse, respecter les besoins alimentaires mensuels, améliorer la consommation alimentaire quotidienne des ménages, prévenir la vente sur saisie du bétail et d'autres biens, prévenir

⁵⁶ L'enquête a été réalisée entre juin et septembre. Les distributions du Gouvernement du Sénégal ont eu lieu entre avril et juillet et le Start Network a effectué deux tournées de distribution en juin et juillet. Ainsi, l'enquête a démarré alors que les distributions étaient toujours en cours, mais elle s'est achevée deux mois après la fin des distributions.

⁵⁷ L'ensemble de données, tel qu'analysé par Kimetrica et partagé avec OPM a été anonymisé et n'incluait pas de noms ou de numéros de téléphone.

la migration des membres de la famille vers les villes à la recherche de travail, éviter au ménage de devoir décolariser les enfants et l'aider à réduire son endettement.

- **Conséquences de la sécheresse/COVID-19** : si oui ou non le ménage a été impacté négativement par la sécheresse au cours des 12 derniers mois, le degré de sévérité de l'impact, le mois et l'année où le ménage a commencé à être affecté par la sécheresse (uniquement le mois pour la COVID-19) et la manière dont le ménage a été affecté par la sécheresse/COVID-19.

L'enquête a été réalisée par téléphone entre juin et septembre 2020, avec un échantillon final de 401 ménages à Diourbel, Kafrine, Kolda et Louga.⁵⁸

6.1.2 Preuves collectées par le Start Network⁵⁹

L'évaluation de l'indemnité du Start Network est une évaluation interne visant à estimer « la mesure dans laquelle l'indemnité d'ARC Replica était capable de contribuer à la protection des moyens de subsistance (y compris la prévention de la perte de biens) et à la sécurité alimentaire pour les ménages vulnérables pendant la saison creuse. L'évaluation regarde également l'effet plus large des processus de planification de la contingence et de coordination, associés à l'indemnité. Il s'agit d'un design théorique qui utilise à la fois les méthodes qualitative et quantitative pour évaluer l'effet de l'indemnité par l'intermédiaire de ses voies de causalité en soutien à une action opportune et efficace contre la sécheresse, et dans le but d'influer sur la manière dont les organismes planifient et répondent à la sécheresse » (Start Network, 2020).

Le Start Network a réalisé trois **séries d'une enquête de contrôle indépendante (IM)** en juin, juillet et août 2020 (ceci avait été programmé au départ en prévoyant des entretiens en face à face mais, en raison de la COVID-19, ils sont devenus des entretiens téléphoniques) avec un échantillon randomisé et représentatif de 850 bénéficiaires par série (2 550 ménages au total), originaires des sept régions couvertes par les organismes du Start Network, sur l'aide qu'ils ont reçue. L'enquête IM s'est concentrée sur les effets auto-déclarés de la sécheresse sur les ménages ainsi que sur les effets que les distributions du Start Network ont pu avoir pour atténuer les conséquences néfastes en termes de sécurité alimentaire et de moyens de subsistance. Les entretiens ont eu lieu quelques semaines après la réception de l'aide par les bénéficiaires, afin de leur accorder suffisamment de temps pour évaluer la pertinence et la qualité, et pour signaler les comportements qui ont été adoptés après la réception de l'aide. Les questions ont abordé les aspects suivants :

- **Données démographiques du ménage** : la taille et la composition du ménage, le nombre de femmes enceintes/allaitantes, le nombre de membres du ménage bénéficiant des transferts de fonds et des distributions de farine enrichie, la principale stratégie en termes de moyens de subsistance et les autres formes d'aide reçues.
- **Réception de l'argent** : la fréquence, le montant, le mode de transfert, si oui ou non le montant était-il suffisant pour couvrir les besoins de base (pourquoi/pourquoi pas), le type d'aide préféré, la manière d'utiliser l'argent, la personne qui décide de l'utilisation de l'argent, les problèmes rencontrés suite à l'aide.

⁵⁸ L'objectif d'origine était de 400 ménages : 150 ménages sélectionnés au hasard parmi les bénéficiaires du Start Network, et 250 sélectionnés au hasard parmi les bénéficiaires du Gouvernement du Sénégal. Kimetrica a sur-échantillonné de 10 % (pour un total de 440 ménages), mais certains ménages avaient déménagé ou étaient indisponibles, laissant un échantillon final de 401 ménages.

⁵⁹ Des détails supplémentaires sont disponibles dans l'Annexe section H.2.

- **Éducation/sensibilisation.**
- **Réception de la farine enrichie** : le montant en kg, la perception de la qualité de la farine, l'emploi de la farine, s'ils ont vendu ou non la farine, le degré de satisfaction par rapport au système, etc.
- **Besoins alimentaires du ménage et diversité alimentaire** : les repas consommés par les différents membres du ménage, y compris les enfants et les femmes enceintes/allaitantes, les groupes d'aliments.
- **Responsabilité** : si oui ou non les distributions ont-elles été réalisées de manière équitable et transparente ; si oui ou non quelqu'un a tenté d'arnaquer, d'abuser ou de faire du chantage à la personne interrogée en lien avec l'aide qu'elle a reçue, et si oui ou non elle a dû payer des frais, fournir un travail ou rendre un service afin d'être incluse dans le programme ou de recevoir les produits.

6.1.3 Limitations des deux ensembles de données

En raison des effets sans précédent de la COVID-19, il n'est pas possible d'attribuer définitivement et spécifiquement tout changement (notamment au niveau du ménage) aux interventions de l'ARC et d'ARC Replica (entièrement ou même en partie). Ceci est exacerbé par le fait que le fonds de réponse à la COVID-19 du Gouvernement du Sénégal a ciblé quelques-unes des mêmes communautés, voire certains des mêmes ménages, pour une aide en nature en même temps que les distributions d'ARC Replica. Il a également été noté que bien que tous les efforts aient été accomplis pour produire un échantillon aléatoire et représentatif pour toutes les données collectées dans le cadre de l'évaluation de l'indemnité du Start Network, il y a eu des limites pour y parvenir. La petite taille de l'ensemble de données pour l'évaluation du processus de Kimetrica (n'étant pas conçu à des fins d'évaluation d'impact) limite la précision des estimations. Il serait utile de ventiler les données au moins entre les ménages financés par le Gouvernement du Sénégal et ceux aidés par le Start Network, et potentiellement selon d'autres caractéristiques des ménages (comme le sexe du chef de famille et les sources majeures de moyens de subsistance sur lesquelles des données ont été collectées). Les enquêtes de Kimetrica et du Start Network pouvaient utilement fournir des informations plus complètes sur le processus d'échantillonnage des ménages, y compris les bases de sondage et la non-réponse. La documentation ne permet pas d'établir jusqu'à quel point les échantillons sont-ils représentatifs, et si des pondérations de l'échantillonnage ont été utilisées dans l'analyse.

6.1.4 Autres preuves utilisées

Afin d'examiner les processus de ciblage de l'ARC et d'ARC Replica, nous avons examiné les informations sur le RNU (sans toutefois avoir accès à ses données), ainsi qu'aux mesures de la pauvreté au Sénégal. Nous avons également puisé dans un certain nombre de publications, notamment : un briefing de recherche sur le RNU mené par le Centre international des politiques pour la croissance inclusive (Ndiaye *et al.*, 2019) ; l'évaluation de la pauvreté de la Banque Mondiale (Banque Mondiale, 2015) ; un rapport technique sur la cartographie de la pauvreté au Sénégal par la Banque Mondiale et le Gouvernement du Sénégal (Banque Mondiale et ANSD, 2016) ; le Briefing sur l'équité et la pauvreté 2021 pour le Sénégal par la Banque Mondiale ; et l'enquête démographique et de santé de 2019 (ANSD, 2019). Nous remarquons que des données de l'enquête sur le contrôle de la pauvreté ont été collectées par ANSD en partenariat avec la Banque Mondiale, mais nous n'y avons pas eu accès.

6.2 Preuves de l'impact sur les ménages

6.2.1 Qui a bénéficié des distributions et quelles sont les variations entre différents types de ménages ?

Les deux enquêtes ont démontré que la moyenne des ménages bénéficiaires était d'environ douze membres (par rapport à l'hypothèse planifiée de huit), avec plus de deux enfants de moins de cinq ans. Il y avait des différences entre les deux enquêtes en termes de pourcentages de ménages dirigés par des hommes ou des femmes et les ménages du Start Network comportaient davantage de femmes enceintes/allaitantes, ce qui reflète probablement différents processus de ciblage pour la farine enrichie. L'enquête de Kimetrica a relevé un nombre substantiel de ménages qui recevaient plus d'un seul type d'aide, tandis que d'autres n'en recevaient aucune, ce qui indique les défis en matière de ciblage et de distribution. Il existe très peu d'informations systématiques sur ceux qui ne bénéficiaient pas d'une aide. Cela représente un sérieux vide dans le suivi de l'efficacité du ciblage de l'aide et la compréhension du véritable impact des interventions, ainsi que pour savoir à quoi ressemblent les résultats dans les ménages qui ne recevaient pas d'aide tout au long de cette période.

Ménages bénéficiaires

Les deux enquêtes fournissent certaines informations sur les caractéristiques des bénéficiaires. L'équipe d'évaluation a procédé à un examen et a également analysé la manière dont les résultats reportés par les ménages variaient en fonction de leurs caractéristiques, à l'aide de simples croisements et modèles de régression logistique, comme expliqué dans les Annexes I.2 et I.3.

Comme indiqué dans le Tableau 7, la plupart des ménages inclus dans l'échantillon de Kimetrica ont indiqué avoir été affectés à la fois par la sécheresse et la COVID-19. Les ménages avaient en moyenne 2,6 enfants âgés entre 6 et 59 mois et une taille moyenne d'environ 12 membres. C'est substantiellement plus important que ce qui a été reporté ailleurs (par exemple, 8,1 dans une enquête nationale,⁶⁰ 8,5 dans l'enquête démographique et de santé de 2019 (ANSD (2019) et 9,62 dans le rapport technique sur la cartographie de la pauvreté par l'ANSD et la Banque Mondiale (Banque mondiale et ANSD (2019)). Ce n'est pas clair si cela est dû aux différences géographiques, à l'effet du processus de ciblage dans la sélection de ménages plus grands ou à des problèmes dans l'établissement des rapports. Un quart des ménages comportaient une femme enceinte et une proportion similaire comportait une femme en train d'allaiter.

Plus de la moitié des ménages ont reçu de la nourriture et environ un tiers a reçu de l'argent. Les types d'aide reçus variaient entre les différentes régions. L'on a constaté d'importantes variations aussi par région au niveau de la source de l'aide reçue par les ménages (le Gouvernement du Sénégal, les ONG ou l'ARC) mais, puisqu'elles étaient basées sur des données auto-déclarées (les personnes interrogées ont été questionnées sur les sources de l'aide) et qu'il est peu probable que les personnes interrogées aient eu des informations précises sur l'organisme qui leur a fourni l'aide, la prudence s'impose dans l'interprétation de ces données.

L'équipe d'évaluation a mené une analyse de régression logistique des données de Kimetrica pour savoir si les ménages indiquaient avoir pu garder leurs enfants à l'école. Les conclusions

⁶⁰ Selon l'enquête *Pauvreté et Structure Familiale*, la taille moyenne du foyer parmi les ménages pauvres était de 8,09 – voir De Vreyer and Lambert (2020).

(Tableau 7) sont que les ménages qui ont indiqué ne pas avoir été frappés par la sécheresse étaient 3,7 fois plus susceptibles de pouvoir garder leurs enfants à l'école. L'analyse a également conclu que les ménages qui recevaient au moins deux tournées d'aides étaient 7,6 fois plus susceptibles de garder leurs enfants à l'école, par rapport aux ménages qui n'avaient reçu qu'une seule tournée.

Tableau 7 : Caractéristiques des ménages ayant reçu l'aide de l'ARC et d'ARC Replica par région (évaluation Kimetrica, N=401) ⁶¹

Variables/région	Diourbel	Kaffrine	Kolda	Louga	Total/ moyenne
Total obs.	118	116	63	104	401
Le chef de famille est un homme (%)	57,6	45,7	65,1	27,9	49,1
Le chef de famille est une femme (%)	42,4	54,3	34,9	72,1	50,9
Taille moyenne du ménage	12,1	12,1	11,6	12	12,0
% de ménages avec au moins une femme enceinte	29,7	29,7	21,2	19,5	25,0
% de ménages avec au moins une femme qui allaite	27,4	31	16,8	24,8	25,0
Nombre moyen d'enfants âgés de 6 à 59 mois	2,94	2,41	2,59	2,54	2,6
% de ménages touchés par la sécheresse	86,5	89,7	89,3	56,7	88,5
% de ménages indiquant avoir été négativement touchés par la COVID-19 (données auto-déclarées)	82,4	94	94,6	100	92,8
Nombre moyen de distributions reçues	1,68	1,95	2,71	1,33	1,9
% de tous les ménages qui ont indiqué avoir reçu de la nourriture*	27,1	97,4	14,3	73,1	57,4
% de tous les ménages qui ont indiqué avoir reçu de l'argent*	40,7	28,4	69,8	24,0	37,4
% de tous les ménages qui ont indiqué avoir reçu de la farine*	15,3	0	6,3	16,3	9,7
% de tous les ménages qui ont reçu toute forme d'aide	62,7	100	88,9	100	87,3

Remarque : *Le même ménage peut recevoir plus d'un type d'aide et, par conséquent, il peut être comptabilisé dans chacune de ces catégories (N pour avoir reçu de la nourriture = 222, N pour avoir reçu de l'argent = 121 et N pour avoir reçu de la farine = 39) ; puisque d'autres types d'aide ont également été reportés, le pourcentage de ménages recevant n'importe quelle aide peut être supérieur à la somme du pourcentage relatif à n'importe lequel des trois types indiqués dans le tableau.

Les ménages bénéficiaires dans l'enquête du Start Network étaient (Tableau 8) très similaires à l'échantillon de Kimetrica en termes de taille moyenne et eu nombre d'enfants de moins de 5 ans (étant donné la différence dans la tranche d'âge). Cependant, les pourcentages de ménages dirigés par des hommes ou des femmes étaient assez différents, et les ménages du Start Network

⁶¹ Pourcentage de ménages dans l'échantillon total qui ont reçu de la nourriture/de l'argent/et de la farine (les produits alimentaires excluent ici la farine).

comportaient davantage de femmes enceintes/allaitantes, ce qui reflète probablement différents processus de ciblage.

Tableau 8 : Caractéristiques des ménages ayant reçu l'aide du Start Network (évaluation de l'indemnité du Start Network, N=2555)

Variables/Région	Diourbel	Matam	St-Louis	Louga	Thiès	Kaffrine	Kolda	Total
Total obs./moy.	361	346	364	341	380	381	382	2555
Le chef du ménage est un homme (%)	71,5	54,6	54,7	77,1	52,9	71,4	66,5	64
Le chef du ménage est une femme (%)	28,5	45,4	45,3	22,9	47,1	28,5	33,5	36
Taille moyenne du ménage	14,4	13,3	12,0	13,4	13,1	12,6	14,4	13,3
% de ménages avec au moins une femme enceinte	29,9	32,7	35,7	36,7	27,9	31,2	35,7	32,8
% de ménages avec au moins une femme qui allaite	64,3	68,5	79,1	68	63,3	65,6	71,5	68,6
Nombre moyen d'enfants âgés de 0 à 59 mois	3,2	3,1	3,1	3,3	2,7	2,9	3,3	3,1
% de ménages qui ont indiqué avoir reçu de l'argent	100	100	100	100	99,5	100	100	99,9
% de ménages qui ont indiqué avoir reçu de la farine	78,9	0,6	40,9	53,1	28,9	0,3	0,5	28,6

L'équipe d'évaluation a également réalisé une analyse de régression logistique pour savoir si les ménages bénéficiaires avaient indiqué avoir suffisamment de nourriture pour satisfaire leurs besoins, à l'aide des données de l'enquête du Start Network. Les résultats ont montré que la somme d'argent reçue, si de la farine enrichie avait été reçue, les variations des prix et des revenus, les autres types d'aide reçues et la région ont tous une influence statistiquement significative sur les variables de résultats (voir le Tableau 28). Plus spécifiquement, les ménages étaient significativement plus susceptibles d'indiquer avoir suffisamment de nourriture si : ils avaient reçu des transferts de fonds plus importants ; ils avaient reçu une aide supplémentaire en provenance d'une autre source ; ils avaient reçu de la farine enrichie, ils avaient indiqué une augmentation de leurs revenus ; ou ils avaient signalé des prix stables ou en baisse. Les ménages avec sept enfants ou plus étaient moins susceptibles d'indiquer avoir suffisamment de nourriture.

Ces résultats sont intuitifs. La présence de davantage d'enfants complique le fait de pourvoir aux besoins du ménage en termes de consommation alimentaire, malgré le fait de recevoir l'aide d'ARC Replica. Le fait d'avoir plus d'argent et des surplus de revenus aide les ménages à mieux répondre à leurs besoins. Nos résultats confirment ceux qui ont été présentés dans le Rapport d'évaluation de l'indemnité du Start Network, bien que celui-ci précise aussi que les effets des distributions sur la diversité alimentaire étaient de courte durée. La plupart des ménages dépendaient de repas simples, composés principalement de céréales et de légumineuses. En examinant le nombre de repas consommés par jour, les résultats du Start Network suggèrent que les enfants et les femmes enceintes/allaitantes semblaient bénéficier des distributions. Cependant, puisque chaque ménage pouvait recevoir plus d'une distribution et/ou d'un type d'aide, comme mentionné ci-dessus, il n'est pas possible d'attribuer définitivement ces retombées positives sur la sécurité alimentaire à la seule intervention d'ARC Replica.

Le rapport du Start Network a souligné que l'aide n'a pas été reçue suffisamment tôt pour éviter aux ménages la nécessité d'adopter des stratégies d'adaptation négatives, bien qu'une réduction du recours à certaines stratégies d'adaptation ait été observée (par exemple, passer toute une journée sans manger, des enfants de moins de 18 ans qui ont dû aller travailler, des hommes qui doivent accepter des emplois à haut risque et socialement dégradants ou relevant de l'exploitation).

Ciblage et ménages non-bénéficiaires

La section 5.3.3 a exposé les améliorations apportées aux plans pour l'identification des bénéficiaires par rapport à 2015. Il est indiqué que le Start Network a largement utilisé l'approche envisagée, contrairement à la distribution du Gouvernement (bien plus large). Un certain nombre de problèmes dans la base de données RNU, utilisée dans le processus de ciblage du Start Network, ont également été identifiés, notamment : la nécessité d'une documentation plus claire des données et de l'analyse ; les risques d'erreurs d'inclusion et d'exclusion ; les problèmes liés à des données inexactes et obsolètes ; l'absence d'un processus systématique pour la mise à jour des bases de données ; et les informations limitées qui sont collectées, y compris sur les indicateurs de la sécurité alimentaire (voir Annex G). Globalement, les critères de vulnérabilité et de pauvreté utilisés pour la sélection des ménages bénéficiaires doivent être clairement expliqués, tout en soulignant leurs limites et la manière de les gérer.

Comme indiqué ci-dessus, l'enquête de Kimetrica a relevé que certaines personnes interrogées ont indiqué avoir reçu plus d'une distribution, tandis que d'autres ont indiqué n'en avoir reçu aucune. Ceci suggère qu'il y avait des problèmes dans le ciblage de l'aide. Kimetrica a indiqué que la grande majorité (92 %) des bénéficiaires ont jugé que le processus de sélection des bénéficiaires était équitable. L'étendue de la connaissance du processus de sélection par les personnes interrogées n'est cependant pas claire et il n'est peut-être pas surprenant que ceux qui ont reçu l'aide aient jugé le processus équitable. Pour une analyse détaillée des caractéristiques des bénéficiaires, voir l'Annexe I.3.1

6.2.2 Dans quelle mesure les distributions ont-elles supportés les moyens de subsistance des ménages ? À quel point l'aide a-t-elle répondu aux besoins ?

Quasiment tous les bénéficiaires⁶² ont indiqué que l'aide leur avait permis d'éviter des conséquences négatives, de répondre à leurs besoins en termes de consommation alimentaire et d'améliorer la qualité de leur nourriture. L'argent restant a été utilisé pour rembourser les dettes et pour éviter d'autres stratégies d'adaptation négatives. Il y a de fortes chances pour que les distributions aient permis d'éviter à de nombreux ménages d'avoir recours à des stratégies d'adaptation encore plus négatives, y compris le fait d'acheter de la nourriture à crédit ou d'emprunter de l'argent pour en acheter, le travail des enfants et le fait que des hommes acceptent des emplois à haut risque et socialement dégradants ou relevant de l'exploitation. Selon l'enquête sur l'évaluation des processus Kimetrica, une forte proportion des ménages (90 %) a indiqué que les principales distributions (argent ou nourriture) ont permis d'éviter la vente forcée de bétail et d'autres biens.

⁶² Voir le Tableau 9/ Tableau 9.

L'argent reçu dans le cadre de l'aide du Start Network a également permis à de nombreux ménages d'éviter d'avoir recours à des stratégies d'adaptation encore plus négatives. Toutefois, l'effet de l'aide s'est avéré limité et à court terme. Une majorité des ménages ont indiqué devoir adopter une ou plusieurs des stratégies d'adaptation, y compris l'emprunt pour acheter de la nourriture, ou le fait de sauter des repas. La plupart des personnes interrogées ont indiqué que la somme d'argent reçue était insuffisante pour répondre aux besoins basiques de leur ménage, même pour quelques semaines seulement. Alors que le transfert de fonds total était plafonné à un maximum de huit membres par ménage, la plupart des ménages étaient bien supérieurs en nombre (avec une taille moyenne de douze personnes). Ceci ne semble pas avoir été à l'origine des pires résultats généralement reportés, bien que les ménages avec sept enfants ou plus aient été moins susceptibles d'indiquer avoir eu suffisamment de nourriture.

Les ménages avaient significativement plus de chances d'indiquer qu'ils avaient assez de nourriture si : ils avaient reçu des transferts de fonds plus importants ; ils avaient reçu une aide supplémentaire en provenance d'une autre source ; et ils avaient reçu de la farine enrichie.

La quantité de riz fournie indiquait n'a pu durer qu'à peu près un mois pour la taille moyenne des ménages indiquée dans les enquêtes (douze membres). Les distributions de farine étaient limitées par les restrictions liées à la COVID-19, ce qui a fait de l'approvisionnement en farine de qualité un vrai défi. La plupart des distributions de farine du Start Network ont été remplacées par des distributions d'argent liquide.

Il y a un compromis entre les montants transférés aux ménages bénéficiaires et le nombre total de ménages qui peuvent recevoir l'aide. Puisque nous en savons très peu concernant les ménages qui n'ont pas reçu d'aide, il est difficile de savoir si le bon équilibre a été trouvé et/ou si la couverture et les ressources totales auraient dû être plus élevées.

L'évaluation du Start Network a indiqué que le créneau d'aide choisi correspondait généralement au moment où les ménages se préparaient pour la saison creuse, même si un créneau anticipé aurait pu être préférable. Les bénéficiaires ont généralement indiqué qu'ils ont reçu l'argent suffisamment tôt, bien que certains ménages aient aussi signalé qu'ils avaient eu recours à plusieurs stratégies d'adaptation. Les distributions du Gouvernement du Sénégal, à une bien plus grande échelle, ont été réalisées un peu plus tard que les distributions du Start Network, à compter d'août 2020, ce qui suggère qu'elles seraient arrivées trop tard pour certains ménages. Toutefois, les informations disponibles sont insuffisantes pour le confirmer.

Contexte et implications pour l'aide requise par les ménages

Le rapport du Start Network a indiqué que les stratégies courantes utilisées par les ménages pour se préparer à la saison creuse incluent de contracter des emprunts ou d'acheter de la nourriture à crédit, de vendre du bétail et de s'engager dans un panel d'activités non agricoles. La pandémie de COVID-19 a perturbé les stratégies primaires utilisées par les ménages pour se préparer à la saison creuse. La clôture des *loumas* (les marchés hebdomadaires) a été citée plus particulièrement par un certain nombre de personnes interrogées comme étant particulièrement néfaste pour les revenus des ménages, puisque ceci leur a empêché de vendre au marché les produits de leurs potagers, leur bétail ou les produits d'un travail non agricole, qualifié ou non (par exemple, des chaussures, de la vannerie ou du bois de chauffage). Les ménages qui dépendent

des versements de fonds des proches travaillant dans d'autres régions du pays ou à l'étranger ont également indiqué que leurs stratégies de revenus avaient été affectées. Le support du Start Network a aidé les ménages à gérer leurs difficultés générales en matière de sécurité alimentaire, au lieu d'avoir spécifiquement un effet d'anticipation devant les défis en lien avec la sécheresse, comme c'était prévu à l'origine.

Effets reportés sur les ménages

D'après l'échantillon Kimetrica des personnes interrogées de l'enquête auprès des ménages (401 ménages), il ressort que 351 ménages ont reçu **plusieurs types d'aide**, y compris de la farine et de l'argent, grâce à l'intervention financée par l'ARC (ARC Replica), du riz grâce à l'intervention de l'ARC, et d'autres denrées alimentaires du PNR de 2020. Sur les 401 ménages de l'enquête, 177 (41 %) des personnes interrogées ont indiqué avoir reçu plus d'une distribution. Par comparaison, 51 personnes interrogées (13 %) ont indiqué n'avoir reçu aucune aide, dont la plupart sont concentrées dans certaines régions spécifiques, mais l'enquête n'a pas inclus l'examen détaillé de l'opération pratique du ciblage qui pourrait l'expliquer.

Kimetrica a interrogé des répondants à l'enquête sur les distributions et leurs effets sur les ménages. Les personnes interrogées semblaient satisfaites des distributions (92 % des 351 ménages qui ont reçu l'aide) et ont indiqué que la distribution de nourriture et d'argent avait renforcé la capacité de gestion de leurs ménages, en les aidant à éviter d'avoir recours à des stratégies d'adaptation extrêmes, comme la vente de bétail productif.⁶³ Tableau 9Le Tableau 8 montre les résultats auto-déclarés par type d'aide. Cela vaut la peine de noter que chaque ménage a pu recevoir plus d'un type d'aide (par exemple, de la nourriture et de l'argent). Les personnes interrogées, qui ont reçu une aide alimentaire, ont indiqué que la distribution les a aidées à éviter la détresse (bien que sa définition ne soit pas claire), à répondre à leurs besoins alimentaires mensuels, à améliorer la consommation alimentaire de leur ménage et à réduire leur endettement. Dans une légèrement moindre mesure, la nourriture reçue a été indiquée comme ayant aidé à prévenir la vente sur saisie du bétail et des biens, à éviter la migration des membres de la famille dans d'autres villes à la recherche de travail et à garder leurs enfants à l'école. Des résultats similaires ont été indiqués pour ceux qui ont reçu de l'argent et de la farine (bien que seul un petit nombre de ménages ait reçu de la farine). Les résultats positifs les plus couramment reportés ont été globalement l'aide à la consommation alimentaire et à la réduction de l'endettement, ainsi que le fait d'éviter la détresse. Puisque les ménages pouvaient recevoir plus d'un type d'aide, il est impossible de distinguer clairement l'impact de la seule distribution de nourriture, d'argent ou de farine, sur ces variables de résultats.

Tableau 9 : Résultats par types d'aide (N = 382*), proportion de ménages ayant reçu de l'aide et qui ont répondu « Oui » au fait d'avoir obtenu des résultats positifs

Résultats (% de ménages)	Type d'aide		
	Nourriture	Argent	Farine
Éviter la détresse	100,0	98,3	100,0
Aider à répondre aux besoins alimentaires mensuels	99,1	98,3	97,4

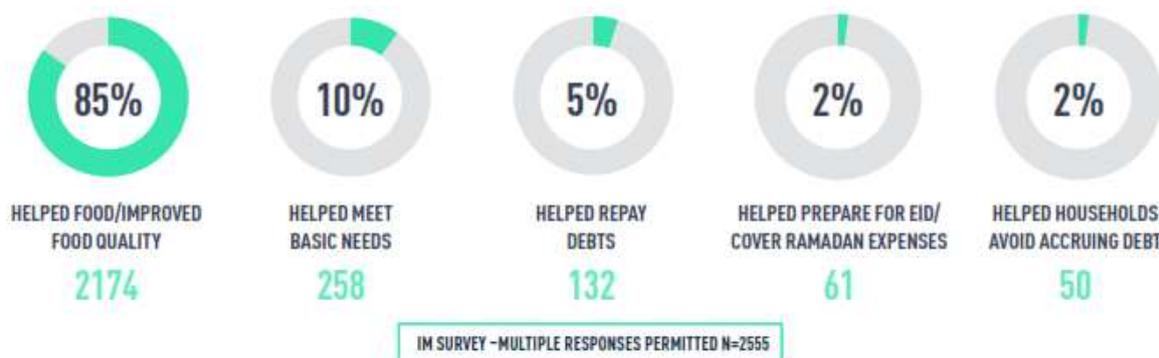
⁶³ Seule une petite proportion de l'échantillon a reçu des aliments pour le bétail, d'où la difficulté de mesurer l'effet de cette intervention au niveau du ménage.

Résultats (% de ménages)	Type d'aide		
	Nourriture	Argent	Farine
Aider à améliorer la consommation alimentaire du ménage	99,1	91,7	87,2
Prévenir la vente sur saisie de bétail et d'autres biens	89,6	89,3	74,4
Prévenir la migration des membres de la famille dans les villes à la recherche de travail	73,0	81,8	66,7
Prévenir le retrait des enfants de l'école	77,9	78,5	59,0
Aider à réduire l'endettement	97,7	99,2	97,4
Total des observations	222	121	39

Remarque : Certains ménages ont reçu plus d'un type d'aide ; par conséquent, le total N inclut des doublons

L'évaluation du Start Network a indiqué que, sur l'échantillon total de personnes interrogées, 85 % ont indiqué que le transfert des fonds les a aidées principalement à gérer l'insécurité alimentaire et à améliorer la qualité de l'alimentation, plutôt que de prévenir d'autres stratégies d'adaptation (par exemple, en les aidant à répondre à leurs besoins de base (10 %), en les aidant à rembourser leurs dettes (5 %), en les aidant à se préparer aux dépenses de l'Aïd/Ramadan (2 %), en les aidant à éviter le surendettement (2 %), Figure 7). Les personnes interrogées ont indiqué avoir dépensé la majorité de l'argent en nourriture et cela a été le cas dans toutes les régions faisant l'objet de l'enquête. La première distribution a été principalement dépensée pour les achats de nourriture et le remboursement des dettes, tandis que la distribution suivante a été dépensée sur un panel plus large d'activités.

Figure 7 : Quels changements votre ménage a-t-il pu mettre en place depuis la distribution d'argent liquide ?



Source : Start Network (2020)

L'évaluation du Start Network a fait état d'un certain nombre d'autres indicateurs principaux de résultats des ménages :

- **Nombre de repas consommés** : Étant donné l'attention portée sur l'aide nutritionnelle d'ARC Replica pour les femmes enceintes/allaitantes et les enfants de moins de 5 ans, l'enquête s'est concentrée sur le nombre de repas consommés par ces groupes spécifiques. Les résultats ont suggéré que la plupart des personnes interrogées dans ces

groupes ont pu consommer trois repas par jour (en moyenne 91 % d'enfants de moins de 5 ans et 88 % de femmes enceintes/allaitantes dans les trois cycles de l'enquête).⁶⁴

- **Score de diversité alimentaire au niveau des ménages (HDDS)** : Le Start Network a également calculé le HDDS, qui reflète l'accès du ménage à une variété d'aliments et fournit une mesure de la qualité du régime alimentaire d'un ménage. Globalement, le HDDS moyen dans toutes les régions en juin, juillet et août (lorsque les enquêtes ont eu lieu) était faible. La plupart des ménages aidés dépendaient de repas composés seulement de céréales (principalement du riz et du millet), de légumineuse (principalement des cacahuètes), de sucre et de matières grasses/huile. Il y avait également une variation substantielle dans le HDDS moyen par région, avec Diourbel, Kolda et Saint-Louis enregistrant un HDDS en baisse.
- **Utilisation de stratégies d'adaptation négatives** : Alors que les distributions auraient pu éviter à de nombreux ménages d'avoir recours à des stratégies d'adaptation négatives plus extrêmes, leur effet a été limité et à court terme. L'on a demandé aux personnes interrogées si elles avaient utilisé une ou plusieurs des séries de stratégies d'adaptation négatives pour obtenir de la nourriture ou de l'argent pour en acheter au cours des 30 derniers jours. Dans la série n. 1 (juin) de l'enquête, les stratégies d'adaptation les plus répandues étaient (sur les 13 stratégies d'adaptation) : (i) l'achat de nourriture à crédit ou l'emprunt d'argent pour en acheter (60 % des personnes interrogées) ; (ii) la réduction du nombre de repas consommés par jour/sautés (41 %) ; (iii) le fait de passer une journée entière sans manger (21 %) ; (iv) les enfants de moins de 18 ans devant travailler pour fournir des ressources au ménage (18 %) ; et (v) un ou plusieurs hommes du ménage devant accepter des emplois à haut risque ou socialement dégradants ou relevant de l'exploitation (18 %). L'évaluation du Start Network a conclu que l'aide n'avait pas été reçue suffisamment tôt pour éviter à tous les ménages la nécessité d'adopter des stratégies d'adaptation négatives. Cependant, il a été indiqué qu'il y avait une réduction dans le pourcentage de personnes interrogées qui ont indiqué avoir utilisé une stratégie d'adaptation, sauf le fait de sauter des repas, entre juin et août (1 % de réduction pour l'achat de nourriture à crédit ou l'emprunt d'argent pour en acheter ; 13 % de réduction pour les enfants de moins de 18 ans obligés de travailler pour apporter des ressources au ménage ; 19 % de réduction pour le fait de passer une journée entière sans manger ; 10 % de réduction pour un ou plusieurs hommes dans le ménage acceptant des emplois à haut risque, socialement dégradants ou relevant de l'exploitation). Étant donné que cette période a représenté le point culminant de la saison creuse, le Start Network a suggéré qu'il s'agissait de l'indication d'une « conclusion très positive ».

Globalement, à la fois les conclusions de Kimetrica et du Start Network suggèrent que les distributions ont principalement aidé les ménages à gérer leur consommation/exigences alimentaires et la qualité de leur nourriture. L'enquête de Kimetrica a signalé des niveaux bien plus élevés de ménages indiquent avoir évité d'autres conséquences négatives, ce qui peut refléter la manière dont la question a été formulée, la fourniture d'aides alimentaires ou tout autre facteur.⁶⁵

⁶⁴ Pour toutes ces conclusions, il n'a pas été possible d'attribuer définitivement les effets positifs à l'intervention d'ARC Replica, en raison de l'absence d'un raisonnement contre-factuel pertinent, et du fait que le Gouvernement du Sénégal a distribué des aides en nature en réponse à la COVID-19 pendant environ la même période. Certains ménages ont reçu de l'aide des deux fonds d'ARC Replica et du Gouvernement du Sénégal contre la COVID-19.

⁶⁵ Plus particulièrement, il semble improbable que presque tous les ménages aient souffert de la plupart des conséquences négatives en l'absence d'aide, plus particulièrement puisque l'aide totale reçue par chaque ménage était limitée.

Une conclusion commune claire est que les ménages ont utilisé les distributions pour la consommation et la sécurité alimentaires avant tout, indépendamment de ce qu'ils ont reçu. Le reste (en termes d'argent) a été utilisé pour rembourser les dettes et pour éviter d'autres stratégies d'adaptation négatives.

Caractère approprié de l'aide

Le rapport de Kimetrica indique qu'à partir de mi-avril, le Gouvernement du Sénégal a commencé à mettre en œuvre des réponses pour la sécurité alimentaire COVID-19, y compris la distribution de nourriture et d'aliments pour le bétail, qui a englobé l'intervention de l'ARC. Le plan pour les colis destinés aux bénéficiaires se composait de 100 kg de riz, 10 kg de savon, de sucre, d'huile et de pâtes, d'une valeur approximative de 100 €. Nous n'avons pas des informations complètes sur les accords opérationnels de cette intervention. Pour le Start Network, les transferts de fonds étaient prévus pour chaque ménage bénéficiaire à travers trois séries de distributions en mars, avril et mai 2020, afin d'aider les ménages à se préparer pour la saison difficile de juin et juillet 2020. Cependant, à cause de la crise de la COVID-19, la première série de distributions a été décalée en mai.

L'évaluation du Start Network a relevé que l'attention de l'indemnité sur les distributions d'argent et de farine enrichie était cohérente avec le soutien à la préparation de la saison creuse, en permettant aux ménages de se trouver dans les meilleures conditions possibles pour gérer les conséquences de la sécheresse. Cependant, la plupart des personnes interrogées ont indiqué que la somme d'argent reçue était insuffisante pour répondre aux besoins basiques de leur ménage, même pour quelques semaines seulement. Cette perception variait quelque peu entre les régions, mais était largement partagée parmi les personnes interrogées. Il a été indiqué que cela était dû au fait que les ménages ont fait face à plusieurs défis : une taille plus importante, des prix de la nourriture plus élevés et le partage de l'aide avec d'autres ménages. Lorsqu'on leur a demandé combien (par distribution) aurait été suffisant pour répondre aux besoins basiques de leur ménage, les chiffres ont varié entre 80 000 CFA et 120 000 CFA (145 - 217 dollars américains), soit deux à trois fois plus que la somme maximum de 40 000 CFA (72 dollars américains) qu'ils ont reçue de l'intervention. Ceci aurait permis aux ménages de se concentrer sur les activités de préparation à plus long terme, comme l'achat de nourriture à stocker pour une consommation ultérieure ou l'achat de graines et d'engrais pour augmenter leur prochaine récolte.

Les ménages aidés ont reçu au total de 5 000 CFA (9 dollars américains) par membre, pour un maximum de huit membres par distribution. Le montant maximal qu'un ménage pouvait recevoir était de 40 000 (72 dollars américains) par distribution mensuelle, ou 120 00 CFA (216 dollars américains) au total.⁶⁶ La taille moyenne du ménage dans les données de l'enquête Start sont au nombre de 13, variant de 12 à 14 par région C'est similaire à la moyenne reportée dans l'enquête de Kimetrica. Puisque le montant total qu'un ménage peut percevoir a été plafonné bien en-dessous de la taille de nombreux ménages, la valeur par habitant du transfert varie beaucoup et chute très substantiellement pour les ménages les plus grands, d'environ 23 000 CFA par habitant pour les plus petits ménages à seulement environ 6 000 CFA pour les plus grands (Tableau 10 Tableau 9). Cela peut faire partie du motif que les ménages ont indiqué que l'argent était insuffisant.

⁶⁶ Dans certains cas, le montant reçu par distribution était légèrement plus élevé, pour tenir compte du fait que la farine enrichie n'était plus distribuée.

Tableau 10 : Somme d'argent reçue par taille du ménage, enquête Start Network

Taille du ménage	% de ménages	dollars américains 0– 60 (%)	US\$ 61–120 (%)	US\$ 121–200 (%)	US\$ 201– 240 (%)	US\$ 241+ (%)	Montant total moyen reçu par ménage (CFA)	Montant moyen reçu par habitant (CFA)	N
1-5	2,5	2,4	12,2	36,6	39	9,8	94 500	23 162	41
6-10	37,1	0,6	3,2	13,7	49,6	32,8	115 574	13 763	619
11-15	32,7	0,7	0,9	7,0	50,6	40,7	122 041	9 520	545
16+	27,8	0,2	1,1	5,6	59,6	33,5	129 450	5 986	463
Total		0,6	2,1	9,8	52,5	35	118 850	10 449	1 668

Source : Analyse par l'équipe d'évaluation des données d'enquête du Start Network, cycles d'enquête de juillet et août.

À noter que ce tableau présente uniquement des données relatives aux cycles d'enquête de juillet et août, époque à laquelle les personnes interrogées avaient généralement reçu l'intégralité de leurs paiements.

En dépit de la plus faible valeur par habitant du transfert pour les ménages les plus importants, l'analyse des résultats par taille du ménage pour les données Kimetrica ne montre pas de relation claire (voir l'Annexe I.3, , bien que la taille de l'échantillon soit petite). L'analyse de régression des données du Start Network, entreprise par l'équipe d'évaluation, ne considère pas la taille du ménage comme significativement déterminante pour les résultats analysés (avoir suffisamment de nourriture à la maison), bien que les ménages avec un plus grand nombre d'enfants (>7) étaient plus susceptibles de déclarer ne pas avoir suffisamment de nourriture (voir l'Annexe I.3).

L'équipe d'évaluation a également examiné la question de l'enquête du Start Network qui demandait aux personnes interrogées si les prix de la nourriture de base avaient augmenté sur le mois dernier. 68,8 % ont indiqué qu'ils avaient augmenté, ce qui pourrait en partie expliquer pourquoi la somme d'argent reçue pourrait ne pas avoir été suffisante. L'analyse de régression a également indiqué que les ménages étaient significativement plus susceptibles d'indiquer avoir suffisamment de nourriture si : ils avaient reçu des transferts de fonds plus importants ; ils avaient reçu une aide supplémentaire en provenance d'une autre source ; ils avaient reçu de la farine enrichie , ils avaient indiqué une augmentation de leurs revenus ; ou ils avaient indiqué des prix stables ou en baisse. Tout ceci suggère que la valeur du transfert était insuffisante pour certains ménages.

La comparaison de la quantité de riz reçue avec des niveaux de consommation des ménages typiques (voir la Section 6.2.2)) suggère que le colis alimentaire devrait durer un peu plus d'un mois pour un ménage type. Kimetrica a recommandé que des denrées alimentaires supplémentaires, comme l'huile et le sucre, puissent être ajoutées au panier alimentaire actuel pour améliorer la sécurité nutritionnelle au niveau des ménages (Kimetrica, 2000).

En termes de types d'aide préférés, 46 % des personnes interrogées dans l'enquête de Kimetrica ont indiqué avoir préféré l'argent. Il ne semble pas y avoir de différences significatives entre les hommes et les femmes interrogés en termes de type d'aide préféré (la plupart ont préféré l'argent car cela leur permet de répondre aux besoins immédiats et ils peuvent choisir comment le dépenser). L'enquête du Start Network a remarqué que la plupart des personnes interrogées ont indiqué que la farine enrichie reçue était utile, mais aussi qu'elles préféreraient des bons alimentaires, d'autres types d'aliments et/ou du foin/des aliments pour le bétail.

Chronologie de l'aide

L'évaluation du Start Network a indiqué que le créneau d'aide choisi correspondait généralement au moment où les ménages se préparaient pour la saison creuse, même si un créneau anticipé aurait pu être préférable. Il y a des variations par rapport au moment où les ménages sont susceptibles d'entrer dans la saison creuse ; certains ménages s'y retrouvent avant avril, tandis que d'autres affrontent le plus de risques en août-septembre. Le créneau d'aide avril-juin sélectionné pour l'indemnité de 2020 au Sénégal correspond largement à la période où les ménages se préparent à la saison creuse, mais il a été suggéré qu'un démarrage anticipé des aides (pour coïncider avec la fin de la récolte de l'agriculture pluviale en décembre/janvier) aurait été préférable pour les ménages. Les personnes interrogées ont généralement indiqué qu'elles recevaient l'argent suffisamment tôt. Cependant, de nombreux ménages vulnérables ne se préparent pas spécifiquement à la saison creuse, mais ils comptent plutôt sur plusieurs activités agricoles et/ou non agricoles génératrices de revenus en fonction de la saison, ce qui a été rendu plus difficile par la pandémie de COVID-19.

Les distributions du Gouvernement du Sénégal, à une bien plus grande échelle, ont été réalisées un peu plus tard que les distributions du Start Network (à partir du mois d'août), ce qui suggère qu'elles seraient arrivées trop tard pour certains ménages,

7 Conclusions, leçons et recommandations

7.1 Conclusions

7.1.1 Évaluation globale de l'impact sur les ménages

L'engagement du Sénégal avec l'ARC a contribué au meilleur positionnement du pays afin d'identifier et de répondre à la menace émergente de la sécheresse en 2019, par rapport à la situation constatée pendant les chocs négatifs antérieurs. Sur la base des leçons tirées de la sécheresse de 2014/15 et de l'indemnité de l'ARC, et en exploitant les capacités développées, les FIP préparés en réponse à la sécheresse de 2019 et les paiements de l'ARC ont apporté des améliorations significatives, y compris par l'intermédiaire des approches de ciblage prévues. Il s'agit là du résultat du renforcement de la capacité de planification opérationnelle et d'alerte précoce, et de l'engagement auprès du Start Network en tant que partenaire d'ARC Replica (qui a amélioré la coordination au sein de la communauté des ONG et entre celles-ci le Gouvernement du Sénégal), auxquels s'est ajouté l'apport prévisible des indemnités d'assurance en décembre 2019.

Les reports dans le déblocage des fonds de l'ARC par le Trésor du GdS, à l'instar de ce qui s'était déjà passé en 2015, ont contribué aux retards dans la mise en œuvre de la réponse à la sécheresse. Avant le déblocage des fonds, l'apparition de la COVID-19 en mars 2020 a radicalement changé le contexte en termes d'ampleur et de nature des problèmes de sécurité alimentaire et de protection des moyens de subsistance auxquels le pays est confronté. Les FIP développés pour utiliser les indemnités d'assurance de l'ARC afin de gérer l'insécurité alimentaire en lien avec la sécheresse localisée ont été intégrés dans (pour le Gouvernement du Sénégal) ou coordonnés avec (Start Network) le PNR, à travers lequel le Gouvernement du Sénégal, avec un financement externe supplémentaire substantiel, a fourni une aide pour gérer les impacts sur les moyens de subsistance résultant des restrictions de déplacement et de contact, imposées pour endiguer la diffusion de la COVID-19.

Il a été prouvé que le transfert de fonds a aidé les ménages les plus pauvres à éviter des stratégies d'adaptation drastiques qui pourraient avoir un impact durable sur leurs moyens de subsistance, tandis que dans les zones les moins touchées, les ménages ont pu accroître leurs actifs et leurs sources de nourriture. Alors que le niveau d'aide reçue était relativement limité et à court terme, il apparaît qu'il a atteint ses objectifs de réduire la mesure dans laquelle les ménages ont dû recourir à des stratégies d'adaptation négatives, susceptibles d'avoir des effets à long terme sur leurs moyens de subsistance et leurs actifs. Dans l'enquête de Kimetrica, 90 % des ménages ont indiqué que les principales distributions (argent ou nourriture) ont permis d'éviter la vente forcée de bétail et d'autres biens.

Le créneau d'aide avril-juin, sélectionné pour l'indemnité de 2020 au Sénégal, correspond largement à la période à laquelle les ménages ruraux (mais non pastoraux) se préparent à la saison creuse, mais cela n'est pas suffisant pour éviter toutes les stratégies d'adaptation négatives, et une réception anticipée de l'aide (au moment de la récolte en décembre/janvier) serait préférable pour certains ménages.

La dépendance des rapports rétrospectifs par les ménages bénéficiaires, et l'absence d'informations issues des enquêtes auprès des ménages qui n'étaient pas bénéficiaires d'une

certaines parties de l'aide, sont une contrainte majeure pour tirer des conclusions empiriques sur son impact. Il n'est pas possible d'évaluer le degré d'efficacité de l'aide fournie, atteinte par les ménages qui sont le plus dans les besoins, ou de comparer les caractéristiques et de gérer les stratégies d'adaptation des ménages bénéficiaires ou non et d'établir, par exemple, si des groupes particuliers de ménages vulnérables ont été exclus de l'aide.

7.1.2 L'efficacité de la réponse et la contribution de l'ARC au renforcement de la capacité

Efficacité de la réponse

Outre la fourniture de ressources à partir des indemnités d'assurance, l'engagement de l'ARC au Sénégal a contribué à renforcer la capacité du GdS pour une planification et une alerte précoce, tandis que l'initiative d'ARC Replica a amélioré la coordination de la planification et de la fourniture de l'aide parmi les principales ONG et entre l'ensemble de celles-ci et le Gouvernement du Sénégal. Le financement du Start Network par l'intermédiaire d'ARC Replica a aussi renforcé la personnalisation de l'ARV et encouragé l'innovation, y compris via une approche renforcée du S&E, en permettant de tirer des leçons qui pourront être appliquées à l'avenir par le Gouvernement du Sénégal. Les évaluations des processus commandées par l'ARC ont également été des sources précieuses de preuves et de leçons concernant l'efficacité de la fourniture de l'aide, bien que des informations ne soient pas encore disponibles sur la manière dont ces données peuvent être utilisées par le Gouvernement du Sénégal et les autres parties prenantes. Alors que l'indemnité de l'ARC en 2019 n'a pas conduit directement à l'exploitation de ressources supplémentaires significatives, l'existence du FIP et les initiatives d'amélioration de la planification et du ciblage, que l'ARC avait soutenues, peuvent avoir contribué au processus de développement du PNF et à la garantie du financement pour gérer les conséquences économiques de la COVID-19. Cependant, l'étude d'évaluation n'a pas trouvé de preuves directes.

Tandis que le FIP a fourni une déclaration claire des objectifs pour l'utilisation des ressources de l'indemnité de l'ARC, il n'est pas possible d'évaluer la mesure dans laquelle les objectifs globaux de l'aide fournie ont été atteints par rapport à ces finalités, car en l'occurrence l'utilisation de l'indemnité de l'ARC était intégrée dans le PNR de 2020 lequel était dominé par la réponse aux conséquences de la COVID-19

Comme en 2015, il y a eu des retards significatifs dans le déblocage des fonds de l'ARC pour qu'ils soient utilisés aussitôt après avoir versés, et le modèle de ciblage des ménages, exposé dans le FIP du Gouvernement du Sénégal, n'a pas été mis en place dans la pratique. Le processus de planification opérationnelle avait envisagé l'utilisation de transferts de fonds par le Gouvernement du Sénégal, mais cela n'a pas fait partie du FIP et n'a pas été mis en œuvre dans le cadre du PNR révisé. Même si l'apparition de la COVID-19 n'avait pas radicalement changé le contexte pour la fourniture de l'aide, il est peu probable que l'objectif de garantir que les fonds de l'ARC (et d'ARC Replica) soient utilisés pour fournir une aide dans les 120 jours de leur réception, aurait été respecté.

L'accord d'ARC Replica avec le Start Network a contribué à une réponse plus rapide et plus coordonnée par les ONG, y compris en améliorant beaucoup l'efficacité de la collaboration avec le Gouvernement du Sénégal. Cette expérience positive suggère que l'accord d'ARC Replica peut produire des bénéfices substantiels, bien qu'un jugement plus ferme sur cela nécessiterait d'examiner les expériences vécues dans d'autres pays.

Défis constants

Si cette étude prouve clairement que l'engagement du Sénégal auprès de l'ARC a contribué à l'amélioration de la capacité et de la réponse de la GRC, il y a plusieurs aspects où des faiblesses demeurent et peuvent poser des problèmes pour le modèle de l'ARC :

1. Les objectifs de timing pour l'utilisation des ressources fournies par l'intermédiaire des indemnités de l'ARC au Gouvernement du Sénégal n'ont pas été réalisés, et ne l'auraient probablement pas été même sans la pandémie de COVID-19, tandis qu'il y a eu des retards dans la finalisation des FIP dans le cadre du processus de garantie des indemnités, en raison du besoin de données du CH. Bien que le besoin de rationaliser le processus pour autoriser le déblocage des fonds de l'indemnité de l'ARC ait été identifié suite à l'expérience de 2015, des retards similaires ont eu lieu en 2020. Ces retards répétés posent des problèmes pour une partie de la logique de l'accord de l'ARC (garantir une disponibilité rapide du financement) et suggèrent que cet objectif n'était pas priorisé par le Gouvernement du Sénégal.
2. Tandis que la capacité de la GRC au sein du Gouvernement du Sénégal a été bâtie par l'intermédiaire de la formation et pour satisfaire les exigences des processus de l'ARC, la mesure dans laquelle cette capacité peut être soutenue sans l'aide constante de l'Agence de l'ARC reste à établir. En outre, comme discuté dans la section 5.1.2, les informateurs clés ont noté que les accords organisationnels pour le Comité de direction de l'ARC doivent être réétablis suite à l'abolition du poste de Premier Ministre, et qu'il n'y a aucune enveloppe budgétaire pour le TWG.
3. Alors que le Sénégal s'était engagé auprès de l'ARC (et a financé ses paiements d'assurance avec les ressources du GdS), il n'a pas effectué son paiement de 2018 (jusqu'à sa déduction de l'indemnité de 2019). Ceci suggère que la valeur pour le Gouvernement du Sénégal de l'assurance fournie par l'intermédiaire de l'ARC peut être questionnée.
4. Il reste des faiblesses significatives dans la base de données S&E disponible pour évaluer les résultats de l'aide fournie par le Gouvernement du Sénégal. Ceci reflète en partie l'échelle et l'apparition rapide de la crise de la COVID-19, qui a posé des problèmes pour une activité S&E efficace, mais suggère également la faible priorité attribuée au S&E par le Gouvernement du Sénégal. Les données disponibles pour l'analyse de l'impact sur les ménages, utilisées pour cette étude, dépendaient largement de l'ARC, soit par l'intermédiaire de l'Évaluation des processus Kimetrica soit par les activités d'évaluation du Start Network. Alors que des données secondaires pertinentes sont disponibles des sources du Gouvernement du Sénégal, il est difficile pour les chercheurs d'y avoir accès et rien ne permet d'affirmer qu'elles sont utilisées de manière efficace pour évaluer les résultats de la réponse de la GRC ou pour apprendre des leçons pour l'avenir.

7.1.3 Preuves sur la TdC de l'ARC

En ce qui concerne la TdC de l'ARC, comme exposé dans la section 3.3, cette étude a démontré que des changements positifs ont eu lieu au Sénégal à la fois dans le Chemin 1 (qui soutient une réponse efficace et ponctuelle) et dans le Chemin 2 (qui influence la politique et la pratique des États membres). Les preuves sont résumées dans la matrice d'analyse de la contribution présentée dans Tableau 11, qui établit une distinction entre une note d'"efficacité" (dans laquelle

mesure la théorie du changement s'est-elle maintenue jusqu'à ce jour) et une note de "durabilité" (qui considère la probabilité que les hypothèses clés se réalisent à l'avenir).

En général, les notes sont positives, avec des preuves que des progrès ont été accomplis le long de chaque lien TdC au niveau de l'efficacité (notes vertes ou vertes/jaunes, ces dernières indiquant la présence de certains défis). Il est clairement démontré que la capacité du Gouvernement du Sénégal pour une réponse efficace aux chocs climatiques s'est améliorée (bien que certains éléments du plan opérationnel n'étaient pas été pris pleinement en compte dans le FIP), bien que l'impact de la COVID-19 ait changé radicalement le contexte de la mise en œuvre et ait été bien plus lourd que l'impact initial de la sécheresse. Les limitations se rapportent plus particulièrement au manque de progrès dans le renforcement des systèmes S&E nationaux pour le soutien de la GRC (notamment en lien avec un ciblage efficace), à l'échec dans la prévention d'une répétition des retards dans l'approbation du déblocage des fonds de l'indemnité de l'ARC, et aux preuves de certaines limites dans les délais et la composition de l'aide fournie aux ménages.

Les défis concernent la durabilité de la capacité développée, y compris le rôle de l'aide continue de l'Agence ARC, des problèmes organisationnels et financiers non résolus relatifs au TWG et l'incertitude sur le fait que le Gouvernement du Sénégal continuera à considérer l'achat de l'assurance via l'accord de l'ARC comme étant rentable à l'avenir.

Tableau 11 : Matrice d'analyse des contributions pour le Sénégal

#	Élément de la ToC	Domaines de progrès	Défis	Note : Efficacité	Note : Durabilité
Parcours 1 : Soutenir une réponse ponctuelle et efficace					
STC1	Amélioration de la compréhension et de la capacité technique du Gouvernement	Il existe des preuves claires de la compréhension renforcée du Gouvernement du Sénégal et de la capacité technique de la GRC par l'intermédiaire du TWG et de ses sous-groupes, auxquels l'ARC a contribué par l'intermédiaire du développement de la capacité de l'aide, du partage d'expérience et des processus habituels liés à la prévision et à la planification opérationnelles qui ont été mis en œuvre dans le cadre de l'accord d'assurance.	La durabilité de cette capacité sans soutien continu (et avec des incertitudes quant au financement futur du TWG et au rôle organisationnel du Comité directeur de l'ARC au sein du Gouvernement) reste à établir. L'ARV est utilisé à des fins d'analyse, mais l'on considère que le CH répond mieux aux besoins du Gouvernement. Le fait que les données ARV aient été nécessaires pour l'approbation de l'ARC et que les données CH aient été requises pour la planification gouvernementale, a entraîné des retards dans la finalisation du FIP.	Vert/Jaune	Jaune
STC2	Plans de contingence et contrats d'assurance en place	Les plans opérationnels ont été préparés et ont amélioré la qualité au fil du temps. Des contrats d'assurance ont été souscrits pour la plupart des années, mais pas pour toutes.	Il y a eu des divergences significatives entre le tout dernier plan opérationnel avant l'indemnité de 2019 et le FIP élaboré avant l'impact de la COVID-19. Le GdS n'avait pas payé sa prime d'assurance à temps en 2018 et n'a pas non plus effectué de paiement de prime en 2020, en raison de la détérioration des conditions proposées et du court préavis fourni pour les changements de paramètres des polices d'assurance.	Vert/Jaune	Jaune

#	Élément de la ToC	Domaines de progrès	Défis	Note : Efficacité	Note : Durabilité
INT1	Mise en œuvre efficace et ponctuelle des plans d'urgence	L'évaluation des processus de l'ARC et d'autres preuves suggèrent qu'en général, le soutien a été fourni de manière efficace et en temps voulu, bien que les objectifs concernant le délai entre l'approbation du financement et la prestation du soutien n'aient pas été réalisés.	<p>Il y a eu des retards dans la mise en œuvre des plans à la fois en 2015 et en 2020, causés par des reports dans le déblocage, par le Trésor du GdS, du financement des indemnités de l'ARC, et en 2020 par l'apparition de la crise de la COVID-19 et de l'intégration du FIP dans le PNR révisé. Des difficultés subsistent quant à l'adéquation de l'ensemble des mesures de soutien fournies (pour des ménages de tailles différentes) et à l'efficacité du ciblage.</p> <p>Les retards répétés dans le déblocage des fonds suggèrent que cet objectif n'est peut-être pas une priorité pour le Gouvernement du Sénégal.</p>	Vert/Jaune	Preuves insuffisantes
INT2	réduction, pour les ménages vulnérables couverts par l'assurance de l'ARC, de la perte de leurs biens et de leurs moyens de subsistance dans le cas d'une catastrophe naturelle	Il y a des preuves que les moyens de subsistance ont été protégés et que des stratégies d'adaptation négatives ont été dans une certaine mesure (mais pas entièrement) atténuées grâce à l'aide fournie aux ménages.	<p>Certains éléments indiquent que les ménages ont eu recours à des stratégies d'adaptation négatives.</p> <p>Les informations disponibles ne sont pas suffisantes pour faire une évaluation complète ou ventilée de l'impact, en particulier pour évaluer dans quelle mesure le ciblage a-t-il été efficace pour atteindre les ménages les plus vulnérables.</p>	Vert/Jaune	Preuves insuffisantes

#	Élément de la ToC	Domaines de progrès	Défis	Note : Efficacité	Note : Durabilité
LTC1	Le Sénégal est mieux capable d'anticiper, de planifier, de financer et de répondre à des catastrophes liées au climat d'une manière ponctuelle et efficace	<p>La capacité du Sénégal dans chacun de ces domaines s'est améliorée, avec des preuves que l'ARC a contribué aux changements positifs survenus.</p> <p>Un élément important de cette amélioration est lié au rôle du Start Network comme partenaire d'ARC Replica, et à l'amélioration de la coordination de la réponse des ONG.</p>	Des faiblesses persistent dans les informations S&E nationales (y compris les informations pour guider un ciblage efficace) pour permettre l'évaluation de l'efficacité de la réponse et pour tirer des leçons.	Vert/Jaune	Vert/Jaune
Parcours 2 : L'influence sur la politique et la pratique des États membres					
STC3	Amélioration du dialogue et de l'apprentissage entre pairs	<p>Il y a des preuves de l'apprentissage entre pairs au bénéfice des pays qui ont appris de l'expérience du Sénégal dans la modélisation du risque.</p> <p>En interne, le dialogue et l'apprentissage semblent avoir amélioré grâce à la fois à la structure du TWG et à des relations améliorées et plus structurées avec les ONG résultant d'ARC Replica.</p>	Les modalités d'organisation et de financement à long terme du TWG restent à établir.	Vert	Vert/Jaune

#	Élément de la ToC	Domaines de progrès	Défis	Note : Efficacité	Note : Durabilité
INT3	Accroissement de l'appropriation du processus par le Gouvernement : L'ARC est intégré dans les budgets et les plans nationaux, avec une stratégie de financement des primes.	Il y a des preuves d'un leadership plus proactif du Gouvernement du Sénégal dans la réponse à la crise de 2019/20 par rapport à 2014/15. La prime de l'ARC et les indemnités de l'assurance ont été intégrées dans le budget national et ont été financées par les propres ressources du Gouvernement du Sénégal.	Les paiements des primes d'assurance n'ont pas été effectués en 2018 ou 2020, ce qui laisse penser que le Gouvernement pourrait décider que les primes de l'ARC ne sont pas rentables. Le financement du TWG n'est pas intégré dans le budget.	Vert/Jaune	Jaune

Légende :

Vert : les preuves suggèrent (pour l'évaluation de l'efficacité) que des progrès positifs sont réalisés conformément aux parcours de causalité de la TdC et que les hypothèses sous-jacentes sont considérées comme valides et exactes. Pour l'évaluation de la durabilité, il est probable que ces progrès seront maintenus.⁶⁷

Vert / Jaune : les preuves suggèrent que des progrès considérables sont réalisés conformément aux parcours de causalité de la TdC, mais il existe des preuves de défis mineurs et/ou de craintes que les hypothèses sous-jacentes puissent ne pas tenir.

Jaune : les preuves suggèrent que certains progrès sont réalisés conformément aux parcours de causalité de la TdC, mais avec des difficultés, et les hypothèses sous-jacentes sont ténues et sans preuves suffisantes pour confirmer ou réfuter leur validité et leur exactitude.

Jaune / Rouge : les preuves suggèrent que les progrès sont moins importants que prévu, avec des défis majeurs et des éléments qui mettent en doute les hypothèses sous-jacentes.

Rouge : les preuves suggèrent que peu ou pas de progrès ont été réalisés aux parcours de causalité de la TdC, et que des défis importants sont constatés, et les hypothèses sous-jacentes semblent ténues et ne sont pas considérées comme valides et exactes.

Gris : preuves insuffisantes à ce stade de l'évaluation pour porter un jugement sur les progrès ou les hypothèses.

⁶⁷ La même distinction entre la note d'efficacité relative à l'expérience acquise à ce jour et la note de durabilité relative aux perspectives futures s'applique à tous les niveaux de notation.

7.1.4 Implications pour le suivi et l'évaluation de la réponse à la catastrophe

De petits progrès ont été réalisés entre 2014/15 et 2019/20 dans le renforcement du système M&E national pour la GRC, avec l'importante exception de l'approche du M&E présentée par le Start Network. Les seules données disponibles pour faire même des jugements quantitatifs limités concernant les effets sur les ménages sont venus du système S&E du Start Network et de l'Évaluation des processus Kimetrica. Aucune donnée n'était disponible en provenance des sources nationales (Gouvernement du Sénégal). Tandis que le rapport de mise en œuvre sur le PNR donne des détails sur le nombre de bénéficiaires, et réexamine les leçons sur l'efficacité opérationnelle et les défis rencontrés, il n'est pas possible d'évaluer l'efficacité du ciblage et, par exemple, si oui ou non il y a des groupes qui n'ont pas été efficacement atteints par l'aide fournie.

L'étude souligne le besoin de renforcer le système S&E du Gouvernement du Sénégal, et suggère d'apporter la plus grande attention à l'Agence de l'ARC et aux donateurs et à d'autres organismes régionaux et internationaux pour encourager le renforcement de systèmes S&E nationaux pour la GRC. Ce qu'il est pratique et utile de mettre en œuvre (en termes de capacités et de ressources nécessaires) variera en fonction du contexte national, et il est peu probable qu'il soit en général approprié de viser à réaliser une évaluation d'impact quantitative complète. Il sera toutefois certainement souhaitable d'avoir au moins un ensemble de données de référence pour les ménages bénéficiaires, afin qu'une comparaison avant/après puisse être faite. Cela nécessiterait des données d'enquête pré-distribution. Les critères de vulnérabilité et de pauvreté utilisés pour la sélection des ménages bénéficiaires doivent être clairement expliqués, tout en soulignant les limites et la manière de les gérer. Des données administratives ou d'enquête doivent être utilisées pour comparer les caractéristiques des ménages qui sont incluses dans les distributions et celles qui ne le sont pas, afin d'évaluer l'efficacité du ciblage pour atteindre les personnes qui se trouvent le plus dans le besoin.

Lorsque cela est jugé opportun et réalisable pour une évaluation solide de l'impact, les enquêtes doivent être effectuées avec à la fois les bénéficiaires et les non-bénéficiaires, de sorte qu'il soit possible de comparer les bénéficiaires de l'intervention par rapport à un groupe de référence qui partage des caractéristiques similaires à celles des personnes qui ont reçu la distribution, en utilisant une technique quasi-expérimentale si un essai contrôlé randomisé n'est pas possible. Si l'objectif est d'apporter l'aide à tous les ménages pauvres et vulnérables, un design *step-wedge* peut être utilisé, dans lequel l'intervention est lancée vers un sous-ensemble de bénéficiaire dans chaque période. Une telle méthode garantit que tous les ménages qui sont dans le besoin soient en mesure de recevoir l'aide, tout en s'assurant qu'un groupe de comparaison existe pour chaque période, et que l'impact de l'intervention puisse être évalué. Une alternative serait d'utiliser des techniques de correspondance statistique. Tandis que la disponibilité des ressources et d'autres facteurs (comme la rapidité d'apparition) peuvent limiter ce qui est faisable dans un cas donné, une réponse nationale stratégique et coordonnée pour évaluer l'impact sur les ménages doit être encouragée dans le cadre d'une plus large stratégie S&E pour la GRC.

7.1.5 Implications pour l'évaluation de l'ARC

Évaluation de la contribution de l'aide de l'ARC

En ce qui concerne l'évaluation de la contribution de l'aide de l'ARC (par rapport à l'efficacité de la réponse nationale globale), il est important de définir un raisonnement contre-factuel approprié. Il

ne s'agit pas en général d'une situation où aucune aide en lien avec une catastrophe n'a été fournie (qui est le raisonnement contre-factuel pour l'évaluation d'une réponse nationale), mais d'une situation où la réponse nationale a eu lieu sans l'utilisation de l'assurance de l'ARC (soit le paiement des primes soit la réception des indemnités) ou le support au développement de la capacité que l'ARC a fourni. Tandis que les preuves de l'impact sur les ménages relèvent clairement de cela (par exemple, aider à comprendre si la capacité développée avec l'aide de l'ARC a aidé à rendre le ciblage ou la prestation plus efficaces), les principales questions sur la mesure dans laquelle l'ARC a effectivement contribué au renforcement du système de la GRC ne dépendent que partiellement de ce type de preuves. Comme cela a été fait dans cette étude, il est nécessaire d'examiner les éléments du système de la GRC nationale ainsi que les activités spécifiques que l'ARC a effectuées, et d'évaluer comment elles peuvent avoir contribué au développement du système de la GRC. Sur le plan conceptuel, l'évaluation de la contribution de l'ARC au financement est plus difficile (y compris dans les situations où aucun paiement d'assurance n'a été déclenché) puisque le raisonnement contre-factuel dépend de l'évaluation hypothétique de la manière dont la réponse à la sécheresse serait financée en l'absence d'accord d'assurance.

Leçons tirées de l'étude de cas du pays pilote

Le projet d'évaluation exposé dans le Rapport initial d'évaluation de l'ARC est une approche théorique d'évaluation des impacts, qui implique de collecter des informations pour tester la Théorie du Changement dans différents pays et contextes, et d'utiliser ces preuves pour développer une Analyse des Contribution afin d'évaluer la mesure dans laquelle l'ARC a contribué à améliorer la réponse de la GRC dans sa région d'opération. Cette étude a servi de pilote pour l'approche des études de cas de pays au cours de la phase "impact" de l'évaluation ARC. Les leçons suivantes peuvent être tirées de l'étude pilote :

1. L'intention générale, telle qu'exposée dans le Rapport initial, a été de développer une méthodologie d'évaluation participative de l'impact (PIA) en tant que noyau de l'approche de l'étude de cas pour la phase d'impact. Cependant, il est clair que dans les pays qui ont reçu les indemnités de l'ARC, les Évaluations des processus que l'ARC commande se chevauchent substantiellement avec l'approche de PIA prise en compte.
2. L'approche et les instruments développés pour l'évaluation du développement de la capacité de la GRC et de la contribution de l'ARC se sont avérés efficaces, bien qu'une approche plus formellement structurée de la définition et de la mesure de la capacité de la GRC doit être développée.
3. L'obtention d'une compréhension plus claire des conditions dans lesquelles la TdC agit et de quelles hypothèses sous-jacentes peuvent échouer dans des circonstances particulières, demandera l'examen d'un éventail plus large d'expériences nationales (et pas seulement de cas où les indemnités de l'assurance ont été versées).
4. L'approche de l'évaluation de la contribution pour le financement ne doit pas tenter d'évaluer l'impact macroéconomique puisque ce n'est pas un objectif de l'aide de l'ARC, mais elle doit se concentrer sur l'examen (a) des besoins financiers et de la mesure dans laquelle ils ont été atteints par (b) les indemnités de l'ARC, et (c) d'autres sources de financement, en y incluant celles potentiellement accélérées par l'ARC.
5. Il est important de faire la distinction entre l'évaluation de l'ARC sur la réponse du Gouvernement à la sécheresse et l'évaluation de l'impact de la réaction du Gouvernement

à la sécheresse sur la protection sociale des ménages. L'évaluation est focalisée sur le premier aspect, même si les résultats du second peuvent fournir des informations utiles. L'accès aux informations quantitatives sur les effets au niveau des ménages et d'autres aspects de la performance de la réponse à la catastrophe nationale à laquelle l'ARC a contribué (par exemple, l'efficacité du ciblage) est potentiellement précieux pour la compréhension des résultats obtenus et les défis rencontrés dans la réponse du Gouvernement à la sécheresse, mais il est en général au-delà des ressources et du cadre de l'Évaluation de l'ARC de collecter des données primaires au niveau du ménage. La mise en service des Évaluations des Processus de l'ARC joue par conséquent un rôle important dans la fourniture de ces informations à ce sujet ainsi que dans les systèmes de suivi du Gouvernement.

6. L'approche exploratoire adoptée dans cette évaluation pour tenter d'acquérir une meilleure connaissance de l'impact de la réponse à la sécheresse sur les ménages bénéficiaires, en utilisant la modélisation sur des ensembles réduits de données, non conçus pour fournir des mesures quantitatives de l'impact, a fourni des preuves limitées et relativement faibles. Elle a été en mesure de fournir des informations sur les caractéristiques des bénéficiaires et sur la manière dont les résultats auto-déclarés variaient en fonction du type d'aide reçu et d'autres caractéristiques des ménages. Elle n'a pas été en mesure de fournir une estimation rigoureuse de l'impact au niveau des ménages, à partir de la comparaison des résultats entre les bénéficiaires et des groupes de non-bénéficiaires comparables. Cela est dû au fait que les ensembles de données étaient limitées (par leur propre conception) : elles n'incluaient que les bénéficiaires et utilisaient uniquement des mesures post-distribution et auto-déclarées de la protection sociale. Il s'est avéré impossible d'obtenir d'autres données susceptibles de fournir des comparaisons externes pour mesurer l'efficacité du ciblage. Compte tenu de ces contraintes, l'approche adoptée n'a pas apporté (et n'était pas conçue pour apporter) une méthode générale appropriée pour estimer l'impact sur les ménages dans le futur travail d'évaluation de l'ARC.
7. La prise en compte des conclusions de l'évaluation de l'impact au Sénégal souligne aussi plusieurs problèmes importants que l'étude n'était pas explicitement censée gérer, ou sur lesquels elle n'a pas réussi à trouver des preuves, et qui pourraient potentiellement être gérés dans le reste de l'évaluation de l'ARC :
 - a. la durabilité du modèle de développement de la capacité, y compris au moyen de l'aide fournie par l'Agence de l'ARC ;
 - b. si les ressources et la capacité disponibles suffisent pour gérer les besoins des situations d'urgence liées au climat (y compris les sécheresses mineures ou localisées) au cours des années pendant lesquelles les indemnités d'assurance de l'ARC ne sont pas payées ;
 - c. la manière appropriée par laquelle les systèmes et la réponse à la sécheresse financés par l'ARC doivent être intégrés avec le système de protection sociale plus large ;
 - d. la stratégie nationale appropriée relative à la part du total des coûts des aides que les indemnités d'assurance de l'ARC devraient couvrir par rapport au budget total pour la préparation aux catastrophes ;
 - e. les facteurs susceptibles d'influencer la répétabilité dans d'autres pays du succès remporté par ARC Replica au Sénégal.

Recommandations pour le reste de l'évaluation de l'ARC

La conception de l'évaluation de l'ARC prévoit actuellement la réalisation de deux études de cas de pays supplémentaires au cours du premier cycle de la phase d'impact, ainsi que de trois autres études de cas de pays dans le cadre de la deuxième évaluation formative, et de trois autres études de cas de pays au cours du deuxième cycle de la phase d'impact. Globalement, il existe un compromis d'évaluation entre la profondeur des enquêtes de chaque pays et le nombre de pays pour lequel les informations peuvent être collectées. Une meilleure compréhension des conditions dans lesquelles la TdC tient sa place, et les risques potentiels, pourra exiger la prise en compte d'un large panel d'expériences nationales reflétant différentes conditions, plutôt qu'une enquête plus détaillée d'un plus petit nombre d'expériences. Il peut y avoir également la possibilité d'utiliser des ressources de l'évaluation pour enquêter sur d'autres problèmes ou thèmes spécifiques dans des groupes de pays, plutôt que de se concentrer sur des études de cas de pays individuelles. Ces problèmes peuvent inclure, par exemple, la réalisation d'une évaluation comparative complète des initiatives d'ARC Replica dans différents pays, ou l'examen des approches du système S&E de la GRC dans les pays pour identifier les bonnes pratiques. Il pourrait également être opportun de collecter des informations auprès de certains pays qui n'ont pas souscrit de polices d'assurance ARC, afin d'établir une base de comparaison.

Certains des problèmes émergents, identifiés ci-dessus, ne sont pas non plus complètement couverts par les questions d'évaluation identifiées dans le Rapport initial. Ces considérations suggèrent la nécessité d'une certaine révision des QE pour l'évaluation de l'ARC, afin de s'assurer que les questions clés émergentes sont correctement traitées, et potentiellement d'une approche révisée des futures études de cas de pays, y compris leur nombre et leur portée, et si certaines ressources doivent être réorientées vers des études thématiques à travers des groupes de pays, au lieu d'études de cas de pays. Les recommandations spécifiques qui en découlent sont présentées dans la section 7.3.4 ci-dessous.

7.2 Leçons

Les principaux enseignements suivants peuvent être tirés de cette étude (en plus des implications spécifiques pour le reste de l'évaluation ARC) :

1. Le modèle de l'ARC peut parvenir à bâtir la capacité de la GRC nationale et l'amélioration de la réponse, bien que la mesure dans laquelle cette capacité peut être durable sans une aide constante par l'intermédiaire de l'Agence de l'ARC reste à établir.
2. Le modèle d'ARC Replica peut améliorer l'efficacité de la coordination entre les ONG et entre celle-ci ONG et le Gouvernement, et peut offrir une opportunité pour des approches plus innovantes de la fourniture de l'aide à mettre en œuvre, en apportant potentiellement des leçons qui peuvent également être appliquées par les systèmes gouvernementaux.
3. Réaliser des estimations empiriques fiables de l'impact sur les ménages du soutien en lien avec la sécheresse et de l'aide s'y rattachant exigerait une stratégie bien conçue et intégrée pour la collecte et l'analyse des données, planifiée avant l'apparition de l'urgence, et pouvant quand même s'avérer difficile à mettre en place. Les gouvernements nationaux devront prendre des décisions sur la faisabilité et l'importance de ces aspects pour toute réaction spécifique aux catastrophes.

7.3 Recommandations

7.3.1 Synthèse de recommandations issues de l'Évaluation des processus

L'Évaluation des processus de l'ARC a produit des recommandations qui sont intégralement exposées dans Annex E et résumées ci-dessous.

1. L'ARC devrait envisager un ajustement de l'ARV, afin que les données puissent être ventilées selon des unités administratives inférieures.
2. L'ARC et le Gouvernement du Sénégal devraient s'efforcer d'aligner la préparation du FIP sur le Cadre Harmonisé.
3. L'ARC et les responsables de la mise en œuvre financés par l'ARC doivent détailler davantage les procédures opérationnelles standard décrites dans le FIP. Les POS suivantes devraient être ajoutées ou précisées :
 - a. Création et gestion d'un compte bancaire (ouverture d'un compte exclusivement pour les fonds ARC et désignation d'un gestionnaire de compte).
 - b. Communication et coordination (établir des mécanismes pour la coordination régulière des activités d'intervention entre les parties prenantes concernées et pour la collaboration entre les niveaux central et local).
 - c. Mise en œuvre (s'assurer que les activités d'intervention sont mises en œuvre au sein des communautés locales dans les délais impartis).
 - d. Suivi et évaluation (créer un système S&E pour toutes les interventions, en tenant compte de considérations spécifiques ; assurer un suivi régulier des activités d'intervention par rapport aux objectifs stipulés dans les FIP ; mettre en place un mécanisme de retour d'informations et de réclamations pour toutes les interventions).
 - e. Inclusion des femmes et des groupes vulnérables (s'assurer que les femmes et les groupes vulnérables sont consultés et impliqués dans la prise de décision, que leurs besoins spécifiques sont pris en compte dans l'évaluation et la mise en œuvre des besoins et que les données qualitatives sont ventilées).
4. Le Gouvernement du Sénégal devrait envisager la mise à jour de la base de données des bénéficiaires RNU.
5. Le Gouvernement du Sénégal et l'ARC devraient explorer une solution plus robuste pour la réception et le décaissement des financements ARC.
6. Le Gouvernement du Sénégal devrait envisager l'élargissement de la sélection de produits alimentaires dans les distributions, afin de favoriser une plus grande variété alimentaire.
7. En ce qui concerne le suivi, nous recommandons vivement au Start Network d'organiser un séminaire et de partager ses processus de suivi et ses expériences avec le Gouvernement du Sénégal et l'ARC.
8. L'ARC devrait commencer à développer des lignes de conduite sur la gestion des multiples événements en cascade.
9. Pour les futures indemnités, le Gouvernement du Sénégal devrait canaliser davantage de fonds vers un compte de fonds de roulement, à utiliser pour les actions précoces.
10. L'ARC, son pays et les partenaires de Replica devraient continuer d'explorer les manières de prendre en compte différents groupes marginalisés (les personnes âgées, les malades ou les porteurs de handicaps).

Cette étude approuve ces recommandations tout en en suggérant d'autres dans les sections suivantes.

7.3.2 Recommandations pour l'ARC

Les recommandations suivantes sont proposées pour être prises en compte par l'Agence de l'ARC :

1. Utiliser les leçons issues de l'expérience positive avec ARC Replica au Sénégal pour façonner et encourager l'utilisation de ce modèle dans d'autres pays.
2. Se concentrer davantage sur l'amélioration du système S&E gouvernemental dans le cadre de l'aide de l'agence de l'ARC. Un panel plus large de preuves (incluant l'expérience dans d'autres pays) devra en être tiré pour développer une approche appropriée, mais les éléments en découlant à prendre en compte incluent les actions suivantes :
 - a. établir un sous-groupe TWG sur le système S&E dans le cadre du modèle de l'ARC standard ;
 - b. définir des normes pour le système S&E de la GRC, et fournir des orientations à ce sujet ;
 - c. garantir que les ressources appropriées pour le système S&E sont budgétisées dans le cadre des FIP ;
 - d. fournir des conseils, le partage d'expérience et l'assistance technique pour renforcer le système S&E de la GRC ; et
 - e. examiner les accords de S&E dans le cadre de l'examen de l'ARC des FIP (par exemple, par rapport aux normes et aux orientations).
3. Examiner les lignes directrices de l'audit des processus et le mandat général pour les évaluations des processus des indemnités de l'ARC et les problèmes spécifiques à gérer dans chaque cas, en se concentrant plus particulièrement sur ce qui suit :
 - a. le cadre, les priorités et le niveau d'affectation de ressources approprié pour les évaluations des processus ;
 - b. l'efficacité du ciblage ;
 - c. l'obtention d'informations de la part des non-bénéficiaires ainsi que des bénéficiaires ;
 - d. l'amélioration de la documentation de l'approche de l'évaluation des processus, surtout autour de l'échantillonnage ;
 - e. le renforcement de l'analyse des coûts et la réalisation de l'analyse coût/efficacité ; et
 - f. la garantie d'une coordination efficace avec d'autres processus de collecte des données et S&E.

7.3.3 Recommandations au Gouvernement du Sénégal

En plus des recommandations fournies par l'Évaluation des processus de l'ARC dans l'Annex E, nous recommandons également au Gouvernement du Sénégal de :

1. Établir des orientations claires et basées sur des preuves sur les mesures de soutien appropriées requises pour différents profils de ménages (incluant des ménages de tailles différentes), y compris une politique sur les conditions pour la fourniture de nourriture, d'argent ou d'autres types d'aide.
2. Spécifiquement renforcer le système S&E pour la réponse aux catastrophes, afin de s'assurer : (a) il peut être déterminé si l'aide atteint réellement ou non les bénéficiaires

prévus ; (b) des estimations fiables des résultats obtenus peuvent être réalisées ; (c) toute différence dans les résultats et l'accès à l'aide en lien avec le genre ou pour des groupes socialement désavantagés peut être identifiée ; et (d) des leçons peuvent être apprises pour l'avenir.

3. Clarifier la relation, et renforcer l'intégration et la coordination, entre la réponse aux catastrophes et les systèmes de protection sociale en développement, y compris le renforcement de la fiabilité et des processus de mise à jour pour la base de données du RNU, dans le cadre d'une approche plus globale pour le ciblage efficace de l'aide.

7.3.4 Recommandations pour le reste de l'Évaluation de l'ARC

1. OPM examinera les questions de l'évaluation pour le reste de l'évaluation en consultation avec le FCDO, l'Agence de l'ARC et le Groupe de référence de l'évaluation de l'ARC et, le cas échéant, il révisera ces dernières pour garantir que l'évaluation produise les preuves les plus pertinentes, en prenant en compte les problèmes identifiés dans la section 7.1.5 et d'autres problèmes identifiés par les parties prenantes.
2. OPM travaillera avec l'Agence de l'ARC pour examiner la Théorie du Changement de l'ARC, plus spécifiquement pour intégrer ARC Replica, mais aussi pour s'assurer de l'appropriation pleinement partagée et de la compréhension de la Théorie du Changement.
3. OPM examinera le projet d'évaluation présenté dans le rapport initial en réponse à ce qui est exposé ci-dessus. Un aperçu des questions d'évaluation prioritaires pour la seconde évaluation formative et l'approche pour les gérer sera développé en premier. Le travail entrepris pendant la seconde évaluation formative, y compris en revisitant la TdC, sera ensuite utilisé pour revoir la conception des évaluations restantes de l'ARC. Ceci tiendra compte des changements suggérés à la structure des études de cas de pays et d'autres activités de recherche de l'évaluation (par exemple, des études thématiques sur des problèmes particuliers). Ceci sera discuté et approuvé par le FCDO, l'Agence de l'ARC et le Groupe de direction de l'évaluation, comme une base pour le reste de l'évaluation.
4. Des accords de gouvernance appropriés sur l'évaluation au niveau national doivent être mis en place dès que possible pour chaque étude de cas de pays, afin de garantir un engagement gouvernemental national efficace.
5. Étant donné le profil des pays dans lesquels l'ARC opère, OPM doit renforcer la capacité de son équipe d'évaluation centrale pour travailler efficacement dans des contextes francophones.
6. L'approche et les outils utilisés pour évaluer le développement de la capacité de la GRC et la contribution de l'ARC dans l'étude pilote au Sénégal doivent être utilisés comme base pour un flux de travail d'études de cas de pays futures, bien qu'une classification plus formalisée des éléments de la capacité de la GRC doive être développée conformément aux preuves de la recherche.
7. L'approche de l'évaluation de la contribution de l'ARC au financement doit être révisée pour se concentrer plus explicitement sur l'évaluation des besoins financiers et de la mesure dans laquelle l'ARC a contribué à y répondre.

8. Lorsque les études de cas de pays se déroulent au moment d'une indemnité, il doit y avoir une coordination étroite entre la conception de l'Évaluation des processus et l'étude de cas de pays pour assurer leur complémentarité et éviter la duplication ou le chevauchement.
9. Pour chaque étude de cas de pays, une évaluation détaillée doit être réalisée dans le cadre du processus de conception des données et de l'analyse disponibles, afin d'évaluer les effets au niveau des ménages, pour déterminer dans le cadre du processus de conception quelles sont les preuves pertinentes de l'évaluation de l'ARC qui peuvent être disponibles et quel niveau de ressources doit être alloué à ce flux de travail. Lorsque c'est possible, l'Équipe d'évaluation de l'ARC doit chercher à influencer (en coordination avec l'Agence de l'ARC) les processus en cours ou prévus de collecte des données pour améliorer les preuves au niveau des ménages et garantir qu'on puisse avoir accès aux données disponibles aux fins de l'évaluation. Ces preuves apporteront une contribution utile à la compréhension de l'efficacité des réactions du Gouvernement à la sécheresse mais, comme cela a été remarqué plus haut, elles ne fourniront pas d'éléments probants sur l'impact de l'ARC.

Bibliographie

- ANSD (2019) Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal 2011, ANSD, Dakar, Sénégal, <https://catalog.ihsn.org/index.php/catalog/4311>
- ANSD (2020) 'Sénégal : Enquête Démographique et de Santé Continue (EDS-Continue) : Rapport sur les Indicateurs Clés', ANSD, Dakar, Sénégal, <https://dhsprogram.com/publications/publication-FR368-DHS-Final-Reports.cfm>
- ARC (sans date) 'African Risk Capacity: Transforming disaster risk management & financing in Africa,' ARC website, www.africanriskcapacity.org/ [Accès le 13 avril 2021]
- ARC (2016a) 'Rapport d'exécution technique et financière du plan définitif de mise en œuvre: PDMO 2015'.
- ARC (2016b) 'Process audit summary report: Senegal, Niger, Mauritania'.
- ARC (2019) 'Government of Senegal to Receive a minimum of US\$22m from the African Risk Capacity Insurance Company Limited for Drought,' News, 5 Septembre 2019, <https://www.africanriskcapacity.org/2019/09/05/government-of-senegal-to-receive-a-minimum-of-us22m-from-the-african-risk-capacity-insurance-company-limited-for-drought/>
- ARC National Coordinator (2020) 'Follow-up report on the implementation of the ARC intervention plan'.
- Bailey, S. and Pongracz, S. (2015) 'Humanitarian cash transfers: cost, value for money and economic impact', Overseas Development Institute, www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/9731.pdf [Accès le 24 février 2021]
- Branders, N., Coudouel, A., and Rougeaux, S. (2018) 'Senegal : Utiliser la protection sociale adaptative pour répondre efficacement aux chocs – le cas pratique de la réponse à l'insécurité alimentaire', Banque Mondiale, Washington DC.
- Centre for Evaluation (dans date) 'Stepped-Wedge Trials', www.lshtm.ac.uk/research/centres/centre-evaluation/stepped-wedge-trials
- Chakamba, R. (2020) 'How Senegal has set the standard on covid-19', Devex: Inside Development, 8 October 2020, www.devex.com/news/how-senegal-has-set-the-standard-on-covid-19-98266
- De Vreyer, P. and Lambert, S. (2020) 'Inequality, Poverty and the Intra-Household Allocation of Consumption in Senegal', *World Bank Policy Research Working Paper 9121*, Banque Mondiale, Washington DC, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/33235?locale-attribute=en>
- DGPSN (2017) 'A comparative analysis report on the socio-economic and demographic characteristics of beneficiaries of the SE/CNSA Food Insecurity Response Programme and the UNR (RNU) households', DGPSN.
- DGPSN (2018) 'Le RNU, niveau d'avancement et perspectives', DGPSN, présentation PowerPoint, Août 2018.
- Elbers, C., Lanjouw, J.O., and Lanjouw, P. (2003) 'Micro-level estimation of poverty and inequality', *Econometrica* 71(1), pages 355-364, <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1111/1468-0262.00399>

- FAOSTAT (sans date) *Consumer Price Indices*, www.fao.org/faostat/en/#data/CP [Accès le 24 février 2021].
- Faye W. and Watt A. (2017) 'Évaluation du plan national de riposte 2015 à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition : rapport provisoire version n°2', Interprétation – Traduction & Consultance, Dakar, République du Sénégal.
- FCDO (2021) *Annual Review of African Risk Capacity, Seventh Review*, publié en mars 2021 <https://devtracker.fcdo.gov.uk/projects/GB-1-203469/documents>
- FEWSNET, CILSS, FAO, and WFP (2010) 'A harmonisation of methods for identifying and analysing zones and vulnerable groups in the Sahel and West Africa', www.ipcinfo.org/fileadmin/user_upload/ipcinfo/docs/IPC_Harm_Fram_CILSS_04_10_met_note.pdf
- Glatzel, K. (2018) 'What can we learn from rising rice production in Senegal?: Staple crops in Africa offer economic promise for rural youth', IFPRI blog, 6 avril 2018, www.ifpri.org/blog/what-can-we-learn-rising-rice-production-senegal
- Kimetrica (2016) *African Risk Capacity Programme Audit Guidelines, Version III*, document interne.
- Kimetrica (2020) 'Draft Final Report: ARC Senegal Payout Process Audit', Kimetrica. (Non disponible publiquement).
- Ndiaye F., Diop, O., and Sy Sarr, M. (2019) 'Senegal's National Single Registry (Registre National Unique): towards national coverage', *International Policy Centre for Inclusive Growth Research Brief*, 63 https://ipcig.org/pub/eng/PRB63_Institutionalisation_and_expanded_coverage_of_Senegal_s_National_Single_Registry.pdf
- Numbeo (sans date) 'Food Prices in Senegal', www.numbeo.com/food-prices/country_result.jsp?country=Senegal [Accès le 1er avril 2021]
- OPM (2017a) 'Independent Evaluation of African Risk Capacity (ARC): Final Inception Report', e-Pact, Oxford. www.opml.co.uk/files/Publications/a0603-independent-evaluation-african-risk-capacity/arc-evaluation-annex-f-inception.pdf?noredirect=1
- OPM (2017b) 'Independent Evaluation of the African Risk Capacity (ARC): Formative Phase 1 Report', e-Pact, Oxford, www.opml.co.uk/files/Publications/a0603-independent-evaluation-african-risk-capacity/arc-evaluation-report.pdf?noredirect=1
- OPM (2020) 'Independent Evaluation of the African Risk Capacity (ARC): Senegal Impact Assessment Pilot – Evaluation Plan', e-Pact, Oxford.
- République du Sénégal et ARC (2016) 'Rapport d'exécution technique et financière du Plan définitif de mise en œuvre, PDMO 2015'.
- République du Sénégal et ARC (2019a) 'Plan définitif de mise en œuvre du plan opérationnel (PDMO) du Gouvernement du Sénégal'.
- République du Sénégal et ARC (2019b) 'Plan définitif de mise en œuvre du plan opérationnel (PDMO) du partenaire Start Network, révisé en décembre 2019'.
- République du Sénégal and ARC (2020) 'Rapport d'exécution du Plan définitif de mise en œuvre (PDMO), Décembre'.
- SECNSA (2019) 'Résultats du Cadre Harmonisé', Novembre

- Start Network (2020) 'ARC Replica Pay-out, Senegal 2020, Internal Evaluation', <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/SF%20ARC%20Replica%20Pay-Out%20-%20EN.pdf>
- SWAC (2020) 'National response plan of Senegal, 2020 budget breakdown, Maps & Facts: Food and Nutrition Crisis 2020', Sahel and West Africa Club Secretariat, www.food-security.net/en/map-library/la-reponse-du-senegal-repartition-budgetaire-plan-durgence-securite-alimentaire-2020/
- Banque Mondiale (sans date) 'The World Bank in Senegal,' site Web de la Banque Mondiale, www.worldbank.org/en/country/senegal/overview#1 [Accès le 13 avril 2021]
- Banque Mondiale (2012) 'Senegal Makes Disaster Preparedness a Priority', blog de la Banque Mondiale, www.worldbank.org/en/news/feature/2012/09/12/senegal-makes-disaster-preparedness-a-priority#:~:text=With%20support%20from%20the%20World,and%20Climate%20Change%20Adaptation%20project.&text=Urban%20areas%20in%20and%20around,cities%20are%20most%20at%20risk
- Banque Mondiale (2013) 'Initial Market Assessment: Country Scoping Note, Senegal', Political Champions Group country note, Banque Mondiale, Washington DC, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/22427>
- Banque Mondiale (2015) 'Poverty Assessment for Senegal', Banque Mondiale, Washington, DC.
- Banque Mondiale (2016) 'In Senegal, A Safety Net System Designed to Break the Cycle of Poverty', www.worldbank.org/en/news/feature/2016/06/20/in-senegal-a-safety-net-system-designed-to-break-the-cycle-of-poverty
- Banque Mondiale (2018) 'Project paper on a proposed additional credit in the amount of euro 50.3 million (US\$57 million equivalent) to the Republic of Senegal for the second additional financing to the social safety net project', Banque Mondiale, Washington DC.
- Banque Mondiale (2020) 'Poverty & Equity Brief, Senegal,' https://databank.worldbank.org/data/download/poverty/33EF03BB-9722-4AE2-ABC7-AA2972D68AFE/Global_POVEQ_SEN.pdf
- Banque Mondiale (2021) 'Poverty & Equity Brief, Senegal,' https://databank.worldbank.org/data/download/poverty/987B9C90-CB9F-4D93-AE8C-750588BF00QA/AM2020/Global_POVEQ_SEN.pdf
- World Bank et ANSD (2016) 'Mapping the Poor in Senegal: Technical Report', Banque Mondiale et ANSD, www.ansd.sn/ressources/publications/SEN_PovMap_160512_rapport%20Version%20Anglaise.pdf
- WFP et Commissariat à la Sécurité Alimentaire (2020) 'Évaluation Rapide des Marchés'.
- WFP et Nutrition International (2019) 'Rice Fortification in Senegal: Landscape Analysis', www.wfp.org/publications/2019-rice-fortification-senegal-landscape-analysis
- Xinhuanet (2020) '(COVID-19) Le Sénégal a déjà mobilisé plus de 774 milliards de Francs CFA pour lutter contre le COVID-19 (ministre)', http://french.xinhuanet.com/2020-12/30/c_139630758.htm [Accessed 16 March 2021]

Annex A Liste des informateurs clés

Nom	Organisation	Fonction/Rôle
ALSAC, Bénédicte	Agence Française de Développement	Task Team Leader, Rural development and biodiversity sectors.
BASSE, Michel Biram	Ministère de l'économie, du plan et de la coopération / Direction de la coopération économique et financière	Head of Europe Division
BERTRAM, Veronika	KfW Kreditanstalt für Wiederaufbau	Portfolio Manager, Disaster Risk Finance & Insurance
BRANDERS, Nuria	Banque Mondiale, Sénégal	Social Protection Specialist
CAMARA, Dr Maty Diagne	Direction de la Santé de la Mère et de l'Enfant /MSAS	Head of the Food and Nutrition Division, (Division de l'alimentation et de la nutrition - DAN)
CAMERON, Lloyd	FCDO	Disaster Risk Finance Adviser
CHIRUME, Malvern	ARC Ltd	Chief Underwriting Officer
DIABY, Aboubacar	Agence ARC	Senior Monitoring & Evaluation Officer
DIALLO, Amadou	Start Network	Regional Disaster Risk Financing Coordinator
DIARRA, Papa Zoumana	Agence ARC	Head of Contingency Planning Unit
DIAW, Mbaye Seye	CLM	Assistant en suivi évaluation
DIEYE, Abdou	Agence ARC	M&E Officer
DIOP, Massamba	ARC Sénégal	Coordonnateur national
EVANS, Lara	USAID	Social Protection Advisor
GALVO, John	Agence ARC	Risk Analysts
GEORGE, Christiana	Agence ARC	Gender Advisor

Nom	Organisation	Fonction/Rôle
GUEYE, Mame Marie Ba	SECNSA/ Direction de la Concertation, des Perspectives et Gestion des crises alimentaires	Spécialiste en gestion des crises alimentaires/Chef de service Gestion des crises alimentaires
JARIK, Khadija	Global Affairs Canada	Development Project Officer
KANE, Khady	DIREL, Ministère de l'Élevage et des Productions Animales	Point focal ARC/Chef de bureau gestion de l'information pastorale/ Division pastorale et sécurité alimentaire du bétail
MANSIS, Nicole	SECNSA	Directrice de la concertation des perspectives et de la gestion des crises alimentaires
NOBA, Abdoulaye	Direction de la Protection Civile (DPC)	Directeur national
ONZIMA, Benard	Agence ARC	Head of Technical Support Division
RAYAR, Arnaut	Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, France	Département Environnement et Climat
SAKHO, Seck Fanta	Ministère des finances et du budget / Direction de la programmation budgétaire	Programme Officer
STAHLBERG, Kathryn	USAID	Senior Risk Advisor, Center for Resilience, Bureau for Resilience and Food Security

Annex B Questions d'évaluation et cadre d'évaluation de l'ARC

Parcours 1 : Favoriser une réponse rapide et efficace [aspects financiers]

Q2 : Dans quelle mesure l'ARC a-t-elle contribué à fournir au Sénégal des réponses efficaces et ponctuelles, qui protègent les moyens de subsistance des ménages affectés et évitent la perte de leurs biens et l'insécurité alimentaire ?

	Question de synthèse générale	Questions pour l'évaluation d'impact au Sénégal	Questions d'évaluation détaillées sélectionnées
2.1	Le modèle ARC permet-il de financer suffisamment les catastrophes de différente ampleur, à déclenchement lent ou rapide, pour faire une différence cruciale dans les moyens de subsistance des ménages ? De quelle manière l'impact de l'ARC est-il limité lorsque d'autres sources/mécanismes de financement prévus ne sont pas disponibles ?	Quel a été le niveau de financement total disponible pour répondre à la sécheresse de 2019 ? Comment l'implication de l'ARC y a-t-elle contribué, directement et indirectement ?	À traiter dans le cadre de l'étude de financement : Quel financement a été fourni par l'ARC ? Quelles autres sources de financement (programmées ou d'urgence) ont été disponibles pour soutenir la réponse aux catastrophes au Sénégal ? Dans quelle mesure les autres sources de financement ont-elles été complémentaires au financement de l'ARC au Sénégal ? Dans quelle mesure le financement des risques de l'ARC a-t-il été coordonné et complété avec la protection sociale et les réponses humanitaires en cours ? Dans quelle mesure l'ARC a-t-il contribué à attirer des financements supplémentaires au Sénégal ?
2.2	Lorsque des paiements ont été effectués, dans quelle mesure les pays ont-ils mis en œuvre des plans d'urgence de manière efficace ? Quels ont été les moteurs d'une mise en œuvre réussie des PC ? Quels ont été les obstacles à une mise en œuvre efficace des PC ?	Dans quelle mesure les PC du Sénégal ont-ils été mis en œuvre efficacement ? Quels facteurs ont influencé l'efficacité de la mise en œuvre des PC ?	L'évaluation des processus ARC cherche à répondre aux questions suivantes : Dans quelle mesure les activités menées par le Gouvernement et le Start Network sont-elles cohérentes avec celles prévues dans le FIP ? Quand les activités du FIP ont-elles eu lieu ? À qui les activités du FIP ont-elles effectivement été destinées et comment cela se compare-t-il au plan ? Dans quelle mesure la mise en œuvre du FIP a-t-elle permis d'atteindre les résultats escomptés, notamment la fourniture en temps voulu de l'aide d'urgence ? Quels sont les obstacles/facilitateurs à la mise en œuvre des activités du FIP ? Quel a été le rapport coût-efficacité des activités réalisées ?

	Question de synthèse générale	Questions pour l'évaluation d'impact au Sénégal	Questions d'évaluation détaillées sélectionnées
			<p>Dans quelle mesure la mise en œuvre des activités soutenues par le versement a-t-elle été coordonnée avec d'autres programmes d'aide dans le pays ?</p> <p>Le Gouvernement du Sénégal et Start Network ont-ils suivi les procédures opérationnelles standard de l'ARC pendant la mise en œuvre du FIP ; si non, pourquoi ?</p> <p>Comment les objectifs et les principes d'intégration du genre ont-ils été inclus dans les interventions menées par le Gouvernement du Sénégal et le Start Network ?</p> <p>Des discussions auront lieu avec l'ARC et le contractant sélectionné pour l'évaluation du processus afin de s'assurer que l'évaluation du processus aborde également les aspects suivants :</p> <p>Dans quelle mesure et comment l'examen de l'ARC a-t-il influencé le PC et le FIP ?</p> <p>Dans quelle mesure et comment le calendrier des paiements de l'ARC a-t-il affecté la mise en œuvre du PC ?</p> <p>Les fonds de l'ARC ont-ils été affectés aux activités décrites dans le FIP ?</p> <p>Si non, comment les fonds ont-ils été utilisés et pourquoi ?</p> <p>Comment le Sénégal a-t-il utilisé les procédures flexibles du PC pour affiner les plans au stade du Plan de mise en œuvre final (FIP), et pour apporter des ajustements aux plans pendant leur exécution en raison des réalités sur le terrain ? Dans quelle mesure et comment l'utilisation de cette flexibilité a-t-elle amélioré l'efficacité de la réponse ?</p> <p>Dans quelle mesure les facteurs politiques, institutionnels et autres facteurs contextuels (y compris la pandémie de Covid-19) ont-ils affecté la mise en œuvre ?</p>
2.3	Le modèle d'apprentissage itératif de l'ARC permet-il de tirer des leçons de la mise en œuvre dans les différents pays et d'améliorer ainsi la fourniture de la réponse aux pays ?	Quelles leçons sont à tirer de l'expérience du Sénégal à la fois en 2014 et en 2019 pour l'ARC et pour le Gouvernement du Sénégal ?	Quels enseignements ont été tirés de la réponse à la sécheresse de 2014 et comment ont-ils affecté les PC ultérieurs et le FIP ?

	Question de synthèse générale	Questions pour l'évaluation d'impact au Sénégal	Questions d'évaluation détaillées sélectionnées
2.4	Quelles preuves existent que les indemnités au Gouvernement et la mise en œuvre des PC de l'ARC ont contribué à la protection des moyens de subsistance et de la sécurité alimentaire, et qu'elles permettent d'éviter la perte de biens au Sénégal ?	Dans quelle mesure et comment les indemnités au Gouvernement et la mise en œuvre des PC de l'ARC ont-elles contribué à la protection des moyens de subsistance et de la sécurité alimentaire, et ont-elles permis d'éviter la perte de biens au Sénégal ?	L'exercice de modélisation économétrique répondra aux questions suivantes : Dans quelle mesure les paiements reçus dans le cadre du programme ARC ont-ils permis d'accroître la rétention des actifs et/ou d'améliorer les moyens de subsistance des ménages bénéficiaires (par exemple, en augmentant la sécurité alimentaire et la nutrition) par rapport aux ménages non bénéficiaires ? Dans quelle mesure les caractéristiques des ménages ont-elles joué un rôle dans la détermination des effets du versement ? (taille et combinaison des ménages, niveau existant de revenu et de richesse (patrimoine)) Dans quelle mesure les effets du versement ont-ils varié en fonction de la situation géographique (zones de subsistance) ? La date, la fréquence et la durée des décaissements ont-ils affecté la probabilité de conservation des actifs/amélioration des moyens de subsistance ? Quel a été l'effet des chocs sur les ménages non-bénéficiaires ? ⁶⁸
2.6	Existe-t-il des preuves qui relient l'amélioration de la planification du GRCF d'un pays à la croissance continue ?	Dans quelle mesure et comment l'aide de l'ARC a-t-elle contribué à protéger les performances macroéconomiques au Sénégal ?	À traiter dans le cadre de l'étude de financement : Dans quelle mesure la sécheresse de 2019, puis la pandémie de Covid-19, ont-elles eu des conséquences macroéconomiques (croissance, inflation, investissements, balance commerciale) pour le Sénégal ? Dans quelle mesure l'amélioration de la planification et le soutien financier ont-ils contribué à compenser les chocs macroéconomiques négatifs ?

⁶⁸ Pour pouvoir répondre à cette question, il faudra obtenir des données sur les ménages situés dans les mêmes lieux géographiques qui présentent des caractéristiques similaires à celles des ménages bénéficiaires, mais qui ne reçoivent pas le versement.

Deuxième parcours : influencer la politique et les pratiques de gestion des risques de catastrophes des États membres de l'ARC à travers un engagement continu et le renforcement des capacités

Q3 : Dans quelle mesure est-ce que l'ARC a influé sur la capacité du Sénégal à anticiper, prévoir, financer et répondre aux catastrophes liées au climat et à faire un meilleur usage de l'ARC ?

	Questions récapitulatives (Cadre d'évaluation de l'ARC)	Questions pour l'évaluation d'impact au Sénégal	Questions d'évaluation détaillées
3.1	<p>Existe-t-il des preuves que des pays prennent des mesures [pour bâtir et renforcer leur capacité institutionnelle en matière de compétences analytiques et logistiques] (par exemple, la création de plates-formes de gestion des risques plus larges, des dépenses budgétaires planifiées liées à la GRC, la souscription d'une assurance ou d'autres produits de financement des risques, etc.) à la suite d'une connaissance accrue de la GRC et de la quantification des risques [acquises via l'ARC] ? Quelles sont les preuves que le changement est durable ?</p>	<p>Dans quelle mesure et comment est-ce que la capacité du Sénégal (institutionnelle, organisationnelle et individuelle) à anticiper, planifier, financer et répondre aux catastrophes liées au climat a-t-elle changé depuis la sécheresse de 2014 ? Quels facteurs ont influencé ces changements de capacité ? Comment est-ce que l'ARC a contribué aux changements de capacité ?</p> <p>Dans quelle mesure et comment les améliorations liées à la capacité ont-elles contribué à une réponse plus efficace à la sécheresse de 2019 ?</p>	<p>Ces questions concernent en principe les capacités gouvernementales et non gouvernementales et seront abordées par l'étude des capacités :</p> <p>Quels sont les principaux éléments du cadre réglementaire et juridique de la réponse aux catastrophes au Sénégal ? Comment ceux-ci ont-ils évolué depuis 2014 ? Quels facteurs ont influencé ces changements ?</p> <p>Quelles sont les modalités d'organisation de la réponse aux catastrophes au Sénégal ? Comment celles-ci ont-elles évolué depuis 2014 ? Quels facteurs ont influencé ces changements ?</p> <p>Quelles stratégies, politiques et plans ont été mis en place au Sénégal pour faire face aux catastrophes ? Comment ceux-ci ont-ils évolué depuis 2014 ? Quels facteurs ont influencé ces changements ?</p> <p>Quelles informations, recherches et approches analytiques sont disponibles au Sénégal et comment ont-elles été développées et utilisées depuis 2014 ? Quels facteurs ont influencé leur développement et leur utilisation ?</p> <p>Quelle assistance technique et quelle formation ont été fournies au Sénégal en matière de réponse aux catastrophes (depuis 2014) ? Dans quelle mesure cela a-t-il contribué efficacement au développement des capacités institutionnelles, organisationnelles et individuelles ?</p> <p>Quel soutien au renforcement des capacités a été fourni par l'ARC ? Dans quelle mesure ce soutien a-t-il été efficace ?</p> <p>Dans quelle mesure et comment les améliorations liées à la capacité ont-elles contribué à une réponse plus efficace à la sécheresse de 2019 et à la pandémie de Covid-19 ? Dans quelle mesure ces améliorations sont-elles durables ?</p>

			Quels enseignements et recommandations d'amélioration peut-on tirer de cette expérience ?
3.2	Quelle combinaison/réseau de parties prenantes l'ARC a-t-il engagé dans le pays pour soutenir le changement de politiques et de pratiques et ce réseau est-il pertinent pour que les changements se produisent ?	Quel a été le degré d'efficacité avec lequel les parties prenantes au Sénégal ont travaillé ensemble pour la GRC, et comment cela a-t-il évolué depuis 2014 ? Dans quelle mesure et comment est-ce que l'ARC a contribué à créer l'engagement des parties prenantes et une coopération efficace dans la GRC ?	À traiter dans le cadre de l'analyse des parties prenantes de l'étude des capacités : Qui sont les principaux acteurs de la gestion des risques de catastrophes au Sénégal ? Quels sont leurs intérêts et comment exercent-ils une influence sur la politique et la réponse en matière de gestion des risques de catastrophes ? Quel a été le rôle des différentes parties prenantes dans le renouvellement de la politique de l'ARC, l'élaboration du PC et sa mise en œuvre ? Comment l'ARC s'est-il engagé avec les parties prenantes au Sénégal ? Dans quelle mesure cet engagement a-t-il été efficace pour susciter l'implication et la coopération ? Quels enseignements et recommandations d'amélioration peut-on tirer de cette expérience ?
3.3	L'engagement de l'ARC au sein des États membres conduit-il à des engagements tangibles de la part des gouvernements en termes de ressources et de temps dédiés ?	Dans quelle mesure et comment l'engagement de l'ARC avec le Sénégal a-t-il contribué aux engagements du personnel, d'autres ressources et de temps pour la gestion des risques de catastrophes ?	À traiter dans le cadre de l'étude de financement : Quelles ressources ont été budgétisées et utilisées pour la GRC au Sénégal, et comment cela a-t-il évolué au fil du temps ? Quelles sont les modalités de budgétisation et de paiement de la prime d'assurance ARC ? Qui prend les décisions concernant les ressources et le financement de la GRC, et comment ces décisions sont-elles prises ? Le GdS a-t-il inclus dans son budget national les primes annuelles de l'ARC et/ou des fonds pour d'autres plans de GRC ? A-t-il institutionnalisé les ressources en matière de catastrophes au sein de ses ministères et agences et dans l'élaboration de ses politiques ? Quelle est la tendance dans le temps du nombre et du calibre du personnel travaillant sur la GRC dans les agences gouvernementales ? Dans quelle mesure l'augmentation du nombre et de la qualification des effectifs peut-elle être attribuée aux actions du Gouvernement ou à celles des autres partenaires du développement ?

Annex C Mesures de la pauvreté au Sénégal

La méthodologie officielle de mesure de la pauvreté au Sénégal suit l'approche du coût des besoins de base.⁶⁹ La mesure du bien-être est la consommation par équivalent adulte. Le bien-être individuel est mesuré en estimant la consommation totale du ménage et en la divisant par sa taille, ajustée à sa composition (le nombre d'"équivalents adultes"), qui vise à tenir compte des moindres besoins caloriques des enfants par rapport aux adultes. Une échelle d'équivalence simple est utilisée, selon laquelle les enfants âgés de 15 ans ou moins sont calculés comme 0,5 équivalent adulte. L'on calcule ensuite un seuil de pauvreté qui représente un niveau de vie minimum acceptable et qui comprend des éléments alimentaires et non alimentaires. Une personne est considérée comme pauvre si son niveau de consommation (c'est-à-dire la consommation par équivalent adulte) est inférieur au seuil de pauvreté totale. Le seuil de pauvreté alimentaire représente ce qu'il en coûte à une personne pour satisfaire ses besoins caloriques minimaux⁷⁰

L'on estime qu'un adulte a besoin de 2.400 calories par jour. Les personnes qui ne peuvent assurer ce niveau de consommation alimentaire, même si leur consommation totale était consacrée à l'alimentation, sont considérées comme "extrêmement pauvres". Au Sénégal, des seuils de pauvreté distincts sont utilisés pour les trois zones : Dakar, "autres zones urbaines" et zones rurales. Les seuils de pauvreté totale pour les "autres zones urbaines" et les zones rurales représentaient respectivement environ 80 % et 60 % du seuil de pauvreté de Dakar, ce qui reflète un coût de la vie plus élevé dans la capitale. Cependant, étant donné qu'une part non alimentaire différente a été utilisée pour chacun des seuils de pauvreté, ces seuils peuvent refléter des différences autres que de simples écarts de prix. Pour un adulte célibataire à Dakar, le seuil de pauvreté est de 1.014 CFA par jour (2,87 \$ par jour en PPA 2005). Dans les autres zones urbaines, il est de 809 CFA par jour (2,29 dollars par jour en PPA 2005). Dans les zones rurales, il est de 606 CFA par jour (1,72 \$ par jour en PPA 2005)⁷¹

Pour obtenir le seuil de pauvreté totale, la composante non alimentaire du seuil de pauvreté a été définie en estimant la consommation non alimentaire des ménages dont la consommation alimentaire se situe à moins de 5% de la valeur du panier alimentaire. La valeur moyenne de la consommation non alimentaire de ces ménages est considérée comme la partie non alimentaire du seuil de pauvreté. Ceci est fait séparément pour chacune des trois zones, ce qui donne un seuil de pauvreté totale différent pour chaque zone en 2011 (en utilisant les données de l'ESPS-II)⁷²

⁶⁹ Banque Mondiale (2015). Poverty Assessment for Senegal. World Bank, Washington, D.C.

⁷⁰ World Bank (2016). Mapping the poor in Senegal: Technical Report. Banque Mondiale et Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

⁷¹ Ibid.

⁷² Enquête de suivi de la pauvreté menée par l'Agence nationale de la statistique et de la démographie en partenariat avec la Banque Mondiale. L'enquête ESPS-II est la deuxième de ce type, après celle de 2005-2006. Des informations sont recueillies sur l'éducation, la santé, l'emploi, la richesse et le confort des ménages, l'accès aux services communautaires de base et les dépenses des ménages, le point de vue de la population sur ses conditions de vie et ses attentes vis-à-vis de l'État, la pratique religieuse, les chocs et le changement climatique. Elle aborde également les priorités et les solutions en matière de réduction de la pauvreté, ainsi que la perception des institutions par la population. Les unités d'analyse sont le ménage et l'individu. Le questionnaire individuel comprend les caractéristiques individuelles, l'éducation, la santé, l'emploi, le chômage et les activités domestiques, les revenus et la migration interne. Le questionnaire sur les ménages comprend la composition du ménage, la migration interne, les caractéristiques du logement, les dépenses, la consommation alimentaire, les activités communautaires et l'aide sociale (voir <https://catalog.ihnsn.org/catalog/4311#metadata-questionnaires>).

En outre, pour obtenir, par exemple, les seuils de pauvreté totale pour 2001 et 2005, il faut procéder à des ajustements pour tenir compte des variations de prix entre ces années. Les valeurs du panier alimentaire (le seuil de pauvreté alimentaire) pour chacune des trois zones et pour chaque année d'enquête ont été utilisées comme "coefficient déflateur", c'est-à-dire pour corriger les différences de prix entre ces années pour chacune de ces zones. Cela suppose que les variations de prix des produits alimentaires représentent une bonne approximation des variations de prix des produits non alimentaires consommés par les pauvres dans chacune de ces zones, une hypothèse qui pourrait être trop forte si les variations de prix des produits non alimentaires évoluent différemment des variations de prix des produits alimentaires⁷³ Les taux de pauvreté officiels sont généralement produits au niveau national et régional.

⁷³ Banque Mondiale (2016).

Annex D Participation sénégalaise aux événements de renforcement des capacités de l'ARC⁷⁴

Événements	Dates	Participants originaires du Sénégal	Objectif/Résultats
Le Secrétariat de l'ARC a organisé un atelier sur le transfert de risques.	Avril 2013	Pour les experts gouvernementaux et autres partenaires qui sont essentiels au processus de transfert de risques	Concepts d'assurance de base qui définissent un contrat d'assurance, tels que le niveau d'attachement, le point d'épuisement, le pourcentage de cession, les limites du contrat, le mode de calcul de la prime et les options de couverture disponibles pour le Sénégal en matière d'analyse financière et de gestion des risques par ARC Ltd
Formation sur le transfert de risques au Sénégal, (depuis, le Gouvernement du Sénégal participe chaque année à la session de formation sur le transfert de risques de l'ARC, par le biais d'ateliers régionaux et nationaux)	2013	Pour les experts gouvernementaux et autres partenaires qui sont essentiels au processus de transfert de risques	
Atelier régional-Ouagadougou	20 juillet 2017	Experts GdS	Tirer les leçons des expériences passées des pays du pool de risques de l'ARC en tant qu'entrants potentiels dans le pool de l'ARC. Faciliter un échange d'expériences transrégional
Atelier régional-Johannesburg	11-13 juillet 2018	Experts GdS	Meilleure connaissance et compréhension de la structure du programme ARC et de sa relation avec les systèmes DRFI dans la région ESA. Leçons qui permettraient d'améliorer la mise en œuvre du programme dans la région. Amélioration de la mise en œuvre et de l'adoption du mécanisme ARC dans la région ESA.
Atelier technique ARV	27 - 29 novembre 2018	Experts GdS, membres TWG	Renforcement des capacités en matière de personnalisation (session de mise à jour)
Atelier RTP-Nairobi	10 - 11 septembre 2018	Pour les experts gouvernementaux	Renforcer la compréhension des participants sur la

⁷⁴ Données fournies par l'Agence ARC.

			<p>sélection RTP de l'ARC et les processus associés.</p> <p>Examiner entre pairs les modalités de sélection et les considérations du PRT au niveau national en vue de la participation au 5e pool de risques de sécheresse de l'ARC, qui débutera en octobre 2018.</p> <p>Identifier des approches pour renforcer la participation à long terme et durable aux pools de risques d'assurance sécheresse de l'ARC.</p>
Formation sur les capacités S&E - Dakar	1er octobre 2018	10 participants de Direction Agriculture, DPC, DIREL, CSE, CSA, réseau START	<p>Évaluer la capacité S&E spécifique à la sécheresse au Sénégal :</p> <p>Introduire les concepts de suivi et d'évaluation ainsi que les exigences de l'ARC en matière de suivi et d'évaluation liés au Plan d'opérations</p>
Formation sur les aspects fondamentaux du développement de produits d'assurance indicelle climatique et de leur application à la gestion du risque climatique.	1 - 4 juillet 2019	Experts GdS, membres TWG	Renforcer les connaissances des gouvernements africains, du secteur privé et de la communauté internationale pour mieux réaliser la planification financière nécessaire à la protection des populations vulnérables contre les chocs climatiques, les catastrophes et autres crises.
Atelier régional-Abidjan	17-18 septembre 2019	Experts GdS, Startnetwork	Enseignements tirés et meilleures pratiques en matière d'inventaire
Table ronde avec les compagnies d'assurance locales (CNASS)	Juin 2019	Pour les experts gouvernementaux et les acteurs clés de l'assurance	Échange d'expériences
Atelier PC	5 - 6 septembre 2019	Experts GdS, membres TWG	Renforcement des capacités en matière de développement PC (session de mise à jour)
Atelier technique ARV	2 - 6 novembre 2020	Experts GdS, membres TWG	Renforcement des capacités en matière de personnalisation
Formation sur le genre	8 octobre 2019	Experts GdS, membres TWG	La capacité d'intégration de la dimension de genre des coordinateurs gouvernementaux de l'ARC est renforcée pour leur permettre de guider

			efficacement les États membres dans l'intégration de genre dans leurs processus de GRC.
--	--	--	---

Annex E Recommandations issues de l'Évaluation des processus Kimetrica⁷⁵

L'ARC devrait envisager d'ajuster l'ARV afin que les données puissent être ventilées en unités administratives inférieures, comme les départements, pour permettre de meilleures comparaisons entre les systèmes de suivi et fournir ainsi des informations plus précises aux décideurs.

L'ARC et le GdS devraient s'efforcer d'aligner la préparation du FIP sur le Cadre Harmonisé pour améliorer l'efficacité.

L'ARC et les responsables de la mise en œuvre financés par l'ARC devraient détailler davantage les POS décrites dans le FIP. L'objectif des POS est de garantir que la mise en œuvre s'effectue de manière efficace et efficiente, et de fournir une base de mesure des niveaux de conformité. Cependant, certaines étapes de la mise en œuvre ne sont pas prises en compte dans la matrice actuelle des POS et ont des implications importantes pour la mise en œuvre au sens large. Par conséquent, plusieurs étapes de la mise en œuvre ont été examinées et analysées au cours de l'audit des processus, mais elles n'ont pas pu être incluses dans la matrice des POS, qui évalue la conformité. Nous recommandons d'ajouter ou de détailler les POS suivantes afin de mieux évaluer les niveaux de conformité pour les futurs paiements :

- **Création et gestion de comptes bancaires :**
 - Ouvrir un compte exclusivement destiné à la gestion des fonds de l'ARC, qui sera placé sous la tutelle du Ministère des Finances et du Budget.
 - Nommer un gestionnaire de compte pour administrer les finances sur le compte bancaire spécifique à l'ARC, conformément à la réglementation sur la comptabilité publique et la gestion de projet.
- **Communication et coordination :**
 - Établir des mécanismes de coordination régulière des activités d'intervention entre les parties prenantes concernées (plans de coordination, comités, commissions, etc.).
 - Établir des mécanismes de collaboration entre les niveaux central et local.
- **Mise en œuvre :**
 - Les activités d'intervention sont mises en œuvre au sein des communautés locales dans les délais prévus.
- **Suivi et Évaluation :**
 - Créer un système de S&E pour toutes les interventions qui prenne en compte des considérations spécifiques (ciblage géographique, etc.)
 - Suivi régulier des activités d'intervention par rapport aux objectifs stipulés dans les FIP, en s'assurant que les ménages reçoivent les fournitures et les quantités appropriées, que les coûts unitaires sont ceux stipulés dans le FIP et que le calendrier des activités est conforme aux prévisions.

⁷⁵ Cette annexe reproduit pour référence les recommandations présentées dans le chapitre 12 de l'Évaluation du processus Kimetrica.

- Mettre en place un mécanisme de retour d'informations pour toutes les interventions où les bénéficiaires, les fournisseurs et les prestataires de services peuvent fournir un retour d'information aux responsables de la mise en œuvre et faire d'éventuelles réclamations.
- **Inclusion de genre et des groupes vulnérables :**
 - Les exigences des femmes sont prises en compte dans l'évaluation des besoins et la mise en œuvre.
 - Les exigences de tous les groupes vulnérables concernés (personnes âgées, porteurs de handicap, minorités ethniques, etc.) sont prises en compte dans l'évaluation des besoins et la mise en œuvre.
 - Les femmes sont incluses dans la gestion des interventions et à tous les niveaux de décision.
 - Tous les groupes vulnérables contextuellement pertinents (personnes âgées, porteurs de handicap, minorités ethniques, etc.) sont consultés dans la gestion des interventions et inclus à tous les niveaux de décision.
 - Toutes les données qualitatives doivent être ventilées par sexe (et autres groupes potentiellement vulnérables), lorsque cela est possible et pertinent.

Le GdS devrait envisager de mettre à jour la base de données des bénéficiaires du RNU en tenant compte des nombreuses divergences identifiées par le Start Network lors du processus de ciblage et par Kimetrica lors de l'exercice d'échantillonnage/listage pour l'enquête sur les ménages de l'audit de processus. Par ailleurs, à l'avenir, le GdS devrait faire tout son possible pour garantir des activités de ciblage communautaire, afin de s'assurer que les fonds de réponse de l'ARC atteignent ceux qui en ont le plus besoin. Il serait utile que le Start Network partage avec le GdS et l'ARC les leçons tirées de la mise en œuvre de son approche participative, afin qu'elle puisse être reproduite à l'avenir par le GdS et dans d'autres pays.

Le Gouvernement du Sénégal et l'ARC devraient explorer une solution plus robuste pour la réception et le décaissement des financements ARC. Soit le processus d'établissement d'un compte spécial doit démarrer beaucoup plus tôt afin que toutes les approbations puissent être obtenues avant le décaissement des fonds, soit le GdS doit envisager de créer un compte permanent. Les retards dans le décaissement des fonds ont été coûteux, contribuant à l'annulation des activités de ciblage et, en partie, à l'annulation du dépistage des enfants souffrant de malnutrition.

Le GdS devrait envisager l'élargissement de la sélection des produits alimentaires dans les distributions, afin de favoriser une plus grande variété alimentaire. Des denrées alimentaires comme l'huile et le sucre pourraient être ajoutées au panier alimentaire actuel pour améliorer la sécurité nutritionnelle au niveau des ménages.

En ce qui concerne le suivi, nous recommandons vivement au Start Network d'organiser un atelier et de partager ses processus de suivi et ses expériences avec le Gouvernement du Sénégal et l'ARC, de façon à ce que les futurs gouvernements et organisations destinataires des paiements puissent profiter de ses succès. Nous recommandons également que l'ARC s'efforce à l'avenir de lier les processus de suivi des partenaires Replica à ceux du Gouvernement afin que les capacités puissent être partagées et renforcées. Enfin, nous recommandons que l'ARC exige des études de marché. Les résultats de cet examen indiquent que ces enquêtes ont été très utiles pour s'assurer que les marchés locaux et l'accès à moyen terme des ménages à la nourriture et aux revenus n'étaient pas mis en péril.

L'ARC devrait commencer à développer des lignes de conduite sur la gestion des multiples événements en cascade. La COVID-19 est apparue alors que les parties prenantes nationales

mettaient en œuvre les activités de paiement de l'ARC visant à atténuer l'impact de la sécheresse de 2019. Sans aucune orientation sur la façon de gérer deux urgences majeures, les institutions de Start Network et du GdS ont dû innover pour trouver les meilleures procédures pour faire face à ces chocs, protéger leur personnel et leurs bénéficiaires, tout en atteignant les objectifs de l'intervention.

Pour les futures indemnités, le Gouvernement du Sénégal devrait canaliser davantage de fonds vers un compte de fonds de roulement, à utiliser pour les actions précoces. Le système de fonds de roulement est une initiative nationale innovante qui pourrait renforcer l'appropriation locale des ressources, atténuer l'impact de l'insécurité alimentaire dans les zones pastorales et agropastorales, et renforcer les moyens de subsistance des ménages pastoraux. Pour atteindre ces objectifs, les fonds doivent :

- être gérés localement avec un minimum de supervision de la part du MEPA. Lorsque les besoins sont évalués au niveau local, les fonds doivent être débloqués sur la base d'une évaluation spécifique des besoins locaux.
- Les fonds devraient être utilisés pour attirer des prêts bancaires. Les prêts bancaires pourraient être utilisés pour financer des programmes durables visant à renforcer les moyens de subsistance des ménages pastoraux, comme le forage de puits ou l'organisation de campagnes de vaccination.

Le versement de l'ARC pourrait être dirigé vers le compte du fonds de roulement, qui pourrait être utilisé pour une action précoce, atténuant ainsi l'impact de la sécheresse avant la mise en œuvre. Les normes et les règlements de l'ARC doivent s'appliquer.

L'ARC ainsi que ses partenaires dans les pays et Replica doivent continuer à explorer les moyens de prendre en compte les différents groupes marginalisés (tels que les personnes âgées, les malades ou les porteurs de handicap) afin de répondre aux besoins spécifiques de ces groupes en matière de ciblage, de représentation dans les centres de décision locaux et de distribution.

Annex F Évaluation des besoins (à partir du FIP)⁷⁶

1.3. Régions et départements affectés par la sécheresse

L'année de récolte 2019/20 a donné lieu à de graves problèmes en raison des précipitations très tardives dans les zones de production agricole et d'élevage dans le Nord et le Centre du pays. Cette situation est couplée à un déficit pluviométrique sur une grande partie du territoire du pays.

La saison agricole a débuté dans l'Est du pays avec des pluies assez précoces (11 juin à Kédougou). Pour les zones agricoles du Centre du pays (Koungueul, Nioro) et des départements de Tambacounda, Kolda et Vélingara, la saison des pluies a débuté au cours des dix derniers jours du mois de juin. Les départements de Bakel, Goudiry et Ziguinchor ont reçu leurs premières pluies entre le 1er et le 5 juillet 2019. Par rapport à la normale, le début de la saison est retardé d'une (1) à trois (3) semaines, selon les localités.

Malgré une période sèche de plus de 10 jours dans certains secteurs des zones Centre et Nord (Louga, Thiès, Diourbel, Matam), des épisodes pluvieux réguliers ont été enregistrés de fin juillet à fin août 2019.

Cependant, ces préoccupations sont toujours valables dans la région de Matam, où les pluies sont très insuffisantes. Par rapport à la pluviométrie moyenne 1981-2010, la situation reste déficitaire sur l'axe Matam-Ranérrou-Linguère et normale dans le reste du pays.

Cela pourrait avoir un effet négatif sur le rendement des cultures et, donc, sur la production agricole.

Cependant, les zones touchées par la sécheresse identifiées par les services techniques correspondent à celles identifiées par le logiciel ARV. Les régions suivantes sont concernées : **Diourbel, Kaffrine, Kaolack, Dakar, Thies, Fatick, St. Louis, Louga, Matam, Tambacounda**, en plus des départements de **Sédhiou, Ziguinchor** et **Bignona**.

Cette sombre situation aura évidemment un impact sur les rendements et, par conséquent, sur la production agricole, notamment celle des céréales, ce qui pourrait avoir des conséquences pour la sécurité alimentaire des ménages agricoles.

Tableau 12 : Estimation des populations actuellement affectées par la sécheresse et l'insécurité alimentaire

1 ^{er} niveau administratif : Région/Province	2 ^{ème} niveau administratif : District	Population totale en 2019	Populations affectées, 2019 (ARV)	Populations affectées en novembre 2019
Dakar	Rufisque	583 774	5 998	11 997
Sédhiou	Sédhiou	184 742	7 645	15 290
	Boukiling	177 706	5 515	12 869
	Goudomp	190 557	7 622	13 339

⁷⁶ Cette annexe est un extrait du FIP du GdS.

Kolda	Kolda	295 795	11 832	17 748
	Vélingara	334 746	17 271	27 634
	MYF	166 042	6 854	11 994
Tambacounda	Tambacounda	369 510	3 830	7 659
	Goudiry	141 853	2 940	4 411
	Koumpentoum	158 634	1 644	6 576
	Bakel	171 521	5 333	7 111
Saint Louis	Podor	433 811	26 029	99 777
	Dagana	282 804	5 656	11 312
	Saint Louis	346 926	6 939	10 408
Matam	Matam	342 164	10 265	17 108
	Kanel	299 471	11 979	20 963
	Ranérou	64 402	4 508	6 762
Kaolack	Kaolack	587 730	2 995	17 632
	Guinguinée	138 506	2 770	20 776
	Nioro	429 198	4 192	8 384
Diourbel	Diourbel	322 762	6 455	12 910
	Bambey	360 380	10 811	18 019
	Mbacké	1 118 849	33 565	44 754
Louga	Linguère	285 743	11 430	17 145
	Louga	440 859	4 409	8 817
	Kébémér	306 043	15 302	24 483
Ziguinchor	Ziguinchor	299 364	9 276	15 460
	Bignona	304 535	9 436	15 727
	Oussouye	58 280	2 408	3 612
Kédougou	Kédougou	95 599	4 942	9 884
	Salémata	26 920	2 226	6 958
	Saraya	61 756	1 915	3 192
Thiès	Mbour	787 349	23 620	39 367
	Tivaouane	532 261	11 832	26 613
	Thiès	786 097	15 722	31 444
Fatick	Fatick	413 302	4 133	41 330
	Gossas	116 612	3 498	5 831
	Foundiougne	340 444	3 404	6 809
Kaffrine	Kaffrine	257 696	18 039	20 616
	Koungheul	202 803	8 112	10 140
	Birkilane	125 596	3 768	6 280
	Malem Hoddar	117 462	3 524	4 698
TOTAL		12 962 929	359 646	723 839

Source : SECNSA, complété par les résultats du Cadre Harmonisé de novembre 2019

Assistance nutritionnelle :

Les différentes enquêtes et évaluations réalisées au cours de ces dernières années révèlent une situation alimentaire précaire et une détérioration de l'état nutritionnel des enfants (EDS 2016 et 2017 ; SMART 2015 ; ENSANR 2019). Ainsi, les programmes de nutrition se sont concentrés sur :

- Le dépistage et la prise en charge de la malnutrition aiguë modérée au niveau communautaire et dans les établissements de santé ;
- L'orientation des cas de MAS vers les établissements de santé ;
- Le traitement de la malnutrition aiguë sévère avec et/ou sans complications médicales dans les établissements de santé.
- Le suivi nutritionnel et la prévention de la malnutrition chez les enfants, les femmes enceintes et les mères allaitantes. Ce paquet de mesures comprend la communication vers un changement de comportement, le programme WASH, la coordination et le renforcement des capacités par une supervision formative des acteurs au niveau opérationnel.
- Au niveau du Ministère de la Santé, la gestion des cas est basée sur le Protocole National de Gestion de la Malnutrition et les Politiques de Normes et Protocoles, qui ont été revus et validés.

Les interventions identifiées se concentrent principalement sur les aspects suivants :

- Dépistage passif de la MAM et gestion des cas ;
- Dépistage des cas compliqués ou non de MAS et gestion des cas ;
- Activités de supervision dans le cadre du renforcement des capacités ;
- Communication pour un changement de comportement.

En ce qui concerne l'assistance nutritionnelle, elle sera mise en œuvre par deux (2) institutions, à savoir la Cellule de lutte contre la malnutrition (CLM) et la Division de l'alimentation et de la nutrition (DAN) du Ministère de la Santé et de l'Action sociale (MSAS). Ces deux structures joueront un rôle de complémentarité par rapport aux zones d'intervention et à la prise en charge des cas de malnutrition (MAM et MAS).

Tableau 13 : Estimation des enfants âgés de 0 à 59 mois touchés par la malnutrition aiguë

<i>Région</i>	<i>Département</i>	<i>Population totale</i>	<i>Population affectée, 2019 (estimations basées sur les criblages précédents)</i>
Dakar	Dakar	1 326 194	
Dakar	Guédiawaye	381 475	
Dakar	Pikine	1 354 183	
Dakar	Rufisque	567 825	
Diourbel	Bambey	349 284	1 205
Diourbel	Diourbel	312 822	1 220
Diourbel	Mbacké	1 084 391	3 701
Fatick	Fatick	399 500	506
Fatick	Foundiougne	329 074	540

Fatick	Gossas	112 718	263
Kaffrine	Birkelane	121 204	499
Kaffrine	Kaffrine	248 686	717
Kaffrine	Koungheul	194 876	906
Kaffrine	MalemHoddar	113 356	311
Kaolack	Guinguinéo	134 307	187
Kaolack	Kaolack	569 909	1 239
Kaolack	Nioro	416 187	1 138
Louga	Kébémér	297 672	517
Louga	Linguère	277 930	900
Louga	Louga	428 798	760
Matam	Kanel	288 464	345
Matam	Matam	329 588	808
Matam	Ranéro-Ferlo	62 034	164
Saint-Louis	Dagana	275 483	627
Saint-Louis	Podor	422 579	1 144
Saint-Louis	Saint-Louis	337 944	660
Sédhiou	Boukiling	171 814	352
Sédhiou	Goudomp	184 235	364
Sédhiou	Sédhiou	178 615	589
Tambacounda	Bakel	165 521	605
Tambacounda	Goudiry	136 887	557
Tambacounda	Koumpentoum	153 084	895
Tambacounda	Tambacounda	356 582	1 398
Thiès	Mbour	766 434	865
Thiès	Thiès	765 210	848
Thiès	Tivaouane	518 122	1 027
Ziguinchor	Ziguinchor	289 902	506
TOTAL		14 422 889	26 363

Source : CLM – Cellule de Lutte contre la Malnutrition

Assistance au bétail :

Le déficit pluviométrique aura un impact sur l'enherbement, avec une raréfaction du fourrage, voire un assèchement précoce des eaux de surface, tels que les points d'eau et les mares. Cette situation se traduira par un état d'insécurité alimentaire pour le bétail. Le tableau ci-dessous fournit des informations sur les régions et départements concernés et le nombre d'animaux touchés par la TLU.

Tableau 14 : Estimation des animaux actuellement touchés par l'insécurité alimentaire

Région	Département	Population totale (TLU)	Nombre estimé d'animaux affectés (TLU)
Saint Louis	Podor	279 911	69 978
	Dagana	88 541	22 135
Matam	Matam	136 127	34 032
Louga	Linguère	338 539	84 635
Kafrine	Koungueul	79 262	19 815
Tambacounda	Koumpentoum	140 048	35 012
	Tambacounda	419 839	104 960
TOTAL		1 482 266	370 567

Source : DIREL/MEPA

Annex G Registre National Unique (RNU)

G.1 Aperçu du RNU

Pour tenter de mieux comprendre les caractéristiques des pauvres ainsi que les changements dans les formes de pauvreté, et les flux d'entrée et de sortie qui apparaissent pour une forme particulière de pauvreté, le Gouvernement a mis en place le Registre National Unique (RNU). L'objectif est de collecter des données sur certains groupes sociaux plus vulnérables que d'autres, de comprendre les caractéristiques de leur situation, de mettre en évidence les facteurs explicatifs de cette situation et de suggérer des évolutions possibles. Avant la création du RNU, les programmes de protection sociale utilisaient différents systèmes de ciblage et s'appuyaient sur différentes bases de données de qualité variable. Cela a eu un impact sur l'efficacité de la mise en œuvre de ces programmes. Le RNU se veut un effort visant à standardiser le processus de ciblage des ménages bénéficiaires.

Le RNU contient des données issues d'enquêtes quantitatives et qualitatives spécialisées, menées en 2013, 2014 et 2015 sur les ménages pauvres. L'objectif ultime est de faire du RNU la base du ciblage d'une série de programmes de protection sociale, de santé, de nutrition et d'éducation, ainsi que d'autres programmes de développement.⁷⁷ La base de données du RNU contient des informations socio-économiques et démographiques relatives à 461.769 ménages (2017) qui vivent sous le seuil de pauvreté, soit environ 28% de tous les ménages à travers les 14 régions, 45 départements et 552 communes du Sénégal⁷⁸ Il convient de noter que cette proportion (28%) est inférieure à celle indiquée dans les données de la Banque Mondiale (32,9% en 2019). L'on ignore quel seuil de pauvreté a été utilisé dans le RNU et comment la base de données du RNU est-elle mise à jour, ce qui pourrait expliquer les divergences.

Dans chaque région, le nombre de personnes incluses dans la base de données varie en fonction des niveaux de pauvreté des départements et des communes. Les zones où le niveau de pauvreté est faible comptent moins de ménages dans le RNU. Les processus de sélection et d'enregistrement des ménages du RNU combinent plusieurs approches : ciblage géographique, ciblage communautaire et par le biais d'une enquête et d'un tableau de bord réalisés par l'ANSD sur la base des vulnérabilités des ménages signalées par les communautés⁷⁹ Les listes de ménages, compilées à travers la cartographie de la pauvreté, sont complétées par les résultats des consultations avec les groupes à faibles revenus et par des discussions et observations générales. Nous résumons ci-dessous le processus d'enregistrement et de ciblage du RNU⁸⁰

⁷⁷ General Delegation for Social Protection and National Solidarity (GPSN). A Comparative Analysis Report on the socio-economic and demographic characteristics of beneficiaries of the SE/CNSA Food Insecurity Response Programme and the UNR (RNU) households.

⁷⁸ Ndiaye, F., Diop, O., and Sy Sarr, M. (2019). Senegal's National Single Registry (Registre National Unique): towards national coverage, International Policy Centre for Inclusive Growth Research Brief, ISSN 2358-1379 (May).

⁷⁹ *Ibid.*

⁸⁰ General Delegation for Social Protection and National Solidarity (GPSN). A Comparative Analysis Report on the socio-economic and demographic characteristics of beneficiaries of the SE/CNSA Food Insecurity Response Programme and the UNR (RNU) households.

G.2 Enregistrement et ciblage des ménages dans le RNU

L'identification des ménages recensés dans le RNU a été réalisée par une approche combinant la méthodologie de la cartographie de la pauvreté d'Elbers et al. (2003)⁸¹ avec les suggestions de la communauté. Une estimation des quotas de comptage (qui correspond au nombre de ménages à identifier dans chaque zone) a d'abord été réalisée à partir de la répartition des ménages les plus pauvres de la population, issue de l'enquête ESPS2 (2011), pour tous les niveaux administratifs, du département jusqu'au village. Le questionnaire RNU comprend trois sections : (i) l'identification des ménages ; (ii) les caractéristiques du logement, la possession de biens, la consommation alimentaire, les chocs et les stratégies, la protection sociale et l'accès aux infrastructures ; (iii) les informations sur les individus.

Tableau 15 : Variables sélectionnées pour le ciblage des bénéficiaires sur la base de données du RNU

Numéro	Variables
1	Taille du ménage
2	Niveau d'éducation
3	Accès à l'eau potable
4	Accès aux systèmes d'assainissement
5	Présence de structures sanitaires
6	Nombre de repas par jour
7	Scolarisation des enfants
8	Travail des enfants
9	Handicap
10	Âge de la personne
11	Nombre de biens essentiels possédés
12	Type de logement
13	Couverture du toit
14	Revêtement de sol
15	Revêtement des murs

Source : DGNPS

Le ciblage des ménages bénéficiaires se fait en trois étapes : Des comités de ciblage, composés d'autorités administratives et d'opérateurs sociaux, sont chargés d'évaluer les ménages en situation de grande pauvreté et de leur donner la priorité dans l'accès aux aides. Le niveau de richesse des ménages a été évalué à l'aide de formules indicatives de contrôle des ressources (modèle Proxy Mean Testing - PMT), qui est estimé séparément pour les zones urbaines et rurales, permettant de sélectionner les variables à inclure dans chaque modèle et avec des

⁸¹ Elbers, C., Lanjouw, J.O., and Lanjouw, P. (2003). Micro-level estimation of poverty and inequality, *Econometrica*, 71(1), January, 355-364.

coefficients (poids) différents selon l'environnement. La raison en est que les sous-groupes de la population sont très différents et que, par conséquent, des modèles spécifiques sont estimés pour tenir compte de cette hétérogénéité. Quinze variables ont été sélectionnées pour construire le modèle PMT, comme indiqué dans Tableau 15.

G.3 Limites de la base de données RNU

La méthode des quotas est utilisée pour répartir les ménages interrogés selon les différentes zones géographiques. L'efficacité du ciblage géographique dépend fortement de la concentration des pauvres vivant dans une zone géographique spécifique. L'allocation des quotas est basée sur la taille de la population, tandis que l'incidence de la pauvreté n'est pas basée sur la taille de la population, mais sur une batterie d'indicateurs issus de l'exercice de cartographie de la pauvreté dans l'enquête ESPS2. À cause de l'hétérogénéité au sein des communes et des villages en termes de niveau de pauvreté, le processus de ciblage est susceptible de générer à la fois des erreurs d'inclusion (zones identifiées comme pauvres mais accueillant en réalité une proportion significative de non-pauvres) et des erreurs d'exclusion (résidents pauvres dans des zones identifiées comme non-pauvres). Le questionnaire pourrait bénéficier de l'inclusion de plus de variables pour aider à saisir le statut socio-économique des résidents ainsi que d'autres variables, telles que la propriété de bétail et de terres agricoles, les victimes de catastrophes naturelles récurrentes, le nombre d'aides humanitaires et sociales reçues par chaque ménage ; l'insécurité alimentaire ; ou encore les données anthropométriques, en particulier pour les enfants et les données IMC pour les adultes (DGPSN 2017).

Le questionnaire utilisé dans le RNU ne comprend pas actuellement les dépenses des ménages pour évaluer l'insécurité alimentaire, les pénuries alimentaires des ménages, la variété du régime alimentaire, une mesure de la vulnérabilité aux pénuries alimentaires et la part des dépenses alimentaires. Il peut être intéressant d'envisager de constituer un ensemble de données longitudinales à l'aide d'un questionnaire périodique administré chaque année, afin de suivre l'évolution de la pauvreté et de tous les autres aspects des moyens de subsistance de ces ménages.

Il serait utile de disposer d'une documentation accessible et publique sur les méthodologies de collecte, de rassemblement et d'interprétation des données ; de méthodologies permettant d'identifier les erreurs de mesure, les biais d'échantillonnage et ce qu'il faut faire pour résoudre ces problèmes ; et d'un système commun de codage des données et de définition de tous les concepts utilisés et de toutes les variables. Il est également important de tenir compte de la variabilité des prix des produits de base, car les dépenses moyennes peuvent ne pas être suffisantes pour acquérir suffisamment de nourriture. De plus, à l'heure actuelle, il ne semble pas que les mesures de vulnérabilité soient incluses dans le RNU. La vulnérabilité est un concept inclusif qui met en évidence la dynamique de l'insécurité alimentaire, mais l'insécurité alimentaire n'est pas incluse dans le RNU pour le moment.

Enfin, les données sont partagées manuellement sur une base ad-hoc et, comme l'a révélé l'évaluation du processus par Kimetrica, les données du RNU souffrent de plusieurs erreurs et imprécisions. Un nombre important de contacts des ménages sont incorrects ou les ménages ont déménagé dans des zones différentes qui ne sont pas enregistrées. Les agences du Start Network ont souligné que certains ménages classés comme pauvres se sont avérés posséder des ressources et des terres substantielles ; plusieurs ménages qui avaient déclaré vivre dans un endroit, avaient déménagé ; les données sur le nombre de jeunes enfants ou de femmes enceintes ou allaitantes dans les ménages étaient inexactes ; et les numéros de téléphone étaient inexacts (24%). Pour ARC Replica, ces questions ont été traitées au cours du processus de ciblage afin de

produire une liste de bénéficiaires plus robuste, qui a été utilisée pour la mise en œuvre (corrigée au cours de l'enquête de couverture) (Kimetrica 2020). Les mises à jour ont été fournies au GdS pour une utilisation future et ont probablement été incluses dans le ciblage de la réponse nationale COVID-19, ce qui signifie que les mêmes ménages étaient susceptibles de recevoir à la fois des aides ARC et COVID-19.

Alors que le RNU est conçu pour être utilisé comme la principale source pour sélectionner les bénéficiaires du programme, l'inexactitude des données signifie que certains ménages qui sont dans le besoin sont exclus des programmes tels que les interventions ARC et ARC Replica, tandis que d'autres ménages qui sont moins dans le besoin peuvent être inclus dans la base de données. Pour limiter ce risque, il est nécessaire de mettre en place un mécanisme pour mettre à jour régulièrement la base de données et corriger les erreurs, capable à la fois de "grader" les ménages de la base de données si leur situation s'améliore suffisamment et d'ajouter de nouveaux ménages qui répondent aux critères d'inclusion. Cela devrait être fait par le biais d'un processus standardisé plutôt que par chaque organisme en charge de la mise en œuvre au fur et à mesure qu'il utilise les données du RNU. Un guide pas-à-pas pour la mise à jour et de l'assurance qualité de la base de données est proposé dans l'étude de la DGPSN (2017).

Annex H Sources de données pour l'analyse des effets sur les ménages

L'analyse effectuée dans ce rapport est basée sur les données des ménages collectées pour le rapport d'audit des processus par Kimetrica et l'évaluation interne des paiements par le Start Network.

Il est important de noter que, pour les deux ensembles de données, aucune donnée n'a été collectée sur un groupe de comparaison ou de contrôle qui partagerait des caractéristiques sociodémographiques et socio-économiques similaires à celles des bénéficiaires de l'ARC, mais qui ne recevrait aucune aide. Le fait que l'ARC et ARC Replica ainsi que les mesures de réponse Covid-19 du GdS couvrent toutes les régions et presque tous les départements (sinon tous) rend difficile/impossible l'établissement d'un groupe de comparaison valable. Ce problème a également été aggravé par le manque de clarté des critères de pauvreté et de vulnérabilité utilisés pour cibler et déterminer les bénéficiaires des interventions ARC, ARC Replica et COVID-19.

H.1 Données Kimetrica

L'échantillon de Kimetrica couvre quatre régions où des interventions ARC et ARC Replica ont eu lieu. L'échantillonnage était basé sur les Directives d'audit du programme ARC, qui recommandaient que la taille de l'échantillon de l'enquête pour les paiements de plus de 10 millions de dollars soit d'environ 400 ménages. Quelque 150 ménages ont été sélectionnés de manière aléatoire parmi les bénéficiaires du Start Network et 250 parmi les bénéficiaires du GdS, en tenant compte de la répartition entre zones urbaines et rurales. Les Directives notent que cette taille d'échantillon peut fournir des chiffres nationaux statistiquement représentatifs sur la base d'un échantillon aléatoire simple. Kimetrica a également procédé à un sur-échantillonnage de 10 % (pour un total de 440 ménages) afin de tenir compte des conditions incertaines sur le terrain, notamment les migrations ou les ménages non disponibles au moment de l'enquête. La liste des bénéficiaires a été obtenue à partir du Registre National Unique (RNU) du Sénégal. Elle comprend 19.977 ménages qui ont été tirés de la base de données du RNU couvrant les localités pertinentes pour l'échantillonnage. Cependant, 910 ménages n'avaient pas de numéro de téléphone. Un échantillon a donc été tiré au sort parmi les ménages restants ayant un numéro de téléphone. Il est important de noter qu'aucune enquête de base n'a été réalisée et que nous n'avons donc aucune information sur ces ménages avant la sécheresse et l'impact de la COVID-19. De plus, comme mentionné dans l'introduction, il n'y a pas non plus de données collectées sur un groupe de comparaison.

L'enquête Kimetrica a exploré la façon dont les bénéficiaires ont perçu le processus de mise en œuvre⁸². L'enquête était basée sur les Directives d'audit du programme de l'ARC et a été modifiée pour être spécifique au contexte pour l'audit du Sénégal de 2019. Le format utilisait principalement des questions dichotomiques (oui/non), une notation simple et des valeurs numériques basiques

⁸² L'enquête a été réalisée entre **juin et septembre**. Les distributions du GdS ont été effectuées entre **avril et juillet** et le Start Network a effectué deux cycles de distribution en **juin et juillet**. Ainsi, l'enquête a démarré alors que les distributions étaient toujours en cours, mais elle s'est achevée deux mois après la fin des distributions.

(par exemple, la quantité des postes de l'aide ou de l'argent reçu) pour évaluer l'efficacité des opérations et de la satisfaction du bénéficiaire du programme. Les principales sections incluses sont les suivantes :

Données d'interview : noms de l'intervieweur et de la personne interrogée, numéros de téléphone, zones géographiques (région/département), si oui ou non la personne interrogée est le chef de famille et le genre de la personne interrogée.

Statistiques descriptives : la taille du ménage, le nombre de femmes enceintes, le nombre de femmes qui allaitent et le nombre d'enfants âgés entre 6 et 59 mois.

Aide reçue : l'aide reçue (par exemple, nourriture, argent, graines, etc.) au cours des six derniers mois, le type d'aide reçue, le fournisseur de l'aide, la date/le mois/l'année où la personne interrogée a reçu les premières/dernières distributions, la fréquence de la distribution et le type d'aide préféré.

Ciblage : la compréhension du mode de sélection des ménages, et si la sélection a été perçue comme équitable (pourquoi/pourquoi pas).

Inscription : la manière dont les ménages ont découvert qu'ils étaient sélectionnés en tant que bénéficiaires ; la documentation nécessaire pour s'inscrire au programme ; les connaissances sur (i) les objectifs du programme, (ii) l'organisme qui a fourni l'aide, (iii) ce à quoi les ménages ont droit, (iv) les critères de sélection des bénéficiaires, et (v) la manière de faire un commentaire/faire une réclamation.

Mise en œuvre et perceptions : cette question a été posée pour chaque type d'aide, à savoir la distribution de nourriture, la distribution d'argent, la subvention d'aliments pour le bétail et la campagne de sensibilisation et d'éducation sur la nutrition et l'hygiène. Les questions incluaient le temps de déplacement jusqu'au site de collecte, le temps passé à récupérer la nourriture, le montant reçu, le montant attendu, si oui ou non l'aide était-elle arrivée à temps et dans de bonnes conditions, ce qu'ils ont fait avec l'aide, et si oui ou non l'aide les a aidés avec les sept variables de résultats principaux : éviter la détresse, respecter les besoins alimentaire mensuels, améliorer la consommation alimentaire quotidienne des ménages, prévenir la vente sur saisie du bétail et d'autres biens, prévenir la migration des membres de la famille vers les villes à la recherche de travail, éviter au ménage de devoir déscolariser les enfants et l'aider à réduire son endettement.

Conséquences de la sécheresse/COVID-19 : si oui ou non le ménage a été impacté négativement par la sécheresse au cours des 12 derniers mois, le degré de sévérité de l'impact, le mois et l'année où le ménage a commencé à être affecté par la sécheresse (uniquement le mois pour la COVID-19) et la manière dont le ménage a été affecté par la sécheresse/COVID-19).

L'enquête a été réalisée par téléphone entre juin et septembre 2020, avec un échantillon final de 401 ménages à Diourbel, Kaffrine, Kolda et Louga. Une ventilation de l'échantillon de ménages par région/département et par sexe du chef de ménage a été incluse dans le rapport. Le rapport fournit également la même ventilation pour les listes du RNU dans les mêmes départements et régions, les deux en chiffres bruts plutôt qu'en pourcentages. Nous avons calculé les pourcentages de répartition dans Tableau 16 ci-dessous. Il semble y avoir une certaine variation en termes de répartition des sexes entre les régions. Par exemple, à Louga, la proportion de femmes interrogées était beaucoup plus importante que celle des hommes, alors qu'à Kolda, c'est le contraire qui a été observé.

Tableau 16 : Échantillon de l'enquête sur les ménages de Kimetrica, par département et par sexe du chef de ménage

Région/Département	Femme	Homme	Total général
DIOURBEL	50 (42%)	68 (58%)	118
Bambey	9 (41%)	13 (59%)	22
Diourbel	18 (44%)	23 (56%)	41
Mbacké	23 (42%)	32 (58%)	55
Kaffrine	63 (54%)	53 (46%)	116
Birkelane	19 (39%)	30 (61%)	49
Kaffrine	14 (70%)	6 (30%)	20
Koungheul	30 (64%)	17 (36%)	47
Kolda	22 (35%)	41 (65%)	63
Kolda	3 (38%)	5 (63%)	8
Médina Yoro Foulah	16 (33%)	33 (67%)	49
Vélingara	3 (50%)	3 (50%)	6
Louga	75 (72%)	29 (28%)	104
Kébémér	24 (56%)	19 (44%)	43
Linguère	12 (67%)	6 (33%)	18
Louga	39 (91%)	4 (9%)	43
Total général	210 (52%)	191 (48%)	401

Source : Kimetrica (2020). Draft Final Report: ARC Senegal Payout Process Audit, October.

Les pourcentages sont calculés par l'OPM.

L'échantillon total était composé de 52% de femmes en moyenne. La taille moyenne des ménages était de 12 personnes et 87% des ménages avaient au moins un enfant âgé de 0 à 5 ans (dont 48% de ménages dirigés par des femmes). 29% des ménages comptaient au moins une femme enceinte (dont 46% de ménages dirigés par des femmes) et 56% des ménages comptaient au moins une femme allaitante (dont 48% de ménages dirigés par des femmes). Les **principales limites** de l'ensemble de données Kimetrica sont les suivantes :

- Bien que Kimetrica ait procédé à un sur-échantillonnage, **elle n'a trouvé que 351 ménages** (sur les 401 de l'échantillon final sélectionnés aléatoirement à partir de la liste RNU) qui ont reçu des prestations ;
- Il y avait également de **multiples types d'intervention** (nourriture, argent, compléments nutritionnels, aliments pour le bétail) par de multiples partenaires en charge de de la mise en œuvre (GdS et les six ONG du Start Network), chacun fournissant différentes interventions dans différents endroits, ce qui signifie qu'il était difficile de distinguer les effets de ces différentes interventions de ceux des interventions de l'ARC ; même si l'enquête demandait

aux répondants le nombre de distributions et les sources de soutien reçues, il est peu probable que les répondants aient été en mesure de donner une réponse précise ;

- Il y eu 51 personnes qui ont déclaré ne recevoir aucune aide (dont 86% dans la région de Diourbel) et 3 personnes qui ont déclaré avoir reçu de l'aide plusieurs fois (plus de cinq fois) et qui vivaient à Kolda. Nous ne savons pas pourquoi ces 51 personnes n'ont pas reçu d'aide et elles sont donc exclues de l'analyse.

H.2 Données du Start Network

Le Start Network a réalisé trois **cycles d'une enquête de contrôle indépendant (IM)** en juin, juillet et août 2020 (ceci avait été programmé au départ en prévoyant des entretiens en face à face mais, en raison de la COVID-19, ils sont devenus des entretiens téléphoniques) avec un échantillon randomisé et représentatif de 850 bénéficiaires par cycle (2.550 ménages au total), originaires des sept régions couvertes par les organismes du Start Network, sur l'aide qu'ils avaient reçue. La liste des personnes interrogées, utilisée pour générer cet échantillon aléatoire, était basée sur le formulaire de Rapport de l'Agence (la base de données de couverture), qui a été réalisé avant les interventions entre janvier et avril 2020 auprès des ménages recevant une aide par le biais du versement d'ARC Replica. L'instrument de couverture succincte comprend la localisation géographique du ménage, les caractéristiques sociodémographiques (par exemple, la taille du ménage, l'âge et le sexe du chef de ménage, le niveau d'éducation, le nombre total d'enfants âgés de 6 à 59 mois, les femmes enceintes/allaitantes, les personnes handicapées, le nombre de personnes en âge de travailler), le nombre de bénéficiaires du programme ARC, les sources de revenus, le revenu moyen du ménage, le nombre de têtes de bétail possédées, la superficie totale (en hectares) cultivée et/ou plantée par le ménage au cours de la dernière saison et la durée des stocks de céréales du ménage.

Une partie de cette base de données de couverture provient du RNU, qui comprend des données sur les ménages pauvres et vulnérables qui sont bénéficiaires du Programme national de bourses de sécurité familiale (PNBSF). À l'instar du Gouvernement du Sénégal, le Start Network a également utilisé le RNU comme base du processus d'échantillonnage pour l'enquête de couverture, mais nous avons pu comprendre qu'ils ont également mis à jour le RNU sur la base des résultats de l'enquête de couverture, car il y avait quelques problèmes en termes de précision de la base de données RNU (nous en parlons plus en détail ci-dessous). Nous n'avons pas obtenu cette base de données de couverture auprès du Start Network. Nous avons eu plusieurs discussions avec l'équipe d'évaluation du Start Network et il a été décidé qu'il serait difficile d'utiliser cet ensemble de données comme "base de référence" et de le fusionner avec les données IM qui sont l'objet principal de notre analyse. Des doutes ont également été émis quant à la comparabilité des données collectées par les différentes agences. Par ailleurs, en raison de la réglementation sur la confidentialité des données au Sénégal, nous aurions dû obtenir des protocoles d'accord avec toutes les agences impliquées dans l'exercice de collecte de ces données de couverture, ce qui aurait pris trop de temps et n'aurait pas été pratique. Par conséquent, nous avons décidé de nous concentrer uniquement sur l'ensemble de données IM.

L'enquête IM s'est concentrée sur les effets auto-déclarés de la sécheresse sur les ménages ainsi que sur les effets que les distributions du Start Network ont pu avoir pour atténuer les conséquences néfastes en termes de sécurité alimentaire et de moyens de subsistance. Les entretiens ont eu lieu quelques semaines après la réception de l'aide par les bénéficiaires, afin de leur accorder suffisamment de temps pour en évaluer la pertinence et la qualité, et pour signaler les comportements qui ont été adoptés après la réception de l'aide. Les questions portent sur les points suivants :

- **Données démographiques du ménage** : la taille et la composition du ménage, le nombre de femmes enceintes/allaitantes, le nombre de membres du ménage bénéficiant des transferts de fonds et des distributions de farine enrichie, principale stratégie en termes de moyens de subsistance et autres formes d'aide reçues.
- **Réception de l'argent** : la fréquence, le montant, le mode de transfert, si oui ou non le montant était-il suffisant pour couvrir les besoins de base (pourquoi/pourquoi pas), le type d'aide préféré, la manière d'utiliser l'argent, la personne qui décide de l'utilisation de l'argent, les problèmes rencontrés suite à l'aide.
- **Éducation/Sensibilisation.**
- **Réception de la farine enrichie** : le montant en kg, la perception de la qualité de la farine, l'emploi de la farine, s'ils ont vendu ou non la farine, le degré de satisfaction par rapport au système, etc.
- **Besoins alimentaires du ménage et diversité alimentaire** : les repas consommés par les différents membres du ménage, y compris les enfants et les femmes enceintes/allaitantes, les groupes d'aliments.
- **Responsabilité** : si oui ou non les distributions ont-elles été réalisées de manière équitable et transparente ; si oui ou non quelqu'un a tenté d'arnaquer, d'abuser ou de faire du chantage à la personne interrogée en lien avec l'aide qu'elle a reçue, et si oui ou non elle a dû payer des frais, fournir un travail ou rendre un service afin d'être incluse dans le programme ou de recevoir les produits.

Tableau 17 : Échantillon de suivi indépendant du Start Network

INDEPENDENT MONITORING SAMPLE				
REGION	R1	R2	R3	TOTAL
DIOURBEL	141	110	110	361
KAFFRINE	151	115	115	381
KOLDA	0	192	190	382
LOUGA	136	102	103	241
MATAM	135	106	105	346
SAINT-LOUIS	144	110	110	364
THIÈS	159	111	110	380
TOTAL	866	846	843	2555

Source : ARC Replica Pay-out Senegal 2020 Internal Evaluation, December 2020.

Le Start Network a également réalisé un certain nombre d'autres exercices de collecte de données primaires que nous n'utilisons pas pour l'analyse quantitative de ce rapport. Nous les décrivons brièvement ici. Les résultats détaillés se trouvent dans le rapport du Start Network.⁸³

⁸³ ARC Replica Pay-out Senegal 2020 Internal Evaluation, December 2020.

Le Start Network a collecté des **données qualitatives mensuelles auprès de 22 sites sentinelles** à travers le Sénégal, avant, pendant et après la période creuse. Ces collectes ont été réalisées par le biais d'appels téléphoniques mensuels avec les représentants ou les points de contact de la communauté (un dans chaque communauté). Les questions posées portaient sur :

- **Aide** : l'aide que les ménages de la communauté ont reçue pour faire face à la période creuse au cours du dernier mois (type, sources et calendrier de l'aide) et les stratégies d'adaptation adoptées par le ménage pendant la période creuse
- **Bétail et agriculture**: Bétail malade ou mort (type d'animal, état des animaux qui ne sont pas malades) et comment les ménages y font face, vente de bétail, pâturage, plantation.
- **Santé et sécurité alimentaire des ménages**: santé générale, prix et disponibilité des aliments sur le marché local, approvisionnement alimentaire, accès à l'eau potable et pour le bétail, crédits et emprunts.

Un autre ensemble de données qualitatives est constitué par des **entretiens approfondis avec les ménages** (deux ménages uniques dans chacun des seize départements dans lesquels le Start Network a distribué de l'argent et de la farine), réalisés en septembre 2020. Ces données qualitatives fournissent une compréhension contextuelle et complètent les données principales de l'enquête sur les ménages. **Outil d'étude de marché** : il a permis d'enregistrer les prix et la disponibilité des aliments de base et des produits agricoles sur les marchés dans les communautés où l'aide a été fournie. Des **entretiens semi-structurés avec les agences membres et les parties prenantes gouvernementales** concernant leurs expériences vis-à-vis des versements et de la mise en œuvre du projet, ainsi que l'identification des principaux défis et des enseignements tirés du processus d'assistance, ont également été menés avant, pendant et après la mise en œuvre. Enfin, un **suivi post-distribution (PDM)** a été effectué pour recueillir les réactions de l'échantillon de ménages aidés par les différentes agences du Start Network et deux cycles ont été réalisés. Cependant, nous n'avons pas utilisé ces données pour l'analyse de ce rapport, car elles ne portent que sur un processus qui est similaire à celui de l'enquête sur les ménages de Kimetrica⁸⁴

Pour notre analyse, **nous nous concentrons sur l'enquête IM**. En raison de la COVID-19, le questionnaire IM a été raccourci afin de le rendre compatible avec une enquête téléphonique et il s'est appuyé sur des questions à réponse fermée. Comme pour l'étude Kimetrica, en raison des effets sans précédent de la COVID-19, il n'est pas possible d'attribuer définitivement et spécifiquement tout changement - notamment au niveau des ménages - aux interventions d'ARC Replica (entièrement ou même en partie). Ceci est exacerbé par le fait que le fonds de réponse à la COVID-19 du Gouvernement du Sénégal a ciblé quelques-unes des mêmes communautés, voire des mêmes ménages, pour une aide en nature en même temps que les distributions d'ARC Replica. Il a également été noté que bien que tous les efforts aient été accomplis pour produire un échantillon aléatoire et représentatif pour toutes les données collectées dans le cadre de l'évaluation de l'indemnité du Start Network, il y a eu des limites pour y parvenir. Cela s'explique en partie par le recours à des modalités à distance, car dans certaines zones géographiques, les personnes interrogées étaient moins susceptibles d'avoir un téléphone portable. De plus, les ménages qui n'ont pas de téléphone portable seraient comparativement moins bien lotis que ceux qui en ont un, mais ils ont été exclus de l'enquête par téléphone.

⁸⁴ *Ibid.*

Annex I Analyse quantitative des effets sur les ménages

I.1 Introduction

En s'appuyant sur les principales conclusions des rapports de Kimetrica et de Start Network, l'objectif de notre analyse quantitative est d'examiner des aspects supplémentaires des impacts des distributions de l'ARC et d'ARC Replica sur les variables de résultats subjectifs au niveau des ménages. En particulier, la mesure dans laquelle les caractéristiques des ménages déterminent ces résultats. Les principales questions de recherche explorées sont les suivantes :

1. Qui a bénéficié des distributions et comment cela varie en fonction des différents types de ménages (ex. ménage dirigé par des hommes/femmes, taille des ménages, sources de revenus, etc.) ?
2. Dans quelle mesure les distributions ont-elles amélioré les moyens de subsistance des ménages ?
3. Est-ce que les ménages ont pu lisser leur consommation grâce à l'aide reçue ? En d'autres termes, dans quelle mesure les distributions aident-elles suffisamment à soutenir les moyens de subsistance des personnes interrogées ?

Nous avons réalisé cette analyse avec les données de Kimetrica et celles du Start Network séparément, puisqu'il n'est pas possible de fusionner ces deux ensembles de données (les deux enquêtes ont des objectifs différents, différentes couvertures géographiques et différentes bases d'échantillonnage).

I.2 Statistiques descriptives

I.2.1 Ensemble de données Kimetrica

Tout d'abord, nous explorons l'ensemble de données Kimetrica. Nous examinons la répartition du nombre de ménages qui ont reçu le soutien dans chaque région et par caractéristiques des ménages, y compris le genre, la taille des ménages, le nombre moyen de femmes enceintes, le nombre moyen de femmes allaitantes, le nombre moyen d'enfants de 6 à 59 mois, le nombre de ménages qui ont déclaré avoir été affectés par la sécheresse au cours des 12 derniers mois, le nombre de ménages qui ont déclaré avoir été affectés par la COVID-19 (pour évaluer le niveau des besoins par région), la fréquence de la distribution et le type d'aide reçue par région/département (nourriture, argent, farine, aucune). Une mise en garde importante s'impose ici : la taille de l'échantillon est réduite dès lors que l'on ventile les données pour examiner les caractéristiques des ménages. Cependant, afin de comprendre "qui" bénéficie des distributions, nous pensons que cela vaut la peine de l'explorer.

Comme indiqué dans Tableau 18, la plupart des ménages inclus dans l'échantillon de Kimetrica ont indiqué qu'ils ont été affectés à la fois par la sécheresse et la COVID-19. Tous les ménages déclarent avoir en moyenne au moins un enfant âgé de 6 à 59 mois et la taille moyenne des ménages est d'environ 12 personnes (valeur légèrement supérieure à ce qui est rapporté

ailleurs)⁸⁵. Les types d'aide reçus variaient entre les différentes régions. En outre, nous constatons que tous les départements d'une même région n'ont pas reçu les mêmes types d'aide, bien que la taille de l'échantillon au niveau du département soit très petite.

⁸⁵ Selon l'enquête Pauvreté et Structure Familiale (PSF), la taille moyenne des ménages pauvres était de 8,09 – voir De Vreyer, P. and Lambert, S. (2020). Inequality, Poverty and the Intra-Household Allocation of Consumption in Senegal, World Bank Policy Research Working Paper 9121, January.

Tableau 18 : Caractéristiques des ménages qui ont reçu l'aide de l'ARC et d'ARC Replica par région et par département (données Kimetrica)

Région/ Dépt	Obs.	M %	F %	Taille du ménage moyenn e	Nombre moyen de femmes enceinte s/ménag e	Nombre moyen de femmes allaitant es/ména ge	Nombre moyen d'enfant s âgés de 6 à - 59 mois	% de ménage s affectés par la séchere sse	% de ménage s affectés par la COVID	Fréq. moyenn e de dist.	Nourritu re % de ménage s	Argent % de ménage s	Farine % de ménage s
Diourbel (Région)	118	57,6	42,4	12,1	0,41	0,78	2,94	86,5	82,4	1,68	27,1	40,7	15,3
Bambey	22	59,1	40,9	13,3	0,18	0,91	3,41	81,8	72,7	2	36,4	100	50
Diourbel	41	56,1	43,9	12,5	0,32	0,66	2,71	95	100	1,05	100	0	0
Mbacke	55	58,2	41,8	11,4	0,56	0,82	2,93	84,4	78,1	1,84	12,5	81,2	21,9
Kaffrine (Région)	116	45,7	54,3	12,1	0,38	0,93	2,41	89,7	94	1,95	97,4	28,4	0
Kaffrine	20	30	70	11,6	0,3	0,95	2,35	100	85	3,2	95	75	0
Birkilane	49	61,2	38,8	12,6	0,31	1,02	2,84	79,6	95,9	1,78	95,9	34,7	0
Koungheul	47	36,2	63,8	11,9	0,49	0,83	2	95,7	95,7	1,60	100	2,1	0
Kolda (Région)	63	65,1	34,9	11,6	0,52	0,95	2,59	89,3	94,6	2,71	14,3	69,8	6,3
Kolda	8	62,5	37,5	13,6	1	1,12	5,25	75	75	2,38	0	12,5	0
MYF	49	67,3	32,7	11	0,47	0,98	2,16	90,5	97,6	2,90	2,4	28,6	7,1
Velingara	6	50	50	13,2	0,33	0,5	2,5	100	100	1,83	0	83,3	16,7
Louga (Région)	104	27,9	72,1	12	0,28	0,77	2,54	56,7	100	1,33	73,1	24,0	16,3
Louga	43	9,3	90,7	11,5	0,21	0,56	1,88	0	100	1	100	2,3	0
Kebemer	43	44,2	55,8	13	0,35	0,84	2,72	95,3	100	1,40	65,1	18,6	16,3
Linguère	18	33,3	66,7	11	0,28	1,11	3,67	100	100	1,94	27,8	72,2	55,6

Ensuite, nous explorons (Tableau 19) **la distribution des aides dans les différentes régions par sources**. Il est important de noter qu'il s'agissait de données auto-déclarées. En d'autres termes, les personnes interrogées ont été invitées à indiquer d'où elles pensaient que l'aide provenait. Il est peu probable que les personnes interrogées aient été en mesure de répondre à cette question avec une parfaite exactitude. Il aurait été préférable de disposer de données S&E précises et objectives (plutôt que d'auto-déclarations) pour évaluer dans quelle mesure l'aide provenant de différentes sources a atteint les bénéficiaires prévus, ce qui devrait être envisagé pour les futures interventions de l'ARC.

Sur la base de ces données auto-déclarées, à l'exception de Kolda et Diourbel, les personnes interrogées ont déclaré avoir reçu le colis d'aide du Gouvernement. À Diourbel, les personnes interrogées ont déclaré avoir reçu une proportion presque égale d'aide du Gouvernement, de l'ARC (incluant à la fois les aides de l'ARC et d'ARC Replica) et des ONG. Bambey et MBacke sont les deux seuls départements (tous deux dans la région de Dibourbel) pour lesquels nous observons que des proportions assez importantes de personnes interrogées ont déclaré recevoir une aide de l'ARC (36,4% et 43,8% respectivement). Dans les autres régions et départements, la plupart des personnes interrogées ont déclaré avoir reçu l'aide du Gouvernement (réponse COVID-19) ou des ONG. À Kolda, la plupart des personnes interrogées pensent avoir reçu l'aide des ONG plutôt que du Gouvernement. Il est possible que leur perception ait été influencée par la présence du Gouvernement local ou des ONG dans la région et par le degré d'activité de ces organisations. Comme il s'agit de données auto-déclarées et qu'il n'y a pas de données S&E qui enregistrent les sources réelles des aides reçues par chaque ménage, nous ne sommes pas en mesure d'évaluer l'impact de l'aide par sources. Nous présentons ces données pour souligner l'importance de disposer d'un système de suivi et d'évaluation adéquat, capable d'enregistrer les véritables sources d'aide, plutôt que de s'appuyer sur des données auto-déclarées qui ont peu de chances d'être exactes.

Tableau 19 : Sources d'aide par région/département (N total = 401)

Région/Dépt.	Obs.	Gouv. national* (%)	NU (%)	ARC** (%)	ONG (%)	Autres (%)	Ne sait pas (%)
Diourbel	118	39,2	0	35,1	31,1	1,4	5,4
Kaffrine	116	93,1	0	0	12,9	0	4,3
Kolda	63	14,3	0	1,8	78,6	1,8	7,1
Louga	104	58,7	0	0	23,1	0	20,2

Remarque : *Gouvernement National désigne l'aide COVID-19 ; **ARC désigne ARC et ARC Replica

I.3 Aborder les questions de recherche

Dans cette section, nous abordons nos trois principales questions de recherche et tentons d'y répondre en triangulant notre propre analyse empirique (statistiques descriptives et analyse de régression) et les résultats issus des rapports de Kimetrica et de Start Network.

I.3.1 Question de recherche 1 : Qui a bénéficié des distributions et quelle est la variation entre différents types de ménages ?

I.3.1.1 Ensemble de données Kimetrica

Nous examinons les résultats (auto-déclarés) en fonction de la taille du ménage et du fait que le questionnaire de Kimetrica demandait aux personnes interrogées (qui recevaient à la fois les aides de l'ARC et d'ARC Replica et l'aide COVID-19 du GdS) de déclarer les résultats pour chaque type

d'aide, à savoir la nourriture (Tableau 20), l'argent (Tableau 21) et la farine (Tableau 22). Ces variables de résultat comprennent les questions suivantes :

- (i) La distribution (d'argent liquide/de nourriture) a-t-elle permis à votre ménage d'éviter la détresse ? (**éviter la détresse**)
- (ii) La distribution (d'argent liquide/de nourriture) a-t-elle aidé votre ménage à satisfaire ses besoins alimentaires mensuels ? (**besoins alimentaires**)
- (iii) La distribution (d'argent liquide/de nourriture) a-t-elle contribué à améliorer la consommation alimentaire du ménage ? (**consommation alimentaire**)
- (iv) La distribution (d'argent liquide/de nourriture) a-t-elle empêché la vente forcée de bétail et d'autres biens ? (**bétail/biens**)
- (v) La distribution (d'argent liquide/de nourriture) a-t-elle empêché la migration des membres de la famille vers les villes à la recherche d'un emploi ? (**migration**)
- (vi) La distribution (d'argent liquide/de nourriture) a-t-elle empêché le ménage de déscolariser les enfants ? (**école**)
- (vii) La distribution (d'argent/de nourriture) a-t-elle contribué à réduire l'endettement ? (**réduire l'endettement**)

Il semble que l'impact de la distribution de nourriture soit positif pour toutes les tailles de ménage, en particulier, comme prévu, en termes d'aide pour les besoins alimentaires mensuels et la consommation alimentaire. Il semble également contribuer à prévenir la vente forcée de bétail/biens et à réduire l'endettement. Cependant, le fait de recevoir de la nourriture est moins susceptible d'empêcher les membres de la famille de migrer vers une autre ville pour chercher du travail ou de garder les enfants à l'école (Tableau 20).

Il est intéressant de noter que nous n'observons aucune variation des résultats selon la taille des ménages. On aurait pu s'attendre à ce que, compte tenu du plafonnement du montant des transferts de nourriture et d'argent, les ménages plus nombreux aient eu du mal à bénéficier du même niveau d'avantages que les ménages plus petits. Cependant, nous ne le constatons pas dans les données. Cela pourrait être dû au fait que les ménages ont reçu des aides multiples de différentes sources et que, par conséquent, les ménages les plus nombreux ont pu subvenir à leurs besoins grâce à d'autres formes d'aide.

Tableau 20 : Résultats par taille de ménage - alimentation

Tailles des ménages	Obs.	Éviter la détresse	Besoins alimentaires	Consommation alimentaire	bétail/biens	migration	école	Réduire l'endettement
1-9	76	100,0	100,0	98,7	92,1	77,6	80,3	98,7
10-14	72	100,0	100,0	100,0	93,1	72,2	75,0	100,0
15-19	42	100,0	97,6	97,6	88,1	83,3	83,3	97,6
20 ou plus	32	100,0	96,9	100,0	78,1	50,0	71,9	90,6

Tableau 21 : Résultats par taille de ménage - argent liquide

Tailles des ménages	Obs.	Éviter la détresse	Besoins alimentaires	Consommation alimentaire	bétail/biens	migration	école	Réduire l'endettement
1-9	44	100,0	97,7	93,2	81,8	77,3	75	100,0

10-14	47	95,7	100,0	89,4	91,5	85,1	83,0	97,9
15-19	18	100,0	94,4	88,9	94,4	88,9	77,8	100,0
20 ou plus	12	100,0	100,0	100,0	100,0	75,0	75,0	100,0

Tableau 22 : Résultats par taille de ménage - farine

Tailles des ménages	Obs.	Éviter la détresse	Besoins alimentaires	Consommation alimentaire	bétail/biens	migration	école	Réduire l'endettement
1-9	11	100,0	90,9	72,7	72,7	54,5	36,4	90,9
10-14	14	100,0	100,0	100,0	85,7	85,7	85,7	100
15-19	10	100,0	100,0	80,0	70,0	60,0	50,0	100
20 ou plus	4	100,0	100,0	100,0	50,0	50,0	50,0	100

Le fait de recevoir de l'argent liquide a également aidé les ménages à satisfaire leurs besoins alimentaires et leur consommation de nourriture, à réduire leur endettement et à éviter la vente forcée de bétail et de biens. Mais, comme pour l'aide alimentaire, l'aide en argent liquide est moins susceptible d'empêcher un membre de la famille de migrer vers une autre ville pour chercher du travail ou de l'aider à garder ses enfants à l'école. Ces effets sont similaires pour toutes les tailles de ménages. Les ménages les plus nombreux semblent moins susceptibles de déclarer qu'ils évitent de déscolariser les enfants et de migrer, ce qui peut traduire des problèmes liés à la valeur par habitant des transferts, tant en termes de distributions d'argent que de nourriture.

Le fait de recevoir de la farine enrichie a également contribué à réduire les besoins et la consommation alimentaires ainsi que l'endettement (bien que le lien ne soit pas clair), mais il est moins utile pour prévenir la vente de bétail et d'autres biens, la migration d'un membre de la famille vers une autre ville pour trouver un autre travail, et il ne semble pas beaucoup aider à garder les enfants à l'école. Encore une fois, une mise en garde importante concerne ici est la petite taille de l'échantillon, en particulier pour ceux qui reçoivent de la farine. Il est donc difficile d'extrapoler ce résultat par rapport aux effets globaux des distributions. Nous effectuons cet exercice pour voir s'il y a une indication en termes de variation de l'impact selon la taille du ménage et le type d'aide. Il semble que l'impact ne varie pas en fonction de la taille des ménages. **Les principaux effets positifs, tous types d'aide et toutes tailles de ménages confondus, sont d'aider les ménages à couvrir leurs besoins alimentaires mensuels et à compléter leur consommation alimentaire, ainsi qu'à rembourser leurs dettes.**

Nous examinons également les différences entre l'aide "attendue" et l'aide "reçue" (question posée dans l'enquête Kimetrica), ainsi que les résultats auto-déclarés par les intéressés. L'on a demandé aux personnes interrogées ce qu'elles s'attendaient à recevoir et ce qu'elles ont effectivement reçu en matière de produits alimentaires. Nous examinons si ces différences affectent le bénéfice perçu de l'aide. Nous pensons que les personnes interrogées qui ont déclaré avoir reçu moins que prévu ont déclaré avoir obtenu un moindre bénéfice de l'aide. En revanche, celles qui ont reçu ce qu'elles attendaient ou qui ont reçu plus que ce qu'elles attendaient, déclarent que l'aide reçue a été bénéfique en termes de préservation de leurs moyens de subsistance. La plupart des personnes interrogées de l'échantillon de Kimetrica semblent avoir reçu ce à quoi elles s'attendaient et seuls quelques-unes ont fait état de différences "négatives" (recevoir moins que ce à quoi elles s'attendaient) ou "positives" (recevoir plus que ce à quoi elles

s'attendaient). Il semble que la plupart des personnes interrogées estiment que le soutien reçu les a aidés à réduire l'utilisation de stratégies d'adaptation négatives.

1.3.1.2 Analyse de régression logistique

Ensuite, pour explorer davantage les données en termes de bénéficiaires de l'aide, nous effectuons une régression logistique (pour les variables dépendantes binaires) afin d'examiner l'effet de la réception de la distribution sur les variables de résultat, en contrôlant les caractéristiques du ménage. Nous avons choisi la méthode de la régression logistique car elle est bien adaptée à la description et au test des hypothèses sur la relation entre une variable de résultat catégorique et une ou plusieurs variables indépendantes/explicatives catégoriques, qui correspondent à la structure de nos deux ensembles de données.

La régression logistique applique la transformation logit à la variable dépendante, c'est-à-dire que le modèle logistique prédit le logit de Y à partir de X . Le logit est le logarithme naturel (\ln) des chances de Y , et les chances sont des rapports entre les probabilités (π) que Y se produise (dans ce cas, que les enfants restent à l'école) et les probabilités ($1 - \pi$) que Y ne se produise pas (que les enfants abandonnent l'école). Le modèle logistique simple prend la forme⁸⁶ :

$$\text{logit}(Y) = \text{natural log(odds)} = \ln\left(\frac{\pi}{1-\pi}\right) = \alpha + \beta X \quad (1)$$

Dans notre cas, X est une variable indépendante. En prenant l'antilogue de l'équation 1 des deux côtés, l'on obtient une équation permettant de prédire la probabilité de l'occurrence du résultat qui nous intéresse, comme suit :

$$\pi = \text{Probability}(Y = \text{outcome of interest} | X = x, \text{ a specific value of } X) = \frac{e^{\alpha + \beta x}}{1 + e^{\alpha + \beta x}} \quad (2)$$

où π est la probabilité du résultat d'intérêt ou "événement", tel qu'un enfant restant à l'école, α est l'ordonnée à l'origine, β est le coefficient de régression, et $e = 2,71828$ est la base du système des logarithmes naturels. X peut être catégorique ou continu, mais Y est toujours catégorique. Selon l'équation 1, la relation entre le logit (Y) et X est linéaire. Or, selon l'équation 2, la relation entre la probabilité de Y et de X est non-linéaire. Pour cette raison, la transformation en logarithme naturel des chances dans l'équation 1 est nécessaire pour rendre linéaire la relation entre une variable de résultat catégorique et ses variables explicatives. La valeur du coefficient β détermine le sens de la relation entre X et le logit de Y . Lorsque β est supérieur à zéro, des valeurs plus grandes (ou plus petites) de X sont associées à des logits plus grands (ou plus petits) de Y . Inversement, si β est inférieur à zéro, des valeurs plus grandes (ou plus petites) de X sont associées à des logits plus petits (ou plus grands) de Y . Dans le cadre des statistiques d'inférence, l'hypothèse nulle est que β est égal à zéro, ou qu'il n'existe pas de relation linéaire dans la population. Le rejet d'une telle hypothèse nulle implique qu'il existe une relation linéaire entre X et le logit de Y . Si une variable explicative est binaire, alors le rapport des chances est égal à e , base du logarithme naturel, élevé à l'exposant de la pente β (e^β).

⁸⁶ Peng, C-Y. J., K.L. Lee, and G.M. Ingersoll (2002) "An Introduction to Logistic Regression Analysis and Reporting", *Journal of Educational Research*, volume 96, issue 1.

En étendant la logique de la régression logistique simple à des variables explicatives multiples (ou un vecteur de variables indépendantes, comme décrit ci-dessus), nous avons une régression logistique plus complexe de Y :

$$\text{logit}(Y) = \ln\left(\frac{\pi}{1-\pi}\right) = \alpha + \beta_1 X_1 + \beta_2 X_2 \quad (3)$$

Par conséquent,

$$\pi = \text{Probability}(Y = \text{outcome of interest} | X_1 = x_1, X_2 = x_2) = \frac{e^{\alpha + \beta_1 X_1 + \beta_2 X_2}}{1 + e^{\alpha + \beta_1 X_1 + \beta_2 X_2}} \quad (4)$$

Où π est à nouveau la probabilité de l'événement, α est l'ordonnée à l'origine, β s sont les coefficients de régression et X s sont un ensemble de variables explicatives/indépendantes. α et β s sont généralement estimés par la méthode du maximum de vraisemblance (ML), qui est conçue pour maximiser la probabilité de reproduire les données compte tenu des estimations des paramètres. L'hypothèse nulle qui sous-tend le modèle global stipule que tous les β sont égaux à zéro. Un rejet de cette hypothèse nulle implique qu'au moins un β n'est pas égal à zéro dans la population. L'interprétation des résultats a été rendue en utilisant le rapport des chances pour les variables explicatives catégoriques et continues.

La première série de variables de résultats que nous examinons ici est celle de résultats auto-déclarés de l'ensemble de données Kimetrica, comme illustré dans Tableau 23. Compte tenu des limites des données et de l'absence d'un groupe de comparaison, il est important de souligner que nous effectuons cette analyse comme un exercice descriptif plutôt que d'essayer d'identifier une quelconque relation de cause à effet, puisque nous ne sommes pas en mesure de démêler les effets de l'ARC et d'ARC Replica de la réponse COVID-19 et des autres aides des ONG. Nous présentons des résultats indicatifs pour savoir s'il existe une corrélation entre certaines caractéristiques des ménages et les résultats.

Tableau 23 : Tableau de fréquence des principales variables de résultats

Variables de résultats	N	Oui	Non	N/D
Éviter la détresse	401	222 (55,4%)	0	179 (44,6%)
Aider à répondre aux besoins alimentaires mensuels	401	220 (55,4%)	2 (0,5%)	179 (44,6%)
Amélioration de la consommation alimentaire	401	220 (55,4%)	2 (0,5%)	179 (44,6%)
Bétail	401	199 (49,6%)	23 (5,7%)	179 (44,6%)
Migration	401	162 (40,4%)	60 (15%)	179 (44,6%)
Éducation	401	173 (43%)	49 (12,2%)	179 (44,6%)
Réduction de l'endettement	401	217 (54,1%)	5 (1,2%)	179 (44,6%)

Remarque : les ménages peuvent recevoir plus d'un type d'aide.

A l'exception des variables "migration" (réduction du besoin de migrer vers une autre ville à la recherche d'un emploi) et "éducation" (réduction du risque d'abandon scolaire), la distribution des autres variables est trop asymétrique pour effectuer une analyse de régression (la variation des

données est insuffisante). Par conséquent, nous effectuerons des analyses avec ces deux variables comme variables dépendantes.

Les **variables indépendantes ou explicatives** incluses sont :

- (i) Caractéristiques du ménage
 - a. Situation géographique (région)
 - b. Sexe du chef de ménage (homme/femme)
 - c. Taille du ménage (nombre de personnes vivant dans le ménage : 3-5, 5-10, 10-15, 15 ou plus)
 - d. Présence de femmes enceintes dans le ménage (oui/non)
 - e. Présence de femmes allaitantes dans le ménage (oui/non)
 - f. Nombre d'enfants vivant dans le ménage (0, 1-2, 2-5, 6 ou plus)
- (ii) Argent liquide reçu (oui/non)
- (iii) Fréquence de la distribution de nourriture (1,2, 3 ou plus)
- (iv) Impact de la sécheresse signalé (oui/non)
- (v) Impact COVID-19 (oui/non)
- (vi) Type d'assistance préféré (argent, nourriture, autres)
- (vii) Nombre d'aides/soutiens reçus (0, 1, 2 ou plus)

Nous voulons connaître l'effet des variables explicatives énumérées ci-dessus sur la réduction du risque d'abandon scolaire chez les enfants des ménages qui ont reçu une aide alimentaire (nous utilisons à la fois ARC et ARC Replica, N =222). La variable dépendante prend la valeur 1 si la personne interrogée a répondu "oui" à la question : "*La distribution (d'argent liquide/de nourriture) a-t-elle empêché le ménage de déscolariser les enfants ?*" et 0 si la personne interrogée a répondu "non". Par conséquent, 1 représente les résultats positifs.

Pour notre première régression, la variable dépendante, Y, est le logarithme de la probabilité qu'un enfant reste à l'école et les X sont le sexe du chef de ménage (femme = 0 (groupe de référence), homme = 1) ; la taille du ménage (moins de 5, 6-10 (groupe de référence), 11-15, 16+) ; si le ménage compte des femmes enceintes (non = 0 (groupe de référence), oui =1) ; si le ménage compte des femmes qui allaitent (non = 0 (groupe de référence), oui =1) ; le nombre d'enfants dans le ménage (aucun, 1-2 (groupe de référence), 3-5, 6+) ; la fréquence des distributions de nourriture (une fois (groupe de référence), deux fois, 3+) ; si le ménage a subi l'impact de la sécheresse (oui = 1 (groupe de référence), non = 0) ; le nombre de distributions reçues (1 (groupe de référence), 2+) ;

Nous testons neuf modèles différents (Tableau 24) et sélectionnons celui qui correspond le mieux aux données, en utilisant le critère d'information Akaike (AIC). Le modèle 1 est le modèle le plus basique, où seuls le sexe du chef de ménage et la taille du ménage entrent dans la régression. Pour chacun des modèles suivants, une variable indépendante supplémentaire est ajoutée. Pour le choix du modèle, nous optons pour celui qui minimise le critère AIC, c'est-à-dire le modèle 9.

Tableau 24 : Résultats de la régression logistique (chances qu'un enfant reste à l'école)

Variable	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Modèle 5	Modèle 6	Modèle 7	Modèle 8	Modèle 9
Ordonnée à l'origine	- 0,948*** (0,256)	- 0,912*** (0,262)	- 0,772** (0,278)	-0,706 (0,331)	-0,545 (0,341)	-1,334** (0,413)	-1,317** (0,420)	-0,405 (0,479)	-1,047** (0,365)

Chef du ménage									
Femme	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Homme	-0,615 (0,377)	-0,610 (0,377)	-0,545 (0,382)	-0,427 (0,387)	-0,420 (0,394)	-0,258 (0,422)	-0,278 (0,424)	0,365 (0,487)	
Taille du ménage									
Moins de 5	-0,710 (0,804)	-0,682 (0,805)	-0,721 (0,808)	-0,762 (0,809)	-0,766 (0,819)	-0,972 (0,872)	-1,175 (0,883)	-1,337 (0,896)	
6-10	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
11-15	-0,423 (0,410)	-0,381 (0,415)	-0,274 (0,423)	-0,213 (0,430)	-0,333 (0,442)	-0,285 (0,478)	-0,301 (0,489)	-0,256 (0,512)	
16+	0,193 (0,417)	0,237 (0,423)	0,377 (0,437)	0,713 (0,476)	0,662 (0,495)	0,547 (0,544)	0,366 (0,559)	0,596 (0,616)	
Femme enceinte									
Non	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Oui		-0,246 (0,395)	-0,143 (0,402)	-0,113 (0,409)	-0,139 (0,417)	-0,172 (0,451)	-0,225 (0,474)	-0,167 (0,498)	
Femmes allaitantes									
Non	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Oui			-0,499 (0,358)	-0,365 (0,371)	-0,260 (0,37782)	-0,245 (0,4064)	-0,243 (0,4154)	-0,375 (0,440)	
Enfants									
Aucun				-0,135 (0,495)	-0,285 (0,500)	-0,5144 (0,541)	-0,6408 (0,556)	-0,686 (0,607)	
1-2	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
3-5				-0,507 (0,408)	-0,61392 (0,422)	-0,7919 (0,466)	-0,8132 (0,482)	-0,938 (0,503)	
6+				-1,9439 (1,1112)	-2,07176 (1,11838)	-1,8944 (1,1716)	-1,9599 (1,1783)	-2,188 (1,235)	
Fréquence des distributions alimentaires									
Une seule fois	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Deux fois					0,022 (0,447)	0,500 (0,496)	-0,830 (0,795)	-0,260 (0,856)	-0,436 (0,800)
3+					-16,467 (949,60)	-15,943 (926,921)	-17,550 (914,091)	-16,660 (920,756)	-16,456 (962,088)
Impact de la sécheresse									
Oui	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Non						1,906*** (0,391)	1,951 *** (0,399)	1,341** (0,447)	1,309** (0,417)
N.bre de types d'aide reçus									
Un	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
2+							2,0580* (0,808)	2,227* (0,875)	2,035* (0,818)
Région									
Diourbel									
Non	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Oui								-1,523* (0,688)	-1,465* (0,631)
Kaffrine									
Non	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Oui								-2,120*** (0,570)	-1,891*** (0,512)

AIC	238,09	239,69	239,72	240,74	235,95	212	206,37	194,35	188,14
Wald Chi-2	6,260	6,657	8,630	13,606	22,399	48,356	55,977	72,002	60,212
LRT (Likelihood Ratio Test)	0,180	0,247	0,195	0,137	0,021	2,70976e- 06	2,719692e- 07	1,960e- 09	4,076e- 11
N. obs.	222	222	222	222	222	222	222	222	222

Remarque : erreurs standard entre parenthèses

Interprétation des coefficients (les rapports des chances) :

Nous calculons les rapports des chances des coefficients qui sont significatifs dans le modèle 9, lequel minimise le critère AIC. L'interprétation des résultats (rapports des chances) dans Tableau 25 est la suivante :

- Avec l'aide reçue, toutes choses égales par ailleurs, les ménages qui ont déclaré ne pas avoir été affectés par la sécheresse ont 3,7 fois plus de chances de pouvoir garder leurs enfants à l'école que les ménages qui ont été affectés par la sécheresse.
- L'analyse a également conclu que les ménages qui recevaient au moins deux séries d'aides étaient 7,6 fois plus susceptibles de garder leurs enfants à l'école, par rapport aux ménages qui n'avaient reçu qu'une seule série d'aides.
- Le fait de vivre dans la région de Diourbel réduit de 77% les chances de garder les enfants à l'école.
- Le fait de vivre dans la région de Kafrine réduit de 85% les chances de garder les enfants à l'école⁸⁷

Tableau 25 : Rapports des chances du modèle 9 (chances d'un enfant de rester à l'école)

Var.	Estimation	Erreur standard	Valeur Z	Rapport des chances	2,50 %	97,5 %	Valeur p
Ordonnée à l'origine	-1,047	0,365	-2,868	0,351			0,004**
Fréquence des distributions alimentaires							
Une seule fois	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Deux fois	-0,436	0,800	-0,545	0,647			0,586
3+	-16,456	962,088	-0,017	7.134e-08			0,986
Impact de la sécheresse							
Oui	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Non	1,309	0,417	3,138	3,702			0,002**
N.bre de types d'aide reçus							
Un	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
2+	2,035	0,818	2,486	7,651			0,013*
Diourbel							
Non	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Oui	-1,465	0,631	-2,322	0,231			0,020*
Kafrine							
Non	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Oui	-1,891	0,512	-3,695	0,151			0,0002***

⁸⁷ Les effets régionaux doivent être interprétés avec prudence car ils sont susceptibles d'être biaisés par des variables omises.

Remarque : *statistiquement significatif à 10%, ** à 5%, *** à 1% respectivement

Nous avons également effectué la même régression, mais avons remplacé le nombre de types d'aides reçues par une variable qui enregistre si un ménage a reçu ou pas de l'argent. Mais cette variable n'était pas statistiquement significative.

Ensuite, nous examinons la **deuxième variable de résultat, à savoir la "migration"** (rappelons que la question posée était "la distribution (d'argent liquide/de nourriture) a-t-elle empêché les membres de la famille de migrer vers les villes à la recherche d'un emploi ?" oui = 1 et non = 0). Nous exécutons la même spécification du modèle de régression logistique avec les mêmes co-variables (Tableau 26).

Tableau 26 : Résultats de la régression logistique (var. dépendante = les chances de ne pas avoir à migrer vers une autre ville pour chercher un emploi)

Variable	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Modèle 5	Modèle 6	Modèle 7	Modèle 8	Modèle 9
	Coef (Erreur standard)								
Ordonnée à l'origine	-0,957*** (0,253)	-0,898** (0,258)	-1,048** (0,350)	-1,092** (0,381)	-0,895* (0,397)	-1,522*** (0,446)	-1,521*** (0,447)	-0,910 (0,495)	-0,766*** (0,265)
Chef du ménage									
Femme	Réf.								
Homme	-0,240 (0,335)	-0,230 (0,335)	-0,200 (0,339)	-0,112 (0,346)	-0,046 (0,351)	0,120 (0,374)	0,123 (0,374)	0,555 (0,427)	
Taille du ménage									
<=5	-0,337 (0,693)	-0,293 (0,695)	-0,309 (0,696)	-0,421 (0,706)	-0,441 (0,711)	-0,506 (0,744)	-0,540 (0,742)	-0,788 (0,767)	
6-10	Réf.								
11-15	-0,288 (0,386)	-0,212 (0,391)	-0,166 (0,398)	-0,094 (0,408)	-0,101 (0,415)	-0,030 (0,443)	-0,0391 (0,444)	0,01 (0,465)	
16+	0,633 (0,389)	0,718 (0,397)	0,777 (0,409)	1,111* (0,450)	1,041* (0,455)	1,005* (0,488)	0,958 (0,491)	1,037* (0,529)	
Femme enceinte									
Non	Réf.								
Oui		-0,432 (0,372)	-0,391 (0,378)	-0,327 (0,384)	-0,302 (0,387)	-0,441 (0,414)	-0,440 (0,415)	-0,391 (0,438)	
Femmes allaitantes									
Oui	Réf.								
Non			0,215 (0,333)	-0,011 (0,355)	-0,070 (0,359)	-0,131 (0,380)	-0,127 (0,380)	-0,164 (0,403)	
Enfant									
Aucun				0,682 (0,461)	0,567 (0,467)	0,4676 (0,497)	0,441 (0,499)	0,609 (0,542)	
1-2	Réf.								
3-5				-0,085 (0,381)	-0,082 (0,388)	-0,164 (0,417)	-0,165 (0,418)	-0,242 (0,443)	
6+				-1,108 (0,750)	-1,124 (0,751)	-0,905 (0,787)	-0,896 (0,788)	-1,166 (0,862)	
Fréquence des distributions alimentaires									
Une seule fois	Réf.								
Deux fois					-0,550 (0,451)	-0,203 (0,479)	-0,540 (0,645)	-0,172 (0,713)	
3+					-1,053 (0,800)	-0,570 (0,817)	-0,994 (0,971)	0,326 (1,064)	
Impact de la sécheresse									
Oui	Réf.								
Non						1,622*** (0,357)	1,627 (0,358)	1,220** (0,407)	1,194*** (0,357)
N.bre de types d'aide reçus									
Un	Réf.								
2+							0,554*** (0,665)	0,368 (0,725)	
Diourbel									

Non	Réf.	Réf.	Réf.						
Oui								0,054 (0,538)	
Kaffrine									
Non	Réf.	Réf.	Réf.						
Oui								-1,899*** (0,516)	-1,651*** (0,390)
AIC	262,97	263,57	265,15	266,31	267	247,38	248,67	231,45	216,92
Wald Chi-2		7,517	7,934	12,774	16,089	37,705	38,416	59,64	48,163
LRT (Likelihood Ratio Test)		0,185	0,243	0,173	0,138	0,0002	2.307e-08	2.908e-07	3.480e-11
N. obs.	222	222	222	222	222	222	222	222	222

Remarque : erreurs standard entre parenthèses

Pour le choix du modèle, nous avons opté pour celui qui minimise le critère AIC, c'est-à-dire le modèle 9.

Ainsi, nous obtenons les résultats suivants (interprétation des rapports des chances), comme indiqué dans Tableau 27:

- Impact de la sécheresse : avec l'aide reçue, toutes choses égales par ailleurs, les ménages qui ne sont pas affectés par la sécheresse ont 3,3 fois plus de chances de ne pas avoir recours à la migration vers une autre ville pour chercher plus de travail, par rapport aux ménages qui sont affectés par la sécheresse.
- Le fait de vivre dans la région de Kaffrine réduit de 81% la probabilité de recourir à la migration⁸⁸

Tableau 27 : Rapports des chances du modèle 9 (var. dépendante = les probabilités de ne pas avoir à migrer vers une autre ville pour chercher un emploi)

Variable	Estimation	Erreur standard	Valeur Z	Rapport des chances	2,50 %	97,5 %	Valeur p
Ordonnée à l'origine	-0,766	0,265	-2,888	0,465	0,272	0,773	0,004**
Impact de la sécheresse							
Oui (Réf.)	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Non	1,194	0,357	3,339	3,299	1,641	6,688	0,0008***
Kaffrine							
Non	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Oui	-1,651	0,391	-4,228	0,192	0,086	0,402	2,358e-05***

Remarque : *statistiquement significatif à 10%, ** à 5%, *** à 1% respectivement

⁸⁸ Les effets régionaux doivent être interprétés avec prudence car ils sont susceptibles d'être biaisés par des variables omises.

I.3.1.3 Ensemble de données du Start Network

Pour la régression du Start Network (Tableau 28), la variable dépendante, Y, est le logarithme des chances que la personne interrogée ait suffisamment de nourriture pour répondre aux besoins du ménage, et les X sont le sexe du chef de ménage (femme = 0 (groupe de référence), homme = 1) ; la taille du ménage (1-5, 6-10 (groupe de référence), 11-15, 16+) ; si le ménage compte des femmes enceintes (non = 0 (groupe de référence), oui =1) ; si le ménage compte des femmes qui allaitent (non = 0 (groupe de référence), oui =1) ; le nombre d'enfants dans le ménage (aucun, 1-2 (groupe de référence), 3-4, 5-6, 7+) ; la somme d'argent reçue (0-60 USD, 61-120 USD, 121-200 USD, 201-240 USD, 241+ USD) ; l'impact de la sécheresse sur le ménage (oui = 1 (groupe de référence), non = 0) ; le pourcentage d'argent reçu dépensé en nourriture (moins de 75%, plus de 75%) ; la farine enrichie reçue (oui = 1, non = 0) ; le changement signalé du prix des denrées alimentaires de base au cours du dernier mois (augmentation = 1, stable/diminution = 0) ; le changement signalé du revenu du ménage au cours du dernier mois (stable, augmentation, diminution) ; et les autres aides reçues par le ménage (oui = 1, non = 0).

Tableau 28 : Résultats de la régression logistique (var. dépendante = la probabilité d'avoir suffisamment de nourriture pour les besoins du ménage), rapports des chances repris dans ce tableau

Variable	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Modèle 5	Modèle 6
	Rapport des chances (Err. st.)					
Ordonnée à l'origine	1,121 (0,315)	0,768 (0,343)	0,614 (0,363)	0,481* (0,373)	0,974 (0,409)	1,005 (0,205)
Chef du ménage						
Femme	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Homme	1,234* (0,095)	1,225 (0,097)	1,219 (0,102)	1,227* (0,104)	1,182 (0,1077)	1,178 (0,107)
Taille du HH						
1-5	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
6-10	0,996 (0,310)	1,051 (0,322)	0,955 (0,337)	0,964 (0,344)	0,903 (0,351)	
11-15	1,075 (0,317)	1,159* (0,330)	1,168 (0,346)	1,156 (0,353)	1,044 (0,361)	
16+	0,929 (0,326)	0,923 (0,340)	0,906 (0,356)	0,914 (0,364)	0,855 (0,372)	
Femme enceinte						
Non	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Oui	1 (0,100)	0,985 (0,102)	0,981 (0,106)	0,997 (0,108)	1,040 (0,112)	
Femme allaitante						
Oui	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Non	1,248* (0,112)	1,241 (0,114)	1,253 (0,118)	1,273* (0,120)	1,161 (0,124)	
Enfants						
Aucune	0,748 (0,202)	0,775 (0,206)	0,736 (0,216)	0,843 (0,219)	0,832 (0,226)	0,882 (0,216)
1-2	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
3-4	0,899	0,898	0,884	0,868	0,868	0,85

	(0,114)	(0,116)	(0,121)	(0,123)	(0,127)	(0,119)
5-6	1,109 (0,155)	1,149 (0,158)	1,187 (0,164)	1,195 (0,168)	1,230 (0,172)	1,154 (0,153)
7+	0,717 (0,238)	0,704 (0,242)	0,658 (0,254)	0,671 (0,259)	0,681 (0,264)	0,616* (0,241)
Argent liquide reçu						
0-60\$		0,663 (0,239)	0,707 (0,249)	0,774 (0,252)	0,871 (0,261)	0,868 (0,258)
61\$-120\$	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
121\$-200\$		1,884** (0,203)	1,721* (0,212)	1,404 (0,218)	1,853** (0,232)	1,843** (0,229)
201\$-240\$		1,756*** (0,116)	1,711*** (0,121)	1,284 (0,128)	1,706*** (0,161)	1,688** (0,160)
241\$+		0,889 (0,126)	0,904 (0,132)	0,732* (0,137)	0,958 (0,153)	0,951 (0,152)
% d'argent liquide reçu dépensé en nourriture						
<= 75%	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
> 75%		1,387*** (0,094)	1,385*** (0,099)	1,269* (0,101)	1 (0,108)	
Farine reçue						
Non	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Oui				2,143*** (0,120)	1,437* (0,168)	1,426* (0,167)
Variation des prix						
Augmentation	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Stables/Diminution			0,745** (0,104)	0,735** (0,107)	0,789* (0,11)	0,791* (0,110)
Variation des revenus						
Diminution	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Augmentation			3,951*** (0,127)	3,885*** (0,129)	3,693*** (0,133)	3,658*** (0,133)
Stables			1,062 (0,113)	0,976 (0,115)	1,041 (0,12)	1,042 (0,119)
Autres aides reçues						
Non	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Oui				1,679*** (0,101)	1,456*** (0,107)	1,46*** (0,107)
Région						
Kaffrine	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Diourbel					1,689* (0,259)	1,691* (0,256)
Kolda					0,331*** (0,214)	0,325*** (0,212)
Louga					0,497** (0,226)	0,494** (0,225)
Matam					0,354*** (0,192)	0,3512*** (0,192)
Saint Louis					0,406*** (0,205)	0,397*** (0,203)
Thies					0,765 (0,193)	0,756 (0,191)

AIC	2704,2	2652	2493,7	2431,1	2353,4	2345,4
Ward chi 2	16,538	78,823	243,037	309,706	399,387	395,413
LRT (Likelihood Ratio Test)	0,085	1,15e-10	2,12e-41	8,38e-54	1,68e-68	1,83e-71
N. obs.	1971	1971	1971	1971	1971	1971

Remarque : *statistiquement significatif à 10%, ** à 5%, *** à 1% respectivement

Comme précédemment, le modèle choisi est celui qui minimise le critère AIC, c'est-à-dire le modèle 6 (Tableau 28 reprend les rapports des chances pour chaque variable explicative). Ainsi, il semble que la somme d'argent reçue, la farine enrichie reçue, les variations de prix et de revenus, les autres types d'aides reçus et la région ont tous une influence significative sur la probabilité qu'il y ait suffisamment de nourriture pour satisfaire les besoins du ménage. L'interprétation des rapports des chances est la suivante :

- La probabilité d'avoir suffisamment de nourriture diminue de 38% dans les ménages avec 7 enfants ou plus par rapport aux ménages avec 1 ou 2 enfants (bien que cela ne soit significatif qu'à hauteur de 10%) ;
- Les chances d'avoir suffisamment de nourriture sont 1,84 fois plus élevées dans les ménages qui ont reçu une somme comprise entre 121 et 200 dollars que dans ceux qui ont reçu une somme comprise entre 61 et 120 dollars ;
- Les chances d'avoir suffisamment de nourriture sont multipliées par 1,69 dans les ménages ayant reçu entre 201 et 240 dollars par rapport aux ménages ayant reçu entre 61 et 120 dollars ;
- Les chances d'avoir suffisamment de nourriture augmentent de 1,43 fois dans les ménages qui ont reçu de la farine enrichie par rapport aux ménages qui n'en ont pas reçu ;
- Des prix stables ou en baisse augmentent de 21% les chances d'avoir suffisamment de nourriture par rapport aux ménages confrontés à une hausse des prix ;
- Les chances d'avoir suffisamment de nourriture augmentent de 3,6 fois dans les ménages qui ont connu une augmentation des revenus par rapport aux ménages qui ont connu une diminution des revenus ;
- Les chances d'avoir suffisamment de nourriture augmentent de 1,4 fois dans les ménages qui ont reçu une autre aide par rapport à ceux qui n'en ont pas reçu ;
- Les ménages de la région de Diourbel ont 1,7 fois plus de chances d'avoir suffisamment de nourriture par rapport aux ménages de Kaffrine (bien que cela ne soit significatif qu'à hauteur de 10%) ;
- Les ménages de Kolda ont 70% moins de chances d'avoir assez de nourriture que les ménages de Kaffrine.
- La probabilité d'avoir suffisamment de nourriture diminue de 51% pour les ménages vivant à Louga, par rapport aux ménages vivant à Kaffrine.
- La probabilité d'avoir suffisamment de nourriture diminue de 65% pour les ménages vivant à Matam, par rapport aux ménages vivant à Kaffrine.

- La probabilité d'avoir assez de nourriture diminue de 61% pour les ménages vivant à Saint Louis, par rapport aux ménages vivant à Kaffrine.

Ces résultats sont intuitifs. La présence d'un plus grand nombre d'enfants complique la capacité de pourvoir aux besoins du ménage en termes de consommation alimentaire, malgré le fait de recevoir l'aide d'ARC Replica. Le fait d'avoir plus d'argent et des surplus de revenus aide les ménages à répondre à leurs besoins. Nos résultats confirment ceux qui ont été présentés dans le Rapport d'évaluation de l'indemnité du Start Network, bien que dans ce rapport il soit également mentionné que les effets des distributions sur la diversité alimentaire étaient de courte durée. La plupart des ménages dépendaient de repas simples, composés principalement de céréales et de légumineuses. En examinant le nombre de repas consommés par jour, les résultats du Start Network suggèrent que les enfants, les femmes enceintes et celles qui allaitent semblaient tirer profit des distributions. Cependant, puisque chaque ménage pouvait recevoir plus d'une distribution et/ou d'un type d'aide, comme mentionné ci-dessus, il n'est pas possible d'attribuer définitivement les conséquences positives sur la sécurité alimentaire à la seule intervention d'ARC Replica. Le rapport du Start Network a souligné aussi que l'aide n'a pas été reçue suffisamment tôt pour éviter aux ménages la nécessité d'adopter des stratégies d'adaptation négatives, bien qu'une réduction du recours à certaines stratégies d'adaptation ait été observée (par exemple, passer toute une journée sans manger, des enfants de moins de 18 ans qui ont dû aller travailler, des hommes qui doivent accepter des emplois à haut risque et socialement dégradants ou relevant de l'exploitation).

I.3.2 Question de recherche 2 : Dans quelle mesure est-ce que les distributions ont soutenu les moyens de subsistance des ménages ? À quel point l'aide a-t-elle répondu aux besoins ?

I.3.2.1 Données de l'enquête Kimetrica

Dans le rapport de Kimetrica, les personnes interrogées (qui ont reçu les distributions à la fois de l'ARC et d'ARC Replica, ainsi que les aides COVID-19 du Gouvernement) ont déclaré que les distributions les ont aidées à " préserver leurs moyens de subsistance ". Nous explorons plus loin toutes les variables de résultats incluses dans l'enquête Kimetrica. Nous examinons ensuite les effets de la distribution sur les variables de résultats (auto-déclarées).

Tout d'abord, nous examinons ces variables de résultats par type d'aide dans leur ensemble, puis par région (ventilées par type d'aide), ensuite par source d'aide, par taille de ménage et par différence entre l'aide "attendue" et l'aide "reçue", ce que nous expliquons plus loin. Tableau 32 montre les résultats par type d'aide. Il a lieu de remarquer que chaque ménage peut recevoir plus d'un type d'aide (par exemple, de la nourriture et de l'argent). Les personnes interrogées, qui ont reçu une aide alimentaire, ont indiqué que la distribution les a aidées à éviter la détresse (bien que sa définition ne soit pas claire), à mieux répondre à leurs besoins alimentaires mensuels, à améliorer la consommation alimentaire de leur ménage et à réduire leur endettement. Dans une légèrement moindre mesure, la nourriture reçue a aidé à prévenir la vente sur saisie du bétail et des biens, à éviter la migration des membres de la famille dans d'autres villes à la recherche de travail et à garder les enfants à l'école. Des résultats similaires ont été indiqués pour ceux qui ont reçu de l'argent et de la farine (bien que seul un petit nombre de ménages ait reçu de la farine, N=39). Il apparaît que la plupart des résultats positifs concernent l'aide à la consommation alimentaire et la réduction de l'endettement.

Tableau 29 : Résultats par types d'aide (N = 382), proportion de ménages qui ont répondu « oui » au fait d'avoir obtenu des résultats positifs

Types d'aide	Obs.	Éviter la détresse (%)	Besoins alimentaires (%)	Consommation alimentaire (%)	bétail/biens (%)	Migration (%)	École (%)	Réduire l'endettement (%)
Nourriture	222	100	99,1	99,1	89,6	73	77,9	97,7
Argent	121	98,3	98,3	91,7	89,3	81,8	78,5	99,2
Farine	39	100	97,4	87,2	74,4	66,7	59,0	97,4

Dans la plupart des régions, parmi les ménages qui ont reçu une aide alimentaire, les personnes interrogées ont déclaré que l'aide reçue leur avait permis "d'éviter la détresse", "de satisfaire les besoins alimentaires mensuels", "d'améliorer la consommation alimentaire du ménage" et "d'éviter la vente forcée de bétail et d'autres biens". Dans une moindre mesure, l'aide a contribué à "empêcher la migration des membres de la famille vers les villes à la recherche d'un emploi" et à "empêcher les ménages de déscolariser les enfants", ce qui est particulièrement faible dans la région de Louga (Tableau 30). Pour l'aide financière, les effets sont plus ou moins également positifs dans toutes les dimensions des résultats (Tableau 31). En ce qui concerne la farine enrichie, qui n'a été reçue que par un petit nombre de ménages de l'échantillon (N=39), à l'exception de Kaffrine, il semble que des proportions plus faibles de ménages à Kolda et Louga aient trouvé la farine enrichie utile par rapport à la vente forcée de bétail, à l'obligation de migrer vers une autre ville pour trouver du travail et au maintien des enfants à l'école.

Tableau 30 : Résultats par région : pourcentage de ménages ayant déclaré que l'aide a contribué à améliorer certains résultats par région (N = 222) - alimentation

Région/	Obs.	Éviter la détresse (%)	Besoins alimentaires (%)	Consommation alimentaire (%)	bétail/biens (%)	Migration (%)	École (%)	Réduire l'endettement (%)
Diourbel	32	100	96,9	100	90,6	59,4	84,4	93,8
Kaffrine	113	100	99,1	100	97,3	90,3	92	98,2
Kolda	1	100	100	100	100	100	100	100
Louga	76	100	100	97,4	77,6	52,6	53,9	98,7
Total	222	100	99,1	99,1	89,6	73	77,9	97,7

Tableau 31 : Résultats par région : pourcentage de ménages ayant déclaré que l'aide a contribué à améliorer certains résultats par région (N = 121) - argent liquide

Région/ Dépt.	Obs.	Éviter la détresse (%)	Besoins alimentaires (%)	Consommation alimentaire (%)	bétail/biens (%)	Migration (%)	École (%)	Réduire l'endettement (%)
Diourbel	48	100	100	81,2	85,4	75	70,8	100
Kaffrine	33	100	93,9	97	90,9	84,8	72,7	100
Kolda	18	100	100	100	83,3	77,8	88,9	94,4
Louga	22	90,9	100	100	100	95,5	95,5	100
Total	121	98,3	98,3	91,7	89,3	81,8	78,5	99,2

Nous examinons également les résultats globaux par type d'aide (nourriture, argent et farine) et les chiffres suggèrent que toutes les personnes interrogées ayant reçu la distribution ont déclaré que

la nourriture leur a permis d'éviter la détresse, de compléter leurs besoins alimentaires mensuels et de réduire la nécessité de recourir à des stratégies d'adaptation négatives. Une grande partie des personnes ayant reçu de l'argent liquide ont également fait état de résultats positifs dans toutes les dimensions (Tableau 31), bien que dans une mesure légèrement inférieure à celle des personnes ayant reçu une aide alimentaire. Le fait de recevoir de la farine a également permis d'éviter la détresse et de répondre aux besoins alimentaires mensuels et à la consommation, mais il a été moins utile en termes de stratégies d'adaptation négatives. Toutefois, il convient de noter ici que les ménages pouvaient recevoir plus d'un type d'aide. Par conséquent, il est impossible de distinguer clairement l'impact de la seule distribution de nourriture, d'argent ou de farine sur ces variables de résultats.

Tableau 32 : Résultats par région et par département (données Kimetrica)

Région/Dépt.	Obs.	Éviter la détresse	Besoins alimentaires	Consommation alimentaire	bétail/biens	migration	école	Réduire l'endettement
Diourbel (Région)	118	100	96,9	100	90,6	59,4	84,4	93,8
Bambey	22	100	100	100	100	87,5	100	100
Diourbel	41	100	95	100	90	55	95	90
Mbacke	55	100	100	100	75	25	0	100
Kaffrine (Région)	116	100	99,1	100	97,3	90,3	92	98,2
Kaffrine	20	100	100	100	100	89,5	100	100
Birkilane	49	100	100	100	93,6	83	80,9	95,7
Koungheul	47	100	97,9	100	100	97,9	100	100
Kolda (Région)	63	100	100	100	100	100	100	100
Kolda	8			100				
MYF	49	100	100	100	100	100	100	100
Velingara	6			100				
Louga (Région)	104	100	100	97,4	77,6	52,6	53,9	98,7
Louga	43	100	100	95,3	81,4	39,5	41,9	97,7
Kebemer	43	100	100	100	67,9	64,3	64,3	100
Linguère	18	100	100	100	100	100	100	100

I.3.2.2 Ensemble de données du Start Network

Rappelons que les données du Start Network que nous utilisons pour l'analyse proviennent de l'enquête de suivi indépendante (IM) et qu'elles ont été collectées en juin, juillet et août 2020. La répartition de l'échantillon entre les régions et les départements est présentée dans Tableau 33. L'échantillon global est beaucoup plus important que celui de Kimetrica et il ne comprend que les ménages qui ont reçu le soutien d'ARC Replica dans sept régions. Les échantillons totaux dans les régions sont comparables : Diourbel (361), Matam (346), Saint-Louis (364), Louga (341), Thiès (380), Kafrine (381) et Kolda (382), même si la collecte des données à Kolda a démarré un mois après celle dans les autres régions.

Tableau 33 : Répartition des ménages par cycle de collecte de données, région et département

REGION	DEPARTMENT	ROUND 1	ROUND 2	ROUND 3	TOTAL
		JUNE	JULY	AUGUST	
DIOURBEL	BAMBEY MBACKÉ	30	30	30	90
		111	80	80	271
MATAM	MATAM RANÉROU	90	75	75	240
		45	31	30	106
SAINT-LOUIS	PODOR	144	110	110	364
LOUGA	KÉBÉMÉR LINGUÈRE	86	67	68	221
		50	35	35	120
THIÈS	MBOUR	34	30	30	94
	THIÈS	75	46	45	166
	TIVAOUANE	50	35	35	120
KAFFRINE	BIRKILANE	20	20	20	60
	KAFFRINE	108	75	75	258
	MALEM HODAR	23	20	20	63
KOLDA	KOLDA	0	20	10	30
	MÉDINA YORO FOULA	0	53	47	100
	VÉLINGARA	0	119	133	252
TOTAL		866	846	843	2555

Source : ARC Replica Pay-out Senegal 2020 Internal Evaluation, December 2020.

Tableau 34 : Taille moyenne des ménages par région (N = 2555)

Région	Min.	Moyen	Max.	Écart Standard	N
Diourbel	3	14	120	9	361
Kaffrine	4	13	40	5	381
Kolda	2	14	76	7	382
Louga	1	13	40	7	341
Matam	5	13	42	6	346
Saint Louis	4	12	35	5	364
Thiès	4	13	43	6	380
Total	1	13	120	7	2533

La taille moyenne des ménages par région est indiquée dans Tableau 34. Les tailles maximales des ménages dans toutes les régions sont très importantes, ce qui soulève la question de la précision des données, bien que les tailles moyennes des ménages dans toutes les régions semblent comparables aux données de Kimetrica.

Rappelons que les ménages aidés ont reçu un total de 5 000 CFA (9 USD) par membre et que ce montant est plafonné à huit membres du ménage par distribution. Ainsi, le maximum qu'un ménage pouvait recevoir était de 40 000 CFA (72 USD) par distribution mensuelle ou 120 000 CFA (216 USD) au total mais, dans certains cas, le montant reçu par distribution était légèrement supérieur pour tenir compte de la farine enrichie qui n'était plus distribuée. Nous examinons ensuite la répartition géographique de la somme d'argent liquide reçue par les ménages dans les sept régions (Tableau 35).

Tableau 35 : Somme d'argent liquide déclarée comme reçue (en CFA)

Région	Min.	10 ^{ème} Quantile	Moyen	90 ^{ème} Quantile	Max.	Écart Standard	N	Somme moyenne par personne
Diourbel	10000	40000	85720	120000	130000	38907	361	6123
Kaffrine	20000	40000	90111	135000	148000	43079	381	6932
Kolda	5000	90000	112671	120000	120000	17863	382	8048
Louga	10000	30000	80340	120000	160000	39486	341	6180
Matam	20000	40000	96134	140000	150000	48036	346	7395
Saint Louis	5000	40000	92867	140000	145000	48030	364	7739
Thiès	0	40000	83518	128000	187000	41622	380	6424
Total	0	40000	91787	140000	187000	41744	2555	7061

La région dans laquelle les ménages ont reçu la plus grande quantité d'argent liquide en moyenne est Kolda, suivie de Matam et Saint Louis. Le montant le plus bas est celui de Thiès, où certains ménages n'ont pas reçu d'argent. Selon les résultats du rapport d'évaluation des paiements du Start Network, l'enquête IM a demandé aux personnes interrogées si l'argent reçu était suffisant pour répondre à leurs besoins de base et les résultats ont montré que la tendance variait selon les régions, ce qui est confirmé par notre analyse dans Tableau 35. Il a été demandé pourquoi à ceux qui ont déclaré que le montant était insuffisant. Ces personnes ont fait état d'un certain nombre de difficultés auxquelles elles étaient confrontées, notamment le manque d'autres ressources, la taille

importante du ménage, l'augmentation des prix des denrées alimentaires et le fait qu'elles partageaient l'aide avec d'autres ménages qui n'en bénéficiaient pas. Nous examinons également la question qui demandait aux personnes interrogées si les prix des denrées alimentaires de base avaient augmenté au cours du dernier mois. Or, 68,8% (1.759) ont déclaré qu'ils avaient augmenté, ce qui pourrait expliquer en partie pourquoi la somme d'argent reçue pourrait ne pas être suffisante. De plus, le montant est plafonné à une taille maximale de huit membres par ménage et il est donc peu probable qu'il soit suffisant pour les ménages de taille plus importante.

Selon le FIP du Start Network, la distribution d'argent liquide était censée être plafonnée à 40 000 CFA (72 USD) par distribution mensuelle ou 120 000 CFA (216 USD) au total pour un ménage de huit membres éligibles en tant que bénéficiaires de l'intervention ARC Replica. Dans les données de l'enquête Start Network, la taille moyenne du ménage est de 13 membres, variant de 12 à 14 par région. Cette donnée est comparable à la moyenne reportée dans l'enquête de Kimetrica. Puisque le montant total qu'un ménage peut percevoir a été plafonné bien en-dessous de la taille de nombreux ménages, la valeur par habitant du transfert varie beaucoup et chute très substantiellement pour les ménages les plus nombreux, d'environ 23 000 CFA par habitant pour les plus petits ménages à seulement environ 6 000 CFA pour les plus nombreux (Tableau 36). Cela peut faire partie du motif que les ménages ont indiqué que l'argent était insuffisant.

Tableau 36 : Somme d'argent reçue par taille de ménage (cycles d'enquête de juillet et août, lorsque les personnes interrogées avaient reçu le paiement complet)

Taille du HH	% de HH	US\$0-60 (%)	US\$61-120 (%)	US\$121-200 (%)	US\$201-240 (%)	US\$241 \$+ (%)	Montant total moyen reçu par le ménage (CFA) / CFA	Montant moyen reçu par habitant (CFA)	N
1-5	2,5	2,4	12,2	36,6	39	9,8	94 500	23 162	41
6-10	37,1	0,6	3,2	13,7	49,6	32,8	115 574	13 763	619
11-15	32,7	0,7	0,9	7,0	50,6	40,7	122 041	95,20	545
16+	27,8	0,2	1,1	5,6	59,6	33,5	129 450	5 986	463
Total		0,6	2,1	9,8	52,5	35	118 850	10 449	1 668

Dans l'enquête IM, l'on a demandé aux personnes interrogées comment leur ménage utilisait-il l'aide reçue. Les cinq réponses les plus courantes suggèrent que l'argent était principalement utilisé pour payer la nourriture et améliorer la qualité de l'alimentation ainsi que pour d'autres besoins de base (Figure 7). Cela suggère que le montant n'était pas suffisant pour permettre aux ménages de lisser leur consommation dans le temps ou pour les aider à faire face à d'autres besoins.

En ce qui concerne la rapidité de l'aide apportée aux ménages pour les aider à se préparer à la période creuse, les personnes interrogées ont indiqué qu'elles avaient reçu l'argent suffisamment tôt. Il a été mentionné dans le rapport que de nombreux ménages vulnérables ne se préparent pas à la période creuse, mais s'appuient plutôt sur plusieurs activités génératrices de revenus agricoles et / ou non agricoles différentes, en fonction de la saison (bien que nombre de ces activités n'étaient pas possibles ou étaient limitées par les restrictions dues à la COVID-19). Certaines personnes interrogées ont déclaré avoir utilisé l'argent reçu pour rembourser des dettes et gérer les besoins immédiats de sécurité alimentaire pendant la période creuse (et pour faire face à l'impact de la pandémie de COVID-19).

Pour approfondir cette question, nous avons examiné l'évolution déclarée du revenu total des ménages au cours du dernier mois et nous avons constaté que 40,7% des ménages (1 039 ménages) ont déclaré que leur revenu avait diminué, tandis que 30,3% ont déclaré qu'il n'avait pas changé et 29% (741 ménages) ont déclaré que leur revenu avait augmenté. Nous cherchons également à savoir si les ménages ont reçu une autre aide (en plus de l'aide fournie par ARC Replica) et 48,5% des personnes interrogées ont répondu par l'affirmative (1 238 ménages). Pour celles qui ont déclaré avoir vu leurs revenus augmenter, cela pourrait être dû au fait qu'elles ont reçu d'autres aides. Par conséquent, nous explorons l'analyse croisée de la variation des revenus et du fait que les ménages aient reçu ou pas d'autres formes d'aide (Tableau 37). Il semblerait toutefois qu'il n'y ait pas de relation claire entre la variation des revenus et les autres aides. Certains de ceux qui ont reçu d'autres aides ont tout de même déclaré que leurs revenus avaient diminué, et d'autres ménages ont réussi à augmenter leurs revenus même en l'absence d'autres aides.

Tableau 37 : Analyse croisée de la variation de revenus ("stables", "augmentation", "diminution") et du fait que les ménages aient reçu ou pas une autre aide ("oui", "non")

Variation des revenus/Autres aides	Oui (%)	Non (%)	N
Stables	51,3	48,7	775
Augmentation	48,6	51,4	741
Diminution	53,7	46,3	1039
Total	51,5	48,5	2555

En ce qui concerne l'utilisation de la farine enrichie et les changements qu'elle a apportés, les personnes interrogées ont indiqué qu'il s'agissait également d'utilisations à court terme et que ces changements se concentraient principalement sur la façon dont la farine permettait aux enfants et aux femmes allaitantes de mieux se nourrir au cours du mois⁸⁹ Seuls 28,6% (730) ont déclaré avoir reçu de la farine enrichie.

Globalement, à la fois les conclusions de Kimetrica et du Start Network suggèrent que les distributions ont principalement aidé les ménages sur le plan de leurs consommation/besoins alimentaires et de la qualité de leur nourriture. Il est important de noter que la manière dont la question a été formulée était différente dans chaque étude et que, bien sûr, l'échantillon des personnes interrogées incluses dans chaque étude était différent. L'étude Kimetrica portait sur un échantillon beaucoup plus restreint (401 personnes interrogées, mais seulement 351 ayant reçu les distributions) et comprenait à la fois les ménages qui avaient reçu l'ARC (et le colis COVID-19) et ceux qui avaient reçu les distributions ARC Replica. L'étude du Start Network a porté sur un échantillon beaucoup plus important (2 555 personnes interrogées) et n'a inclus que les ménages qui avaient reçu l'aide d'ARC Replica. La principale différence réside dans l'aide alimentaire fournie par le Gouvernement et donc incluse dans l'étude de Kimetrica, ce qui pourrait expliquer pourquoi les résultats semblent plus positifs, dans la mesure où ils concernent directement la sécurité alimentaire. Pour l'étude du Start Network, la question portait sur les "changements" que les personnes interrogées avaient été en mesure d'apporter et les options proposées étaient également différentes. Une conclusion commune claire est que les ménages ont utilisé les distributions pour la consommation alimentaire et la sécurité alimentaire avant tout,

⁸⁹ ARC Replica Pay-out Senegal 2020 Internal Evaluation, December 2020.

indépendamment de ce qu'ils ont reçu. Le reste (en termes d'argent) a été utilisé pour rembourser les dettes et éviter d'autres stratégies d'adaptation négatives.

I.3.3 Question de recherche 3 : Est-ce que les ménages ont pu lisser leur consommation grâce à l'aide reçue ? En d'autres termes, dans quelle mesure les distributions aident-elles suffisamment à soutenir les moyens de subsistance des personnes interrogées ?

En nous basant sur les résultats de l'évaluation des distributions du Start Network, qui suggéraient que la somme d'argent liquide n'était pas suffisante pour répondre à tous les besoins de base du ménage, nous avons tenté d'examiner dans quelle mesure la valeur de la distribution se compare aux dépenses mensuelles moyennes de consommation d'*un ménage pauvre équivalent*, afin de répondre à la dernière question de recherche. Cet exercice s'est avéré très difficile en raison de l'absence de données d'enquête nationales. Il semble exister une enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal datant de 2011 (<http://anads.ansd.sn/index.php/catalog/17>), mais les données ne sont pas disponibles publiquement.

Notre équipe devait rechercher d'autres ensembles de données, par exemple des micro-données de la Banque Mondiale, du Programme alimentaire mondial et d'autres sources, mais nous n'avons pas trouvé de données sur les prix des produits alimentaires qui ont été livrés au moment de la distribution. Nous n'avons pas non plus trouvé de données sur la consommation totale moyenne par ménage ou par habitant. La seule information que nous avons réussi à trouver est la quantité moyenne de consommation de riz en 2013, issue d'un rapport du PAM, qui est de 72,29 kg par personne et par an⁹⁰ Dans l'échantillon de Kimetrica, les personnes interrogées ont déclaré recevoir 99,4 kg de riz par ménage. Si les données du Programme alimentaire mondial sont correctes (c'est-à-dire que chaque personne consomme 72,29 kg de riz par an, soit environ 6 kg par personne et par mois), pour un ménage moyen de 12 personnes, les 99,4 kg dureront un peu plus d'un mois (12 x 6 kg par personne et par mois = 72 kg par ménage et par mois). Selon l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI), la consommation moyenne de riz par personne et par an au Sénégal est de 85 kg, ce qui signifie que la distribution s'épuiserait encore plus vite.⁹¹

Nous sommes également tombés sur un site Web, appelé numbeo.com,⁹² qui reprend des données sur les prix des aliments au Sénégal ainsi que sur le coût de la vie, bien que nous ne connaissions pas sa méthode de collecte des données. Selon ce site Web, le prix du riz blanc (1 kg) est de 450 CFA et le "montant minimum quotidien recommandé pour la nourriture par personne est de 4 233,19 CFA (environ 7,67 USD, sur la base du taux de change de 1 CFA = 0,0018 USD), et le "montant minimum mensuel recommandé pour la nourriture par personne (en supposant 31 jours par mois) est de 131 228,86 CFA (environ 237,76 USD, sur la base du même taux de change). Rappelons que la somme d'argent liquide que les ménages ont déclaré avoir reçu se situe entre 201 et 240 USD. Cela signifie que cette somme ne permettrait de soutenir la consommation d'une personne que pendant un mois environ.

Cependant, il est peu probable que cette somme soit représentative de la consommation des ménages les plus pauvres. Si nous utilisons le seuil de pauvreté international de 1,9 USD (PPA

⁹⁰ World Food Programme and Nutrition International. (2019) Rice Fortification in Senegal: Landscape Analysis, disponible sur https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000109018/download/?_ga=2.68436369.1640643477.1616412771-1103848635.1615927948.

⁹¹ <https://www.ifpri.org/blog/what-can-we-learn-rising-rice-production-senegal>

⁹² https://www.numbeo.com/food-prices/country_result.jsp?country=Senegal

2011) par jour pour les ménages pauvres, le coût de la vie, dans la même hypothèse de 31 jours par mois, serait de 58,9 USD par personne et par mois. Sur la base de l'ANSD et du rapport de la Banque Mondiale⁹³, le seuil de pauvreté à Dakar est de 1.041 CFA par jour, soit 2,87 USD par jour en PPA 2005. Dans d'autres zones urbaines, il est de 809 CFA par jour, soit 2,29 USD par jour en PPA 2005. En zone rurale, il est de 606 CFA par jour ou 1,72 USD par jour en PPA 2005, ce qui équivaut à environ 18.000 CFA par personne et par mois. La valeur mensuelle par habitant du transfert Start Network varie en fonction de la taille du ménage, mais va d'environ 2 000 à environ 7 700 CFA par personne (d'après le tableau 5, les transferts étant censés couvrir 3 mois). Ce chiffre est bien inférieur à la valeur attendue de la consommation au niveau du seuil de pauvreté rurale.

Le Start Network a également réalisé des études de marché entre avril et août 2020 dans les régions où l'intervention d'ARC Replica a eu lieu, afin d'enregistrer l'évolution des prix des denrées alimentaires de base et des produits agricoles sur les marchés des communautés où de l'aide a été apportée. Il a également documenté la disponibilité de ces produits (abondants, rares, indisponibles, etc.). Les discussions sur l'état des marchés et les prix des aliments ont été incluses dans l'annexe C du rapport d'évaluation des paiements du Start Network. L'analyse comprenait des données provenant des études de marché et des contrôles mensuels des sites sentinelles au sein des 22 communautés. Les résultats se sont concentrés sur l'augmentation ou non des prix des denrées alimentaires de base après la mise en place des restrictions COVID-19 par le GdS en mars 2020 et pendant toute la durée de l'intervention ARC Replica (jusqu'en août 2020). L'analyse a également inclus des données secondaires supplémentaires provenant du Programme alimentaire mondial (le rapport trimestriel Market Monitor et l'évaluation rapide des besoins d'avril 2020 au Sénégal⁹⁴) et des rapports sur les systèmes de marché partagés par la Commission de sécurité alimentaire (CSA) du Gouvernement du Sénégal, qui ont fourni un aperçu des conditions du marché au niveau national au cours de la même période. Les principales conclusions étaient que les prix des denrées alimentaires de base avaient quelque peu augmenté au début de l'année 2020 (de janvier à mars), en raison de moindres récoltes dues à la même mauvaise saison des pluies qui a entraîné le versement d'ARC Replica. Toutefois, les prix ont encore augmenté en avril 2020 en raison des restrictions mises en place pour limiter la diffusion de la COVID-19. En juin-juillet 2020, ils n'ont pas augmenté de manière substantielle, mais ils ne sont pas revenus aux niveaux normaux (pré-COVID-19). Bien que des pics de prix et des problèmes de disponibilité aient été identifiés par les études de marché des agences en charge de la mise en œuvre pendant la période de distribution d'ARC Replica, ils semblent être liés aux tendances saisonnières prévues plutôt qu'à une distorsion localisée du marché résultant de la programmation d'ARC Replica.

La difficulté d'accéder à des données secondaires sur la consommation et les prix nous a empêchés d'effectuer une analyse plus approfondie de l'impact des distributions ARC et ARC Replica sur les habitudes de consommation des ménages. Cela souligne la nécessité de disposer de données secondaires sur les ménages, accessibles au public, validées et fiables, afin d'effectuer une évaluation correcte des interventions de l'ARC à l'avenir. Bien qu'il soit intéressant d'examiner les changements de prix, l'analyse incluse dans le rapport du Start Network ne fournit pas de données sur les prix par produit alimentaire, ce qui nous aurait été utile pour calculer dans quelle mesure (en combien de mois) le transfert d'argent liquide pouvait-il aider à soutenir la consommation alimentaire du ménage. La difficulté d'accéder à des données secondaires sur la consommation et les prix nous a empêchés d'effectuer une analyse plus approfondie de l'impact

⁹³ Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (A.N.S.D) et Banque Mondiale (2016). Mapping the Poor in Senegal: Technical Report.

⁹⁴ World Food Programme et Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA), Évaluation rapide des marchés, Avril 2020.

des distributions ARC et ARC Replica sur les habitudes de consommation des ménages. Cela souligne la nécessité de disposer de données secondaires sur les ménages, accessibles au public, validées et fiables, afin d'effectuer une évaluation correcte des interventions de l'ARC à l'avenir.